

S T O C K A G E
D I S T R I B U T I O N
O P É R A T E U R D E N I C H E
P O S I T I O N D E L E A D E R
M U L T I - L O C A L
S A V O I R - F A I R E
R E S P O N S A B I L I T É
I N D É P E N D A N C E
M A I N T E N A N C E
M Â T R I S E D E S R I S Q U E S



**D O C U M E N T
D E R É F É R E N C E**
R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 6





*“Dans la vie
tu as deux choix
le matin : soit
tu te recouches pour
continuer à rêver,
soit tu te lèves pour
réaliser tes rêves.”*

Sommaire

1

Présentation du Groupe

1.1	Message de la Gérance	8
1.2	Direction et contrôle du Groupe	10
1.3	Chiffres clés du Groupe	14
1.4	Bourse et actionariat	16
1.5	Panorama du Groupe	18

2

Présentation des activités

2.1	Rubis Terminal: stockage de produits liquides	22
2.2	Rubis Énergie: distribution de produits pétroliers	28
2.3	Rubis Support et Services	34

3

Rapport d'activité

3.1	Rapport d'activité du Groupe pour l'exercice 2016	38
3.2	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	47
3.2.1	Acquisition du leader de la distribution de produits pétroliers en Haïti	47
3.2.2	Acquisition des 50 % complémentaires des titres Delta Rubis Petrol	47



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2017 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il peut être consulté et téléchargé sur le site www.rubis.fr.



4

Facteurs de risques, contrôle interne et assurances

	La gestion des risques de Rubis	50
4.1	Facteurs de risques	51
4.1.1	Risques liés aux activités	51
4.1.2	Risques liés à l'environnement juridique, commercial, concurrentiel et financier	53
4.2	Dispositif de contrôle interne	56
4.2.1	Cadre du dispositif de contrôle interne	56
4.2.2	Contrôle interne comptable et financier	56
4.2.3	Contrôle interne des risques	60
4.3	Assurances	62
4.3.1	Rubis Énergie (distribution/support et services)	62
4.3.2	Rubis Terminal (stockage)	63
4.3.3	Rubis	63



5

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (RSE)

La démarche RSE de Rubis	66
5.1 Informations sociales	68
5.1.1 Emploi/effectif	68
5.1.2 Organisation du travail	69
5.1.3 Dialogue social et accords collectifs	70
5.1.4 Formation et perspectives d'évolution	71
5.1.5 Diversité et égalité des chances	72
5.1.6 Rémunération globale liée à la performance et au niveau de responsabilité	76
5.2 Informations sur la santé, la sécurité et l'environnement	77
5.2.1 Santé, sécurité et environnement : les priorités de Rubis	77
5.2.2 Pollution des eaux et des sols	83
5.2.3 Rejets dans l'air	84
5.2.4 Nuisances sonores	86
5.2.5 Déchets – Gaspillage alimentaire	87
5.2.6 Utilisation durable des ressources	88
5.2.7 Lutte contre le réchauffement climatique	90
5.2.8 Protection de la biodiversité	90
5.3 Informations sociétales	91
5.3.1 Politique éthique de Rubis	91
5.3.2 Impact territorial, économique et social	94
5.4 Table de concordance et note méthodologique	99
5.4.1 Table de concordance	99
5.4.2 Périmètre RSE	101
5.4.3 Méthodes de remontée des données	101
5.4.4 Définitions	102
5.5 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées	106

6

Gouvernement d'entreprise

6.1 Spécificités de la société en commandite par actions	110
6.2 Renseignements concernant les associés commandités, les Gérants et les membres du Conseil de Surveillance	111
6.2.1 Associés commandités	111
6.2.2 Gérants	111
6.2.3 Membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2016	113
6.2.4 Renouvellements de mandat de membres du Conseil de Surveillance proposés à l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2017	123
6.2.5 Informations complémentaires concernant les associés commandités, les Gérants et les membres du Conseil de Surveillance	123
6.3 Organisation et fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance	125
6.3.1 Gérance	125
6.3.2 Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce	126
6.4 Rémunération et avantages des organes de Direction et de Surveillance	132
6.4.1 Rémunération de la Gérance	132
6.4.2 Tableaux récapitulatifs de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux conformément au code Afep-Medef (annexe)	135
6.4.3 Consultation des actionnaires sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumise à l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2017 (article 26 du code Afep-Medef)	139
6.4.4 Rémunération du Conseil de Surveillance	144
6.5 Options de souscription d'actions, actions de performance et actions de préférence	146
6.5.1 Politique d'attribution – Conditions et critères de performance	146
6.5.2 Plan du 11 juillet 2016 : attribution d'actions gratuites de préférence	146
6.5.3 État des plans en cours antérieurs à l'exercice 2016	147
6.5.4 Nombre d'actions susceptibles d'être émises au 31 décembre 2016 du fait de l'ensemble des plans en cours	149
6.5.5 Suivi des plans d'options de souscription d'actions, d'attributions d'actions de performance et d'actions de préférence	150
6.6 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants mandataires sociaux	154
6.6.1 Gérance et personnes liées	154
6.6.2 Membres du Conseil de Surveillance et personnes liées	155
6.6.3 Périodes non autorisées	155
6.7 Opérations avec des apparentés	156
6.8 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce	157

7

Rubis et ses actionnaires

7.1 Renseignements de caractère général concernant le capital social	160
7.1.1 Capital social au 31 décembre 2016	160
7.1.2 Évolution du capital social au cours de l'exercice 2016	160
7.1.3 Autocontrôle	160
7.1.4 Capital autorisé mais non émis au 31 décembre 2016	160
7.1.5 Capital potentiel au 31 décembre 2016	161
7.2 Dividendes	162
7.2.1 Dividende versé aux actionnaires	162
7.2.2 Dividende versé aux associés commandités	162
7.3 Répartition du capital et des droits de vote	163
7.3.1 Évolution de la répartition du capital au cours des 3 derniers exercices	163
7.3.2 Franchissements de seuils déclarés en 2016	163
7.3.3 Autres informations	163
7.4 Actionnariat salarié	164
7.4.1 Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe : opération 2016	164
7.4.2 Tableau de synthèse des augmentations de capital réservées aux salariés	164
7.5 Tableau d'évolution du capital au cours des 5 derniers exercices	165

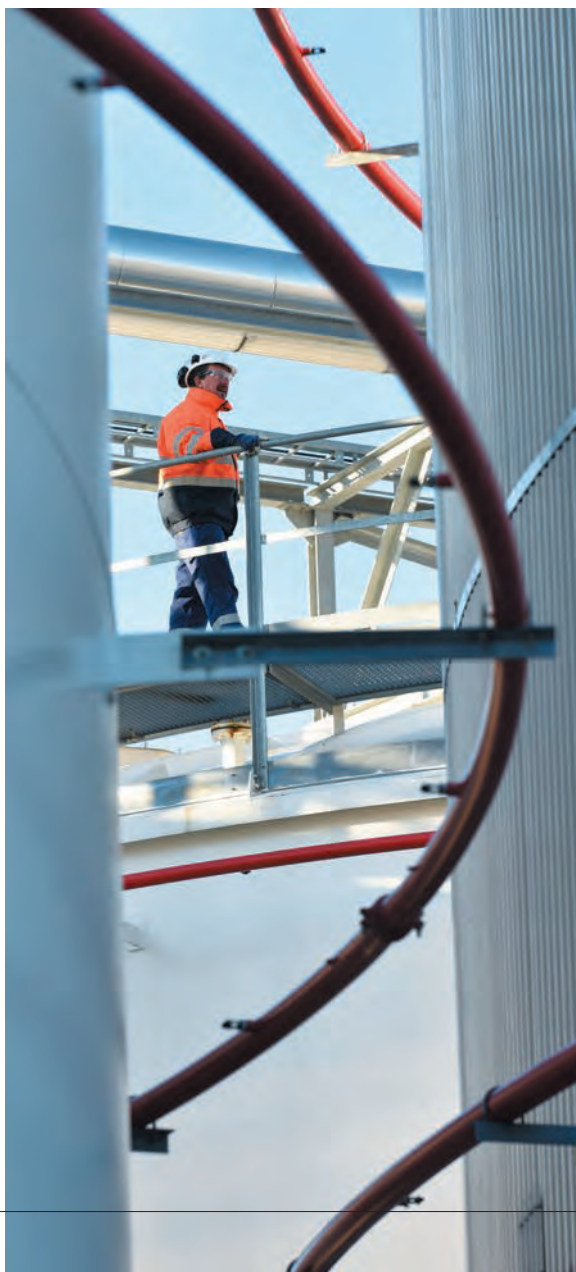


8

Renseignements généraux sur Rubis

8.1 Renseignements statutaires	170
8.1.1 Dénomination sociale, siège social, registre du commerce et des sociétés	170
8.1.2 Date de constitution, durée et exercice social	170
8.1.3 Objet social	170
8.1.4 Gérance	170
8.1.5 Conseil de Surveillance	171
8.1.6 Commandités	171
8.1.7 Assemblées Générales des actionnaires commanditaires	172
8.1.8 Répartition statutaire des bénéfices	172
8.1.9 Seuils statutaires	173
8.2 Autorisations et délégations de compétence et de pouvoirs en vigueur	174
8.2.1 Autorisations et délégations données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités du 5 juin 2015	174
8.2.2 Autorisations et délégations données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités du 9 juin 2016	175





9

États Financiers

9.1	Comptes consolidés 2016 et annexe	178
9.2	Comptes sociaux 2016, annexe et autres informations	236
9.3	Rapports des Commissaires aux comptes	249
9.3.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	249
9.3.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	251
9.3.3	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	252

10

Informations complémentaires

10.1	Attestation des personnes responsables	256
10.2	Incorporation par référence	258
10.3	Documents accessibles au public	259
10.4	Table de concordance du Document de Référence	260
10.5	Tables de concordance du Rapport Financier Annuel et du rapport de gestion	262
10.5.1	Table de concordance du Rapport Financier Annuel	262
10.5.2	Table de concordance du rapport de gestion	262

Rubis :
un spécialiste multi-local
de l'aval pétrolier



1

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1 Message de la Gérance



L'année 2016, une nouvelle fois, a connu une croissance remarquable du résultat opérationnel courant de + 25 %, après une année 2015 record, portant la performance sur 2 ans, 2014-2016, à + 80 %.

Chacun comprendra qu'il ne peut être possible de renouveler chaque année de telles performances, même si la croissance interne 2016, à + 14 %, a été 2 fois supérieure à la moyenne des 10 dernières années.

Tous les secteurs d'activité, toutes les zones géographiques, tous les segments produits ont contribué à la formidable performance du Groupe.

L'excellence du management des filiales, les gains de parts de marché, nos positions de leaders sur nos principaux marchés, expliquent ce niveau de croissance.

Ce fort développement, soutenu par des investissements internes et externes très significatifs, 948 millions d'euros sur la période 2014-2016, s'est réalisé en respectant les grands équilibres financiers.

En effet, fin 2016, l'endettement net du Groupe n'a jamais été aussi faible : 11 % des fonds propres et 0,6 fois le résultat brut d'exploitation.

Le Groupe est ainsi armé pour poursuivre sa stratégie en toute sérénité.

Depuis la fin de l'exercice 2016, le Groupe a ainsi pris le contrôle à 100 % de Delta Rubis en Turquie. Il a également annoncé la prise de contrôle à 100 % de la plus importante société de distribution de produits pétroliers en Haïti, Dinasa, complétant sa présence déjà très forte dans la zone Caraïbes. Cette opération lui permet de surcroît de faire jouer à plein ses synergies dans la logistique d'approvisionnement de la région.

Dans un environnement économique désormais marqué par de profonds déséquilibres et une instabilité forte et récurrente, plus que jamais, la performance future dépendra à la fois d'une forte décentralisation de l'organisation pour être au plus proche du terrain et d'une forte implication personnelle des équipes pour prendre à tout instant les meilleures décisions.

Petit...

La lecture du « Grand Cirque » avait fini de me convaincre d'être pilote. Plus tard, curieusement, c'est participer au développement d'une PME qui s'est imposé.

Aujourd'hui dans le Groupe...

S'engager dans la création d'une entreprise ou voler relève probablement d'une même recherche de mise en danger calculée, sinon d'une certaine inconscience...

... À ce jour toutefois, je suis court en heures de vol et Rubis n'est plus une PME, même si elle en a gardé l'esprit. Mes objectifs initiaux ont été approchés avec une certaine imprécision...

Gilles Gobin...

Gilles a une grande intelligence, de celles qui trouvent les problèmes ; plus rares que celles qui analysent les solutions de problèmes déjà posés. Et une grande clairvoyance. Il montre toujours un grand enthousiasme à exposer et mettre en avant ses idées, mais n'omet pas de prendre en compte les différents points de vue. J'ai toujours pensé qu'il y avait quelque chose de juvénile, très sympathique, dans ses enthousiasmes...

... Son système de valeurs a la simplicité et la beauté du Classique. Il est d'une parfaite fiabilité.

Fondamentalement, il cherche à construire solidement sur le long terme. Et je pense qu'il n'aimerait pas réussir seul.

Jacques Riou

À un moment de grand doute sur la pertinence des modèles économiques des pays développés et face à une évolution de plus en plus bureaucratique des grandes organisations, la surperformance de nos entreprises n'aura jamais été aussi dépendante tant de leur mode d'organisation que de la responsabilité individuelle de chaque collaborateur.

Notre culture d'entreprise synthétisée par notre devise « la volonté d'entreprendre, le choix de la responsabilité » constitue une référence permanente pour toutes les femmes et tous les hommes travaillant

chez Rubis, une balise indispensable pour naviguer en maintenant le cap sur des mers très agitées.

Nous sommes heureux que, chaque année, de plus en plus de collaborateurs souscrivent à notre plan d'épargne entreprise « Rubis Avenir », inscrivant ainsi leurs actions dans le long terme et garantissant une implication créatrice de valeur pour toutes les parties prenantes de l'entreprise.

Fort de ces bons résultats, Rubis entend une nouvelle fois remercier ses actionnaires de leur fidélité, en augmentant le dividende par action de plus de 10 %.

Gilles Gobin et Jacques Riou
Associés-Gérants



Petit...

Je rêvais d'être chef d'orchestre symphonique.

Aujourd'hui dans le Groupe ...

Rubis, c'est comme une partition qui s'enrichit en permanence ; le chef d'orchestre faisant en sorte que des talents très divers s'expriment en harmonie, tout en dégageant une énergie créatrice, source d'émotion et de bien-être.

Jacques Riou...

Jacques est l'alter ego que j'ai choisi. Ensemble nous partageons les mêmes valeurs humanistes et éthiques, mais aussi le même niveau d'exigence intellectuel et professionnel.

Si je décidais de me retirer dans un monastère, je partirais en paix, sachant Jacques tenir la barre d'une main ferme et sûre.

Je sais que, de retour de ce monde du silence, rien n'aurait affecté nos relations fraternelles, et Rubis aurait continué de prospérer, tout en renforçant sa culture d'entreprise qui lui est bien spécifique.

Il y a des êtres qui sont faits pour s'entendre, d'autres pour se déchirer.

Nous appartenons à la première catégorie. C'est notre ADN, avec lequel Rubis s'est construit. Il est gage de longévité et de bonne santé pour le Groupe, il porte en lui plein de promesses d'épanouissement pour le futur et pour tous ceux qui participent à son développement.

Gilles Gobin

Rubis opère dans le stockage de produits liquides, la distribution de produits pétroliers (fiouls, GPL, bitumes) et les activités de support et services (raffinage, approvisionnement, shipping) avec une approche géographique-métier ciblée et multi-locale.

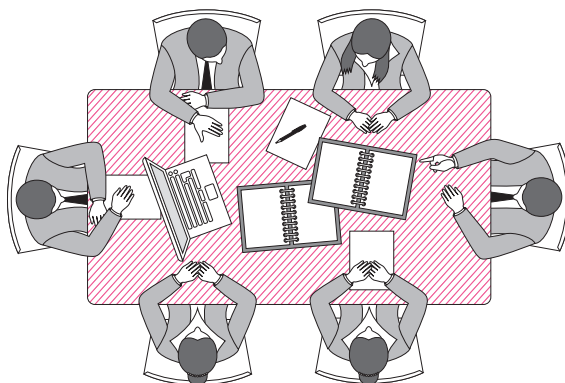
1.2 Direction et contrôle du Groupe



Direction Générale Rubis

Bruno Krief
Directeur Général
Finance

Maura Tartaglia
Secrétaire Générale en charge
de la Direction Juridique



Gilles Gobin
Associé-Gérant

Jacques Riou
Associé-Gérant

Evelyne Peloye
Directrice de la
Communication

Anne Zentar
Directrice de la Consolidation
et de la Comptabilité



Conseil de Surveillance au 31/12/2016

- ● ● Olivier Heckenroth*
- ● Hervé Claquin
- Claudine Clot
- Olivier Dassault
- Jean-Claude Dejouhanet
- Marie-Hélène Dessailly
- Laure Grimonpret-Tahon
- ● Maud Hayat-Soria
- ● ● Chantal Mazzacurati*
- ● Olivier Mistral
- ● Christian Moretti
- Alexandre Picciotto
- ● Erik Pointillart

- Membre du Comité des Comptes et des Risques
- Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations
- Indépendant
- Non Indépendant
- ★ Président du Conseil de Surveillance
- ★ Présidente du Comité des Comptes et des Risques et Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations





Directions Générales Filiales

Rubis Terminal
Rubis Énergie

François Terrassin
Directeur Général

Bruno Hayem
Directeur Général Adjoint Finance

Gérard Lafite
Directeur Général Adjoint
Opérations/Travaux

Didier Clot
Directeur Général Adjoint France

Clarisse Gobin Swiecznik
Directrice Études et Développement

Christian Cochet
Directeur Général
Président de FCOF

Jean-Pierre Hardy
Directeur Général Adjoint

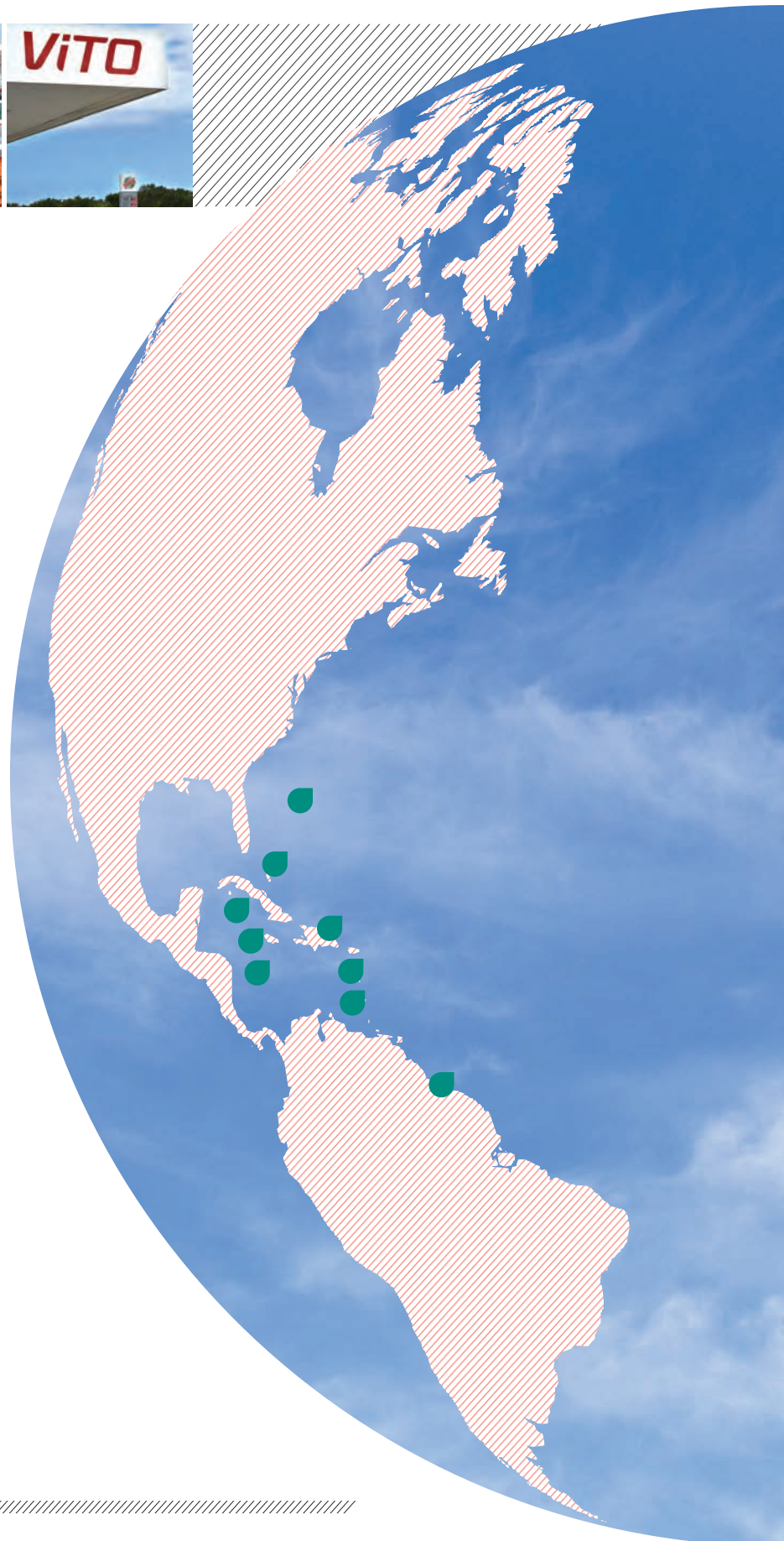
Gilles Kauffeisen
Directeur Financier

Frédéric Dubost
Directeur Technique Fuels et HSE

Franck Loizel
Directeur Technique GPL

Joël Chevassus
Directeur Contrôle de Gestion

Hervé Chrétien
Directeur Ressources et Risques



Directions opérationnelles

Rubis Terminal ●

Pascal De Maeijer	Belgique (Anvers)
Paul Van Herrewegen	Pays-Bas (Rotterdam)
Semsi Atagan	Turquie (Ceyhan)

Rubis Énergie ●

Philippe Sultan	France
Vincent Perfettini	Corse
Manuel Ledesma	Espagne
Stephan Theiler	Suisse
Nicolas de Breyne	Îles anglo-normandes
Arnaud Havard	Portugal
Olivier Chaperon	Maroc
Vincent Fleury	Madagascar/Comores
Frédéric Royer	Afrique du Sud/ Botswana/ Lesotho/Swaziland
Florian Cousineau	La Réunion
Philippe Nicolet	Djibouti
Pierre Gallucci	Antilles et Guyane françaises
Philippe Guy	Sara (raffinerie des Antilles)
Mauricio Nicholls	Eastern Caribbean
Graham Redford	Bermudes
Gordon Craig	Bahamas / Îles Turques-et-Caïques
Luc Maiche	Îles Caïmans
Alain Carreau	Jamaïque
Olivier Nechad	Activité Bitumes
Jean-Jacques Jung	Nigéria (Bitumes)
Acquisition définitive prévue au 2^e trimestre 2017	Haïti

Le Groupe a enregistré une solide croissance, tirée tant par les développements organiques que par l'intégration de nouveaux périmètres d'activité.

L'exercice 2016 a connu une bonne croissance de l'activité globale en volumes (+ 15 %) permettant de générer une excellente performance du résultat net : + 22 % à 208 millions d'euros.



1.3 Chiffres clés du Groupe

Ce niveau de résultat record démontre une fois de plus la solidité du modèle de développement « multi-local » privilégié par le Groupe.

Rubis Énergie a constitué le moteur de cette performance, grâce à des volumes en hausse de 17 % (+ 5 % à périmètre constant), tirés par de nouveaux gains de parts de marché, les apports des acquisitions réalisées en 2015, notamment à la Réunion, et les fruits des restructurations engagées en Afrique du Sud.

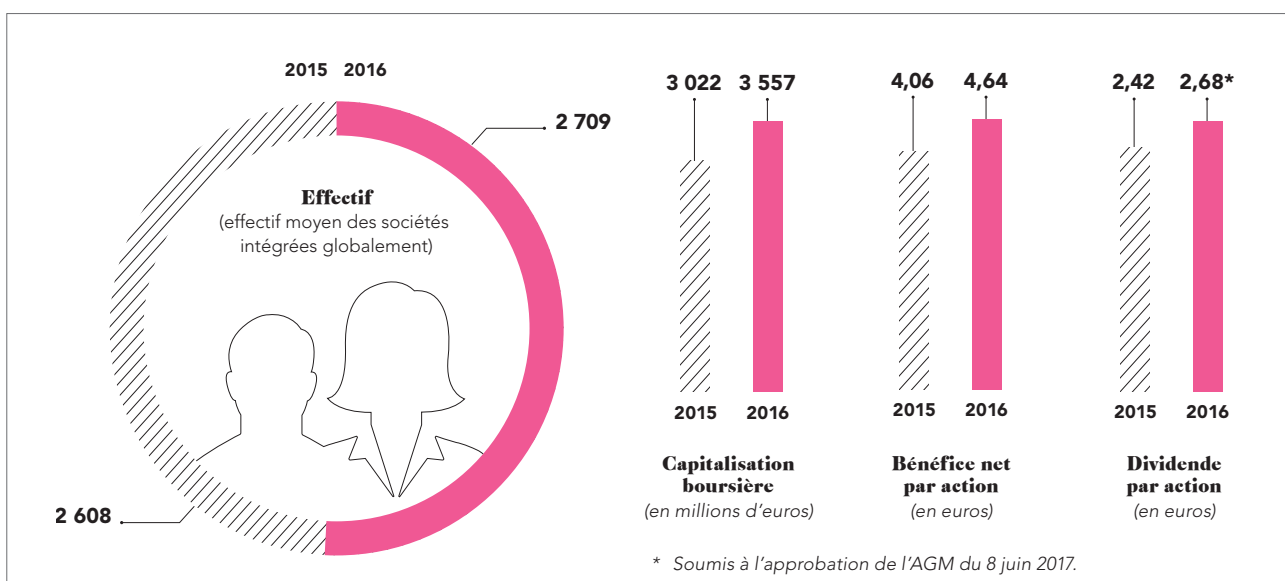
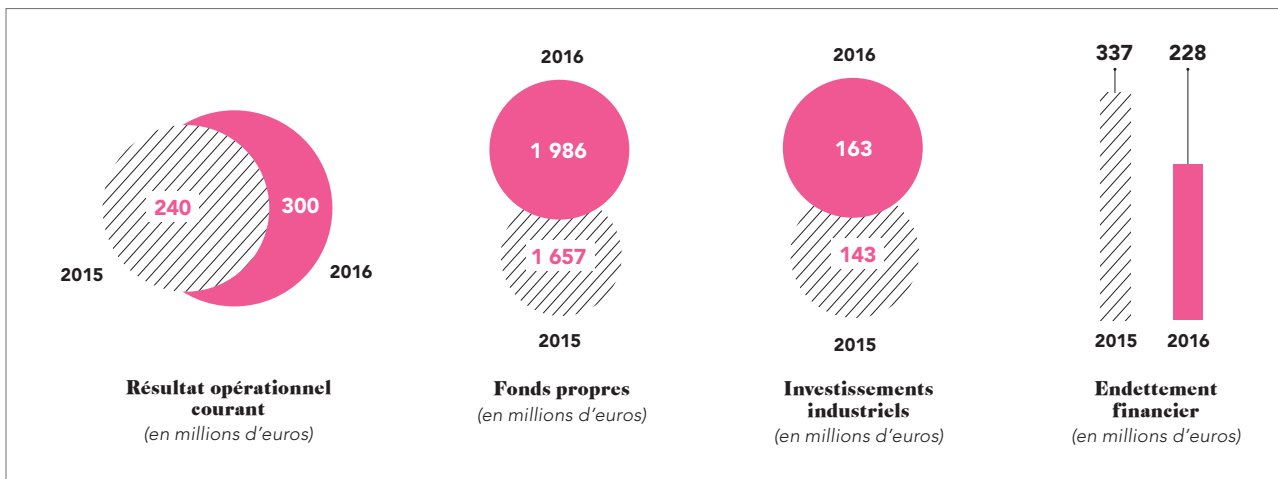
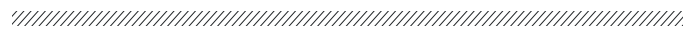
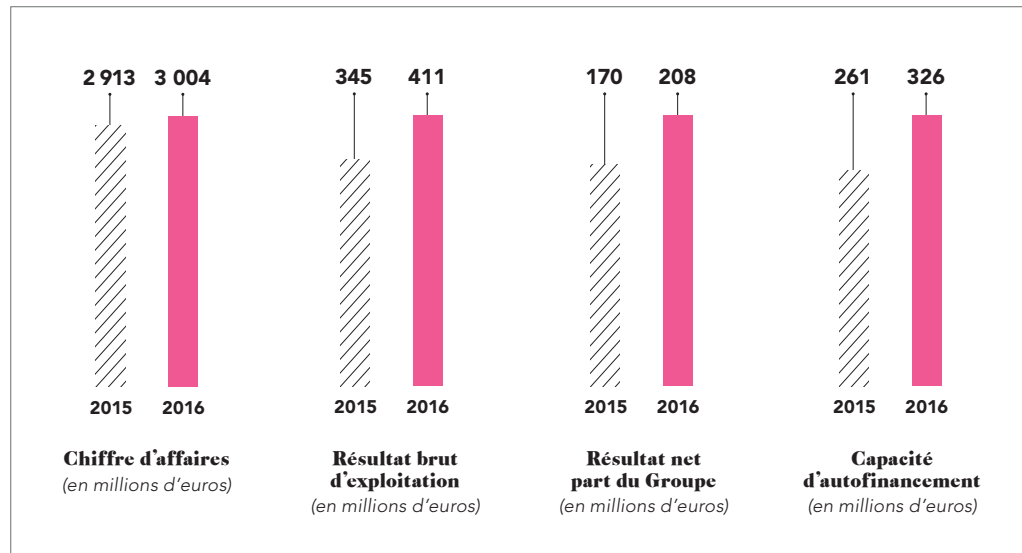
Au total, le ROC de Rubis Énergie s'élève à 192 millions d'euros, en augmentation de 24 % (+ 9 % à périmètre constant).

L'activité **Rubis Support et Services**, qui comprend la Sara (raffinerie des Antilles) et l'ensemble des activités de *shipping*, négoce et services, affiche un ROC de 69 millions d'euros, en hausse de 43 %. La bonne performance de l'exercice a été marquée par l'intégration globale de la Sara en année pleine ainsi que des activités de négoce réalisées dans les Caraïbes. À périmètre constant, la croissance atteint 19 %.

Rubis Terminal enregistre une croissance globale de ses recettes de 5 % dans un environnement France toujours atone, tout en poursuivant sa politique d'extension de capacités en pétrochimie (zone ARA) et en France (contrats de stockage stratégique). En intégrant la contribution des sociétés mises en équivalence (Anvers et Turquie), le ROC de la branche, d'un montant de 63 millions d'euros, est en progression de 8 % (contre + 4 % en données publiées).

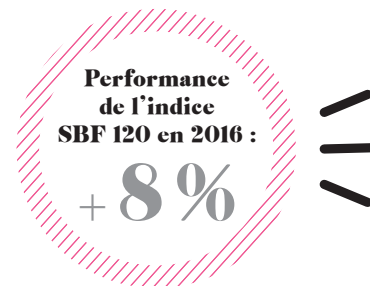
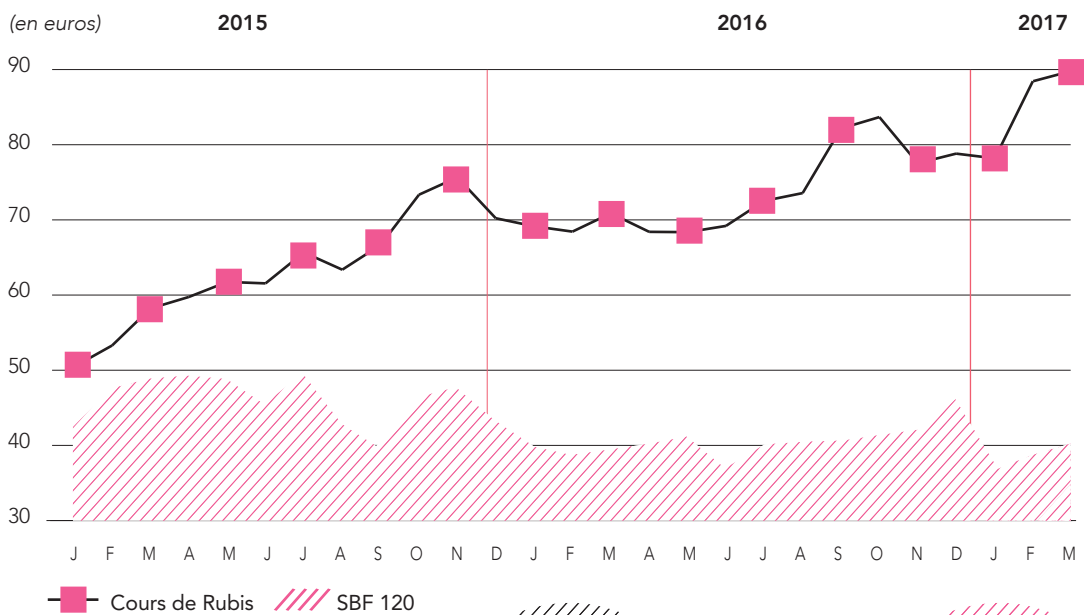
Taux de croissance composé des agrégats financiers jusqu'à 2016

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Résultat brut d'exploitation	19 %	24 %	20 %	20 %
Résultat opérationnel courant	25 %	23 %	20 %	21 %
Résultat net part du Groupe	22 %	26 %	24 %	21 %



1.4 Bourse et actionnariat

L'action Rubis



Marché du titre et vie boursière

Le titre Rubis est coté sur Euronext Paris, compartiment A.

Code ISIN : FR0000121253.

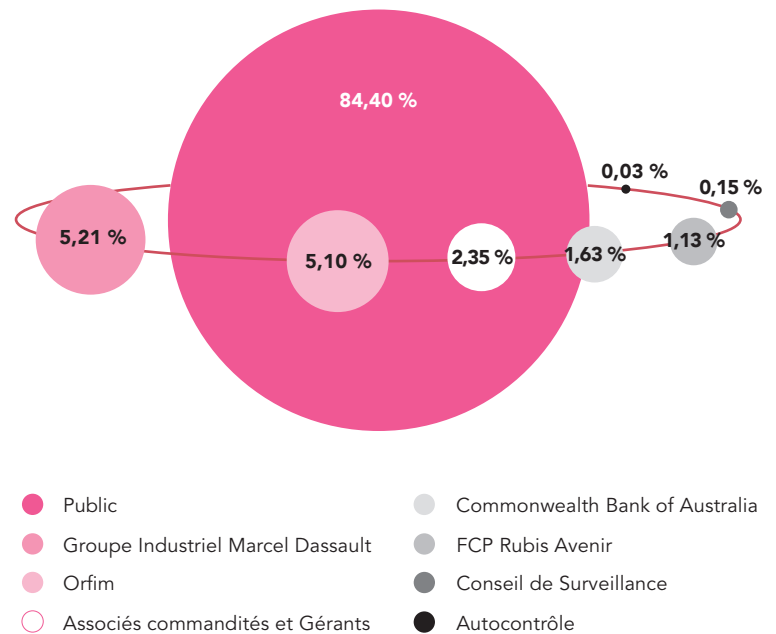
Le titre Rubis entre dans la composition de l'indice SBF 120.

	2016	2015
Nombre de titres échangés (cumul en millions de titres)*	20,2	25,9
Capitaux échangés (cumul en millions d'euros)*	1 464,9	1 624,7
Cours le plus haut en séance (en euros)	84,36	76,12
Cours le plus bas en séance (en euros)	59,00	45,14

* Source Euronext.

Actionnariat de Rubis

(au 31/12/2016)



Communication financière

Service du titre

Le service du titre est assuré par :
Caceis Corporate Trust
14, rue Rouget-de-Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

Service des actionnaires

Les actionnaires désireux d'entrer en contact avec la Société peuvent appeler la ligne qui leur est dédiée au :
+33 (0)1 45 01 99 51

Rencontre avec les interlocuteurs financiers

Le titre Rubis est régulièrement suivi par les analystes des sociétés de bourse suivantes : Berenberg, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Goldman Sachs, HSBC, Kepler, Natixis Securities, Oddo et Portzamparc.

Agenda

- 13/03/2017** Résultats annuels 2016
- 09/05/2017** Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2017 et informations financières
- 08/06/2017** Assemblée Générale Mixte
- 09/06/2017** Détachement du coupon et début de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
- 30/06/2017** Fin de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
- 06/07/2017** Paiement du dividende en espèces
- 07/09/2017** Résultats semestriels 2017
- 09/11/2017** Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2017 et informations financières
- 08/02/2018** Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2017 et informations financières

Rubis est organisé en multiples centres de profit autonomes, gérés de façon décentralisée.

Une configuration :

- adaptée à l'esprit d'entrepreneur ;
- qui donne la priorité à la performance ;
- qui repose sur la confiance ;
- qui préserve la capacité à réagir, à s'adapter et à anticiper.



1.5 Panorama du Groupe

Implantations internationales à fin mars 2017

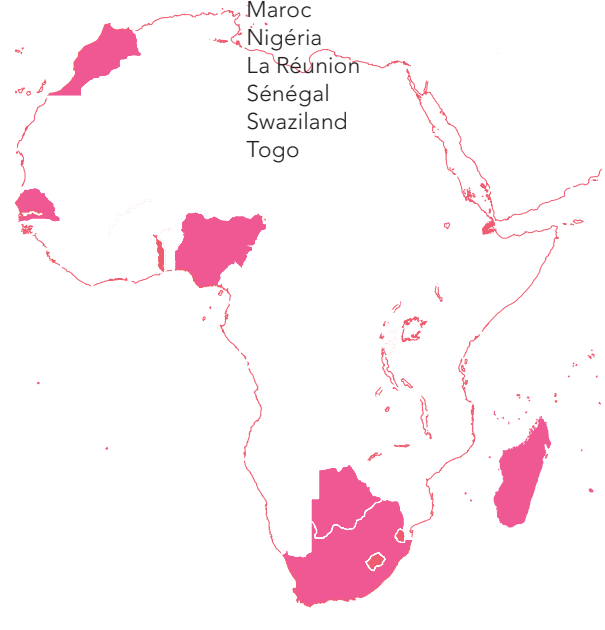
Zone Europe et Méditerranée

Belgique (Anvers)
 Espagne
 France (y compris Corse)
 Jersey et Guernesey
 Pays-Bas (Rotterdam)
 Portugal
 Suisse
 Turquie (Ceyhan)



Zone Afrique et océan Indien

Afrique du Sud
 Botswana
 Comores
 Djibouti
 Lesotho
 Madagascar
 Maroc
 Nigéria
 La Réunion
 Sénégal
 Swaziland
 Togo

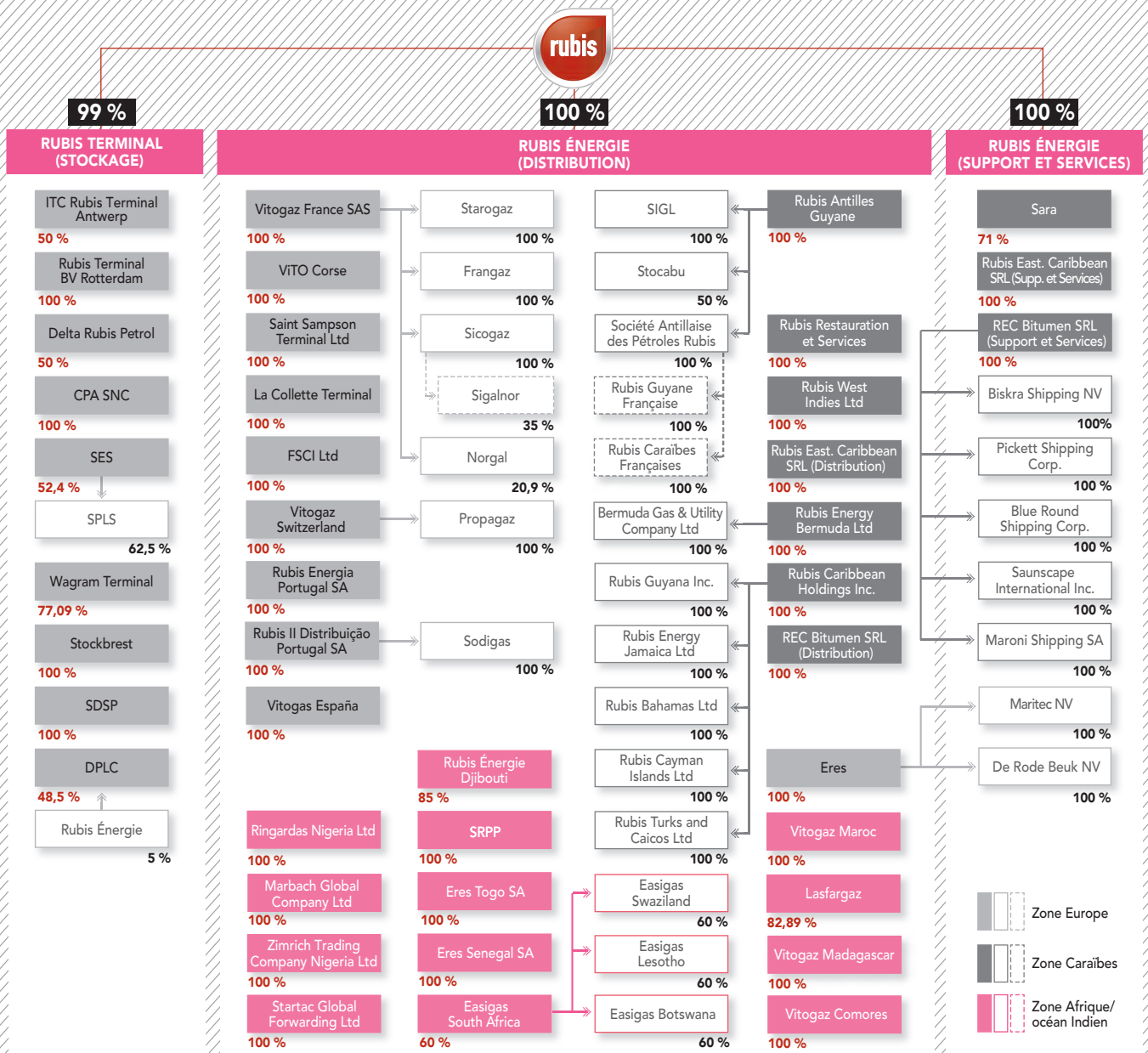


Zone Caraïbes

Antigua
 Bahamas
 Barbade
 Bermudes
 Îles Caïmans
 Dominique
 Grenade
 Guadeloupe
 Guyane française
 Guyana
 Haïti (acquisition définitive prévue au 2^e trimestre 2017)
 Jamaïque
 Martinique
 Marie-Galante
 Saint-Barthélemy
 Sainte-Lucie
 Saint-Vincent
 Îles Turques-et-Caïques



Organigramme synthétique du Groupe au 31 décembre 2016



Participations minoritaires

RUBIS TERMINAL

ITC Rubis Terminal Antwerp	
Mitsui	(35%)
Intercontinental Terminals Company LLC	(15%)
Delta Rubis Petrol	
Med Energy Holding SAL	(50%)
SES	
Bolloré Énergie	(0,7%)
Distridyn	(7,1%)
Petrovex	(5,6%)
SCA Pétrole et Dérivés	(8,8%)
Siplec	(5%)
Zeller & Cie	(2,4%)
Total Marketing France	(18%)

SMLS

Bolloré Énergie	(37,5%)
DPLC	
Total Marketing France	(24,99%)
EFR France	(21,5%)
M. Joseph-Louis Galletti	(0,01%)
Wagram Terminal	
SCA Pétrole et Dérivés	(10,5%)
Siplec	(10%)
Zeller & Cie	(2,41%)

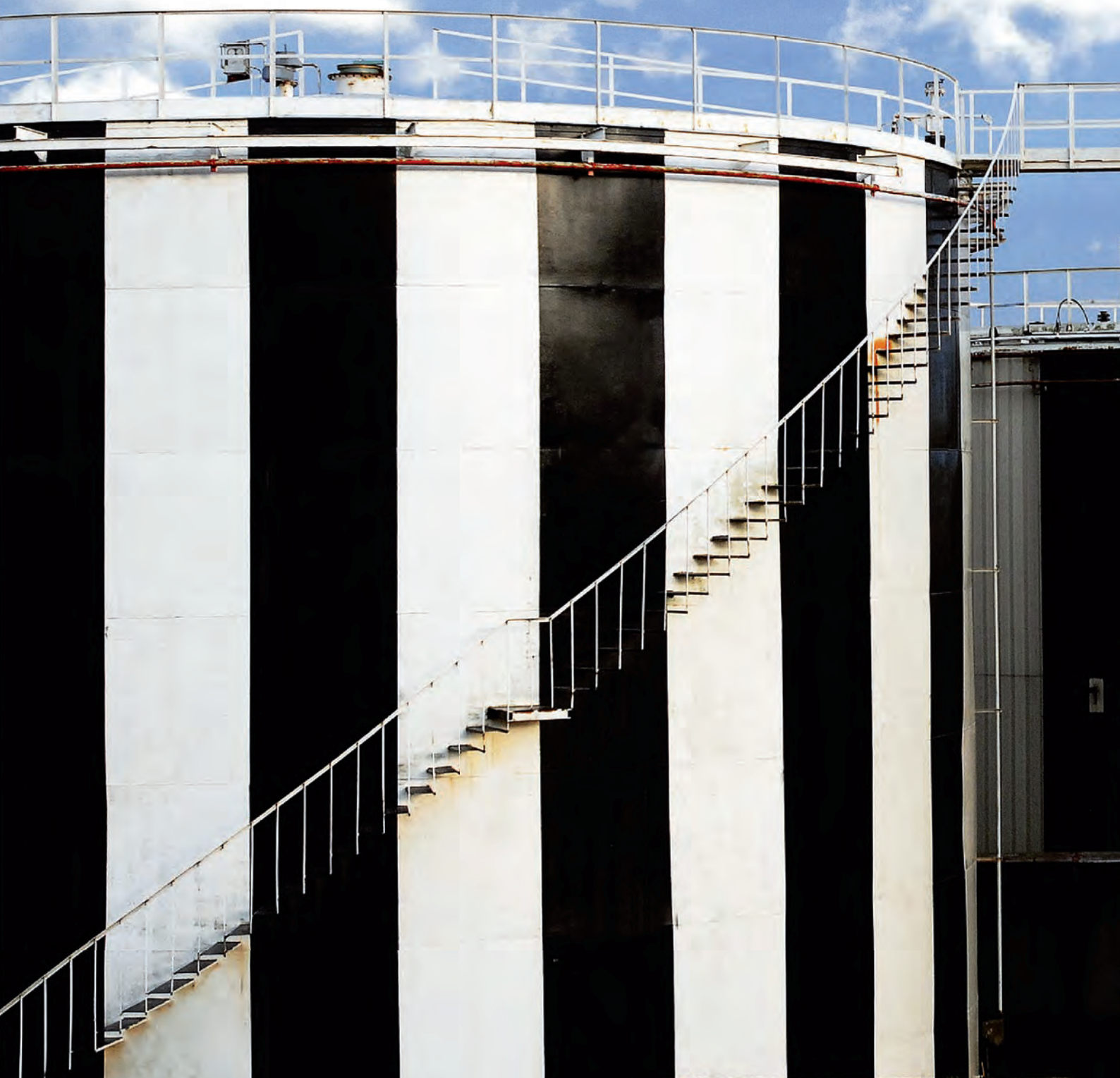
RUBIS ÉNERGIE (DISTRIBUTION)

Norgal	
Antargaz	(52,7%)
Finagaz	(8,4%)
Butagaz	(18%)
Signalnor	
CGP Primagaz	(35%)
Finagaz	(30%)
Stocabu	
Antilles Gaz	(50%)
Lasfargaz	
Ceramica Ouadras SA	(3,4%)
Facemag SA	(7,6%)
Grocer SA	(3,9%)
Sanitaire BS SA	(2,2%)

Rubis Énergie Djibouti

Ita Est Ltd	(7,5%)
IPSE Ltd	(7,5%)
Easigas South Africa	
Reatile Gaz	(40%)
RUBIS ÉNERGIE (SUPPORT ET SERVICES)	
Sara	
Sol Petroleum Antilles SAS	(29%)

***Des métiers peu exposés au cycle
économique et un positionnement
métiers-produits-localisation
géographique extrêmement diversifié***





2

**PRÉSENTATION
DES ACTIVITÉS**

Rubis Terminal stocke, pour le compte de ses clients, pour des périodes plus ou moins longues, des produits liquides tels que produits pétroliers, produits chimiques, engrais, oléagineux et mélasses, que ceux-ci soient importés, ou produits sur place, destinés à être distribués ou réintégrés dans la chaîne de production.

Leader en France, Rubis Terminal intensifie son développement à l'international avec l'extension de ses terminaux aux Pays-Bas (Rotterdam), en Belgique (Anvers) et en Turquie (Ceyhan).

La localisation géographique des unités de stockage étant essentielle, la plupart des sites de Rubis Terminal sont situés en façade maritime ou ont un accès fluvial et sont, pour certains, reliés aux principaux réseaux de transport par pipelines.

2.1 Rubis Terminal : stockage de produits liquides

Les principaux clients de Rubis Terminal sont :

- les grandes surfaces, pour la gestion de leurs approvisionnements en carburants et la distribution vers leurs magasins ;
- les compagnies pétrolières et les groupes chimiques et pétrochimiques, qui souhaitent optimiser leurs coûts logistiques ou disposer d'une plateforme de distribution, d'importation, d'exportation, ou simplement transitoire lors d'opérations de maintenance de leur plateforme industrielle ;

tation, ou simplement transitoire lors d'opérations de maintenance de leur plateforme industrielle ;

- les traders et les intermédiaires, qui doivent pouvoir stocker les produits qu'ils négocient sur les marchés internationaux, en attente de revente ou selon les fluctuations de l'offre et de la demande.

Pour tous ces clients, Rubis Terminal est devenu un acteur essentiel du paysage logistique, non seulement grâce à sa localisation géographique dans des zones à fort potentiel de développement, mais aussi grâce aux lourds investissements réalisés ces dernières années, tant pour adapter son outil aux besoins du marché et aux nouvelles normes en vigueur que pour développer ses implantations hors des frontières de l'Hexagone.

Atouts stratégiques

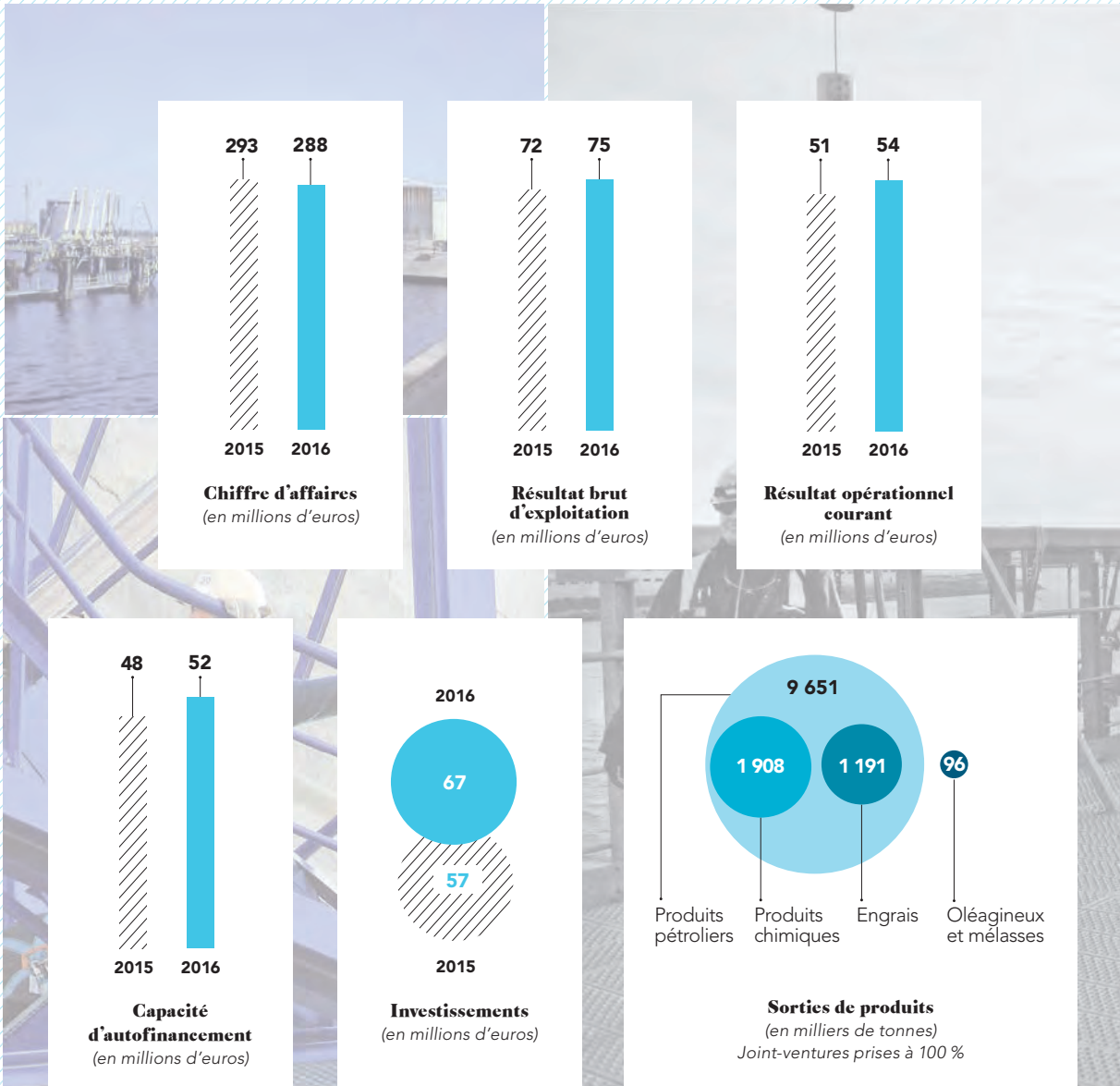
- ❖ Opérateur indépendant.
- ❖ Localisations : façade maritime et accès fluvial, sur les principaux axes des pipelines.
- ❖ Connexions : pipelines, jetées maritimes et fluviales, gares routières et embranchements ferroviaires.
- ❖ Investissements réguliers pour les mises aux normes et l'adaptation aux besoins du marché.
- ❖ Qualité des infrastructures.

Faits marquants 2016

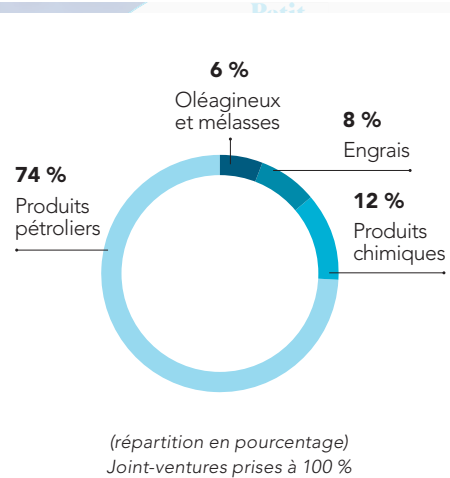
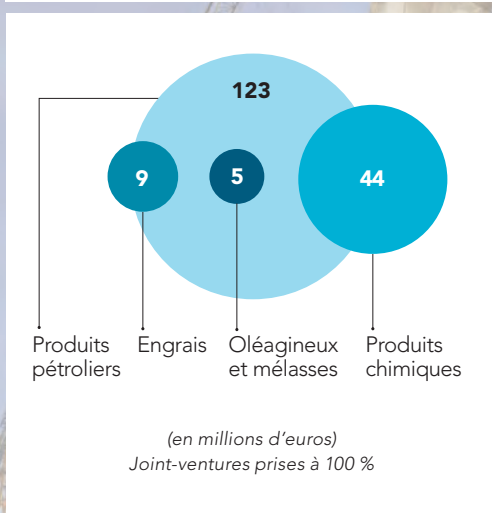
- ❖ Rouen : construction de nouveaux bacs d'engrais, lancement par Euronext d'un marché à terme de la solution azotée associé au site de Rubis Terminal.
- ❖ Villette-de-Vienne : nouvelle acquisition mise en service fin 2016.
- ❖ Rotterdam : mise en service de 35 000 m³ de produits chimiques.
- ❖ Anvers : mise en service du transbord multimodal gaz et de nouvelles capacités.

Calendrier 2017

- ❖ Rouen : mise en service de nouvelles capacités d'engrais. Nouveau contrat pour le stockage de carburéacteur.
- ❖ Strasbourg : réaménagement des capacités chimiques.
- ❖ Anvers : construction et mise en service de 8 nouveaux bacs d'une capacité globale de 30 000 m³.
- ❖ Rotterdam : lancement de la construction de 25 000 m³ de bacs chimiques.
- ❖ Ceyhan : rachat des titres de nos partenaires, pour détenir 100 % du capital, et lancement de la construction de nouvelles capacités.



Recettes stockage



Rubis Terminal stocke, pour le compte de ses clients, pour des périodes plus ou moins longues, des produits liquides tels que produits pétroliers, produits chimiques, engrais, oléagineux et mélasses, que ceux-ci soient importés ou produits sur place, destinés à être distribués ou à être utilisés.

Leader en France de ses terminaux, Rubis Terminal est présente dans 12 pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique. La localisation des sites de Rubis Terminal sont stratégiques, reliés aux principales routes de transport.

2.1 Le stockage de produits

Les piliers de Rubis

- les grands clients et leurs besoins et la capacité de stockage
- les compagnies pétrolières et les groupes chimiques et pétrochimiques, qui souhaitent optimiser leurs coûts logistiques de distribution

simples et directs, à l'industrialisation et à l'ouverture géographique internationale, en attente de revente ou selon les fluctuations de l'offre et de la demande.

Pour développer son activité, Rubis Terminal a dû adapter son outil aux besoins du marché et aux nouvelles normes en vigueur que sont les réglementations hors normes.

Atouts stratégiques

- » Opérateur expérimenté
- » Localisation stratégique des flux et des pipelines
- » Connexions multimodales et embranchements
- » Investissements réalisés aux meilleurs prix
- » Qualité des infrastructures.

an 2017, Rubis Terminal a investi dans la construction de nouvelles capacités de stockage multimodal gaz et de nouvelles capacités.

2017

de nouvelles capacités de stockage multimodal gaz et de nouvelles capacités de stockage multimodal gaz et de nouvelles capacités.



Petit...

**Je souhaitais étudier
l'histoire ancienne.**

Aujourd'hui, dans le Groupe...

**C'est très différent, plus actif sans
doute. Rubis m'a incontestablement
ouvert d'autres horizons.**

**Les Associés-Gérants de Rubis :
Deux cavaliers de l'orage, le tragique
en moins, le bonheur en plus.**

*François Terrassin,
Directeur Général
Rubis Terminal*

Rubis Terminal en France

Rouen

658 000 m³

Proche de l'agglomération rouennaise, le site de Rouen est situé en bordure de Seine, sur le tracé du pipeline LHP (Le Havre – Paris).

Il jouit d'une situation privilégiée, tant pour les importations de produits pétroliers raffinés que pour les flux en sortie des raffineries de Basse Seine.

Proche de Paris, Rouen joue également le rôle de plateforme de distribution pour desservir la région en carburants mais aussi alimenter les dépôts secondaires de la région parisienne.

Le terminal est un lieu important de stockages pétroliers stratégiques et stocke à ce titre des carburants routiers et du carburéacteur afin de pouvoir subvenir aux besoins de la région normande et de la région parisienne en cas de crise.

Véritable plateforme multimodale, le site de Rouen est au cœur de la logistique d'approvisionnement en engrais pour le secteur agricole et dispose d'installations permettant de faire face à l'élasticité de la demande et aux pics saisonniers.

Principale place européenne d'échanges pour la solution azotée, le site de Rubis Terminal à Rouen est, de plus, utilisé depuis novembre 2016 comme terminal de référence pour les transactions en fertilisants azotés conclus sur la place de marché Euronext.

Les terminaux de Rubis Terminal Rouen sont répartis sur 6 sites de part et d'autre de la Seine et offrent :

- ❖ 4 appontements pour navires de mer ;
- ❖ 2 appontements pour barges et petits navires ;
- ❖ 2 embranchements fer ;
- ❖ 2 gares routières dédiées aux produits pétroliers ;
- ❖ 3 plateformes de chargement de camions d'engrais ;
- ❖ de multiples installations dédiées au chargement de produits chimiques.

Agglomération de Strasbourg

700 000 m³

Les capacités sont réparties entre le port de Strasbourg (340 000 m³) et Reichstett, au nord-ouest de la ville (360 000 m³).

Port aux Pétroles

Idéalement localisé dans l'est de la France, en bordure du Rhin, à une douzaine de kilomètres de la frontière allemande, le terminal de Strasbourg est devenu un point névralgique en Alsace.

Le terminal de Strasbourg offre une grande souplesse d'approvisionnement à la clientèle pétrolière qui peut ainsi bénéficier des meilleures conditions d'arbitrage tout au long de l'année.

Installé de part et d'autre du bassin Auberger au Port aux Pétroles, le terminal est réparti sur 3 dépôts dont 2 sont dédiés au stockage de produits pétroliers et le troisième au stockage de produits chimiques.

Les capacités d'accueil incluent 4 appontements, des installations ferroviaires, une gare routière dédiée aux produits pétroliers, ainsi que des installations de chargement de produits chimiques.

Le dépôt chimique compte 31 bacs acier et inox dont la taille varie entre 290 et 5000 m³ et bénéficie d'installations spécifiques comme les moyens d'inertage, de recirculation ou de chauffage. Le dépôt est certifié CDI-T (Chemical Distribution Institute-Terminals).

Depuis le premier trimestre 2017, le site stocke du GTL (*Gas to liquid*), un carburant de synthèse produit à partir du gaz naturel, moins polluant que le diesel, et testé actuellement par les bus de transport de l'agglomération strasbourgeoise.

Reichstett

Constitué d'une partie du site de l'ex-raffinerie de Reichstett, le terminal profite d'une desserte autoroutière idéale, permettant notamment de relier rapidement le nord et l'ouest de l'Alsace.

Accessible par barge depuis la zone ARA et par pipeline, via le réseau de transport de l'Otan, au départ de la zone atlantique, de la

Méditerranée ou encore, depuis janvier 2014, de Dunkerque, le site de Reichstett a renforcé la position stratégique des sites du groupe Rubis dans la région. Grâce au pipeline privatif qui le relie aux dépôts du Port aux Pétroles, il apporte à la clientèle existante et aux prospects de nouvelles capacités de stockage et de chargement, essentielles aux besoins de développement de la zone.

Le site dispose d'installations de *blending* permettant de répondre à des besoins de plus en plus spécifiques chez les producteurs et de leur apporter une solution logistique au plus près de leurs clients distributeurs.

Dunkerque

475 000 m³

Situé au Port Est, le site de Dunkerque se compose de 2 dépôts reliés entre eux par un pipeline privatif :

- ❖ le dépôt Unican est dédié aux produits pétroliers et dispose d'une gare routière pour le chargement des combustibles et des carburants ;
- ❖ le dépôt Môle 5 est organisé pour servir une clientèle très variée incluant le secteur pétrolier, l'industrie agroalimentaire et l'industrie chimique. Disposant de 2 quais, offrant de multiples positions pour les navires et les barges, le dépôt Môle 5 permet d'accueillir des navires jusqu'à 12,40 m de tirant d'eau.

Petit...

Non, non, je ne voulais pas être pompier... je voulais être ébéniste.

Aujourd'hui, dans le Groupe... Le principal point commun avec mon rêve est le fait de construire quelque chose, que ce soit un meuble, un dépôt, une organisation...



Emission Control Areas), situé à moins de 10 km de l'aéroport de Brest-Guipavas, le terminal, qui dessert aujourd'hui une grande partie de la Bretagne, dispose d'opportunités de développement.

Lyon Saint-Priest

94 000 m³

Situé en bordure de l'agglomération lyonnaise, à proximité des grands axes autoroutiers de la région, le dépôt de Saint-Priest est connecté au pipeline SPMR le reliant aux raffineries et dépôts pétroliers du sud de la France (Fos-sur-Mer et Étang de Berre) et à la raffinerie de Feyzin.

L'accès routier immédiat du site à la Rocade Est ou au Boulevard Urbain Sud permet d'atteindre rapidement le nord ou le sud de Lyon ou les villes de Grenoble et Chambéry. Le site permet ainsi de desservir une zone de chalandise très étendue en évitant de surcharger le trafic routier.

Le dépôt s'est équipé d'une aire d'attente pour les camions et d'un outil de gestion des enlèvements sur rendez-vous, afin d'optimiser le temps de passage sur le dépôt et d'améliorer la sécurité des riverains.

Le parc de stockage inclut 125 bacs de 260 m³ à 23 000 m³, permettant de stocker, grâce à des process de stockage ségrégués, une grande variété de produits allant des huiles alimentaires aux essences aviation en passant par les biocarburants et de multiples produits pétroliers de différents grades.

Formé aux bonnes pratiques du stockage des denrées alimentaires, le personnel applique les principes de la démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) et sait répondre aux besoins spécifiques de ce secteur tels que la garantie de l'origine du produit tout au long de la chaîne logistique.

En janvier 2014, le terminal de Dunkerque a franchi un nouveau pas en se connectant au réseau de pipelines de l'Otan, offrant ainsi à la clientèle pétrolière une voie d'accès supplémentaire vers les dépôts de Valenciennes (59), Vatry (51), Saint-Baussant (54), Strasbourg (67) et Reichstett (67) et assurant par là même son développement futur. Cet ouvrage, long de 6 km, dont le tracé traverse plusieurs sites industriels, a été réalisé en partie en forage dirigé et a nécessité de multiples études et autorisations.

Depuis janvier 2016, le site s'est également doté d'un nouveau poste de déchargement pour les navires de distillats au Freycinet 12, augmentant d'un mètre le tirant d'eau offert aux navires en escale. Avec 13,30 m de tirant d'eau, le site peut désormais recevoir des navires jusqu'à 100 000 tonnes.

Le site est également embranché fer et expédie régulièrement des trains complets de distillats vers d'autres sites de stockage.

Brest

131 000 m³

Situé sur le port de Brest, réparti sur 2 sites reliés entre eux par un pipeline privé, le terminal de Stockbrest dispose de 2 jetées pouvant accueillir des navires jusqu'à 11,50 m de tirant d'eau.

Le site alimente la région en carburants routiers, non routiers et marins et en combustibles de chauffage.

Dernier port de la côte atlantique avant l'entrée dans la zone SECA (Sulphur

... Les Associés-Gérants de Rubis :

Visionnaires ou faisant preuve d'une grande créativité juridique-financière heureusement pondérée par un pragmatisme aigu, les avis divergent, mais la plus grande qualité que partagent Gilles et Jacques est sans nul doute possible d'avoir su s'entourer d'une équipe formidable !

Didier Clot,
Directeur Général Adjoint France
Rubis Terminal

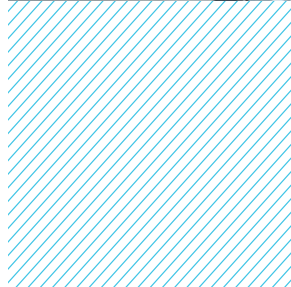


Villette-de-Vienne

64 200 m³

Accessible par la route du Maupas depuis Villette-de-Vienne et la route départementale D36, ou depuis Vienne par la route départementale D75, le site se situe sur le tronçon du pipeline SPMR reliant Fos au site de Saint-Priest et peut à ce titre offrir une solution de stockage tampon en période de contingentement.

Acquis par Rubis Terminal le 22 février 2016, le site est entré en service à l'été 2016 et sera doté de postes de chargement en distillats dès l'été 2017.



Salaise-sur-Sanne

19 500 m³

Situé à 60 km au sud de Lyon, le dépôt de Salaise-sur-Sanne est connecté par pipeline à la plateforme pétrochimique du Roussillon. Positionné en bordure du Rhône, à une courte distance de l'autoroute A7, qui relie Lyon à Marseille et Fos-sur-Mer, le site est accessible par barge et par fer et permet de couvrir les marchés français, suisse et italien. Le dépôt est certifié CDI-T et est apprécié pour les possibilités qu'il offre en logistique multimodale lorsqu'une rupture de charge est nécessaire pour passer du ferroviaire au fluvial ou vice versa.

Bastia/Ajaccio

37 000 m³

Situés au nord et au sud-ouest de la Corse, sur la Méditerranée, les dépôts de Bastia et d'Ajaccio constituent les plateformes de distribution de produits pétroliers dans la région pour les carburants routiers, la pêche, les aéroports et le chauffage.

Village-Neuf

62 000 m³

Proche de la ville de Mulhouse, au nord de la ville de Bâle, le dépôt de Village-Neuf est situé sur le Rhin, au croisement des frontières suisse, allemande et française. Ses connexions multiples lui permettent de rayonner sur ces 3 marchés.

Le dépôt dispose de 2 jetées, d'un embranchement fer et d'une gare routière et stocke des produits pétroliers répondant aux spécifications françaises, suisses et allemandes.

Autres activités

Négoce

Rubis Terminal est également présent dans une activité de vente grossiste de produits pétroliers à travers sa filiale CPA. Cette activité, marginale mais complémentaire, a généré un chiffre d'affaires en 2016 de 157 millions d'euros pour des volumes annuels d'environ 285 000 m³.

Gestion de sites tiers

Depuis août 2016, Rubis Terminal opère près de Bordeaux le site d'EPG (Entrepôt Pétrolier de Gironde) dans le cadre d'un mandat de gestion.



Rotterdam

(Pays-Bas) - 197 000 m³

Situé à Botlek, au cœur du port de Rotterdam, premier port d'Europe avec un trafic de plus de 400 millions de tonnes par an, le dépôt de Rubis Terminal offrira, à terme, une capacité de 350 000 m³ avec des accès ferroviaires et maritimes importants (3 jetées pour les navires de haute mer et 2 jetées pour les barges). Rapportés aux capacités, ces accès sont bien supérieurs à ceux des autres opérateurs.

Dans un contexte où la rapidité des opérations maritimes et la réduction des temps d'escale sont des enjeux essentiels de la logistique, ce terminal dispose d'un avantage compétitif indéniable.

Par ailleurs, la ségrégation des bacs de stockage, inox ou acier, dans des cuvettes contenant un faible nombre de bacs, permet de stocker des produits très différents sans problème d'incompatibilité.

Le dépôt dispose aujourd'hui d'une capacité de 197 000 m³, qui lui permet de stocker à la fois des produits pétroliers, des commodités chimiques et des spécialités.

Ce terminal a trouvé sa place sur le marché de la zone ARA, en offrant une excellente accessibilité et disponibilité sur ses appointements, ainsi qu'une expertise déjà reconnue pour les produits sensibles.

Développement international

La construction de nouvelles capacités se poursuit sur le terrain voisin pour lequel Rubis a obtenu une concession. Une première tranche de 35 000 m³ a été mise en service en 2016. Le lancement de la seconde phase pour une capacité de 25 000 m³ est prévu mi-2017.

Anvers

(Belgique) - 155 500 m³

Rubis et le groupe japonais Mitsui se sont associés à parts égales en 2007 pour construire un terminal de produits chimiques liquides et gazeux dans le port d'Anvers, le deuxième centre mondial de transit de produits pétrochimiques.

La construction de ce dépôt a démarré en 2008, sur une concession de 8 hectares, et le site a été mis en service en 2010. Avec la construction de 39 000 m³ supplémentaires mis en exploitation en 2013, la capacité du terminal a été portée à 110 000 m³ dont 14 000 m³ de gaz.

Ce site dispose aujourd'hui d'une clientèle diversifiée qui comprend les principaux acteurs de l'industrie chimique.

Depuis janvier 2016, des capacités de transbord multimodales pour le gaz renforcent la gamme de services et l'efficacité logistique du terminal.

Une nouvelle concession de 13 hectares a été accordée à Rubis, ce qui permettra, à terme, de porter la capacité à 400 000 m³ et d'augmenter le stockage de gaz.

Quatorze nouveaux bacs, d'une capacité globale de 45 500 m³ y ont été mis en service fin 2016.

La tranche suivante, d'une capacité de 30 000 m³ est en construction, et sera opérationnelle fin 2017.

Deux nouvelles positions maritimes et fluviales ont été mises en service dès 2016 pour maintenir la fluidité des opérations.

Ceyhan

(Turquie) - 650 000 m³

Rubis, présent en Turquie depuis 2012, dans le cadre d'un partenariat 50/50 avec les actionnaires historiques du terminal Delta Petrol a finalisé début 2017 le rachat des parts de ses partenaires, et détient désormais 100 % du capital de l'entreprise, renommée aujourd'hui Rubis Terminal Petrol.

Situé au sud-est de la Turquie, en façade méditerranéenne, Ceyhan est positionné au débouché des pipelines BTC, acheminant le pétrole brut de la mer Caspienne, et KC, acheminant le pétrole brut de Kirkouk (Irak). Bénéficiant d'une localisation stratégique et d'avantages maritimes réels, cette zone de Méditerranée orientale promet de devenir le principal carrefour logistique régional de produits pétroliers : flux inter-Méditerranée, exportations vers l'Afrique et l'Asie, proximité du canal de Suez et de la mer Noire.

Ce terminal de stockage de produits finis a aujourd'hui une capacité de 650 000 m³, commercialisée auprès d'une clientèle d'opérateurs pétroliers internationaux.

Le projet de Rubis a consisté à construire une jetée de 2,3 km et à augmenter les capacités de stockage, pour les porter à terme à 1 million de m³. Cet avantage compétitif essentiel permet de répondre à une demande logistique régionale croissante et de positionner le dépôt parmi les plus actifs de la zone en élargissant sa gamme de clientèle, et en diversifiant les catégories de produits stockés (pétrole brut et soutages).

La jetée est opérationnelle depuis août 2015 et permet au terminal d'accueillir des navires de gabarit « suez max ».

La construction de nouvelles capacités de stockage sera lancée en 2017.

2.2 Rubis Énergie :

distribution de produits pétroliers

Rubis Énergie est spécialisée dans la distribution de produits pétroliers. Son positionnement englobe le contrôle de toute la chaîne de distribution, depuis l'approvisionnement jusqu'à l'utilisateur final. Sélective dans sa politique d'investissements, Rubis Énergie privilégie son développement sur des marchés de niches : niche géographique (zones structurellement importatrices de produits pétroliers) ou niche produit (bitumes, GPL).

La branche Rubis Énergie comprend l'activité de distribution de tous les produits pétroliers, GPL, bitumes sur 3 zones géographiques : Europe, Caraïbes et Afrique.

Suite à l'acquisition d'Eres, une troisième branche Rubis Support et Services a été créée regroupant l'ensemble Sara, négoce-approvisionnement, shipping, bien que, juridiquement, ces activités restent filiales de Rubis Énergie.

Cette présentation permet de clarifier la séparation entre le métier de distributeur final de produits pétroliers d'une part, et les activités de shipping, raffinage, trading-approvisionnement d'autre part, qui viennent en support de l'activité distribution avec un business model bien distinct.

En maîtrisant une chaîne logistique complète (approvisionnement massif, transport maritime, stockage d'importation, stockage intermédiaire, livraison par camion au client final), Rubis Énergie rend accessible et de façon pérenne pour ses clients les produits (gaz, carburants, bitumes) dont ils ont besoin.

Le Groupe est organisé de façon « décentralisée » : chaque centre de profit correspond à une position locale, ce qui permet aux responsables locaux d'avoir une connaissance approfondie de leur zone géographique et de conduire une politique d'investissements adaptée. Ce mode d'organisation se traduit par des gains de parts de marché enregistrés régulièrement.

Atouts stratégiques

- » Gestion intégrée des approvisionnements.
- » Infrastructures logistiques stratégiquement situées.
- » Adaptation à la diversité des produits et demandes spécifiques selon les zones géographiques.
- » Concentration sur des marchés de niches.

Faits marquants 2016

- » Forte progression du niveau d'activité.
- » Acquisition des 25 % complémentaires du groupe Eres, un des principaux intervenants indépendants en approvisionnement, transport, logistique et distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest : Sénégal, Togo et Nigéria.
- » Acquisition de Bermuda Gas, principal distributeur de GPL aux Bermudes.
- » Cession de Multigas, distributeur de gaz spéciaux en Suisse.

Calendrier 2017

» Rubis a signé un accord pour le rachat de l'intégralité des actions de Dinasa, premier distributeur de produits pétroliers en Haïti.

Avec 600 000 m³ distribués, Dinasa, premier réseau de stations-service du pays (125 stations), opère sous la marque National et bénéficie d'une présence sur tous les segments de l'offre de produits pétroliers, avec une position de leader en aviation, GPL, fioul commercial et lubrifiants. La société dispose d'un outil logistique d'importation stratégique et autonome (stockage, accès maritimes).

Les volumes de vente de Dinasa représentent un accroissement de plus de 35 % de l'activité de Rubis Énergie dans la zone Caraïbes.

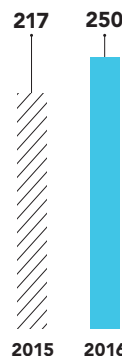
» Bitumes : sur des marchés structurellement importateurs, Rubis entend poursuivre son développement en ciblant de nouveaux périmètres géographiques.

Les Associés-Gérants de Rubis :

Un partage sur les valeurs



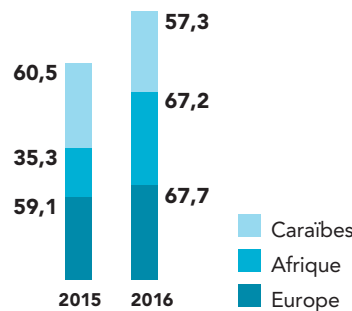
Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



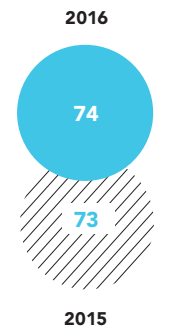
Résultat brut d'exploitation
(en millions d'euros)



Capacité d'autofinancement
(en millions d'euros)



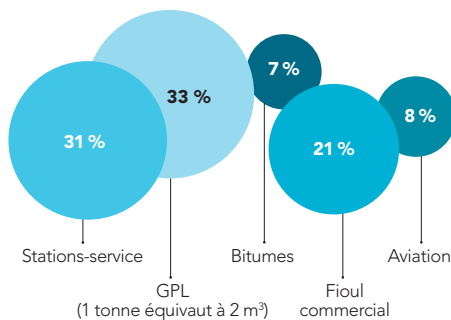
Résultat opérationnel courant
(en millions d'euros)



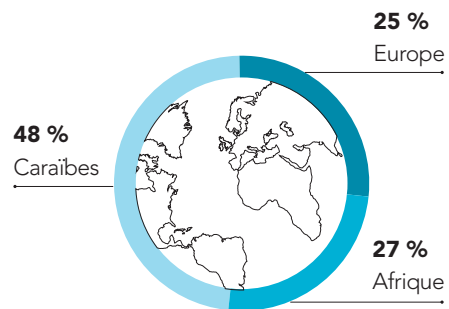
Investissements
(en millions d'euros)

Note : L'affectation des activités entre les secteurs Rubis Énergie et Rubis Support et Services a été modifiée sur l'exercice 2016. Les données 2015 ont été retraitées par souci de cohérence.

Répartition des volumes



Par segment



Par zone géographique

2. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Rubis Énergie, par son positionnement englobe le contrôle de toute

la chaîne de distribution pétrolière, de la production à la consommation finale.

La distribution de produits pétroliers est une activité à forte intensité de capitaux.

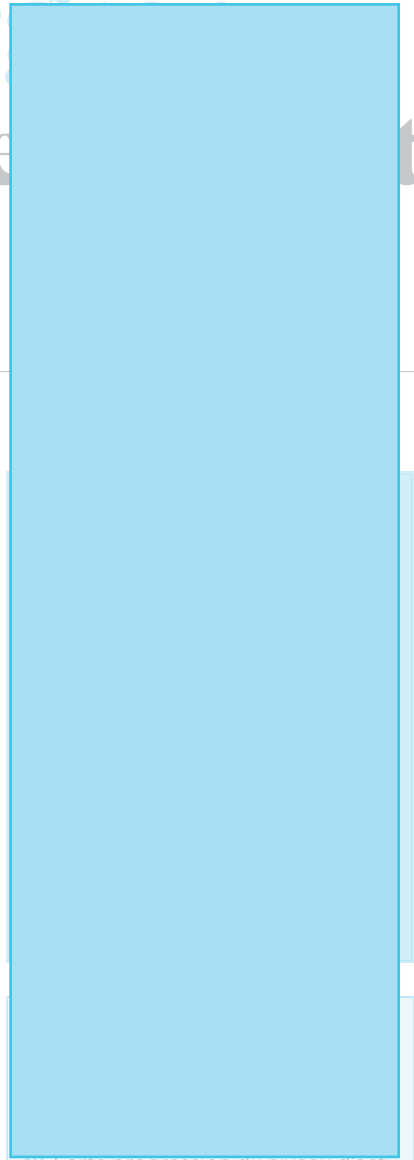
Suivant la nature des produits, Rubis Énergie a été structurée en plusieurs sociétés.

juridiquement, ces activités restent filiales de Rubis Énergie.

Cette structure permet de séparer les activités de distribution et les activités de shipping, raffinage, trading, approvisionnement d'autre part, qui viennent en support de l'activité distribution avec

En matière de distribution, Rubis Énergie dispose d'un réseau de distribution très étendu, couvrant l'ensemble de la France, de la Belgique à l'Espagne, de l'Italie à la Grèce.

Il dispose également d'un parc de raffineries et de stations de raffinage, de capacités de stockage et de capacités de distribution.



Fort progression du niveau d'activité.

Éléments principaux intervenants : transport, bitumes, pétrole, Gas, PL aux distributeurs.



Petit...

Je rêvais de devenir
sapeur-pompier.

Aujourd'hui, dans le Groupe...

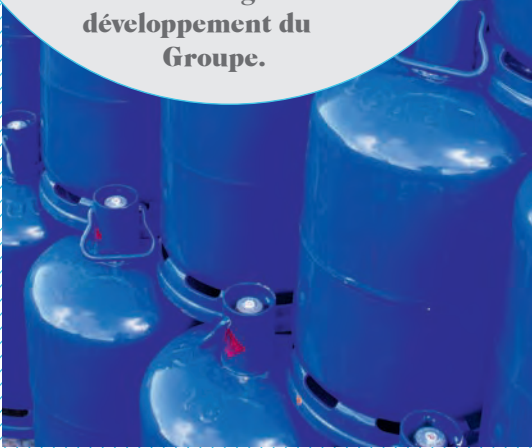
Outre que j'ai pu réaliser mon rêve
pendant quelques années, celui-ci se
retrouve dans ma fonction par 3 choses :

- savoir analyser les problématiques et réagir avec pragmatisme et efficacité,
- rester humble,
- conserver le rôle essentiel de l'être humain, du collaborateur au centre du schéma de fonctionnement de Rubis ... malgré le fort développement du Groupe.

**Les Associés-Gérants
de Rubis :**

Un partage sur les valeurs
fondamentales de la vie et
une complémentarité dans le
domaine professionnel.

Jean-Pierre Hardy,
Directeur Général Adjoint
Rubis Énergie



L'énergie : un besoin de base

À l'origine spécialisé dans la distribution de GPL (butane et propane), le Groupe a considérablement élargi sa distribution, au gré des acquisitions, à l'ensemble des produits pétroliers : stations-service, fioul commercial, aviation, marine, lubrifiants, bitumes, sur 3 zones géographiques : Caraïbes, Europe et Afrique.

Le GPL représente désormais 1/3 des produits commercialisés.

En vrac, en bouteilles (conditionné) ou sous forme de carburant automobile (GPL-carburant), le GPL reste une énergie disponible, stable et facilement transportable, dont les vertus environnementales sont démontrées : brûlant intégralement, sans poussière, avec de

faibles émissions de particules et de NO_x (oxydes d'azote), sans soufre ni benzène.

Ces caractéristiques environnementales en ont fait une énergie promue par les pouvoirs publics dans de nombreux pays.

Dans les Caraïbes (Antilles et Guyane françaises, arc des Caraïbes, Jamaïque), les Bermudes, les îles anglo-normandes, en Corse, à la Réunion et à Djibouti, le Groupe exploite désormais en carburants un réseau de près de 400 stations-service, aux couleurs RUBIS ou VITO.

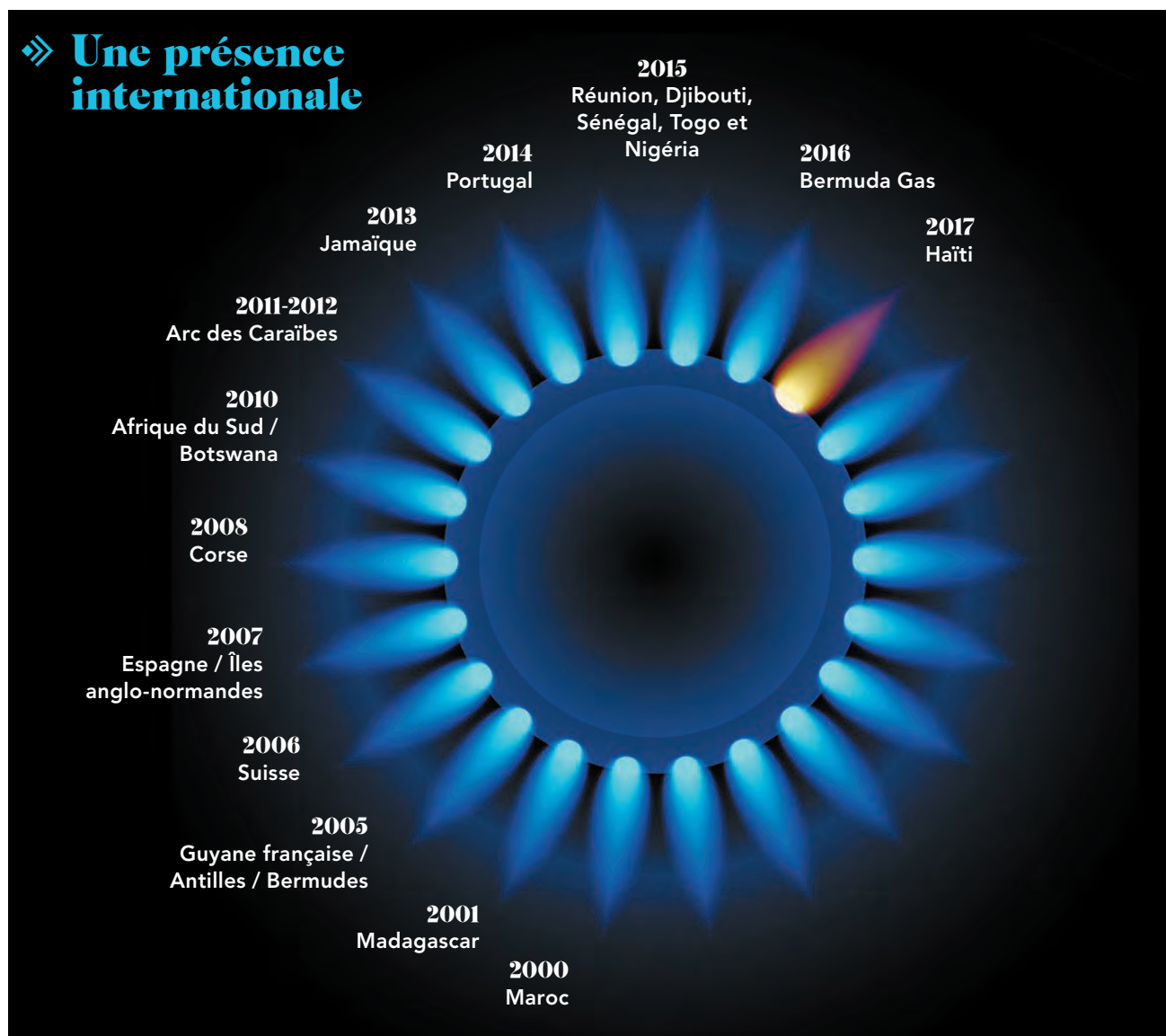
L'acquisition de Dinasa en Haïti début 2017 portera le nombre de stations-service à plus de 500.

Le Groupe commercialise également des fiouls et des carburants aviation.

En 2015 puis 2016, le Groupe s'est diversifié avec l'acquisition complète du groupe Eres, l'un des principaux intervenants indépendants en approvisionnement, transport, logistique et distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest avec des dépôts d'importation au Nigéria, Sénégal et Togo.

L'ensemble des carburants et fiouls représente 60 % du total des volumes distribués, et les bitumes, 7 %.

Pour l'ensemble de ses métiers, le Groupe est propriétaire des infrastructures nécessaires à chaque activité (terminaux d'importation, unités de stockage, centres emplisseurs, etc.).





La Culture de Rubis :
Je pense que ce qui différencie Rubis des autres multinationales, c'est l'autonomie qui est laissée aux managers afin de gérer la filiale.

Les Associés-Gérants de Rubis :
Ce qui me séduit le plus, c'est leur disponibilité, leur écoute et évidemment leur connaissance de l'économie. Leurs discours sont toujours pour moi une source d'inspiration.

Manuel Ledesma,
Directeur Général
Vitogaz España

Zone Europe

En 2016, l'activité France métropolitaine a réalisé près de 107 000 tonnes de distribution de GPL, représentant une part de marché d'environ 6 %.

Si Vitogaz France, présent depuis 1939, demeure avant tout un propanier s'adressant historiquement à une clientèle résidentielle (27 %) et avicole (25 %), il a néanmoins réussi à construire et consolider une forte position de marché en GPL-carburant sous la marque GAZ'L (20 %) à

travers un réseau de 350 stations-service installées en grandes et moyennes surfaces (GMS) et dans le réseau BP.

Depuis début 2010, Vitogaz France est actionnaire unique de Frangaz, société commercialisant des bouteilles de GPL auprès de la grande distribution (1 600 points de vente). Dans le réseau Intermarché, Frangaz distribue des bouteilles de GPL sous la marque Énergaz et pour le réseau Casino, sous la marque distributeur.

Vitogaz France s'appuie sur un dispositif logistique puissant : son partenariat, à hauteur de 21 %, dans le GIE Norgal (situé au Havre), lui donne accès au plus gros centre de réception de GPL en façade maritime, à des centres emplisseurs et à un réseau de relais-vmc, répartis sur le territoire pour l'approvisionnement secondaire.

Côté carburants, l'activité de ViTO Corse en 2016 a contribué à hauteur de 95 000 m³ de distribution de produits pétroliers, à travers un réseau de 45 stations-service.

» Une activité européenne densifiée en 2016

Espagne

40 000 tonnes de GPL distribuées, exclusivement vrac et régional, concentré sur le nord de la péninsule.
Nouveaux contrats signés en GNL.

Suisse

Opérateur n° 1 du marché avec 54 000 tonnes, tous produits confondus. La filiale bénéficie d'une position logistique forte.

Portugal

Avec la reprise au 1^{er} juillet 2014 de l'activité GPL de BP au Portugal, Rubis Energia Portugal constitue désormais la première filiale GPL du Groupe, avec 135 000 tonnes de GPL commercialisées en 2016.
Second opérateur du marché.

La Culture de Rubis :
Dynamique, réfléchie, discrète.

Les Associés-Gérants de Rubis :
Stratégés, responsables, complémentaires.

Nicolas de Breyne,
Directeur Général
FSCI

Îles anglo-normandes

100 000 m³ de produits pétroliers distribués au sein notamment d'un réseau de 32 stations-service.

La Culture de Rubis :
C'est très rafraîchissant et épanouissant de faire partie d'un groupe dynamique qui positionne ses cadres dirigeants comme de réels entrepreneurs.

Bien que le Groupe affiche une croissance à 2 chiffres chaque année, l'équipe de Direction reste stable, maîtrise les différents dossiers d'investissements et fait confiance à ses hommes et femmes de terrain pour optimiser ses différentes acquisitions...

Zone Caraïbes

Antilles/Guyane

Depuis 2005, Rubis Antilles Guyane est n° 1 en distribution de GPL et n° 2 en réseau de stations-service. Le groupe Rubis dispose en amont d'un puissant dispositif d'approvisionnement, tant à travers sa participation de 71 % dans la Sara (Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles), unique raffinerie de la région, qu'à travers ses terminaux en propre : 2 dépôts de bitumes (Guadeloupe et Martinique), ainsi que les terminaux de carburants à Marie-Galante et Saint-Barthélemy.

La Société gère le second réseau de distribution de carburants routiers aux Antilles et Guyane françaises, comprenant 80 stations-service. La Société commercialise également différents fiouls (marine et industrie), des carburants aviation, des bitumes et des lubrifiants.

En GPL, Rubis Antilles Guyane est le principal acteur régional, avec une part de marché de 62 % réalisée à travers un réseau de 1 700 dépositaires. En Guadeloupe, sa participation à 50 % dans l'unique terminal d'importation (Stocabu) et 100 % dans le centre empletteur lui confère une position logistique stratégique.

Le Groupe est également présent dans l'activité de vente de carburants aviation suite au rachat à Shell puis Chevron de leurs participations dans les groupements aviation de ces 3 départements d'outre-mer.

En 2016

Rubis Antilles Guyane a commercialisé près de 400 000 m³ de carburants, fiouls et carburants aviation, 18 000 tonnes de GPL et 4 000 tonnes de bitumes.

L'augmentation des volumes est principalement liée à des ventes de fioul lourd à EDF.

Bermudes

Depuis 2006, Rubis gère le premier réseau de distribution de carburants automobile aux Bermudes (13 stations-service). Fort d'un dispositif logistique autonome, composé de 2 stockages d'importation de carburants et d'un terminal d'importation de GPL, Rubis Energy Bermuda dispose d'une position de leader, tant pour son réseau de stations-service que pour l'approvisionnement en GPL.

En 2016

Rubis Energy Bermuda a commercialisé 37 000 m³ de carburants et fiouls, ainsi que 4 000 tonnes de GPL.

Arc des Caraïbes

Depuis 2011, Rubis gère le premier réseau de distribution de carburants automobile dans l'arc des Caraïbes, pour un ensemble de 170 stations-service, suite au rachat des activités de distribution de produits pétroliers des groupes Chevron et Blue Equity LLC réparties :

- ❖ à Antigua, la Barbade, la Dominique, Grenade, le Guyana, Sainte-Lucie, Saint-Vincent (Eastern Caribbean) ;
- ❖ aux Bahamas, îles Caïmans et îles Turques-et-Caïques (Western Caribbean) ;
- ❖ en Jamaïque.

Avec une base puissante d'actifs logistiques, Rubis Caribbean dispose d'une position de leader, tant pour son réseau de stations-service que pour l'approvisionnement en carburants aviation ou GPL.

En 2016

Rubis Caribbean a commercialisé 1 000 000 m³ de carburants, fiouls et carburants aviation, ainsi que 27 000 tonnes de GPL.

Zone Afrique

Maroc

Rubis Énergie s'est implantée au Maroc en 2000, en partenariat avec les industriels du secteur de la céramique, en construisant à Jorf Lasfar, à 120 km au sud de Casablanca, le plus gros terminal d'importation de propane du continent (10 500 m³). Fort de cet outil logistique, Rubis a développé une stratégie de distribution finale en vrac uniquement, avec une position de leader. Le Groupe opère à travers sa filiale logistique Lasfargaz (détenue à 76 %) et sa filiale de distribution Vitogaz Maroc (détenue à 100 %).

En 2016

Vitogaz Maroc a distribué 37 000 tonnes de GPL dans un marché vrac destiné pour l'essentiel à une clientèle professionnelle diversifiée (céramique, hôtellerie, agriculture et résidentielle).

Djibouti

Djibouti est situé stratégiquement à l'entrée de la mer Rouge, sur la Corne de l'Afrique, et dispose d'un avantage naturel qui en fait le principal sinon l'unique accès maritime de l'Éthiopie, pays en forte croissance.

Rubis a repris fin 2015 les actifs et le fonds de commerce de Total à Djibouti. Ce nouveau développement permet à Rubis de prendre le contrôle du premier distributeur de produits pétroliers du pays, avec une présence sur l'ensemble des compartiments du secteur : stations-service, aviation, commercial, marine et lubrifiants.

En 2016

Rubis Énergie Djibouti a distribué 75 000 m³ tous carburants confondus.



... Les Associés-Gérants de Rubis :

Les Associés-Gérants arrivent parfaitement à orienter stratégiquement Rubis dans sa croissance externe tout en conservant un regard avisé sur la rentabilité des opérations courantes.

Gilles et Jacques sont accessibles, humbles et à l'écoute de leurs cadres dirigeants.

Je trouve aussi plaisant qu'ils continuent d'aller sur le terrain afin de mieux comprendre les opérations et rencontrer les équipes locales.

Frédéric Royer,
Directeur Général
Easigas

Afrique australe

Rubis est présent en Afrique australe depuis 2011, après le rachat à Shell de ses filiales de distribution de GPL en Afrique du Sud, Botswana, Lesotho et Swaziland. Début 2012, Rubis a complété son dispositif dans cette zone en reprenant l'activité de distribution de GPL de Puma Energy au Botswana.

Sous la marque Easigas pour ces 4 pays, Rubis se positionne en n° 2 du secteur avec une part de marché supérieure à 30 %, couvrant l'ensemble des segments du GPL : bouteilles et vrac, usages résidentiels, agricoles et industriels. Easigas a une longue présence historique dans ces pays et bénéficie d'une forte notoriété. La demande en énergie en général, et dans le secteur des GPL en particulier, offre des perspectives de croissance dans cette zone géographique.

En 2016

Easigas et Reatile Gaz ont fusionné leur activité GPL en Afrique australe.

Reatile Gaz, actif dans le GPL en Afrique du Sud et exportant au Mozambique et au Zimbabwe, est détenu à 55 % par le groupe Reatile et à 45 % par Engen Petroleum Ltd. Le groupe Reatile opère dans différents secteurs de l'énergie en Afrique australe.

L'entité fusionnée, contrôlée à hauteur de 60 % par Rubis Énergie et de 40 % par Reatile Gaz, couvrira l'ensemble de l'Afrique australe et bénéficiera des avantages liés à sa dimension : un accès renforcé et pérenne à la ressource GPL permettant de mieux servir sa clientèle grâce aux infrastructures combinées des 2 groupes. Les volumes 2016 ont atteint 155 000 tonnes.

Madagascar

Rubis a démarré son activité de distribution de GPL à Madagascar en 2001, en s'appuyant sur ses infrastructures logistiques propres : un terminal d'importation à Mahajanga (5 000 m³) et 2 centres emplisseurs.

Le marché du GPL est essentiellement en bouteilles. Le secteur de l'énergie domestique est encore dominé par l'utilisation du charbon de bois, mais de nombreuses actions en faveur d'une substitution par le GPL sont entreprises afin de lutter contre la déforestation de l'île.

Rubis joue un rôle clé avec 80 % de part de marché et se développe dans le vrac. Sa position logistique unique lui a surtout permis de développer une activité de fourniture de produits à l'ensemble des opérateurs de l'île.

Avec un investissement de 4,5 milliards de dollars US, Ambatovy constitue le plus gros projet minier à Madagascar. Piloté par Sherritt International, il consiste à extraire de la latérite nickélifère puis à la traiter et à la raffiner pour obtenir des briquettes de nickel pur à 99,9 %. Vitogaz Madagascar a été sélectionné pour assurer la fourniture de gaz nécessaire au process.

En 2016

Vitogaz Madagascar a distribué 13 500 tonnes de GPL tous produits confondus.

La Réunion

Mi-2015, Rubis a finalisé l'acquisition de 100 % des titres de la SRPP (Société Réunionnaise de Produits Pétroliers) auprès des groupes Shell et Total. La société opère les installations logistiques d'approvisionnement de l'île.

Premier opérateur local avec un réseau de 51 stations-service, la SRPP commercialise également des fiouls commerciaux, du GPL et des lubrifiants. La SRPP représente, en année pleine, 210 000 m³ de carburants et 11 000 tonnes de GPL.

Pour Rubis, cette acquisition représente un renforcement de son activité dans l'Océan Indien (Madagascar, Comores, Afrique australe), en l'élargissant à l'activité de distribution de tous produits pétroliers, avec l'avantage d'une logistique intégrée.

2.3 Rubis Support et Services

Rubis Support et Services regroupe les activités de raffinage, de négoce-approvisionnement et de transport maritime de produits pétroliers.

Ces activités midstream sont sollicitées tant en support des activités de distribution finale (Rubis Énergie) que directement pour le compte de tiers.

La raffinerie des Antilles (Sara), détenue à 71 %, est implantée en Martinique et assure de façon exclusive l'approvisionnement en produits pétroliers de l'ensemble des 3 départements français Guyane, Guadeloupe et Martinique. En contrepartie de cette exclusivité, ses prix et sa rentabilité sont régulés par les pouvoirs publics à travers un décret.

La Sara a une capacité de distillation atmosphérique de 800 000 tonnes et produit une gamme complète de produits aux normes environnementales européennes : carburants, gazole, GPL et kérosène adaptés aux besoins locaux. La Société emploie directement 300 personnes et autant de sous-traitants.

Les actifs de transports comprennent 12 navires en pleine propriété ou affrétés, dont 4 bitumiers, pour une capacité globale de 175 000 m³.

L'activité opérationnelle de négoce-approvisionnement est basée historiquement à la Barbade et opère tant dans la zone Caraïbes que dans le reste du monde. En 2016, le négoce-approvisionnement a traité 1,3 million de m³, en hausse de 19 % par rapport à 2015.

Faits marquants 2016

❖ Sara : c'est la première année de plein exercice pour Rubis, suite à l'acquisition en mai 2015 de 35,5 % des parts de la Sara auprès de Total.

❖ Début 2016, Rubis a finalisé l'acquisition complète du groupe Eres en rachetant 25 % du capital complémentaire.

Eres est l'un des principaux opérateurs indépendants en bitumes en Afrique de l'Ouest. Sa clientèle comprend principalement les contractants routiers opérant au Nigéria, Sénégal, Togo et dans les pays alentours.

Calendrier 2017

❖ Sara : continuer à participer au programme Écologie promu par les pouvoirs publics notamment sur les sujets relatifs aux piles à hydrogène au sein de la raffinerie.

❖ Eres : développer de nouveaux marchés bitumes en négoce-approvisionnement et optimiser la flotte de bateaux.





Note : L'affectation des activités entre les secteurs Rubis Énergie et Rubis Support et Services a été modifiée sur l'exercice 2016. Les données 2015 ont été retraitées par souci de cohérence.

2.3 Rubis Support



Rubis Support
 et de transp

Ces activités
 (Rubis Énerg

upe
 du

llici
 t po

ina

t de
 rs.

rovisionnement

oution finale

La raffinerie des
 71 %, est impl.
 assure de façon
 nement en produits pétroliers de
 l'ensemble des 3 départements français
 Guyane, Guadeloupe et Ma
 En contrepartie de cette exclu
 prix et sa rentabilité sont régul
 pouvoirs publics à travers un dé

Li
 ai
 pi
 aux normes environnementales europe
 onnes carburants gazole, GPL et kérosène
 bes
 acte
 is-tr
 e tr
 plei
 mie
 '500
 oéra
 nem
 Bark
 s qu
 égo
 on c
 201!



Faits marqués 2016

- » Sara : c'est la première an
 plein exercice pour Rubis
 l'acquisition en mai 2015 d
 des parts de la Sara au
 Total.
- » Début 2016, Rubis a finalisé l'acqui
 sition comp
 rachetant 2
 mentaire.
 Eres est l'un des principaux opéra
 teurs indépendants en bitumes en
 Afrique de l'Ouest. Sa clientèle com
 prend principalement les contractants
 routiers opérant au Nigéria, Sénégal,
 Togo et dans les pays alentours.

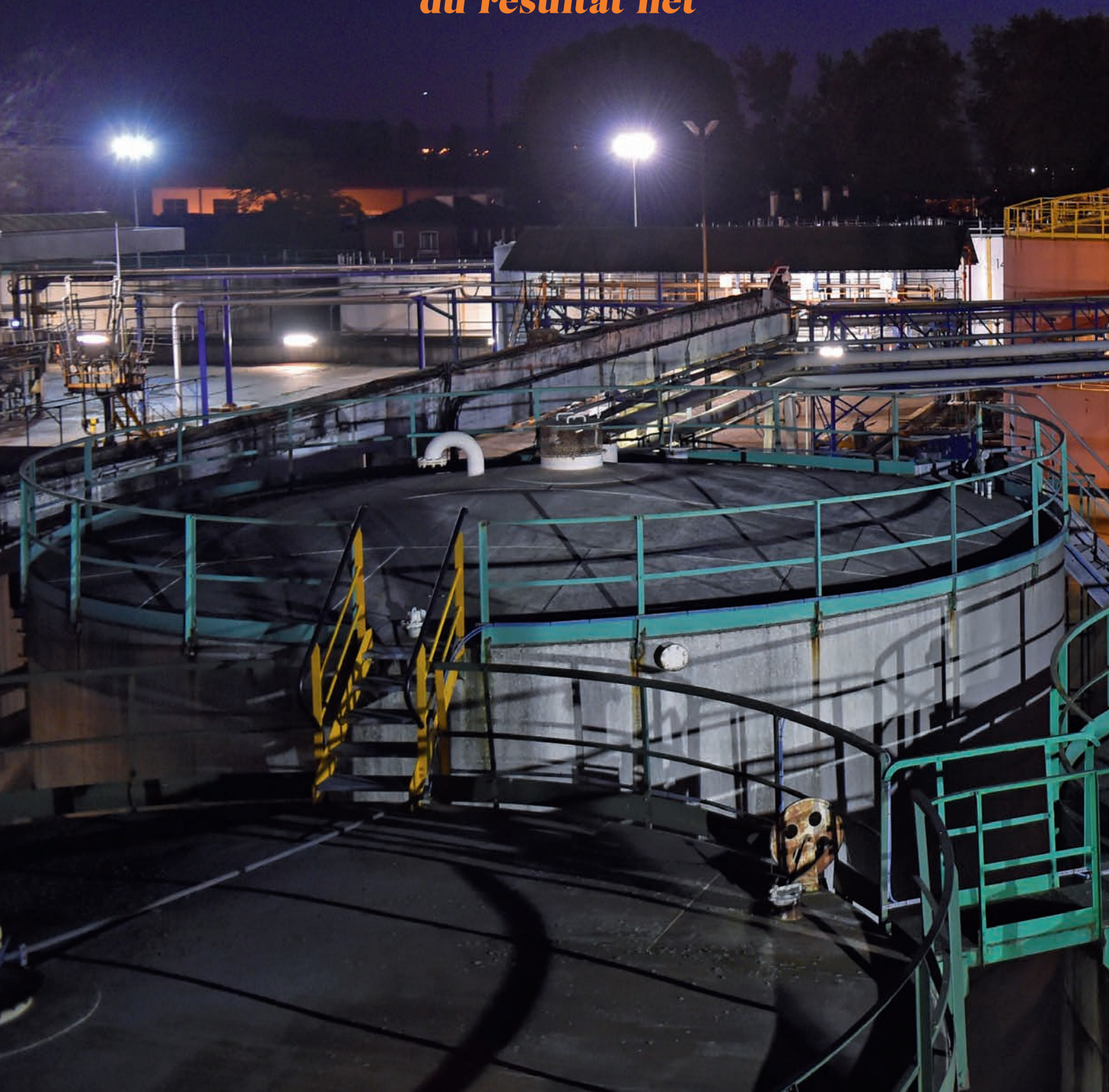
gramme Ecologie promu par les
 pouvoirs publics notamment sur
 les sujets relatifs aux piles à hydro
 gène au sein de la raffinerie.

- » Eres : développer de nouveaux
 marchés bitumes en négoce
 approvisionnement et optimiser la
 flotte de bateaux.



22 %

*Croissance
du résultat net*



A nighttime photograph of an industrial facility, likely a water treatment plant, featuring large circular tanks and complex piping. A large, white, stylized number '3' is superimposed over the center of the image. The scene is illuminated by artificial lights, and a crescent moon is visible in the dark blue sky.

3

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

3.1 Rapport d'activité du Groupe pour l'exercice 2016

L'exercice 2016 a connu une bonne croissance de l'activité globale en volumes (+ 15 %) permettant de générer une excellente performance du résultat net : + 22 % à 208 millions d'euros.

Rubis Énergie a constitué le moteur de cette performance, grâce à des volumes en hausse de 17 % (+ 5 % à périmètre constant), tirés par de nouveaux gains de parts de marché, les apports des acquisitions réalisées en 2015, notamment la Réunion, et les fruits des restructurations engagées en Afrique du Sud. Au total, le ROC de Rubis Énergie s'élève à 192 millions d'euros, en augmentation de 24 % (+ 9 % à périmètre constant).

L'activité **Rubis Support et Services**, qui comprend la Sara (raffinerie des Antilles) et l'ensemble des activités de *shipping*, négoce et services, affiche un ROC de 69 millions d'euros, en hausse de 43 %. La bonne performance de l'exercice a été marquée par l'intégration globale de la Sara en année pleine ainsi que des activités de négoce réalisées dans les Caraïbes. À périmètre constant, la croissance atteint 19 %.

Rubis Terminal enregistre une croissance globale de ses recettes de 5 % dans un environnement France toujours atone, tout en poursuivant sa politique d'extension de capacités en pétrochimie (zone ARA) et en France (contrats de stockage stratégique). En intégrant la contribution des sociétés mises en équivalence (Anvers et Turquie), le ROC de la branche, d'un montant de 63 millions d'euros, est en progression de 8 % (contre + 4 % en données publiées).

Résultats consolidés au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	2016	2015	Variation	Variation à périmètre constant
Chiffre d'affaires	3 004	2 913	3 %	- 4 %
Résultat brut d'exploitation (RBE)	411	345	19 %	4 %
Résultat opérationnel courant (ROC), dont	300	240	25 %	10 %
• Rubis Énergie	192	155	24 %	9 %
• Rubis Support et Services	69	48	43 %	19 %
• Rubis Terminal	54	51	4 %	4 %
Résultat net part du Groupe	208	170	22 %	17 %
Capacité d'autofinancement	326	261	25 %	
Investissements industriels	163	143		

Les investissements industriels (sécurité et augmentation de capacités) de 163 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 27 millions

d'euros d'acquisitions nettes des filiales, sont venus renforcer les positions du Groupe.

La structure financière du Groupe au terme de l'exercice demeure particulièrement solide, avec un ratio de dette rapporté au RBE de 0,6 permettant d'envisager de nouvelles acquisitions.

Bilan résumé

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Fonds propres totaux	1 986	1 657
dont part du Groupe	1 857	1 558
Disponibilités	834	786
Dette financière	1 061	1 123
Dette financière nette	228	337
Ratio dette nette/fonds propres	11 %	20 %

Analyse du mouvement de la position financière nette depuis le début de l'exercice

En ligne avec les résultats, la capacité d'autofinancement augmente de 25 % pour atteindre 326 millions d'euros, témoignant de la qualité des résultats.

(en millions d'euros)

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2015	(337)
Capacité d'autofinancement	326
Variation du besoin en fonds de roulement	(28)
Investissements Rubis Terminal	(67)
Investissements Rubis Énergie	(74)
Investissements Rubis Support et Services	(22)
Acquisitions nettes d'actifs financiers	(27)
Variation des prêts et avances, autres flux	(3)
Dividendes aux actionnaires et minoritaires	(136)
Augmentation des fonds propres	128
Incidences des variations de périmètre et change	12
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2016	(228)

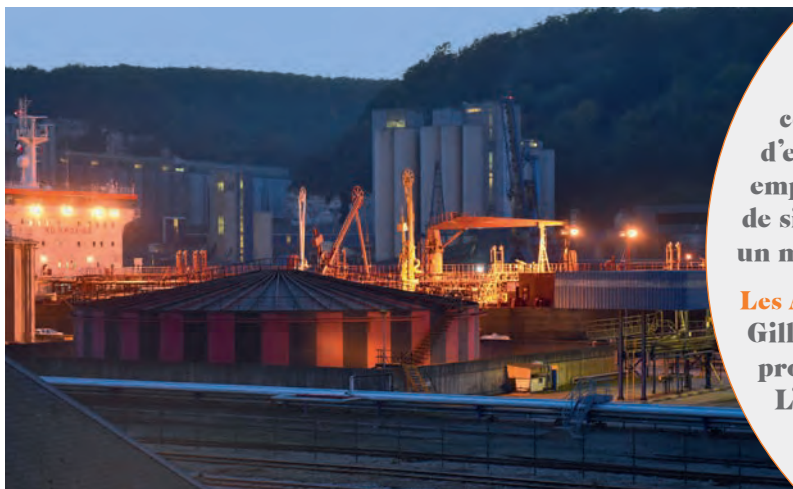
Les cotations des produits pétroliers ont baissé de 16 % (en dollars) en moyenne sur 2016 par rapport à 2015, avec cependant une hausse de 11 % (en euros) de décembre à décembre, expliquant la hausse de 28 millions d'euros du besoin en fonds de roulement sur l'exercice.

En matière d'investissements, on notera principalement :

- au niveau de Rubis Terminal (67 millions d'euros) : 24 millions d'euros pour les dépenses de mises en conformité et sécurité réparties sur les différentes plateformes et 43 millions d'euros pour les développements, dont 20 millions d'euros au titre de l'achèvement de la phase 2 de l'extension du site de Rotterdam et 23 millions d'euros au titre des nouveaux projets en France (Sagess-Rouen) ;
- au niveau de la branche distribution de Rubis Énergie : 74 millions d'euros, se répartissant sur les 35 filiales ou succursales du pôle et correspondant à des mises à niveau d'installations (terminaux, stations-service) et à des accroissements de capacité (bouteilles, réservoirs, terminaux, stations, avitaillement aéroportuaire) ;
- Rubis Support et Services : 22 millions d'euros, dont 17 millions d'euros au titre de la raffinerie Sara.

Les acquisitions nettes (27 millions d'euros) comprennent le rachat de Bermuda Gas, des minoritaires d'Eres (25 %), la cession de Multigas et le solde net de l'entrée d'un minoritaire en Afrique du Sud.

L'augmentation des fonds propres de 128 millions d'euros comprend le paiement du dividende en actions ainsi que des levées de stock-options et la souscription annuelle au PEE (plan d'épargne entreprise), réservée aux salariés.



La Culture de Rubis :
La philosophie « don't think global, think local » me permet de développer Vitogaz Switzerland selon les besoins et les circonstances spécifiques en Suisse, ce qui nous rend très puissant. La culture d'entrepreneuriat nous aide à faire de nos employés des entrepreneurs et pas seulement de simples salariés : une énorme force dans un marché disputé.

Les Associés-Gérants de Rubis :
Gilles et Jaques sont très compétents, professionnels et bien accessibles. L'échange d'idées est toujours constructif et enrichissant.

Stefan Theiler,
 Directeur Général
 Vitogaz Switzerland

RUBIS ÉNERGIE

La branche Rubis Énergie comprend l'activité de distribution de tous les produits pétroliers, GPL, bitumes sur les 3 zones géographiques : Europe, Caraïbes et Afrique.

Suite à l'acquisition d'Eres, une troisième branche Rubis Support et Services a été créée regroupant l'ensemble Sara, négoce, approvisionnement, *shipping*, bien que, juridiquement, ces activités restent filiales de Rubis Énergie.

Cette présentation permet de clarifier la séparation entre le métier de distributeur final de produits pétroliers d'une part, et les activités de *shipping*, raffinage, trading-approvisionnement d'autre part, qui viennent en support de l'activité distribution, avec un *business model* bien distinct.

COTATIONS DES PRODUITS PÉTROLIERS

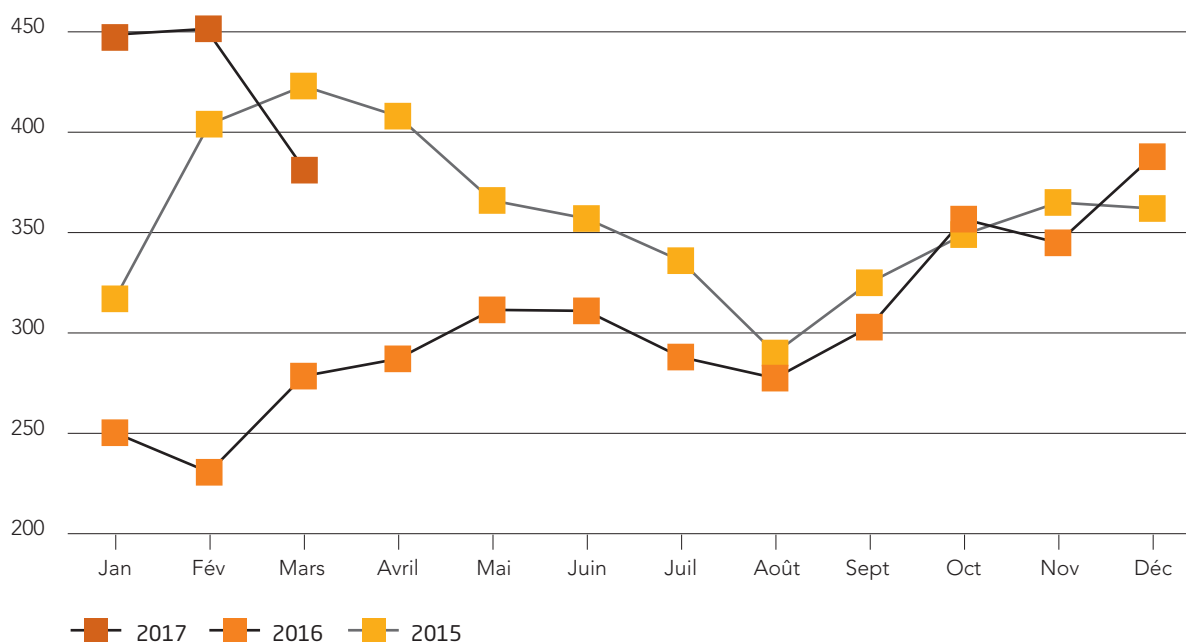
Les cotations des produits pétroliers se sont inscrites en retrait de 16 % en moyenne par rapport à 2015. Si de décembre à décembre les cotations sont stables, la courbe présente une accélération de la hausse des cours au deuxième semestre 2016.

Ainsi, les cours du quatrième trimestre 2016 s'inscrivent en hausse de 30 % (en euros) par rapport au troisième trimestre.

Dans cet environnement, on enregistre un reflux de 6 % des marges unitaires (- 2 % hors situations exceptionnelles).

Cette évolution doit s'apprécier par rapport à la forte hausse (+ 15 %) enregistrée en 2015 (effet « parachute ») en liaison avec la forte baisse des cotations par rapport à 2014.

Propane Cif-Argus en US dollar par tonne



SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ EN VOLUMES SUR L'EXERCICE 2016

Opérant à travers ses 20 centres de profit, la branche Rubis Énergie a commercialisé 3,4 millions de m³ sur la période en distribution finale.

Ces mêmes volumes se répartissent sur 3 zones géographiques : Caraïbes (48 %),

Europe (25 %) et Afrique (27 %), fournissant au Groupe une excellente diversité à la fois climatique, économique (pays émergents et économies développées) et par type d'utilisation (résidentielle, transports, industrielle, *utilities*, aviation, marine, lubrifiant et bitumes).

La commercialisation de fiouls (carburant automobile, aviation, gazole non routier, lubrifiants) représente 60 % de l'activité, 33 % pour la distribution de GPL et 7 % pour les bitumes.

Évolution des volumes commercialisés par zone géographique

(en milliers de m ³)	2016	Répartition	Variation	Variation à périmètre constant
Europe	829	25 %	-1 %	-1 %
Caraïbes	1 627	48 %	9 %	9 %
Afrique	907	27 %	65 %	0 %
TOTAL	3 363	100 %	17 %	5 %

Les volumes à périmètre réel ont enregistré une progression de 17 %. Les variations de périmètre sur la période comprennent

essentiellement la SRPP à la Réunion (entrée en juillet 2015), l'ensemble Eres (juin 2015), Djibouti (octobre 2015) et Bermuda Gas

(avril 2016). Corrigés de l'effet périmètre, les volumes enregistrent une solide avance de 5 %.

MARGE COMMERCIALE RUBIS ÉNERGIE

La marge commerciale brute tous produits atteint 455 millions d'euros, en progression de 8 %, bénéficiant de la hausse des volumes.

La marge unitaire tous produits est en retrait de 6 % à périmètre constant. Hors bitumes en Afrique, où les marges ont été affectées par de sévères ajustements économiques dus à l'effondrement de la

monnaie locale, et corrigé de volumes gros vrac exceptionnels dans les Caraïbes, le retrait de la marge unitaire atteint 2 %.

Marge commerciale Rubis Énergie en distribution finale

	Marge brute (en millions d'euros)	Répartition	Variation	Variation à périmètre constant	Marge unitaire (en euros/m ³)	Variation à périmètre constant
Europe	182	40 %	-2 %	-2 %	220	-2 %
Caraïbes	155	34 %	4 %	2 %	96	-7 %
Afrique	177	26 %	38 %	-7 %	129	-7 %
TOTAL	455	100 %	8 %	-2 %	135	-6 %

RÉSULTATS DU PÔLE RUBIS ÉNERGIE

La croissance globale des volumes, conjuguée à l'effet positif du redéploiement réalisé en Afrique du Sud et aux croissances de périmètre, a permis de générer des résultats en forte hausse avec

un ROC à 192 millions d'euros (+ 24 %). À périmètre constant, la croissance du ROC atteint + 9 %. D'une façon générale, la performance 2016 doit s'apprécier au regard des résultats historiquement élevés

de 2015, ayant bénéficié pleinement de la configuration des prix avec une hausse exceptionnelle des marges unitaires de 15 %.

Résultats du pôle Rubis Énergie au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	2016	2015	Variation	Variation à périmètre constant
Volumes distribués (en milliers de m ³)	3 363	2 871	17 %	5 %
Chiffre d'affaires	2 153	2 070	4 %	-4 %
RBE	250	217	15 %	3 %
ROC	192	155	24 %	9 %
Capacité d'autofinancement	194	169	14 %	
Investissements	74	73		

Note : L'affectation des activités entre les secteurs Rubis Énergie et Rubis Support et Services a été modifiée sur l'exercice 2016. Le tableau ci-dessus tient compte de cet ajustement.

Les investissements de 74 millions d'euros se répartissent sur l'ensemble des filiales et succursales du Groupe et concernent, d'une part, des investissements courants

(stations-service, terminaux, réservoirs, bouteilles, installations en clientèle destinés à accompagner la croissance des parts de marché) et, d'autre part,

des investissements de sécurité et de maintenance des installations.

Zone Europe

Corse – Espagne – France – Îles anglo-normandes – Portugal – Suisse

Résultat du sous-groupe Europe au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	2016	2015	Variation
Distribution finale (en milliers de m ³)	829	835	- 1 %
Chiffre d'affaires	515	525	- 2 %
RBE	91,7	92,3	- 1 %
ROC	67,7	59,1	15 %
Investissements	25,5	29,2	

Les volumes sont stables malgré des conditions climatiques particulièrement défavorables sur l'hiver 2016 et la marge unitaire est en léger retrait (- 2 %).

La combinaison de ces 2 facteurs explique la stabilité du RBE (- 1 %) reflétant la réalité économique de la performance

qui doit se comparer à des résultats 2015 exceptionnels (effet positif des marges).

Des effets de provisions (reprises) réparties sur différentes filiales expliquent l'avance de 15 % du ROC.

Fin 2016, Rubis a annoncé la cession de sa filiale suisse Multigas, présente sur

des micro-segments du secteur des gaz spéciaux et où les perspectives de développement étaient limitées relativement à la nouvelle dimension du Groupe. La cession a généré une plus-value de 4,7 millions d'euros.

Zone Caraïbes

Antilles et Guyane françaises – Bermudes – Eastern Caribbean – Western Caribbean – Jamaïque

Résultats du sous-groupe Caraïbes au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	2016	2015	Variation
Volumes distribués (en milliers de m ³)	1 627	1 486	9 %
Chiffre d'affaires	1 143	1 216	- 6 %
RBE	75	82	- 9 %
ROC	57,3	60,5	- 5 %
Investissements	31,2	31,7	

ACTIVITÉ DE DISTRIBUTION : RÉSEAUX CARBURANTS – FIOULS – GPL – BITUMES

Au total, 18 implantations insulaires assurent la distribution locale de carburants (plus de 250 stations-service, aviation, commercial, GPL, lubrifiants et bitumes), gérées à partir des sièges situés à la Barbade, Guadeloupe, Bermudes, Jamaïque, Bahamas et Caïmans.

La bonne tenue de l'économie américaine avec ses effets positifs sur le tourisme de la zone Caraïbes et les gains de pouvoir d'achat liés à la forte baisse des prix de l'énergie intervenue en 2014 et 2015 ont créé un environnement favorable.

À ce contexte s'ajoutent les effets d'une forte présence commerciale sur le terrain :

ouvertures et reprises de stations-service à des concurrents, développement dans l'aviation, signature de contrats en fioul industriel et lubrifiants, renforcement des positions au Guyana.

Au total, sur la période, les volumes globaux atteignent 1,6 million de m³, en augmentation de 9 %. Les segments aviation (+ 4 %), commercial (+ 30 %) et GPL (+ 1 %) ont marqué une bonne progression grâce aux gains de contrats. Le segment réseaux, qui représente 2/3 des volumes, avance de 0,5 %.

Les résultats sont contrastés avec les Antilles-Guyane et les Bermudes qui sont en progression, tandis que les sous-ensembles Bahamas - Caïmans - Jamaïque (« Western Caribbean ») ont été pénalisés par le cyclone Matthew, des

problèmes qualité produits en Jamaïque touchant toute la filière, et le transfert de l'activité aviation aux Caïmans. Enfin, la zone a également été pénalisée par un recul des marges lié à la forte hausse des cotations au cours du second semestre et du délai de répercussion de cette hausse sur les prix de vente dans un système de marge régulée.

Le ROC est en retrait de 5 %, évolution qui doit s'apprécier par rapport à un contexte de marge particulièrement favorable en 2015.

En avril 2016, Rubis a annoncé le rachat de Bermuda Gas, assurant à la filiale locale une présence sur l'ensemble de la filière GPL, de l'approvisionnement massif jusqu'au consommateur final (investissement de 16,1 millions d'euros).

Zone Afrique

Afrique australe – Maroc – Afrique de l'Ouest – Djibouti – Madagascar – La Réunion

Résultats du sous-groupe Afrique au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	2016	2015	Variation	Variation à périmètre constant
Volumes (en milliers de m ³)	907	549	65 %	0 %
Chiffre d'affaires	495,5	328,2	51 %	- 9 %
RBE	83,2	42,8	94 %	27 %
ROC	67,2	35,3	90 %	28 %
Capacité d'autofinancement	64,8	33,2	95 %	
Investissements	17,0	12,1		

Note : L'affectation des activités entre les secteurs Rubis Énergie et Rubis Support et Services a été modifiée sur l'exercice 2016. Le tableau ci-dessus tient compte de cet ajustement.

L'exercice 2016 intègre sur l'ensemble de l'année les filiales acquises mi-2015 (SRPP, Eres, Djibouti). En avril 2016, Rubis a annoncé le rachat de 25 % des minoritaires du pôle Eres-bitumes.

La croissance des volumes de 65 % à 907 000 m³ reflète ces mouvements de périmètre.

À périmètre constant, la stabilité des volumes s'explique par le retrait d'Eres du secteur fioul au Nigéria en raison de la crise sévère qui affecte ce pays. En retraçant les volumes de cet élément exceptionnel, les volumes à périmètre constant sont en croissance de 8 %.

L'Afrique représente désormais 27 % des volumes du Groupe et 35 % en termes de contributions aux résultats de Rubis Énergie.

En termes de contributions, le périmètre historique est tiré par l'excellente performance de la filiale Afrique du Sud, restructurée et élargie de la fusion intervenue en janvier 2016 avec un opérateur local. Le Maroc et Madagascar sont stables et se comparent favorablement à une base 2015 élevée.

La SRPP (la Réunion) et Djibouti réalisent leur première année complète d'intégration dans le Groupe avec une excellente contribution.

Enfin, l'ensemble Eres-bitumes a évolué dans un environnement économique particulièrement difficile, le Nigéria subissant un ajustement économique sévère doublé d'une crise de change aiguë (dépréciation de la monnaie locale). La difficulté de financement en devises pour les importateurs a accru l'exposition à ce risque et perturbé fortement les échanges.

L'exercice 2016 a été contrasté. Au premier semestre, Eres n'ayant pu accéder au marché des devises a été pénalisé, seuls quelques opérateurs ont pu y accéder. Au second semestre, la situation s'est inversée, améliorant de fait la position relative d'Eres. C'est dans ce contexte que, aidée par le support du pôle approvisionnement, la filiale locale a pu reconquérir sa part de marché au Nigéria et afficher une croissance des volumes de 27 %.

Au cours de l'exercice, Eres s'est retiré du secteur de la distribution de fioul : la pénurie de dollars contraignant l'approvisionnement des importateurs et laissant la société nationale en position de quasi-monopole sur la filière.

L'exposition au dollar, sans possibilité de couverture, s'est traduite par des provisions pour pertes de change à hauteur de 6 millions d'euros au second semestre.

Au total, la contribution au résultat net du sous-groupe Eres (distribution finale et support et services) est positive à 16 millions d'euros sur 12 mois 2016, alors que les 6 mois 2015 avaient contribué à hauteur de 15 millions d'euros.

La Culture de Rubis :
La devise de Rubis
« la volonté d'entreprendre, le choix de la responsabilité » résume parfaitement la culture du Groupe : exigence et confiance vis-à-vis de ses collaborateurs.

Les Associés-Gérants de Rubis :
Humains, faciles d'accès, disponibles, simples, maîtrise et confiance.

Vincent Fleury,
 Directeur Général
 Vitogaz Madagascar

Rubis Support et Services

Ce sous-ensemble regroupe les outils d'approvisionnement de Rubis Énergie en produits pétroliers :

- la participation de 71 % dans la raffinerie des Antilles (Sara) - après acquisition des 35,5 % auprès de Total en juin 2015 ;
- l'activité négoce-approvisionnement (hors distribution finale), basée à la Barbade et réalisant ses opérations à l'international ;
- en support-logistique, s'ajoute l'activité *shipping* (12 navires affrétés ou en pleine propriété).

Résultats de la branche support et services au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	2016	2015	Variation	Variation à périmètre constant
Chiffre d'affaires	563	551	2 %	- 8 %
RBE	102	70	46 %	17 %
ROC	69	48	43 %	19 %
• Sara	30	24	26 %	
• Négoce-approvisionnement, <i>shipping</i>	39	25	59 %	
Capacité d'autofinancement	94	59	60 %	
Investissements	22	13		

Note : L'affectation des activités entre les secteurs Rubis Énergie et Rubis Support et Services a été modifiée sur l'exercice 2016. Le tableau ci-dessus tient compte de cet ajustement.

Les résultats de la raffinerie Sara sont comptabilisés en vertu de la formule décret (9 % des fonds propres à la fin de l'exercice N-1) et sont stables par rapport à 2015. Depuis le 1^{er} juin 2015, la détention à 71 % autorise la consolidation de la Sara en intégration globale (100 %). La contribution de la Sara au ROC représente 30 millions d'euros, soit 43 % du résultat de la branche. Fin 2015, les différentes parties prenantes (secteur public, gouvernement et actionnaires de la Sara) se sont accordées sur la

rémunération additionnelle de la mise à disposition de stockages de réserve de la Sara apportant un résultat net additionnel de 1,8 million d'euros.

La contribution du négoce-approvisionnement-*shipping* est en forte augmentation à 39 millions d'euros, avec notamment une meilleure contribution du *shipping* et une forte croissance de l'activité négoce de produits pétroliers. Au total sur 2016, 1,3 million de m³ ont été négociés au sein de la branche.

Le négoce-approvisionnement de bitumes a présenté moins d'opportunités en 2016 compte tenu de la configuration des prix entre les zones Amérique-Europe-Asie entraînant un recul de la contribution d'Eres.

À terme, la stratégie d'Eres consiste à diversifier ses approvisionnements tout en sécurisant, par des alliances ou *joint-ventures*, des débouchés en distribution finale.

La Culture de Rubis :

Elle est véritablement basée sur la transparence et une recherche forte d'efficacité. Elle est déployée par une colonne vertébrale (et non un cadre) d'exigences données à la filiale, qui permet l'autonomie avec un corollaire fort de prise de responsabilité. J'ai travaillé pour 4 entreprises différentes, dans 7 pays, je n'avais jamais encore trouvé cette cohérence entre la culture et la stratégie avec les actes : faire ce que nous disons, dire ce que nous faisons...

... Les Associés-Gérants de Rubis :

La volonté d'entreprendre, le choix de la responsabilité résume très simplement mais très justement la définition pour nos Associés-Gérants. J'ajouterais une complémentarité forte, une complicité indéfectible et un sens de l'exigence, sans altérer la confiance et la convivialité. Une exemplarité marquée qui suscite la motivation, l'envie, le besoin de faire partie de cette aventure.

Philippe Guy,
 Directeur Général
 Sara

RUBIS TERMINAL

L'activité stockage fait apparaître en publié une progression des recettes de 2 %. Cependant, l'activité, mesurée en recettes pour la totalité des actifs du périmètre (intégrant les sociétés mises en équivalence), a continué à progresser

avec des facturations stockage en hausse de 5 % à 181,2 millions d'euros pour des trafics tous produits en léger retrait à 12,8 millions de tonnes.

Cette croissance (5 %) se décompose par zone géographique comme suit :

- stockage France : + 2 % ;
- stockage Europe du Nord : + 8 % ;
- Turquie : + 14 %.

Résultats du pôle Rubis Terminal au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)

	2016	2015	Variation
Chiffre d'affaires total, dont	288,2	293,2	- 2 %
• Stockage	131,4	128,6	2 %
• Distribution	156,8	164,6	- 5 %
RBE	74,8	72,0	4 %
RBE (y compris SME*)	89,5	84,9	5 %
ROC	53,6	51,4	4 %
ROC (y compris SME*)	62,8	58,4	8 %
Capacité d'autofinancement	52,3	48,1	9 %
Investissements	66,7	57,2	

* Sociétés mises en équivalence.

FRANCE : PROGRESSION GRÂCE AUX RECETTES « PÉTROLE »

Les recettes pétrole de Rubis Terminal, qui représentent 76 % des recettes France, enregistrent une croissance de 4 %, dans un contexte où la consommation de produits pétroliers en France était en léger retrait (- 0,6 %).

L'ensemble des autres produits, qui représentent ¼ des recettes France, est globalement stable : les engrais, les oléagineux et les mélasses progressent tandis que les produits chimiques se stabilisent et les produits lourds reculent.

ZONE ARA : STABILITÉ

Les sites de la zone ARA (Anvers et Rotterdam) progressent de 8 %, portées par une bonne activité chimique. Les 2 dépôts ont procédé à des extensions de capacités sur l'exercice.

TURQUIE : + 14 %

Après un début d'année marqué par une bonne activité contango, la fin d'exercice a connu à la fois un renversement de tendance du côté traders et une reprise du trafic à destination de la région nord de l'Irak.

ÉVOLUTION DU ROC

Le ROC publié est en progression de 4 % à 53,6 millions d'euros. En intégrant la

quote-part du résultat de sociétés mises en équivalence (Anvers et Turquie), le ROC progresse de 8 % :

- le stockage France est en progression de 9 %, avec une contribution positive du négoce ;
- les sites de Rotterdam et d'Anvers sont en retrait de 10 % (hors exceptionnels 2015) en raison de charges liées à la mise en service de nouvelles capacités sur le site de Rotterdam (35 000 m³) ;
- enfin, le dépôt de Ceyhan enregistre une forte croissance de sa contribution à 6,4 millions d'euros (+ 29 %), grâce au réajustement des tarifs, une bonne activité traders sur une bonne partie de l'année et le retour en fin d'exercice du transit de fioul vers la région nord de l'Irak.

Analyse de l'activité stockage par catégorie de produits

	Capacités attribuées		Trafic sorti (en milliers de tonnes)	Chiffre d'affaires		
	(en milliers de m ³)	Répartition		(en millions d'euros)	Répartition	Variation
Pétrole et fioul lourd	2 338	74 %	9 651	122,7	68 %	5 %
Produits chimiques	380	12 %	1 908	44,3	24 %	5 %
Engrais	247	8 %	1 191	9,1	5 %	1 %
Oléagineux et mélasses	202	6 %	96	5,2	3 %	8 %
TOTAL	3 167	100 %	12 846	181,2	100 %	5 %

INVESTISSEMENTS

Les investissements atteignent globalement 67 millions d'euros et se répartissent comme suit :

- sur le périmètre France à hauteur de 47 millions d'euros dont 24 millions d'euros pour les travaux de sécurité et de mises en conformité et 23 millions d'euros pour les aménagements ou les nouveaux projets ; construction de nouvelles capacités notamment à Rouen

pour accueillir un nouveau contrat Sagess (stockage de réserve) à hauteur de 150 000 m³ dès juillet 2017 ;

- de nouvelles capacités de stockage chimique (35 000 m³) ont été construites sur le site de Rotterdam représentant au total 37 millions d'euros dont 20 millions d'euros au titre de l'exercice 2016. L'entrée en commercialisation est prévue début 2017.

Début 2016, Rubis Terminal a repris à Lyondell Basell un dépôt de carburant (64 000 m³) situé à Villette-de-Vienne qui abritera essentiellement des réserves pour le compte de la Sagess et qui jouera un rôle tampon et complémentaire du dépôt de Saint-Priest.

Les investissements réalisés sur le site d'Anvers (non consolidés) sont financés sous forme d'avances d'actionnaires ou de recours à l'emprunt, directement au niveau de la filiale.



Petit...

Je rêvais de construire des maisons, des grues, des machines en m'amusant avec des Lego et des Meccano.

Aujourd'hui, dans le Groupe...

En ligne directe avec mes rêves d'enfance, je m'occupe notamment des projets de construction comme Directeur Travaux de Rubis Terminal...

3.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

3.2.1 Acquisition du leader de la distribution de produits pétroliers en Haïti

Courant février 2017, Rubis a signé un accord pour le rachat de l'intégralité des actions de Dinasa et de sa filiale Sodigaz, premiers distributeurs de produits pétroliers en Haïti.

Avec 600 000 m³ distribués, Dinasa, premier réseau de stations-service du pays (125 stations), opère sous la marque

National et bénéficie d'une présence sur tous les segments de l'offre de produits pétroliers, avec une position de leader en aviation, GPL, fioul commercial et lubrifiants. La société dispose d'un outil logistique d'importation stratégique et autonome (stockage, accès maritimes).

Les volumes de vente de Dinasa représentent un accroissement de plus de 35 % de l'activité de Rubis Énergie dans la zone Caraïbes. Au cours de l'exercice clôturé le 30 septembre 2016, le groupe Dinasa a généré un résultat brut d'exploitation (RBE/Ebitda) de 40,4 millions d'euros. L'acquisition définitive est programmée au cours du second trimestre 2017.

3.2.2 Acquisition des 50 % complémentaires des titres Delta Rubis Petrol

Au terme d'un accord signé début janvier 2017, Rubis a racheté 50 % des titres Delta Rubis Petrol à ses partenaires, pour détenir 100 % du capital.

L'acquisition définitive des titres était soumise à l'approbation de l'Autorité de la concurrence locale obtenue en février 2017.

Le contrôle du capital donnera à Rubis la pleine autonomie de gestion nécessaire au redéploiement des installations, comprenant la construction de 120 000 m³ supplémentaires et visant à optimiser l'utilisation des capacités de réception des navires sur la nouvelle jetée.

... Les Associés-Gérants de Rubis :
Gilles et Jacques sont des entrepreneurs qui maîtrisent à la fois l'aspect financier et les aspects opérationnels. Ils savent transmettre leur passion de développement et j'apprécie particulièrement la qualité de leur écoute, leur sens humain aigu, une puissante créativité et une robuste rationalité.

Gérard Lafite,
 Directeur Général Adjoint
 Opérations/Travaux
 Rubis Terminal





***Identifier, évaluer,
anticiper les risques
en permanence***

4

**FACTEURS
DE RISQUES,
CONTRÔLE
INTERNE
ET ASSURANCES**

La gestion des risques de Rubis

Le Groupe organise ses activités autour de 3 pôles : les activités de stockage de produits liquides (produits pétroliers, chimiques et agroalimentaires), les activités de distribution de produits pétroliers et les activités de support et services (raffinage, négoce et shipping).

La diversité des activités et la nature des produits manipulés exposent le Groupe à des risques qui sont régulièrement identifiés, mis à jour et suivis dans le cadre d'une gestion rigoureuse, en conformité avec les réglementations applicables, les standards internationaux et les bonnes pratiques professionnelles.

Rubis procède annuellement, au moyen de cartographies, à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable et significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et les a présentés tant dans le présent chapitre que dans celui relatif à la politique du Groupe en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale « RSE » (cf. chapitre 5).

Pour les risques qui ne peuvent être complètement maîtrisés ou éliminés, le Groupe veille à ce qu'ils soient couverts par des polices d'assurance adaptées (cf. section 4.3).

Afin d'éviter les répétitions fastidieuses pour le lecteur, le présent chapitre comporte des renvois fréquents au chapitre RSE, qui aborde dans le détail la gestion des risques sociaux et environnementaux par le Groupe.

LE STOCKAGE DE PRODUITS LIQUIDES PÉTROLIERS, CHIMIQUES ET AGROALIMENTAIRES

Le Groupe, via la société Rubis Terminal, stocke des produits sensibles, tels que des produits pétroliers et chimiques, mais aussi des produits agroalimentaires comme les mélasses et les oléagineux. À ce titre, ses installations situées en Europe sont soumises à une réglementation stricte issue notamment des directives Seveso. Sa vocation première est de restituer les produits confiés par les clients dans l'état où ils sont réceptionnés, les clients prenant en charge le transport de leurs produits. Ces opérations ne donnent lieu à aucun processus de transformation industrielle, limitant ainsi les rejets dans l'air et les consommations d'énergie. Avec le développement des biocarburants, d'autres prestations se sont développées (opérations d'additivation ou de dilution des produits) qui ne sont toutefois pas susceptibles de générer de pollution majeure.

LA DISTRIBUTION DE GPL, DE CARBURANTS ET DE BITUMES

Le Groupe, via la société Rubis Énergie, distribue du butane et du propane (GPL), des carburants (essences, gazoles, kérosènes, fiouls, etc.), notamment au travers de réseaux de stations-service et d'installations d'avitaillement aviation, ainsi que des bitumes.

Le transport, le stockage et la manipulation de ces différents produits sensibles nécessitent une attention particulière en matière de sécurité et d'environnement, qui se traduit par la mise en œuvre de systèmes d'exploitation rigoureux selon des réglementations strictes (telles que les réglementations Seveso en Europe).

L'ACTIVITÉ DE SUPPORT ET SERVICES

Le pôle support et services du Groupe comprend les activités de négoce, de transport maritime (*shipping*) ainsi que le raffinage, qui est l'unique activité de transformation industrielle et qui, à ce titre, a un impact environnemental supérieur à celui des activités des autres filiales de Rubis.

4.1 Facteurs de risques

Les risques auxquels le Groupe est exposé sont liés à ses activités, ainsi qu'aux contraintes juridiques, commerciales et financières auxquelles il est confronté. La présente section détaille la matérialité de chacun de ces risques en fonction de la nature de l'activité exercée.

4.1.1 Risques liés aux activités

4.1.1.1 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les métiers de Rubis (stockage, distribution et support et services), décrits en introduction du présent chapitre, présentent des risques industriels qui, selon les activités et la nature des produits manipulés (hydrocarbures, GPL, bitumes, produits chimiques et agroalimentaires), peuvent avoir des impacts environnementaux peu comparables.

Description des risques

Les produits manipulés peuvent être inflammables, explosifs, ou éventuellement toxiques et générer un risque environnemental en cas de rejets dans le sol, dans l'air ou dans l'eau.

Les infrastructures concernées par ces risques sont essentiellement les installations de stockage, les centres emplisseurs de bouteilles de GPL, les stations-service ou encore la raffinerie. L'impact environnemental est toutefois plus significatif dans l'activité de stockage de Rubis Terminal et dans la raffinerie de Rubis Énergie que dans les autres activités du Groupe, en raison de la taille importante des dépôts (et donc des quantités de produits stockés et transférés), de la nature de certains produits manipulés nécessitant des installations consommatrices d'énergie (chaudières par exemple) ou des procédés de transformation industrielle (utilisés dans le raffinage). L'impact environnemental des activités est détaillé au chapitre 5, sections 5.2.1.3 et suivantes.

Les activités de transport, tant par voie terrestre que par voie maritime, peuvent en outre générer des déversements accidentels (cf. section 4.1.1.2).

Dispositif de prévention et de gestion des risques

La majeure partie des installations du Groupe en Europe (sites de stockage et centres emplisseurs de bouteilles de GPL) est soumise à la réglementation Seveso et doit, de ce fait, se conformer à des normes très strictes dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle (évaluations régulières des risques, instauration de mesures destinées à les prévenir et à gérer, le cas échéant, les conséquences d'accidents potentiels).

Rubis s'efforce en outre de réduire les risques industriels inhérents à ses activités, qu'elles soient soumises ou non aux réglementations européennes, par une politique HSE (hygiène, sécurité et environnement) fondée sur les objectifs suivants :

- diffuser les principes HSE fondamentaux du Groupe dans les filiales ;
- mettre en œuvre les meilleures pratiques professionnelles sectorielles ;
- disposer de systèmes documentaires établis selon les référentiels Qualité garantissant la fiabilité et la sûreté des opérations ;
- évaluer et prévenir les risques pour garantir la sécurité des biens et des personnes ;
- renforcer la maintenance préventive des installations et l'appréhension des risques par les collaborateurs ;
- analyser les incidents au travers de « retours d'expérience » ;
- inspecter régulièrement les procédés et installations et remédier aux anomalies relevées ;

- former régulièrement les collaborateurs et les sensibiliser aux risques technologiques.

Cette politique HSE est présentée dans le détail au chapitre 5, section 5.2.1.1.

Sur le plan environnemental, les politiques menées par les filiales afin d'éviter la pollution des eaux et des sols, réduire les rejets atmosphériques et améliorer la gestion des déchets sont développées au chapitre 5, section 5.2.

De manière générale, le Groupe s'attache à évaluer son exposition aux risques industriels et environnementaux et à constituer des provisions adéquates en conséquence (cf. note 4.11 de l'annexe des comptes consolidés).

4.1.1.2 RISQUES LIÉS AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de produits concerne essentiellement les activités de distribution et de support et services de Rubis Énergie, puisque dans le cadre de l'activité de stockage de Rubis Terminal, les clients prennent en charge l'acheminement des produits stockés.

Description des risques

Les produits pétroliers distribués (GPL, fiouls, carburants, bitumes) sont considérés comme dangereux dans la mesure où ils sont inflammables. Leur transport peut donc générer un risque, tant par la nature du produit que par les modes de transport utilisés, les quantités transportées et la sensibilité des zones traversées.

Dispositif de prévention et de gestion des risques

Le Groupe est soumis à des réglementations très strictes (notamment en Europe) applicables aux activités de transport de matières dangereuses :

- **pour le réseau routier** : les dispositions de l'accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route (ADR) ;
- **pour le réseau ferroviaire** : le règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (RID), issu de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires (Cotif) ;
- **pour les voies de navigation intérieures** : l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN).

En Europe, ces dispositions sont complétées par la directive 2008/68/CE du 24 septembre 2008 consolidée, relative au transport intérieur des marchandises dangereuses.

Ces règles font l'objet, au sein du Groupe, d'une attention particulière.

Les sociétés françaises du Groupe désignent un conseiller à la sécurité, certifié par un organisme agréé pour le transport des matières dangereuses, qui s'assure du respect des procédures en matière de sécurité, rédige les rapports d'accidents répertoriés, définit les mesures correctives en conséquence et établit, avant le 31 mars de chaque année, un bilan annuel de ses constats et de ses recommandations.

Hors France, les sociétés du Groupe sont fortement encouragées à mener des actions similaires, dans le cadre de l'amélioration continue des mesures de prévention des risques. À titre d'exemple, des programmes de formation à la conduite (*defensive driving*) ont été mis en place dans les pays où le risque lié au transport des produits est accru par les distances parcourues, la mauvaise qualité des infrastructures routières ou les spécificités du produit transporté.

Par ailleurs, dans de nombreux sites d'exploitation et particulièrement dans les zones Caraïbes et Afrique, le Groupe a recours à l'affrètement de navires afin de pouvoir approvisionner les produits distribués (GPL, carburants et bitumes). Afin de limiter les risques de pollution

maritime, le Groupe fait appel, pour chaque affrètement, à une société spécialisée qui procède à une évaluation du navire affrété (*vetting*). Cette société spécialisée collecte des informations relatives à l'état du navire (date de construction, entretien, etc.) mais aussi à la qualité de l'opérateur (fiabilité de l'équipage, etc.). Elle établit ensuite une recommandation sur les risques d'utilisation du navire, sur laquelle se fonde Rubis Énergie avant de conclure le contrat d'affrètement.

Enfin, Rubis Énergie a pris des dispositions préventives en cas de pollution maritime dans ses terminaux, lors des opérations de chargement/déchargement de produits, en adhérant à Oil Spill Response Ltd, une société susceptible de lui porter une assistance spécialisée dans la gestion de ce type d'événement.

4.1.1.3 RISQUES LIÉS AUX ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DE LA CLIENTÈLE

Description des risques

Les équipements mis à la disposition de la clientèle sont essentiellement les bouteilles de GPL et les citernes installées chez les clients. Les risques liés aux bouteilles de GPL résultent du caractère inflammable des produits. Des fuites de produits peuvent également survenir dans les citernes, en cas d'étanchéité défectueuse.

Dispositif de prévention et de gestion des risques

Les équipements mis à la disposition de la clientèle GPL (bouteilles et citernes) sont entretenus selon des cahiers des charges descriptifs régulièrement mis à jour. Les bouteilles sont systématiquement contrôlées lors de leur passage en centre emplisseur et les réservoirs régulièrement inspectés en clientèle. Les distributeurs directement en charge de ces opérations sont sensibilisés au respect des standards du Groupe. Notons, de surcroît, qu'un certain nombre de filiales de Rubis Énergie exercent leurs activités sous contrôle de certifications Qualité, telles que la certification ISO 9001 (cf. chapitre 5, section 5.2.1.1).

En ce qui concerne les stations-service de distribution de carburants, les équipements susceptibles de générer des pollutions dans les sols (réservoirs et tuyauteries) sont périodiquement contrôlés, entretenus et progressivement remplacés par des équipements à technologie double enveloppe. Ces mesures préventives sont détaillées au chapitre 5, section 5.2.2.

**La Culture de Rubis :
Cohérente quant à son
approche, il est fait ce qui est dit
et dit ce qui est fait, et décentralisée
quant à son fondement.**

**Les Associés-Gérants de Rubis :
Intègres et honnêtes quant à leur
comportement. Visionnaires et
stratégiques quant à leur attitude.**

Alain Carreau,
Directeur Général
Rubis Energy Jamaica

4.1.1.4 RISQUES LIÉS À LA REMISE EN ÉTAT DES SITES

Description des risques

Les travaux de remise en état des sites interviennent lors de la reprise d'un site existant, en cas d'arrêt d'exploitation, de restitution d'un terrain générant des coûts de démantèlement des installations, mais aussi en cas de pollution constatée dont l'origine peut être antérieure à l'exploitation du site par le Groupe.

En effet, le Groupe peut être confronté à des cas de pollutions « historiques » préexistants à son activité, identifiées par un audit préalable à l'acquisition (état initial) permettant de chiffrer les coûts de dépollution et, le cas échéant, de définir en concertation avec les autorités compétentes les conditions et le calendrier des travaux correspondants.

Dispositif de gestion des risques

L'ensemble des activités et sites est couvert par des polices d'assurance environnementale et responsabilité civile. Afin de couvrir les risques non couverts par les assurances, c'est-à-dire ceux principalement liés à des faits survenus antérieurement à l'acquisition par Rubis,

un recensement et une estimation des passifs probables sont effectués par les équipes technique et finance des filiales afin de constituer des provisions (d'entrée en consolidation) destinées à couvrir ces risques identifiés. Ces risques sont relatifs soit à des cas fortement probables ou avérés de pollution, soit des travaux de démantèlement/remise en état de fonctionnement « normal » correspondant aux critères minimaux acceptables du Groupe en matière de sécurité industrielle et environnementale, ou bien encore des litiges avec des tiers ou des employés. En fonction des échéances prévisionnelles, ces provisions font l'objet d'une actualisation financière.

4.1.1.5 RISQUES NATURELS ET CLIMATIQUES

Description des risques

La présence de Rubis dans une trentaine de pays accroît son exposition à divers types de risques naturels (séismes, inondations, tsunamis, cyclones, foudre, etc.) et climatiques (fortes chaleurs, etc.).

Dispositif de prévention et de gestion des risques

Dans les pays où des risques naturels sont susceptibles de se produire, ceux-ci sont pris en compte dans la conception et l'exploitation des installations qui le nécessitent.

Pour les installations déjà existantes, des évaluations sont menées et peuvent conduire à des travaux de mise en conformité avec les réglementations applicables, notamment pour les risques sismiques.

Concernant l'impact des conditions météorologiques sur les volumes, Rubis présente l'avantage d'intervenir sur plusieurs métiers qui n'ont pas la même exposition aux risques climatiques :

- concernant l'activité de stockage de Rubis Terminal, le taux de remplissage des bacs n'est pas exposé à l'élément climatique ;
- les activités de distribution et de support et services de Rubis Énergie sont, en revanche, susceptibles d'être exposées aux variations de climat. Cela se traduit, par exemple, par une baisse de la demande de GPL ou de fioul à usage de chauffage domestique pendant les périodes estivales ou d'hiver doux, ou encore par l'existence d'un risque cyclonique aux Caraïbes. Les ventes de bitumes sont également exposées à la saison des pluies en Afrique de l'Ouest. Toutefois, la diversification, tant géographique (Europe, Afrique et Caraïbes), que par catégorie de produits et d'utilisateurs (carburant automobile, carburant aviation, gazole, fiouls, GPL et bitumes), ainsi

que l'élargissement du périmètre du Groupe limitent fortement l'exposition aux aléas climatiques. Ces variations influent en outre peu sur la distribution de produits pétroliers et de GPL hors Europe. Elles ont un impact, en revanche, sur le marché du chauffage (fiouls et GPL) et des loisirs (GPL) en Europe.

4.1.1.6 RISQUES POLITIQUES ET SOCIAUX

Bien que Rubis dispose de filiales dans une trentaine de pays, les zones dans lesquelles il est implanté connaissent globalement des risques politiques ou sociaux modérés.

Depuis l'acquisition du groupe Eres en 2015, Rubis est présent dans l'approvisionnement, le stockage et la distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest et, notamment, au Nigéria.

Les risques politiques et sociaux existant au Nigéria ont été appréciés au moment de l'acquisition et sont pris en compte dans la gestion opérationnelle des filiales.

De manière générale, le Groupe s'attache à prendre des mesures de sécurité spécifiques pour protéger ses collaborateurs, ses installations et les produits qu'il stocke ou distribue, lorsqu'un risque d'instabilité sociale survient dans une zone concernant l'une de ses entités.

4.1.2 Risques liés à l'environnement juridique, commercial, concurrentiel et financier

4.1.2.1 RISQUES JURIDIQUES

Description des risques

Les activités du Groupe (stockage, distribution, support et services) sont généralement soumises à une réglementation rigoureuse dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle (cf. section 4.1.1).

Du respect de cette réglementation découle l'obtention ou le renouvellement des autorisations d'exploiter. De même, l'obtention ou le renouvellement de concessions portuaires ou de baux, portant sur les terrains sur lesquels se situent les installations, fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif.

Les autres risques majeurs résident dans les litiges auxquels le Groupe peut être confronté avec les clients, les fournisseurs

et les prestataires de service, ou encore avec les riverains en cas de pollution. Des litiges peuvent également intervenir à la suite d'acquisitions de sociétés ou dans le cadre de partenariats.

Par ailleurs, dans l'exercice normal de ses activités, le Groupe pourrait être impliqué dans des actions judiciaires, être soumis à des contrôles fiscaux et douaniers ou faire l'objet de procédures initiées par les autorités nationales de la concurrence.

Dispositif de prévention et de gestion des risques

La gestion et le suivi de ces risques sont assurés principalement par les départements financiers et juridiques de Rubis Terminal et de Rubis Énergie, avec l'assistance de conseils et de cabinets spécialisés extérieurs.

Le Secrétariat Général de Rubis, en charge de la Direction Juridique de la Société, traite essentiellement les questions relatives à la commandite cotée, ses relations avec l'Autorité des Marchés Financiers, ses actionnaires, les opérations financières ainsi que les plans de rémunération incitative de long terme et l'actionnariat salarié. Il est en étroite relation avec les directions juridiques des filiales pour toutes les questions ou les litiges importants pouvant avoir un impact significatif pour le Groupe. Il supervise et coordonne le processus de cartographie des risques, la remontée des informations RSE et la politique éthique du Groupe.

Le Groupe a passé, en toute hypothèse, les provisions adéquates afin de couvrir les risques juridiques qu'il est en capacité d'évaluer (cf. note 4.11 de l'annexe des comptes consolidés).

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Rubis a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.1.2.2 RISQUES DE FRAUDE ET DE CORRUPTION

Description des risques

Les fraudes auxquelles le Groupe pourrait être exposé sont internes (utilisation ou détournement frauduleux de stocks ou de fonds) et externes (escroqueries au président, intrusions informatiques, etc.). Les actes de corruption peuvent prendre des formes diverses et concerner des agents publics ou des personnes privées.

Dispositif de prévention et de gestion des risques

Le Groupe veille très attentivement aux risques de fraude et de corruption, en mettant en place des procédures destinées à limiter au maximum la survenance de tels risques.

En matière de fraude interne, le Groupe a mis en place des mesures préventives dans l'ensemble des filiales, telles que l'encadrement des pouvoirs d'engagement des dirigeants (double signature) afin de contrôler les dépenses, le contrôle des écarts de stocks, etc. Des systèmes de gestion et/ou d'audit interne sont aussi déployés (cf. section 4.2).

En matière de fraude externe, le Groupe reste vigilant pour éviter d'être exposé à ce risque et renforce ses dispositifs de contrôle et de prévention, notamment face aux tentatives récurrentes d'escroqueries au président, de fraudes au changement de RIB ou aux faux ordres de virement qui surviennent à l'encontre de plusieurs entités du Groupe.

En matière d'éthique et d'anti-corruption, le Groupe a mis en place des mesures détaillées au chapitre 5, section 5.3.1 comprenant un Code éthique, qui a été diffusé dans l'intégralité des filiales intégrées au périmètre 2016, ainsi que des mesures de sensibilisation aux questions d'éthique et de corruption, via la tenue de formations à destination des salariés occupant des fonctions sensibles. Au 31 décembre 2016, de telles formations avaient déjà été menées dans la quasi-totalité des filiales de Rubis. Un nouveau cycle de formation est actuellement en cours pour élargir le champ des

personnes sensibilisées. Ce dispositif de prévention s'accompagne de procédures de contrôle de gestion et d'actions d'audit interne (cf. section 4.2).

4.1.2.3 RISQUES COMMERCIAUX

Risques de dépendance vis-à-vis des fournisseurs, sous-traitants et clients

Description des risques

L'impact du risque de dépendance vis-à-vis des fournisseurs, des sous-traitants et des clients, et l'impact du risque d'impayés diffèrent selon l'activité.

Dans l'activité de stockage, la dépendance vis-à-vis des fournisseurs n'est pas négligeable, dans la mesure où les 5 premiers fournisseurs de Rubis Terminal représentent 36 % des achats (hors *joint-ventures*). Cette dépendance ne constitue pas, toutefois, un risque significatif, car elle touche essentiellement l'activité de négoce dans laquelle 30 % des achats sont constitués de produits pétroliers banalisés. L'exposition de Rubis Terminal à ses clients est en outre relative, les 10 premiers ne représentant que 37 % du chiffre d'affaires en 2016 (hors *joint-ventures*).

Dans les activités de distribution et de support et services, les 10 premiers fournisseurs de produits représentent 46,9 % des achats de Rubis Énergie. Ce sont pour la plupart des compagnies mondiales et de ce fait, il existe toujours une solution alternative pour approvisionner

une zone donnée par l'intermédiaire d'un autre fournisseur. La situation peut être localement plus délicate, notamment en Suisse où les installations d'approvisionnement sont connectées par pipeline à une raffinerie, dans les îles anglo-normandes où les contraintes logistiques sont fortes (installations portuaires et navires d'approvisionnement limités car très spécifiques de par l'amplitude importante des marées) et en Afrique australe où les raffineries locales manquent de fiabilité. En ce qui concerne la dépendance vis-à-vis des clients, celle-ci est peu marquée. En effet, en 2016, les 10 premiers clients ont représenté 24 % du chiffre d'affaires hors taxes de Rubis Énergie.

Les informations relatives au poids des principaux clients et fournisseurs figurent dans l'annexe des comptes consolidés (notes 4.5.6 et 4.10.5).

Dispositif de prévention et de gestion des risques

Le risque d'impayés, auquel pourraient être confrontées les sociétés du Groupe, est limité grâce à la mise en place d'une bonne gestion et d'un suivi attentif des encours clients. Il est toutefois difficile pour le Groupe de sécuriser complètement les contrats commerciaux à long terme susceptibles d'être remis en cause par une éventuelle faillite d'un client provoquée par le climat économique actuel.

Des cautions bancaires ou des avances sont en général demandées aux clients de Rubis Énergie présentant des encours importants. Des prépaiements sont exigés pour les clients à risque.

Petit...

Mon rêve d'enfant était celui de devenir un jour chef d'orchestre, ayant été depuis le plus jeune âge un passionné de musique classique.

Aujourd'hui, dans le Groupe...

Si je devais trouver des points communs entre ce rêve d'enfance et mes fonctions actuelles, je penserais en premier lieu à la nécessaire coordination des équipes finance d'un groupe international comme Rubis, afin que chacun respecte la même partition, tout en conservant néanmoins sa propre sensibilité...

Des procédures de relances commerciales puis contentieuses existent et sont suivies. Les blocages des livraisons sont également utilisés pour limiter les risques.

Risques liés aux acquisitions

Les risques dépendent essentiellement des difficultés ou des retards liés à l'intégration des acquisitions par le Groupe et, notamment, à la mise en place des systèmes d'information.

4.1.2.4 RISQUES CONCURRENTIELS

Dans l'activité de stockage, l'environnement concurrentiel doit être considéré sur le long terme, en raison des contraintes financières et de sécurité très élevées à l'entrée, d'une part, et du désengagement progressif des majors de ce marché, d'autre part.

Toutefois, les besoins logistiques sont en continue augmentation, du fait, d'une part, de l'accroissement des importations lié notamment à la fermeture des raffineries et, d'autre part, de l'évolution des normes en matière de produits pétroliers et de stockage de nouveaux produits (oléagineux).

Les activités de distribution et de support et services sont confrontées à un environnement concurrentiel plus instable. Rubis Énergie est ainsi l'un des principaux acteurs européens indépendants de la distribution de GPL, privilégiant des marchés de niches, sur lesquels la Société maîtrise son approvisionnement et/ou

possède un outil logistique (terminaux maritimes d'importation, raffinerie, liaison pipeline) stratégiquement situé.

4.1.2.5 RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS

Les états financiers consolidés présentés par Rubis (cf. chapitre 9) ont été contrôlés par les Commissaires aux comptes de la Société.

Risques de variation des prix des produits

L'activité de stockage, consistant à louer des capacités de stockage, n'est liée ni aux prix des produits ni à leur variation.

Il en est de même en matière de distribution de produits pétroliers dans la mesure où, dans les zones où Rubis opère, les prix sont généralement administrés (Caraïbes et la Réunion). Dans les autres régions, un risque de variation des prix existe néanmoins, mais il est atténué par la diversification du Groupe, tant géographique que par catégorie de produits, ainsi que par la courte durée du stockage du produit. Les hausses de coût du produit sont, par ailleurs, généralement répercutées sur le client de manière contractuelle ou unilatérale, lorsque les conditions de marché le permettent. À défaut, des décalages temporaires peuvent naître.

Des couvertures sur les achats de produits peuvent être mises en place lorsque le prix de vente du produit est fixé et déterminé à l'avance.

Nonobstant les risques de volatilité des prix d'approvisionnement, le Groupe a démontré sa capacité à préserver sa marge commerciale. Pour cette raison, il a décidé de ne pas recourir systématiquement aux couvertures produit pour lisser les décalages.

Enfin, Rubis Énergie dispose, au sein de son activité de support et services, d'un département de trading qui permet de sécuriser et d'optimiser en amont les flux physiques de fournitures des produits.

Risques de marché

Les risques de liquidité, de taux, de change, de variation des prix des produits pétroliers, d'actions et de covenants, sont traités dans l'annexe des comptes consolidés (notes 4.5.5, 4.10.1, 4.10.2 et 4.10.5).

En ce qui concerne le risque de liquidité, Rubis a procédé à une revue spécifique de son risque et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risques comptables liés aux regroupements d'entreprises

À la suite d'acquisitions importantes ces dernières années, le Groupe a enregistré des *goodwill* significatifs (773 millions d'euros au 31 décembre 2016). Conformément aux normes IFRS, Rubis est tenu d'effectuer des tests de perte de valeur des *goodwill*, tels que détaillés en note 4.2 de l'annexe des comptes consolidés.

... Les Associés-Gérants de Rubis :
Gilles et Jacques incarnent les valeurs humaines qui font que je suis particulièrement fier de travailler chez Rubis. C'est effectivement très motivant de se sentir investi d'une grande confiance venant directement des Associés-Gérants, et c'est sans doute la clé du sentiment de responsabilité qui nous anime au quotidien. Pour en revenir à ce rêve d'enfant, Gilles et Jacques sont dans ce sens un peu pour moi les compositeurs d'une partition qui donnent des lignes directrices claires et des indications précises et font appel chaque jour à notre sens critique ainsi qu'à notre esprit d'initiative afin que nous puissions en délivrer notre meilleure interprétation.

Joël Chevassus,
Directeur Contrôle de Gestion
Rubis Énergie

4.2 Dispositif de contrôle interne

4.2.1 Cadre du dispositif de contrôle interne

RÉFÉRENTIEL

Pour la description ci-après des procédures de contrôle interne au sein du Groupe, Rubis s'est appuyé sur le guide de l'AMF du 22 juillet 2010 portant cadre de référence en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Il a toutefois tenu à adapter les principes généraux résultant du référentiel de l'AMF à son activité et ses caractéristiques propres.

OBJECTIFS

Rubis s'est doté d'un certain nombre de procédures ayant pour objectif d'assurer :

- la conformité aux lois et aux règlements ;
- l'application des instructions et des orientations définies par les organes sociaux de Rubis et de ses filiales ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

- l'existence d'un processus d'identification des principaux risques liés à l'activité de l'entreprise ;
- l'existence d'outils de lutte contre la fraude et la corruption.

Comme pour tout système de contrôle interne, celui mis en place par Rubis ne peut, cependant, fournir une garantie absolue à l'entreprise quant à sa capacité à atteindre ses objectifs et à éliminer tous les risques.

PÉRIMÈTRE

Les procédures décrites ci-dessous sont applicables aux filiales contrôlées par Rubis, aux entreprises communes et aux coentreprises.

COMPOSANTES DU DISPOSITIF

Bien qu'ayant acquis une dimension internationale, Rubis souhaite demeurer une entreprise à taille humaine qui privilégie, dans une organisation décentralisée très proche du terrain, les échanges réguliers entre la Gérance, d'une part, et les directions générales et

fonctionnelles des 2 branches d'activité et de leurs filiales étrangères, d'autre part.

Ce modèle managérial confère à chaque responsable de site industriel ou de filiale l'entière et pleine responsabilité de l'activité qu'il gère, une telle délégation de responsabilité étant cependant étroitement liée, d'une part, au respect de procédures mises en place en matière d'information comptable et financière et de suivi des risques et, d'autre part, au contrôle régulier des directions concernées de Rubis, ainsi que des directions fonctionnelles de Rubis Énergie/Support et Services et de Rubis Terminal (cf. sections 4.2.2.3 et 4.2.3.2).

Enfin, le Conseil de Surveillance de Rubis, via son Comité des Comptes et des Risques, est informé par la Gérance des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe. Il veille à ce que les principaux risques identifiés aient bien été pris en compte dans la gestion de la Société et que les dispositifs pour assurer la fiabilité de l'information comptable et financière soient bien en place (cf. chapitre 6, sections 6.3.2.3 et 6.3.2.4).

4.2.2 Contrôle interne comptable et financier

Rubis contrôle ses filiales têtes de branche (Rubis Énergie/Support et Services et Rubis Terminal), élabore la stratégie du Groupe, anime et finance son développement, arrête les principales décisions de gestion qui en découlent et s'assure de leur mise en œuvre, tant au niveau de ses filiales directes que des filiales de ces dernières. Il dispose de structures et de procédures comptables et financières qui participent à la mise en place d'un contrôle interne fiable.

4.2.2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE DU GROUPE

Les directions des filiales et Rubis

La Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Rubis procède à la consolidation trimestrielle, semestrielle et annuelle des comptes du Groupe, en étroite coordination avec les services de Rubis Énergie/Support et Services et de Rubis Terminal qui effectuent leur propre consolidation. Elle procède :

- à un contrôle de cohérence des comptes consolidés avec les résultats prévisionnels consolidés établis par les filiales ;

- à la vérification de la correcte application des normes IFRS ;

- à l'analyse des comptes consolidés par le biais d'une revue analytique, motivant la variation de chaque rubrique des comptes consolidés entre 2 arrêtés de comptes.

Elle assure une veille normative dont l'objectif est d'identifier les éventuelles incidences sur les états financiers du Groupe des réformes comptables en discussion.

Elle est assistée d'un cabinet spécialisé dans les métiers de l'audit et de l'expertise comptable et opère sous la supervision des Gérants, du Directeur Général Finance et de la Directrice de la Comptabilité et de la Consolidation.

Chez Rubis Terminal, l'élaboration de l'information comptable et financière pour la France est effectuée par le service comptable opérant sous la supervision de la Direction Financière du siège, en charge du contrôle de l'information financière remontée par les filiales. Pour les filiales étrangères, le service comptable de Rubis Terminal est assisté par les services comptables des filiales ainsi que par des cabinets extérieurs d'expertise comptable.

Chez Rubis Énergie/Support et Services, l'élaboration de l'information comptable et financière est assurée au niveau de chaque pays par des services comptables, qui rapportent, opérationnellement, au directeur du pays et, fonctionnellement, à la Direction Financière de la branche. Par ailleurs, compte tenu de son développement à l'international, il a été mis en place une Direction chargée du contrôle de gestion, de l'audit interne et de la consolidation.

C'est ensuite vers Rubis, via les Directions de la Consolidation et Financière et, *in fine*, le Collège de la Gérance, que convergent les résultats de l'information comptable et financière établie par les filiales.

Le Comité des Comptes et des Risques du Conseil de Surveillance

Le Comité des Comptes et des Risques, dont la composition et le fonctionnement sont décrits au chapitre 6, section 6.3.2.4.1, a notamment pour mission :

- de procéder à l'examen des comptes, de s'assurer de la permanence des méthodes, de la qualité, de l'exhaustivité et de la sincérité des états financiers ;
- de prendre connaissance de l'organisation des procédures de contrôle interne en matière comptable et financière et d'exposition aux risques.

Pour accomplir ces travaux, le Comité des Comptes et des Risques entend tous les responsables de la chaîne d'information : la Gérance, le Directeur Général Finance, la Directrice de la Comptabilité et de la Consolidation, la Secrétaire Générale de Rubis ainsi que les Commissaires aux comptes.

Les membres du Comité des Comptes et des Risques ont accès aux mêmes documents que les Commissaires aux comptes dont ils examinent la synthèse des travaux.

4.2.2.2 ÉLABORATION ET REMONTÉE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le système de contrôle interne s'appuie sur plusieurs canaux de remontée de l'information visant à identifier les points sensibles de manière exhaustive.

Les recueils de procédures

Il existe chez Rubis, ainsi que chez Rubis Énergie/Support et Services et Rubis Terminal, des manuels de procédures comptables détaillant un ensemble de règles sur l'organisation du service comptable, la comptabilité budgétaire, le traitement des achats, des ventes, des opérations de banque, des immobilisations, des salaires, des remboursements de frais, etc.

Ces textes de référence définissent des principes communs d'établissement des comptes sociaux et consolidés.

Il existe, par ailleurs, des notes et des procédures formalisées, notamment en matière :

- de délégations et limites de pouvoir, tant en termes d'engagement de dépenses (y compris les investissements), qu'en matière de pouvoir d'approbation des factures et de pouvoirs de paiement en banque ;
- de gestion commerciale, pour encadrer les conditions particulières accordées aux clients, pour limiter les en-cours autorisés, pour obtenir des cautions bancaires en garantie de paiement, etc.

Les systèmes d'information

Rubis Énergie/Support et Services et Rubis Terminal disposent de systèmes d'information centralisés permettant de regrouper la globalité de l'information financière : *reportings* de gestion de chaque société et terminal standardisés et uniformisés par type de métier/activité ; comptes trimestriels, analyses de marge mensuelles, suivi mensuel des trafics par terminal (branche stockage), suivi des dépenses d'investissement, suivi budgétaire et de gestion prévisionnelle en 3 phases (budget initial validé au

cours de l'année N-1 avec un plan triennal, actualisation de la prévision budgétaire à fin avril, puis à fin octobre de l'année N). Toutes ces données financières sont archivées et sécurisées quotidiennement.

Des contrôles automatiques sont également réalisés directement par le système informatique pour limiter les éventuelles erreurs de saisie. Les documents hébergés dans le système central servent également de référence et de base de rapprochement aux équipes d'audit interne dans le cadre de leurs missions.

Rubis Énergie/Support et Services et Rubis Terminal exploitent également un système de gestion documentaire permettant à leurs différentes affiliées de partager les informations d'ordre technique, HSE et juridique. Les projets d'investissement et de construction importants sont ainsi suivis de près par la Direction Technique de chaque branche.

Les budgets et les reportings

Les budgets sont élaborés en fin d'année par, successivement, les filiales et les sous-filiales des branches stockage (Rubis Terminal), distribution et support et services (Rubis Énergie/Support et Services), dans le cadre d'un plan budgétaire de 3 ans glissants en fonction d'éléments de gestion et d'indicateurs budgétaires définis et standardisés par métier (stockage, distribution de produits pétroliers). Les indicateurs sont définis par la Direction Générale et les directions opérationnelles conformément à la stratégie de Rubis.

Petit...

Je rêvais d'être navigateur sur un voilier.

Aujourd'hui, dans le Groupe...

J'ai découvert la liberté d'action, l'autonomie, la réactivité, la responsabilité directe de ses actes, la découverte d'autres pays et cultures.

Les Associés-Gérants de Rubis :

Une grande capacité à faire confiance à leurs équipes, permettant à chacun au sein du Groupe de travailler de manière autonome, responsable, tout en s'inscrivant dans un projet collectif clairement défini.

Gilles Kauffeisen,
Directeur Financier
Rubis Énergie

Les indicateurs budgétaires sont notamment les suivants :

- marge brute ;
- chiffre d'affaires ;
- RBE ;
- ROC ;
- investissements ;
- *free cash flow* ;
- endettement ;
- volumétries ;
- trafics ;
- taux d'utilisation des capacités ;
- effectifs.

Chez Rubis Terminal, les budgets sont élaborés par les directeurs des sites, assistés des services comptables et validés par les directeurs opérationnels et les membres du Comité de Direction. Les budgets des sociétés en partenariat (*joint-ventures*) sont élaborés par ces sociétés et votés par leur Conseil d'Administration. La Direction Financière de Rubis Terminal élabore un budget consolidé présenté en Comité de Direction et transmis à Rubis.

Chez Rubis Énergie/Support et Services, les budgets sont élaborés par pays, par chaque filiale. Ils sont revus par la Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation de la branche, avant d'être présentés au Comité de Direction (cf. section 4.2.2.3). Après discussion et/ou révision des budgets présentés en Comité de Direction, la Direction Financière élabore un budget consolidé qu'elle transmet à Rubis.

Les Directions Financière et Contrôle de Gestion des 2 principales filiales élaborent les *reportings* mensuels et analysent les écarts entre réalisations et prévisions budgétaires.

Les *reportings* sont diffusés dans les 10 jours environ suivant la fin de chaque mois et sont examinés et comparés avec les prévisions initiales postérieurement en Comité de Direction, en présence de la Gérance. Les tableaux de bord budgétaires sont ajustés en conséquence.

Le financement et la gestion de la trésorerie

La Direction Financière de Rubis est en charge de négocier auprès des banques les besoins de financement des acquisitions. Elle analyse les covenants bancaires. Les placements de trésorerie sont effectués sur des instruments de bonne qualité, à l'exclusion de tout placement spéculatif ou à risque, et gérés par chaque entité.

Les comptes

Les sociétés du Groupe établissent les comptes sociaux trimestriels, semestriels et annuels. Les comptes semestriels et annuels sont audités par les Commissaires aux comptes. Les Directions Financière et Consolidation de Rubis élaborent les comptes consolidés du Groupe conformément aux normes émises par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les procédures de consolidation prévoient une série de contrôles garantissant la qualité et la fiabilité de l'information financière.

4.2.2.3 LES ORGANES DE CONTRÔLE

Le système de contrôle interne s'appuie sur des procédures techniques et opérationnelles visant à identifier les points sensibles, ainsi que sur une organisation légère et resserrée autour de la Gérance de Rubis et des directions générales fonctionnelles et opérationnelles des 2 principales filiales, afin de s'assurer, via les Comités de Direction, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

Les directions fonctionnelles de Rubis Énergie/Support et Services et Rubis Terminal

Les directions fonctionnelles des branches, dans leurs domaines respectifs, procèdent à des contrôles réguliers et nécessaires des procédures mises en place. Des indicateurs et procédures de *reporting* permettent d'assurer un suivi de qualité.

L'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui permet à Rubis de s'assurer du niveau de maîtrise de ses opérations et de veiller à la constante amélioration des procédures en place. L'audit interne aide la Direction Générale du Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des

risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise, en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

Rubis Énergie/Support et Services

Chez Rubis Énergie/Support et Services, cette fonction est rattachée à la Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation. Le directeur du département et ses collaborateurs effectuent des missions d'audit interne sur l'ensemble du périmètre de la branche. Ces missions sont proposées en début d'année à la Direction Générale de la branche. Les champs d'investigation sont nombreux et portent principalement sur la vérification de la bonne application des procédures établies localement et de celles établies par le Groupe, l'amélioration des processus internes en matière de contrôle interne et d'arrêté des comptes, les contrôles d'inventaires, de caisse, des actifs immobilisés ainsi que tous les actifs et passifs comptabilisés ou non, retranscrits dans les comptes de la société auditée. L'audit peut aussi porter sur les dépenses d'investissements et l'analyse des écarts entre retours attendus et rentabilité effective.

L'auditeur a toute latitude pour mener à bien sa mission et est indépendant du management local pour effectuer ses contrôles. Le descriptif de mission ainsi que la grille du rapport d'audit sont standardisés afin que les conclusions puissent être appréhendées de la façon la plus efficace possible par l'ensemble des destinataires, à savoir le Directeur Général de la société auditée, la Direction Financière et la Direction Générale de la branche. Les facteurs de risques identifiés dans le cadre des missions d'audit interne servent également à mettre à jour la cartographie des risques de la société concernée.

Les préconisations d'audit font l'objet d'un planning de mise en œuvre des actions correctives qui doit être impérativement respecté par la société concernée. La bonne application de ces mesures correctives est, par ailleurs, automatiquement contrôlée lors de l'audit suivant de ladite société. En outre, un *reporting* de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit est transmis tous les 2 mois par chaque affilié à la Direction Générale de Rubis Énergie/Support et Services, ce jusqu'à ce que toutes les mesures préconisées par l'audit interne aient définitivement été appliquées.

Les consolidateurs sont également chargés d'analyser les résultats mensuels et la cohérence des données fournies chaque mois par l'ensemble des sociétés du périmètre. Ce travail permet d'anticiper les éventuelles erreurs de comptabilisation et de renforcer la fiabilité des comptes du Groupe.

Chaque affilié de Rubis Énergie/Support et Services est audité en moyenne une fois tous les 2 ans.

Rubis Terminal

Contrairement à Rubis Énergie/Support et Services et malgré son développement relativement récent à l'international, Rubis Terminal reste une structure de taille moyenne (361 salariés) et dont l'activité (le stockage) comporte un nombre de transactions (B to B) limité et de longue durée.

De ce fait, Rubis Terminal n'a pas jugé utile de créer un département d'audit interne.

Pour les sociétés contrôlées, le contrôle des opérations comptables et financières est assuré par la Direction Financière et les Directions Contrôle de Gestion et Comptabilité.

Le suivi des risques est assuré par les directeurs de sites qui en assument la pleine responsabilité et par les responsables QHSE qui effectuent des missions régulières.

Pour les sociétés en partenariat (*joint-ventures*), le contrôle interne (en matière comptable, financière et de risques) est effectué par les directions locales au moyen de *reportings* mensuels.

Les Comités de Direction des filiales

Les procédures de contrôle sont organisées autour du Comité de Direction de chacune des 2 principales branches : Rubis Énergie/Support et Services et Rubis Terminal.

Chez Rubis Terminal, le Comité de Direction réunit, environ toutes les 3 semaines, la Direction Générale et les directeurs généraux adjoints (France, Opérations/Travaux, Finance) ainsi que les Gérants et le Directeur Général Finance de Rubis.

Chez Rubis Énergie/Support et Services, il a été mis en place un Comité de Direction par pays ou par zone qui se réunit 2 fois par an et comprend : le directeur du pays, la Direction Générale, la Direction Finance, la Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation, la Direction Technique et la Direction des Ressources et des Risques de la branche ainsi que les Gérants et le Directeur Général Finance de Rubis.

C'est au cours de ces réunions que sont analysés les *reportings* et tableaux de bord budgétaires ainsi que les comptes sociaux et consolidés de chaque branche d'activité, les projets de développement et leur suivi et les événements considérés comme importants pour la vie de la Société et du Groupe, tant en matière de stratégie, d'exploitation que de personnel. Les questions et les points soulevés lors des précédentes réunions peuvent, si nécessaire, être également revus.

Ce sont donc, *in fine*, les Comités de Direction qui analysent les informations financières et extra-financières collectées à travers le processus de *reporting* mis en place dans chaque direction opérationnelle des 2 filiales têtes de branche et de leurs sous-filiales. L'ensemble du cycle de *reporting* est basé sur des principes unifiés et sur une base de données unique, partagée par l'ensemble des équipes des directions financières et opérationnelles qui produisent les *reportings*.

Les organes de contrôle de Rubis

La Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Rubis effectue de nombreux contrôles qui visent à garantir la fiabilité de l'information financière, notamment à l'occasion des revues réalisées lors des phases de clôture des comptes.

La Gérance et la Direction Financière du Groupe analysent régulièrement les comptes des filiales et rencontrent périodiquement les dirigeants de Rubis Énergie/Support et Services et de Rubis Terminal afin de faire un bilan et d'évaluer les risques et les actions correctrices éventuellement nécessaires pour atteindre les objectifs. Enfin, le Secrétariat Général de Rubis, en charge de la Direction Juridique, entretient un dialogue permanent avec les filiales autour de sujets divers : litiges, marques, assurances, identification et suivi des risques (cartographies).

Petite...

Je voulais être architecte.

Aujourd'hui, dans le Groupe...

Ce que j'aimais dans le métier d'architecte c'était « la création » qui nécessite non seulement des compétences techniques mais aussi de « l'inventivité et de l'audace ». Dans le métier de juriste, aujourd'hui davantage qu'hier, dans ce monde en transformation et en sur-réglementation permanente, ces qualités sont devenues absolument indispensables à l'exercice de ce métier. Nous sommes un peu les architectes légaux de l'entreprise...

... Les Associés-Gérants de Rubis :

Deux capitaines à la barre du même navire, 2 personnalités différentes certes, mais partageant les mêmes valeurs et la même vision du développement du Groupe. Un tandem gagnant !

Maura Tartaglia,
Secrétaire Générale
Rubis

4.2.3 Contrôle interne des risques

L'ensemble des risques majeurs, leur suivi, ainsi que la politique de couverture de ces risques font l'objet d'une description détaillée figurant au présent chapitre, section 4.1, ainsi qu'au chapitre 5, section 5.2.

En matière de risques, le Groupe est présent dans des secteurs d'activité particulièrement contrôlés et réglementés. Il dispose de ce fait d'une organisation adaptée. Tous les établissements français classés Seveso disposent de systèmes de gestion de la sécurité dont les objectifs essentiels sont la définition de l'organisation, des fonctions du personnel, des procédures et des ressources permettant de déterminer et de mettre en œuvre une politique de prévention des accidents majeurs.

Par ailleurs, les entités du Groupe, aussi bien chez Rubis Terminal que chez Rubis Énergie/Support et Services, exercent souvent leurs activités dans le cadre de certifications Qualité ISO 9001 et ISO 14001, notamment en ce qui concerne l'établissement et l'application des procédures et des consignes liées à la sécurité et à l'environnement (cf. chapitre 5, section 5.2.1.1). Elles exécutent de ce fait des procédures extrêmement formalisées.

Les procédures de contrôle interne en matière de gestion et de surveillance des risques visent à couvrir l'ensemble des activités et des actifs du Groupe. Elles s'appuient sur un processus d'identification et d'analyse des principaux risques conforté par une organisation appropriée permettant aux dirigeants de traiter les risques et de les maintenir à un niveau acceptable.

4.2.3.1 ORGANISATION GÉNÉRALE DU GROUPE

Les directions des filiales et Rubis

Le contrôle interne des risques, au même titre que le contrôle interne comptable et financier, fait l'objet d'un suivi par les directions opérationnelles des filiales qui informent Rubis régulièrement.

Chez Rubis Énergie/Support et Services, les directions techniques (QHSE) du siège établissent des procédures de remontée de l'information et des

dispositifs préventifs d'anticipation et de gestion des risques détaillés ci-après (cf. chapitre 5, section 5.2.1.1). Certaines des informations collectées, en matière de santé et sécurité essentiellement, sont croisées avec les données consolidées par la Direction en charge du contrôle de gestion, de l'audit et de la consolidation, qui gère les *reportings* en matière de responsabilité sociale (cf. chapitre 5, section 5.4).

Chez Rubis Terminal, les directions techniques établissent des procédures et des inspections comparables à celles de Rubis Énergie/Support et Services. Elles travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs QHSE locaux.

Les directions techniques de Rubis Énergie/Support et Services et Rubis Terminal rapportent les informations relatives aux principaux risques à leur Direction Générale respective, certains événements étant également susceptibles d'être abordés en Comités de Direction. Enfin, Rubis Énergie/Support et Services et Rubis Terminal exposent ces principaux risques aux directions concernées de Rubis (Gérance, Direction de la Comptabilité et de la Consolidation, Direction Financière et Secrétariat Général en charge de la Direction Juridique), par l'intermédiaire de différents canaux de transmission tels que les cartographies des risques (cf. section 4.2.3.2 ci-après).

Le Comité des Comptes et des Risques

Le Comité des Comptes et des Risques prend connaissance de l'organisation des procédures de contrôle interne des risques, dans les conditions exposées au présent chapitre, section 4.2.2.1 et au chapitre 6, section 6.3.2.4.1.

4.2.3.2 IDENTIFICATION ET SUIVI DES PRINCIPAUX RISQUES

Le système de contrôle interne s'appuie sur plusieurs canaux de remontée des principaux risques visant à identifier les points sensibles de manière exhaustive.

Les cartographies des risques

Rubis a élaboré et mis en place des cartographies des risques identifiés comme significatifs, auxquels peuvent être exposées les différentes activités du Groupe. L'analyse

de ces risques significatifs prend également en compte leur occurrence et leur impact en termes financiers et d'image (sur une échelle de 1 à 5). Ces cartographies ont été élaborées en collaboration étroite entre les Directions Juridique, Consolidation et Financière de Rubis, ainsi que par les responsables opérationnels et les directions financières et techniques de Rubis Énergie/Support et Services et Rubis Terminal. Elles font l'objet d'évaluations régulières pouvant conduire à l'identification de nouveaux risques.

Les risques significatifs ont été classés en différentes familles : risques de marché, risques d'erreur d'appréciation comptable, risques d'assurances, risques commerciaux, risques environnementaux, risques industriels, risques climatiques, risques logistiques, risques sociaux, risques juridiques et risques informatiques. La catégorie relative aux risques juridiques inclut, notamment, les questions de fraudes, de manquements contractuels, d'éthique et de corruption (cf. chapitre 5, section 5.3.1).

Les cartographies sont remplies annuellement, dans chaque branche d'activité, par les responsables opérationnels des sites industriels et par les directeurs des filiales françaises et internationales, assistés par les responsables fonctionnels de Rubis Terminal et/ou de Rubis Énergie/Support et Services. Elles sont actualisées en cours d'année à l'occasion de chaque Comité de Direction. Leur objectif est de donner, annuellement, l'état du suivi des risques significatifs identifiés et de décrire les éventuelles mesures prises ou à prendre en vue de les réduire, à défaut de pouvoir les éliminer complètement.

L'ensemble de ces cartographies fait l'objet d'une consolidation au niveau de Rubis Terminal et de Rubis Énergie/Support et Services, avant d'être transmis par la Gérance de Rubis au Comité des Comptes et des Risques, lors de la séance spécifique dédiée aux risques (cf. chapitre 6, section 6.3.2.3). À leur tour, le Comité des Comptes et des Risques et la Gérance en rendent compte au Conseil de Surveillance lors de la séance du mois de mars. Depuis leur mise en place, elles se sont révélées être un outil de gestion et de suivi des risques très apprécié par les responsables des sites et des filiales.

Les reportings et procédures HSE

Les directions fonctionnelles de Rubis Énergie/Support et Services et de Rubis Terminal ont mis en place des systèmes de remontée, d'analyse et de partage de l'information relative aux questions d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE). Ces dispositifs sont décrits plus précisément au chapitre 5, section 5.2.1.1.

4.2.3.3 LES ORGANES DE CONTRÔLE

Le système de contrôle s'appuie sur la responsabilité de gestion et de suivi des risques confiée par la Gérance à chaque directeur de filiale ainsi que sur des audits tant internes qu'externes.

Les directions fonctionnelles de Rubis Énergie/Support et Services et Rubis Terminal

La Direction Générale de chaque branche d'activité est responsable, en dernier ressort, de la politique de gestion des risques dans le cadre défini par la Gérance de Rubis.

Les responsables opérationnels de chaque site sont assistés par les directions fonctionnelles de leur société mère : Direction Technique, Direction Sécurité, Direction Juridique et Direction Assurance.

Dans les sites les plus importants, ces responsables sont assistés d'un ingénieur Qualité et/ou d'un ingénieur HSE.

Le directeur d'une entité est globalement responsable de la gestion et du contrôle des risques de ses installations. Par ailleurs, chez Rubis Énergie/Support et Services et Rubis Terminal, il existe une Direction Technique qui intervient régulièrement au titre de conseil opérationnel et procède à des audits d'inspection des installations, dans le but de garantir le respect de standards minimaux en matière d'exploitation, de sécurité et d'environnement.

Dans son organisation décentralisée, le Groupe privilégie la qualité et l'autonomie de ses collaborateurs qui

assument l'intégralité des responsabilités liées à leur poste, y compris celle du contrôle des risques.

Les Comités de Direction des filiales

Lors des réunions des Comités de Direction des filiales (cf. section 4.2.2.3 ci-dessus), un point concernant la revue et le suivi des risques est régulièrement renseigné et fait l'objet de discussions entre les directeurs des filiales et la Gérance.

L'audit interne

Certains risques extra-financiers sont intégrés dans les programmes d'audit interne. La vérification de la fiabilité des politiques éthique et anti-corruption fait ainsi partie des sujets traités lors des inspections faites localement par la Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation de Rubis Énergie/Support et Services. Le résultat de cette vérification est inclus dans le rapport d'audit interne, qui permet à la Direction Générale de Rubis Énergie/Support et Services de prendre les mesures adaptées pour corriger les situations anormales. La mise en place d'un système de contrôle adapté est à l'étude chez Rubis Terminal.

Les organismes extérieurs permanents

Ils sont assurés par :

- L'Administration des douanes : pour les dépôts pétroliers de Rubis Terminal ayant le statut d'entrepôt fiscal sous douane, les produits y sont stockés en « suspension de taxes » ; ces dernières ne devenant exigibles que lors de la mise à la consommation des produits. De ce fait, les directeurs des dépôts rendent compte régulièrement, selon la réglementation applicable, aux autorités douanières des mouvements de leurs stocks que l'Administration des douanes a toute latitude pour vérifier avec la comptabilité

tenu sur le site. Par là même, un contrôle supplémentaire et strict de la comptabilité matière est réalisé régulièrement ;

- les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), qui effectuent en France des contrôles réguliers des installations industrielles des sites et de l'application du « Système de Gestion de la Sécurité » en vue de vérifier la maîtrise par la filiale des risques liés à son activité. Des systèmes analogues existent pour les sites des filiales étrangères de Rubis Terminal ;
- les organismes de certification ISO tels que l'AFAQ (Association Française de l'Assurance Qualité) ou le LRQA (Lloyds Register Quality Assurance) qui audient régulièrement Rubis Terminal et ses principales filiales ainsi que 6 filiales de Rubis Énergie/Support et Services certifiées ISO 9001 ; au cours de ces audits est régulièrement contrôlé le respect des procédures, consignes et modes opératoires mis en place dans le cadre du plan Qualité afin d'assurer le maintien de la certification acquise et d'initier de nouveaux axes d'amélioration ;
- les clients qui effectuent régulièrement des audits au sein des dépôts auxquels ils confient des prestations. Ils vérifient ainsi le respect par l'exploitant de leur cahier des charges, essentiellement en matière de qualité.

Petit...

Amateur de belles mécaniques, je me voyais très bien garagiste avec l'expertise de démonter et remonter un moteur sans aucun souci...

Aujourd'hui, dans le Groupe... La méthode et la rigueur nécessaires à la pratique de la mécanique sont également nécessaires à piloter l'efficacité et la sécurité des opérations chez Rubis Énergie.

Les Associés-Gérants de Rubis : Sereins et visionnaires dans la gestion des affaires tout en permettant à chacun de valoriser au mieux ses compétences.

Frédéric Dubost,
Directeur Technique Fuels et HSE
Rubis Énergie

4.3 Assurances

Afin de pallier les conséquences financières de la réalisation d'un risque, le Groupe a souscrit à plusieurs polices d'assurances. Les principales concernent, d'une part, les dommages aux biens et les pertes d'exploitation et, d'autre part, la responsabilité civile.

Des couvertures spécifiques liées aux activités nouvellement développées par le Groupe ont également été mises en place.

Enfin, le Groupe a souscrit une police couvrant la responsabilité civile de ses dirigeants, ainsi que les « pertes pécuniaires ».

Les programmes d'assurances sont souscrits auprès d'assureurs et de réassureurs

internationaux de premier plan et le Groupe estime qu'ils sont en adéquation avec les risques potentiels liés à ses activités. Cependant, le Groupe ne peut garantir qu'en cas de sinistre, notamment en matière environnementale, toutes les conséquences financières seraient prises en charge par les assurances.

4.3.1 Rubis Énergie (distribution/support et services)

Les principaux programmes mondiaux du Groupe ont été renouvelés auprès d'assureurs de premier plan.

4.3.1.1 DOMMAGES AUX BIENS ET PERTES D'EXPLOITATION

La couverture d'assurance Groupe mise en place auparavant a été reconduite avec le même assureur.

La garantie des risques Dommages en matière d'incendie et d'événements assimilés, y compris pour des attentats en France et en Espagne, s'élève à 130 millions d'euros par sinistre pour les dépôts et à 10 millions d'euros par sinistre pour les stations-service, cette limitation contractuelle d'indemnité ayant été calculée en fonction du sinistre maximal possible.

La perte d'exploitation est assurée pour un montant total de 9,6 millions d'euros (avec une limitation contractuelle combinée à celle des dommages directs) et concerne uniquement les filiales Norgal et Vitogaz Madagascar, dont l'interruption d'activité pourrait être problématique.

Du fait de la législation locale, les filiales implantées en Afrique, aux Bermudes et en Suisse souscrivent une police « Dommages aux Biens » auprès d'un assureur local, en première ligne, la police Groupe venant en différence de conditions et de limites.

Le programme Dommages pour la zone Caraïbes (hors DFA) a été reconduit à l'identique avec une limitation maximale de 40 millions de dollars et des sous-limites spécifiques pour les catastrophes

naturelles et les stations-service, le programme Groupe venant en différence de conditions et de limites.

La Sara n'a pas été intégrée au programme Groupe du fait de son activité. La police a été renégociée avec des améliorations de garanties ; la limitation contractuelle d'indemnité étant fixée à 170 millions d'euros.

Les polices Dommages souscrites par Eres NV et chacune de ses filiales ont été maintenues.

4.3.1.2 RESPONSABILITÉ CIVILE

Le programme Groupe mis en place couvre la responsabilité civile Exploitation et la responsabilité civile Après Livraison. La garantie est de 150 millions d'euros par sinistre, tous dommages confondus. Au 1^{er} janvier 2016, la Sara et la SRPP ont été intégrées dans ce programme Master qui a été reconduit auprès du même assureur tout en y apportant quelques améliorations. Du fait de la législation locale, les filiales implantées en Afrique, aux Bermudes, en Suisse et aux Caraïbes (hors DFA) souscrivent en première ligne une police responsabilité civile auprès d'un assureur local. Le programme mondial intervient en différence de conditions et limites des polices locales.

La police Groupe responsabilité civile Atteintes à l'Environnement a été renouvelée, en intégrant la SRPP et Djibouti, auprès du même assureur. La garantie par sinistre reste de 20 millions d'euros et couvre la Responsabilité environnementale, l'atteinte à la biodiversité et les frais de dépollution.

La Sara, du fait de ses activités de raffinage, a fait l'objet d'une couverture spécifique hors programme Master et il a donc été négocié 2 lignes de garanties pour un total de 50 millions d'euros.

L'assurance responsabilité civile Aviation, souscrite par le Groupe pour ses filiales distribuant du carburant aviation, est renouvelée à l'identique à hauteur de 1 milliard de dollars pour les risques liés aux dommages causés aux tiers lors des atterrissements.

L'activité d'Eres n'a pas fait l'objet d'une intégration dans l'assurance RC Groupe et les polices en place ont été maintenues.

4.3.1.3 TRANSPORTS MARITIMES

Une police responsabilité civile Affréteur est souscrite auprès d'un P&I Club, membre de l'International Group pour une garantie de 500 millions de dollars et de 1 milliard de dollars en cas de pollution. L'activité de la Sara a été intégrée dans notre assurance Groupe.

Une assurance Marchandises Transportées Groupe a été reconduite pour couvrir les dommages aux marchandises pour un montant maximal de 30 millions de dollars en intégrant la part de la Sara.

Eres NV a conservé son assurance Marchandises Transportées. Cette filiale fera en 2017 l'objet d'une intégration aux programmes Groupe.

Les 5 sociétés armateurs de navires acquises en 2015 sont couvertes auprès d'un P&I Club, membre de l'International Group pour leur responsabilité civile et auprès d'assureurs sur le marché anglais pour la police Corps de Navire.

4.3.2 Rubis Terminal (stockage)

4.3.2.1 RISQUES INDUSTRIELS

Sont couverts :

- les bâtiments, installations, matériels et stocks des clients en matière d'incendie et d'événements assimilés, y compris les attentats, pour un montant global de 1 509 millions d'euros avec des limitations contractuelles de garantie, par sinistre et par site, de 150 millions d'euros et de 30 millions d'euros pour le coulage de produits ;

- les frais et pertes annexes, pour un montant de 10 millions d'euros par sinistre et par site ;
- la perte d'exploitation, pour 194 millions d'euros avec une limitation contractuelle, par sinistre et par site, de 10 millions d'euros.

4.3.2.2 RESPONSABILITÉ CIVILE

Rubis Terminal est couvert, par sinistre et par année, pour son Exploitation, à hauteur de 100 millions d'euros et Après Livraison, à hauteur de 30 millions d'euros, tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels).

En matière d'atteinte à l'environnement, la couverture par sinistre et par année, tous dommages confondus, s'élève à 20 millions d'euros.

4.3.3 Rubis

4.3.3.1 RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS

Sont assurés les dirigeants de Rubis et de ses filiales contrôlées ainsi que les dirigeants des *joint-ventures* désignées détenues à 50 %.

Sont prises en charge les conséquences pécuniaires des sinistres résultant de toute réclamation mettant en jeu la responsabilité civile, individuelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle commise par les assurés dans l'exercice de leur fonction de dirigeant.

Le plafond des garanties est fixé à 25 millions d'euros par an en première ligne et à 25 millions d'euros par an en deuxième ligne, tous sinistres confondus.

4.3.3.2 PERTES PÉCUNIAIRES – HOMME CLÉ

Le développement du Groupe à l'international, dans des pays où les risques politiques et commerciaux peuvent être réels, a conduit Rubis à souscrire, au bénéfice de ses filiales, une police Pertes Pécuniaires garantissant :

- les risques politiques : confiscation, expropriation, dépossession, nationalisation ;
- le retrait d'autorisation, par l'autorité locale, d'exercer une activité économique ;
- l'inconvertibilité/non transfert de tous les flux financiers et notamment les dividendes ;

- le non-respect d'une sentence arbitrale en faveur de l'assuré ;
- le risque d'épidémie ;
- les mesures administratives discriminatoires ;
- les dommages matériels et/ou immatériels résultant d'événements naturels ;
- la perte homme clé.



***Parce que le développement
d'un groupe ne peut se concevoir
sans la RSE***





5

**RESPONSABILITÉ
SOCIALE,
ENVIRONNEMENTALE
ET SOCIÉTALE (RSE)**

La démarche RSE de Rubis

« La volonté d'entreprendre, le choix de la responsabilité » est plus qu'une devise : ce sont 2 principes fondamentaux d'une très forte culture d'entreprise qui place l'Homme au centre de l'organisation.

Bien qu'ayant acquis une dimension internationale, Rubis demeure une entreprise à taille humaine privilégiant, dans une organisation décentralisée, le professionnalisme, l'expérience et l'autonomie de ses collaborateurs qui assument l'intégralité des responsabilités liées à leur poste, y compris celle de la gestion des risques.

Une culture d'entreprise fondée sur la responsabilisation individuelle

La culture d'entreprise de Rubis se décline autour de 3 principes :

- **libérer les prises d'initiative.** Gérer ou administrer une entreprise n'est plus suffisant. Le manager doit être avant tout un entrepreneur, en plus d'un gestionnaire avisé, prudent et efficace.

C'est en prenant de nouvelles initiatives que l'on peut gérer le changement, car on en devient un acteur essentiel ;

- **se doter d'une capacité à réagir rapidement** à tout nouvel événement de nature à affecter l'activité par une organisation flexible et décentralisée ;

- **s'insérer dans le tissu social et économique en adoptant un comportement citoyen et solidaire**, en faisant connaître et accepter les activités du Groupe et en favorisant le dynamisme des bassins de vie locaux (cf. section 5.3.2).

La santé, la sécurité et l'environnement : 3 priorités du Groupe

Face aux risques auxquels elles sont exposées (une revue de ces risques est effectuée au chapitre 4, section 4.1), les filiales opérationnelles de Rubis ont

mis en place des dispositifs structurés en matière de santé, de sécurité et d'environnement (cf. section 5.2.1.1). Le Groupe est également soucieux de

maîtriser son impact environnemental et d'agir en faveur de l'économie circulaire (cf. section 5.2.1.3).

Le respect de valeurs éthiques

Rubis prête une attention particulière à ce que l'ensemble des collaborateurs agisse dans le respect des valeurs et des règles qu'il considère comme essentielles et sur lesquelles il a fondé sa réussite. Ces

principes fondamentaux ont été transcrits dans un Code éthique comprenant des règles destinées à prévenir et à lutter contre la corruption. Pour une bonne application de ce Code par les filiales,

le Groupe met en place des actions de sensibilisation et de formation ainsi que des procédures de contrôle (cf. section 5.3.1).

Des actions sociétales structurées

Conscient de la nécessité d'agir en entreprise responsable, Rubis s'engage auprès d'acteurs associatifs, en faveur de l'intérêt général, dans les pays où le Groupe est implanté.

Ses actions sont orientées essentiellement vers la santé et l'éducation.

Afin de renforcer ses projets et avoir de nouvelles perspectives, le Groupe a créé son propre fonds de dotation, Rubis

Mécénat, actif dans le mécénat socio-culturel depuis 2011 (cf. section 5.3.2.3).

Un pilotage de la politique RSE au plus haut niveau du Groupe

La politique RSE, mise en œuvre par les filiales, est pilotée par la Gérance de Rubis dont une partie de la rémunération variable est liée à des critères sociaux et environnementaux (cf. chapitre 6, section 6.4.1.2).

Les résultats de cette politique RSE s'inscrivent tout à fait dans la stratégie

du Groupe, à côté des objectifs économiques (croissance régulière) et bilanciaux (solidité du bilan).

Des objectifs RSE sont aussi intégrés dans les lettres de cadrage des managers des branches du Groupe et dans les procédures de *reporting* et/ou de contrôle interne (cf. chapitre 4, section 4.2).

Enfin, le Comité des Comptes et des Risques effectue un suivi des principaux risques sociaux et environnementaux et des mesures correctives apportées par le Groupe (cf. chapitre 6, section 6.3.2.4).

Des équipes RSE diversifiées, au plus proche du terrain

La politique RSE du Groupe repose sur un système d'organisation décentralisée impliquant des équipes indépendantes (consolidations, juridiques, ressources humaines, QHSE).

Ce système organisationnel privilégie :

- **l'autonomie des collaborateurs** et un sens accru de la responsabilité ;
- **une flexibilité dans la gestion des problématiques liées à la RSE** en fonction de la nature de l'activité exercée et de la zone géographique dans laquelle l'entreprise évolue ;

- **un nombre restreint de niveaux hiérarchiques**, ce qui fluidifie la remontée des informations et l'efficacité de la gestion de la politique RSE.

Les collaborateurs des filiales participant à la gestion de la politique RSE et au bon fonctionnement du mécanisme de remontée des informations sont :

- pour les informations sociales : la Direction Juridique de Rubis Terminal (activité de stockage) et la Direction Consolidation de Rubis Énergie (activités de distribution et de support et services) ;

- pour les informations environnementales : la Direction Opérations/Travaux de Rubis Terminal et la Direction Technique Fuels et HSE de Rubis Énergie.

Chaque site du Groupe comprend également au moins un collaborateur ayant la responsabilité des questions liées à la RSE. Il s'agit :

- d'une personne dédiée (responsables QHSE dans les sites les plus exposés à des risques environnementaux) ;
- et/ou du responsable du site.

Comparabilité, fiabilité et contrôle des informations RSE

La comparabilité et la fiabilité des informations résultent essentiellement d'une standardisation des méthodes de remontée des données sociales et environnementales détaillée au sein de la **note méthodologique** (cf. section 5.4). Chaque définition standardisée a été analysée et discutée en interne, par

le Secrétariat Général de Rubis et les Directions Juridique, Technique et de la Consolidation de Rubis Énergie et de Rubis Terminal.

Un contrôle des informations remontées est effectué par les équipes susmentionnées, dans le cadre de procédures de vérification et d'analyses. Des actions d'audit interne

relatives à certaines informations extra-financières (éthique, anti-corruption) sont également en cours de déploiement (cf. section 5.3.1).

Pour une meilleure lecture du présent chapitre, une **table de concordance** avec les dispositions du Code de commerce est disponible à la section 5.4.1.



5.1 Informations sociales

La performance économique du groupe Rubis est liée aux compétences et à la motivation de ses collaborateurs. Cette motivation passe par l'épanouissement du salarié dans son cadre professionnel. Afin de valoriser au mieux le capital humain et prendre en compte les différentes

spécificités liées aux activités du Groupe, Rubis a choisi de fonctionner de manière très décentralisée. Les filiales opérationnelles gèrent en autonomie les ressources humaines, dans le respect des valeurs du Groupe.

Conscient que toute organisation, même la plus attentive et la plus à l'écoute, est susceptible d'être améliorée, Rubis a choisi de placer sa réflexion et ses efforts dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

5.1.1 Emploi/effectif

Les effectifs du Groupe ont crû modérément entre 2015 et 2016 (+ 3,3 %) en l'absence de variation de périmètre significative sur la période. Rubis a néanmoins poursuivi ses opérations de croissance externe en acquérant la société Bermuda Gas, principal distributeur de GPL aux Bermudes et en fusionnant ses activités de distribution de GPL en Afrique australe avec la société

locale Reatile Gaz. Fin 2016, le Groupe a cédé sa filiale Multigas, spécialisée dans la distribution d'ammoniac, de gaz spéciaux et de GPL en Suisse, suite à une revue stratégique de ses effectifs. Le début de l'exercice 2017 est, par ailleurs, marqué par le rachat de 50 % des titres de la société Delta Petrol (dépôt de Ceyhan), ainsi que par l'acquisition de la société Dinasa, leader de la distribution

de produits pétroliers en Haïti. Cette dernière intégration devrait accroître les effectifs du Groupe de 300 collaborateurs environ (+ 11 % par rapport aux effectifs au 31 décembre 2016).

Effectif total du Groupe au 31 décembre

2016	2015	Variation
2 812	2 722	+ 3,3 %

5.1.1.1 RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE, PAR MÉTIER ET PAR SEXE

Si l'activité de stockage se situe très majoritairement en Europe (à l'exception du terminal en Turquie), les activités de distribution et de support et services sont réparties entre les zones Europe, Caraïbes et Afrique.

Le tableau ci-dessous montre que l'augmentation des effectifs en 2016 est répartie de manière équilibrée entre les zones Caraïbes et Afrique. Les effectifs de la zone Europe sont en légère diminution,

en raison notamment de la cession de Multigas, filiale suisse de Rubis Énergie.

Le détail de la répartition des effectifs par sexe est publié à la section 5.1.5.2.

Nombre de salariés	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Rubis Terminal (stockage)	361	352	+ 2,6 %
• France	251	254	- 1,2 %
• Hors France	110	98	+ 12,2 %
Rubis Énergie (distribution / support et services)	2 437	2 355	+ 3,5 %
Europe	568	591	- 3,9 %
• France	239	239	0 %
• Hors France	329	352	- 6,5 %
Caraïbes	852	810	+ 5,2 %
Afrique	1 017	954	+ 6,6 %
Rubis	14	15	- 6,7 %
TOTAL	2 812	2 722	+ 3,3 %

5.1.1.2 CRÉATIONS ET PERTES D'EMPLOIS

Le Groupe maintient une politique de recrutement dynamique en 2016. Si la comparaison entre les exercices 2015 et 2016 ne met pas en évidence de variation significative appelant des commentaires particuliers dans l'activité de stockage, les activités de distribution et de support et services enregistrent des écarts importants tant dans les créations que dans les pertes d'emplois.

Ces variations interviennent dans la zone Caraïbes, en raison de la nature de l'activité *shipping* (transport maritime de produits pétroliers). Les équipages des navires sont en effet habituellement recrutés pour des missions précises et temporaires, ce qui donne lieu à un accroissement du nombre des recrutements, des ruptures conventionnelles et des fins de CDD répertoriés.

Dans la zone Afrique, les variations résultent de réorganisations d'effectifs dans certaines filiales, ainsi que de la fusion des activités de distribution de GPL avec la société Reatile Gaz en Afrique australe.

Aucun des décès comptabilisés ne résulte d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

	Recrutements		Démissions		Départs à la retraite		Licenciements		Ruptures conventionnelles		Décès		Fin de CDD dont apprentissage	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Rubis Terminal (stockage)	36	30	7	6	8	6	2	7	5	5	0	0	5	5
• France	19	14	6	2	6	4	1	6	4	2	0	0	5	4
• Hors France	17	16	1	4	2	2	1	1	1	3	0	0	0	1
Rubis Énergie (distribution / support et services)	588	355	90	192	22	11	112	46	58	105	3	6	228	110
Europe	108	79	36	28	7	4	22	26	29	15	0	0	22	20
• France	35	37	7	12	3	1	9	10	0	2	0	0	16	12
• Hors France	73	42	29	16	4	3	13	16	29	13	0	0	6	8
Caraïbes	252	187	15	15	8	6	3	10	18	62	0	3	188	66
Afrique	228	89	39	149	7	1	87	10	11	28	3	3	18	24
Rubis	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	624	386	97	198	30	17	115	53	63	110	3	6	233	115

5.1.2 Organisation du travail

Le Groupe œuvre pour favoriser le bien-être de ses collaborateurs au travail. La diversité des pays dans lesquels le Groupe

est présent engendre naturellement une variété des réglementations sociales applicables. De ce fait, chaque notion

et/ou critère utilisé a fait l'objet d'une définition harmonisée (cf. section 5.4).

5.1.2.1 TEMPS DE TRAVAIL

Les collaborateurs du Groupe sont très majoritairement embauchés à temps plein puisque les contrats à temps partiel concernent seulement 1,7 % des effectifs en 2016, comme le montre le tableau

ci-après. Le travail en rotation (11 % des effectifs) correspond notamment à l'organisation du travail dans les dépôts de Rubis Terminal (activité de stockage) nécessitant une présence constante aux

postes de travail, ainsi que dans certains dépôts et dans la raffinerie de Rubis Énergie (activités de distribution et de support et services).

Nombre de salariés au 31 décembre	Temps plein		Temps partiel		Dont travail en rotation	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Rubis Terminal (stockage)	351	345	10	7	136	161
• France	246	249	5	5	49	107
• Hors France	105	96	5	2	87	54
Rubis Énergie (distribution / support et services)	2 403	2 322	34	33	172	166
Europe	544	571	24	20	0	0
• France	232	233	7	6	0	0
• Hors France	312	338	17	14	0	0
Caraïbes	848	807	4	3	121	116
Afrique	1 011	944	6	10	51	50
Rubis	11	11	3	4	0	0
TOTAL	2 765	2 678	47	44	308	327

5.1.2.2 ABSENTÉISME

Les taux d'absentéisme pour maladie non professionnelle, maladie professionnelle ou accident du travail, ainsi que le taux d'absences injustifiées restent

relativement stables au sein du Groupe, à un niveau très faible.

Les variations éventuelles s'expliquent par l'accroissement des effectifs, ainsi que par certains arrêts prolongés qui impactent

plus significativement les chiffres des sociétés ayant peu de collaborateurs.

Taux d'absentéisme par type d'absence*

	Absences pour maladie non professionnelle		Absences pour accident du travail ou maladie professionnelle		Absences injustifiées	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Rubis Terminal (stockage)	4,24 %	3,6 %	0,61 %	1,28 %	0 %	0 %
• France	4,64 %	3,79 %	0,95 %	1,82 %	0 %	0 %
• Hors France	3,52 %	3,14 %	0 %	0 %	0,01 %	0 %
Rubis Énergie (distribution / support et services)	1,55 %	2 %	0,07 %	0,18 %	0,07 %	0,12 %
Europe	3,28 %	3,17 %	0,11 %	0,47 %	0,22 %	0,15 %
• France	3,69 %	3,49 %	0,17 %	1,18 %	0,14 %	0,14 %
• Hors France	3,00 %	2,96 %	0,07 %	0,04 %	0,27 %	0,16 %
Caraiïbes	1,95 %	1,74 %	0,05 %	0,009 %	0,03 %	0,12 %
Afrique	0,36 %	0,77 %	0,07 %	0,006 %	0,01 %	0,07 %
Rubis	4,01 %	6,25 %	0 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL	1,91 %	2,31 %	0,14 %	0,37 %	0,06 %	0,1 %

* Pourcentage de jours d'absence par rapport au nombre total de jours travaillés par an.

5.1.3 Dialogue social et accords collectifs

L'écoute, le dialogue et le respect mutuel constituent des valeurs sur lesquelles Rubis a fondé sa relation avec l'ensemble de ses collaborateurs.

Chaque filiale entretient des relations ouvertes et constructives avec les instances représentatives du personnel, partout où elles existent (essentiellement dans les sociétés ayant leur siège en France). Des accords collectifs portent notamment sur les salaires, le plan d'épargne entreprise, l'intéressement, la participation, l'égalité professionnelle et la formation (cf. section 5.1.6).

Les accords collectifs sont conclus dans un souci d'impact positif notamment sur les conditions de travail des salariés et sur la performance économique de l'entreprise.

Chez Rubis Terminal, 59 accords collectifs, accords d'entreprise ou décisions unilatérales de l'employeur sont en vigueur en 2016, couvrant l'intégralité des collaborateurs. 29 accords ou décisions

unilatérales existent chez Rubis Énergie, couvrant 1 462 salariés.

Le nombre de ces conventions varie d'un exercice à l'autre selon leurs dates d'échéance ou de renouvellement, mais également en fonction de l'évolution des réglementations.

En France, tous les salariés de Rubis Énergie et de Rubis Terminal sans exception sont couverts par une convention ou un accord collectif. Rubis, société mère du Groupe, n'est pas couverte par une convention collective.

Par ailleurs, en matière de santé et de sécurité, de nombreuses dispositions unilatérales, dans le respect des règles instaurées par le Groupe et après consultation des institutions représentatives du personnel. Aucun nouvel accord n'a cependant été signé dans ce domaine en 2016.

La Culture de Rubis :
 Une stratégie claire et lisible permettant au personnel de se projeter et donner le meilleur de lui-même.

Les Associés-Gérants de Rubis :
 De fins stratèges, proches des équipes et mettant le personnel au cœur du système.

Florian Cousineau,
 Directeur Général
 SRPP

5.1.4 Formation et perspectives d'évolution

Le nombre total d'heures de formation est de 55 747 en 2016, en hausse de 50,6 % (37 030 en 2015), et le nombre de salariés bénéficiaires est en augmentation de 22,1 % (1 692 en 2016 contre 1 386 en 2015).

Le tableau ci-dessous présente le nombre total d'heures de formation délivrées et le nombre de salariés bénéficiaires. Ce nombre varie de manière significative d'un exercice à l'autre, car il dépend en

partie des obligations nouvelles issues de l'évolution des réglementations nationales.

	2016		2015	
	Nombre total d'heures de formation	Nombre de salariés bénéficiaires	Nombre total d'heures de formation	Nombre de salariés bénéficiaires
Rubis Terminal (stockage)	11 505	291	10 212	287
• France	2 668	183	2 847	197
• Hors France	8 837	108	7 365	90
Rubis Énergie (distribution / support et services)	43 947	1 392	26 568	1 090
Europe	8 105	487	8 577	401
• France	3 288	161	3 618	159
• Hors France	4 817	326	4 959	242
Caraïbes	29 799	492	14 219	392
Afrique	6 043	413	3 772	297
Rubis	295	9	250	9
TOTAL	55 747	1 692	37 030	1 386

5.1.4.1 FORMER POUR PRÉVENIR LES RISQUES

Compte tenu des risques liés à l'activité du Groupe, les filiales investissent :

- **en matière de santé**, par la mise en place de formations relatives aux gestes et postures pour les postes de travail comprenant des risques pour la santé des collaborateurs, ainsi que par des formations sécurité aux différents postes de travail « à risques » à destination du personnel et des intervenants extérieurs, des formations produits (soude, manipulation de produits chimiques), sauveteur-secouriste du travail, etc. ;
- **en matière de sécurité industrielle**, avec l'assistance d'organismes professionnels tels que le Groupe d'Étude de Sécurité des Industries Pétrolières et Chimiques

(GESIP). Ces formations sont conçues de manière à faire progresser de façon continue la sécurité des personnes et des installations sur les sites industriels, et ce dans un respect affirmé de l'environnement ;

- **en matière de sécurité routière**. Afin d'éviter la survenance d'accidents de la circulation dans des régions ne disposant pas d'infrastructures routières de qualité et/ou d'un niveau général de formation à la conduite suffisant, certaines filiales de Rubis Énergie ont décidé de renforcer leurs programmes de formation à la conduite (*defensive driving*), pour leurs propres collaborateurs et/ou pour certains de leurs sous-traitants ;

- **en matière d'environnement** ou encore de qualité (assimilation des standards ISO) ;
- **pour la maîtrise des systèmes de protection des installations** (maintenance des réservoirs, maîtrise des systèmes anti-incendie, etc.) ;
- **par des partenariats** avec des intervenants tels que l'Association pour la Prévention dans le Transport d'Hydrocarbures (APTH) qui intervient dans la formation et dans l'assistance aux conseillers à la sécurité, l'Association de Formation dans le Négoce des Combustibles (Asfoneco), la Croix-Rouge, etc.



Formation par compagnonnage sur le système de défense incendie.

5.1.4.2 FORMER POUR FAIRE PROGRESSER

Selon les vœux émis par les salariés, le Groupe investit dans des formations plus générales, afin de valoriser les compétences des collaborateurs tout au long de leur carrière.

Rubis Terminal et Rubis Énergie ont mis en place un ensemble de formations très variées :

- formations en langues ;
- formations en management ;

- formations fonctionnelles : formation en droit, en douanes, en paie, en réduction des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, etc.

2016	Nombre de sessions de formation en matière de santé ou sécurité	Nombre de sessions de formation en management
Rubis Terminal (stockage)	155	48
• France	71	0 *
• Hors France	84	48
Rubis Énergie (distribution / support et services)	548	121
Europe	330	72
• France	41	2
• Hors France	289	70
Caraiïbes	152	34
Afrique	66	15
TOTAL	703	169

* Les dernières sessions de formation en management ont été organisées chez Rubis Terminal France en 2014.

5.1.5 Diversité et égalité des chances

5.1.5.1 PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Présent dans plus de 30 pays dans le monde, Rubis s'enrichit continuellement de la diversité culturelle de ses collaborateurs. Rubis privilégie, par ailleurs, lors des rachats de filiales à l'étranger, le maintien et/ou l'embauche de collaborateurs locaux pour leur expérience et leur connaissance des spécificités du pays. Cette politique favorise la mise en place d'un management plus international et encourage la diversité culturelle.

Toute discrimination liée à l'origine, la religion, le sexe ou l'orientation sexuelle, l'état de santé et/ou de handicap, les opinions politiques, les convictions religieuses ou la situation familiale est prohibée (cf. section 5.3.1).

5.1.5.2 S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES

Dans un environnement industriel où la grande majorité des collaborateurs est affectée aux services d'exploitation, avec des horaires et des conditions de travail parfois éprouvantes, les hommes sont historiquement majoritaires dans le Groupe. Toutefois, dans certaines filiales importantes, les femmes sont majoritaires ou la parité est atteinte. C'est le cas dans les activités de distribution des Antilles et Guyane françaises par exemple, où les femmes représentent 60 % des effectifs.

Des accords d'entreprise visant à promouvoir l'égalité professionnelle ont en outre été conclus dans les filiales françaises du Groupe, venant compléter les mesures déjà existantes en matière de

lutte contre la discrimination à l'embauche, d'égalité de rémunération, etc.

Concernant l'activité de stockage (Rubis Terminal), un accord d'entreprise, renouvelé le 12 décembre 2014, a été conclu pour une période de 3 années. Il met l'accent sur les domaines du recrutement, de la formation et de la promotion professionnelle par la mise en place d'indicateurs de suivi. Une commission de suivi des mesures prises et/ou envisagées a été également créée.

Concernant les activités de distribution et de support et services (Rubis Énergie), un accord d'entreprise, renouvelé en décembre 2015, vise notamment l'accès des femmes aux postes « à responsabilités », la neutralisation de la période de congés de maternité ou d'adoption sur l'appréciation professionnelle, le déroulement de carrière et enfin la conciliation entre vie professionnelle et obligations familiales.



Nombre de femmes au sein du Groupe

Le nombre de collaboratrices employées par le Groupe est en augmentation de 6 % (654 collaboratrices au 31 décembre 2016 contre 617 au 31 décembre 2015). La proportion de femmes rapportée aux effectifs globaux est en légère hausse, passant de 22,6 % au 31 décembre 2015 à 23,2 % au 31 décembre 2016. Dans l'activité de stockage, la proportion de femmes

dans les effectifs reste relativement stable (16,9 % au 31 décembre 2016 contre 17,9 % au 31 décembre 2015). Le pourcentage de femmes ayant une fonction d'encadrement est important : 40,9 % d'entre elles assurent des fonctions à responsabilités (cadres ou managers) au 31 décembre 2016.

Dans les activités de distribution et de support et services, la proportion de femmes dans les effectifs est également

stable (23,9 % au 31 décembre 2016 contre 23 % au 31 décembre 2015). Le pourcentage de femmes exerçant des fonctions d'encadrement est en hausse (18,2 % en 2016 contre 17,3 % en 2015).

Chez Rubis, société mère du Groupe, les femmes sont historiquement majoritaires (78,6 % de l'effectif global de la Société au 31 décembre 2016). 72,7 % d'entre elles occupent des postes à responsabilités (cadres ou managers).

Nombre de femmes par catégorie	31/12/2016			31/12/2015		
	Non-cadres	Cadres	Managers	Non-cadres	Cadres	Managers
Rubis Terminal (stockage)	36	17	8	37	19	7
• France	31	9	6	35	10	5
• Hors France	5	8	2	2	9	2
Rubis Énergie (distribution / support et services)	476	69	37	448	65	29
Europe	122	20	13	126	23	10
• France	60	15	7	59	16	5
• Hors France	62	5	6	67	7	5
Caraïbes	186	26	16	185	26	11
Afrique	168	23	8	137	16	8
Rubis	3	3	5	5	2	5
TOTAL	515	89	50	490	86	41

Nombre de femmes embauchées

Le nombre de femmes embauchées au sein du Groupe au cours de l'exercice 2016 est en hausse de 58,2 % (125 femmes embauchées en 2016 contre 79 en 2015). Le pourcentage de femmes embauchées reste stable à l'échelle du Groupe (20,05 % des embauches en 2016 contre 20,5 % en 2015).

Concernant l'activité de stockage, la proportion de femmes parmi les recrutements est stable et se situe à des niveaux comparables à ceux observés avant 2015. Cette proportion, relativement faible, s'explique par la nature des postes proposés et les spécificités du marché de l'emploi selon les zones géographiques.

Par ailleurs, dans les activités de distribution et de support et services, le pourcentage de femmes embauchées sur le total des embauches est plus élevé dans la zone

Europe. Les femmes représentent presque la moitié des embauches en France (45,7 %). Dans la zone Caraïbes, la très faible proportion de femmes embauchées résulte des nombreux recrutements temporaires effectués dans les activités de *shipping*, où les équipages de navires sont essentiellement masculins. Le pourcentage de femmes embauchées dans les activités de distribution de la zone Caraïbes est ainsi de 19,6 % alors que celui de l'activité de *shipping* est de 7,7 %.

Embauches	2016			2015		
	Total	Dont femmes	% de femmes/total	Total	Dont femmes	% de femmes/total
Rubis Terminal (stockage)	36	7	19,4 %	30	6	20,3 %
• France	19	4	21,1 %	14	3	21,4 %
• Hors France	17	3	17,6 %	16	3	19,4 %
Rubis Énergie (distribution / support et services)	588	118	20,1 %	355	72	20,3 %
Europe	108	37	34,3 %	79	36	45,6 %
• France	35	16	45,7 %	37	25	67,6 %
• Hors France	73	21	28,8 %	42	11	26,2 %
Caraïbes	252	25	9,9 %	187	8	4,3 %
Afrique	228	56	24,6 %	89	28	31,5 %
Rubis	0	0	-	1	1	100 %
TOTAL	624	125	20,05 %	386	79	20,5 %

Nombre de femmes promues

Le Groupe maintient une politique volontariste en matière de promotion des femmes, leur représentation dans les promotions en 2016 étant nettement supérieure à la proportion de femmes dans les effectifs

totaux (6,3 points de pourcentage d'écart entre les 2 valeurs).

Ainsi, le pourcentage de femmes promues au sein du Groupe atteint 29,5 % de l'ensemble des promotions en 2016, en hausse par rapport à 2015 (29,2 %).

Les collaboratrices représentent, tous pays confondus, 29,6 % des promotions dans les activités de distribution et de support et services (Rubis Énergie) et 21,4 % des promotions dans l'activité de stockage (Rubis Terminal).

Promotions	2016			2015		
	Total	Dont femmes	% de femmes/total	Total	Dont femmes	% de femmes/total
Rubis Terminal (stockage)	28	6	21,4 %	30	7	23,3 %
• France	23	5	21,7 %	19	5	26,3 %
• Hors France	5	1	20 %	11	2	18,2 %
Rubis Énergie (distribution / support et services)	186	55	29,6 %	131	40	30,5 %
Europe	56	21	37,5 %	71	25	35,2 %
• France	50	20	40 %	61	21	34,4 %
• Hors France	6	1	16,7 %	10	4	40 %
Caraiïbes	107	31	29 %	57	13	22,8 %
Afrique	23	3	13 %	3	2	66,7 %
Rubis	3	3	100 %	0	0	NA
TOTAL	217	64	29,5 %	161	47	29,2 %

5.1.5.3 DIVERSITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le Groupe s'enrichit de la diversité des collaborateurs qui le composent et veille à maintenir un équilibre entre les générations, ainsi que des conditions favorables à l'intégration des seniors.

Répartition équilibrée des collaborateurs par tranche d'âge

La pyramide des âges montre que le Groupe entretient une grande diversité intergénérationnelle au sein de ses

effectifs, ce qui enrichit considérablement l'expérience des équipes.

Les équilibres intergénérationnels, qui étaient déjà relativement homogènes lors des exercices précédents, le sont restés en 2016.



	31/12/2016				31/12/2015			
	< 30 ans	Entre 30 et 40 ans	Entre 40 et 50 ans	> 50 ans	< 30 ans	Entre 30 et 40 ans	Entre 40 et 50 ans	> 50 ans
Rubis Terminal (stockage)	10,1 %	33,7 %	32,6 %	23,6 %	11,7 %	35,5 %	31,8 %	21 %
• France	6,4 %	34,7 %	32,3 %	26,7 %	9,1 %	35 %	32,3 %	23,6 %
• Hors France	18,7 %	31,5 %	33,3 %	16,4 %	18,4 %	36,7 %	30,6 %	14,3 %
Rubis Énergie (distribution / support et services)	12,3 %	32,1 %	31,4 %	24,2 %	8,6 %	26,2 %	43 %	22,2 %
Europe	12,2 %	23,8 %	31,3 %	32,8 %	9,1 %	24,4 %	32 %	34,5 %
• France	14,2 %	26,4 %	26,4 %	33 %	14,6 %	25,5 %	26,8 %	33,1 %
• Hors France	10,6 %	21,9 %	35 %	32,5 %	5,4 %	23,6 %	35,5 %	35,5 %
Caraïbes	12,9 %	26,2 %	34 %	26,9 %	12,9 %	26,8 %	34,6 %	25,7 %
Afrique	11,8 %	41,8 %	29,3 %	17,1 %	4,6 %	26,9 %	56,9 %	11,6 %
Rubis	7,1 %	35,7 %	21,4 %	35,7 %	6,7 %	33,3 %	26,7 %	33,3 %
TOTAL	12 %	32,4 %	31,5 %	24,1 %	9 %	27,5 %	41,4 %	22,1 %

Actions en faveur des seniors

Afin de favoriser la transmission du savoir entre les générations et le maintien d'une certaine proximité entre jeunes et seniors, en France, Rubis Énergie et Rubis Terminal ont défini, lors des exercices précédents, une politique en faveur des seniors.

Pour Rubis Énergie, l'emploi des seniors constitue un facteur essentiel de cohésion sociale entre toutes les générations. Ainsi, la Société veille à ce que soient favorisés :

- l'évolution des carrières professionnelles ;
- le développement des compétences et des qualifications ;
- la transmission des savoirs.

Chez Rubis Terminal, la Société s'est engagée auprès du Comité d'Entreprise à travailler :

- au maintien dans l'emploi des salariés âgés de plus de 55 ans ;

- à la mise en place d'un entretien de deuxième partie de carrière pour les salariés à partir de 50 ans ;
- à la formation relative aux gestes et postures ;
- à la prise en charge d'une partie des frais de validation des acquis d'expérience.

En ce qui concerne les jeunes, le Groupe favorise l'emploi en alternance qu'il considère être un outil très adapté à leur insertion dans le monde du travail.

5.1.5.4 LE HANDICAP

Le Groupe adopte une politique d'ouverture en faveur du handicap, en finançant notamment des associations et institutions œuvrant dans le domaine de la santé, dans le cadre de ses actions de mécénat (cf. section 5.3.2).

Rubis Terminal a, par ailleurs, conclu des partenariats avec des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), des établissements médico-sociaux de travail protégé réservés aux personnes en situation de handicap (anciennement « Centre d'Aide par le Travail ») et des ateliers protégés.

À titre d'exemple, le siège de Rubis Terminal a, depuis plus de 20 ans, un partenariat d'achat de fournitures de bureaux et de produits d'entretien avec 2 établissements qui accueillent respectivement 40 et 83 travailleurs handicapés orientés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).



5.1.6 Rémunération globale liée à la performance et au niveau de responsabilité

Tout en restant attentif à la maîtrise des coûts salariaux, le Groupe a la volonté de proposer des rémunérations justes et motivantes, qui tiennent compte des compétences de chacun et de la réalisation des objectifs fixés avec l'intéressé, et ce de manière à encourager l'engagement et la performance des salariés.

5.1.6.1 AUGMENTATIONS SALARIALES

Les collaborateurs perçoivent un salaire de base, ainsi que des rémunérations complémentaires fondées sur la performance individuelle (salaire variable, primes). Les salaires sont régulièrement revus en fonction des performances individuelles

et, en dehors des augmentations au mérite, selon l'évolution du coût de la vie.

En 2016, une augmentation salariale a été attribuée à plus de la moitié des collaborateurs, tout comme en 2015.

Nombre de salariés augmentés par catégorie	Non-cadres		Cadres		Managers		Salariés augmentés/total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Rubis Terminal (stockage)	219	234	29	17	5	12	70,1 %	74,6 %
• France	190	229	14	15	5	10	81,3 %	100 %
• Hors France	29	5	15	2	0	2	44,5 %	8,7 %
Rubis Énergie (distribution / support et services)	1 095	954	130	99	98	73	54,3 %	47,8 %
Europe	252	268	44	39	41	51	59,3 %	60,7 %
• France	38	51	20	21	17	16	31,4 %	36,8 %
• Hors France	214	217	24	18	24	35	79,7 %	76,9 %
Caraiïbes	428	356	43	30	41	11	60,1 %	48,9 %
Afrique	415	330	43	30	16	11	46,6 %	39 %
Rubis	3	5	4	3	6	6	92,9 %	93,3 %
TOTAL	1 317	1 193	163	119	109	91	56,5 %	51,5 %

5.1.6.2 COUVERTURES SOCIALES POUR LES SALARIÉS HORS DE FRANCE

Chez Rubis Terminal, il existe une participation de l'employeur à des systèmes de prévoyance et de santé privés en faveur des collaborateurs employés hors de France.

Chez Rubis Énergie, la participation aux couvertures sociales privées (prévoyance, mutuelle) est à l'initiative de l'employeur pour les collaborateurs employés hors de France, sauf dans les filiales étrangères qui bénéficiaient d'un tel système avant leur rachat par le Groupe.

5.1.6.3 PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

Rubis Énergie et Rubis Terminal disposent, dans le cadre de la législation française, d'un accord d'intéressement et d'un accord de participation. Rubis, en revanche, dispose uniquement d'un accord d'intéressement.

En 2016, les salariés de Rubis Terminal et de Rubis Énergie ont bénéficié de l'intéressement et de la participation ; ceux de Rubis, uniquement de l'intéressement.

5.1.6.4 PLANS D'ÉPARGNE SALARIALE

Depuis de nombreuses années, le Groupe encourage l'épargne salariale par la mise en place de plans d'épargne entreprise et d'augmentations de capital annuelles réservées aux salariés (avec décote de 20 % et abondement de l'entreprise), réalisées via le FCP Rubis Avenir qui détient 1,13 % du capital de Rubis au 31 décembre 2016.

En 2016, l'augmentation de capital réservée aux salariés a donné lieu à l'émission de 64 644 actions nouvelles de 2,50 euros de nominal au prix de 55,04 euros (cf. chapitre 7, section 7.4.1). 76,05 % des salariés éligibles ont participé à cette émission (73,15 % en 2015).

5.1.6.5 INCENTIVE PLANS

L'attribution d'options de souscription d'actions, ainsi que d'actions gratuites de performance et de préférence, a pour objectif de reconnaître la contribution positive d'un certain nombre de cadres à haut potentiel et de dirigeants des filiales de Rubis, à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et à son développement.

Elle constitue un instrument précieux dans le domaine des ressources humaines, permettant au Groupe d'attirer et de fidéliser les talents sur le long terme ; elle porte sur une fraction limitée du capital et est soumise à des conditions de performance.

Il est important de préciser que les plans ne bénéficient pas aux Gérants de Rubis. Les caractéristiques de ces plans et notamment leurs conditions de performance, sont décrites au chapitre 6, section 6.5.

5.2 Informations sur la santé, la sécurité et l'environnement

La protection des personnes et de l'environnement est l'affaire de tous. Elle est une priorité pour Rubis. Impliqué et responsable, le Groupe œuvre

constamment non seulement à la protection de son environnement, mais également à celui de ses collaborateurs et de ses clients. Le Groupe consacre en

outre une part de ses efforts et de son talent à promouvoir les énergies vertes et à favoriser les économies d'énergie.

5.2.1 Santé, sécurité et environnement : les priorités de Rubis

Le Groupe a défini un cadre qu'il souhaite voir respecter en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et d'environnement (QHSE). Il s'attache également à rechercher toute amélioration possible des conditions de travail et des installations, afin de prévenir et/ou réduire les accidents professionnels ainsi que l'impact environnemental des activités.

5.2.1.1 PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE QHSE

Le cadre de la politique QHSE, rappelé dans le Code éthique de Rubis (cf. section 5.3.1), précise que chaque collaborateur doit adopter un comportement responsable dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux procédures d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sur site et prêter une attention particulière au respect de ces règles par les tiers (collègues, fournisseurs, prestataires externes, etc.).

Diffuser les principes fondamentaux du Groupe dans les filiales

Une politique QHSE a été élaborée pour chacune des activités du Groupe. Elle se conforme aux principes établis par Rubis dans son Code éthique.

Elle est animée par les chefs d'établissements assistés par les directions industrielles, techniques et HSE de Rubis Énergie et Rubis Terminal et, dans les sites

les plus importants, par des ingénieurs qualité et/ou des ingénieurs HSE. Les directeurs de filiales et les directions fonctionnelles de celles-ci rendent compte de leurs interventions dans le domaine HSE aux Comités de Direction qui se tiennent semestriellement au sein de chaque filiale, en présence de la Gérance de Rubis.

L'objectif principal de ces politiques QHSE est de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour limiter au maximum la survenance d'incidents et réduire ainsi la probabilité de réalisation d'un événement grave. En effet, que ce soit pour les risques d'accidents industriels ou pour les risques d'accidents du travail, plus le nombre d'événements est élevé, plus la probabilité de survenance d'un accident est élevée.

Rubis Terminal (stockage de produits liquides)

Rubis Terminal a diffusé un document à l'ensemble de ses filiales exposant « les principes de la culture sécurité Rubis Terminal » et imposant des règles standardisées en matière de sécurité.

Ces principes rappellent, au travers des engagements pris par la Direction de Rubis Terminal, que les managers sont responsables et comptables de la sécurité du personnel et que la sécurité est une valeur centrale du Groupe qui doit être partagée comme valeur personnelle par tous les collaborateurs.

Rubis Terminal considère en effet que la santé et la sécurité contribuent au succès de l'entreprise et qu'il convient à cet égard de ne jamais les négliger, en agissant en amont pour éviter toute blessure au poste de travail ou toute maladie professionnelle.

La Direction de chaque site industriel a ainsi l'obligation de prévoir un audit régulier évaluant le respect des principes et des standards de sécurité. Des indicateurs de performance ont été mis en place, permettant d'engager et de suivre un processus d'amélioration continue de la santé et de la sécurité.

La Direction de Rubis Terminal et celle de chaque dépôt s'engagent annuellement vis-à-vis des collaborateurs, clients, fournisseurs, administrations et riverains des sites, à suivre une politique QHSE qui intègre un objectif d'amélioration de la sécurité. Les dirigeants acceptent également d'adhérer à des standards internationaux QHSE reconnus, présentés ci-après.

Enfin, Rubis Terminal s'est engagé dans un programme pluriannuel chiffré de diminution de ses consommations, émissions et rejets, au travers de la diffusion d'un document intitulé « Objectifs Groupe pour les effets environnementaux et la consommation d'énergie ». Ce document détaille des objectifs à horizon 2020 en matière de réduction des gaz à effet de serre, de consommation d'énergie, d'eau et de déchets.



Rubis Énergie (distribution de produits pétroliers et activité de support et services)

Rubis Énergie a mis en place une « Charte Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) », qui demande aux sociétés qui lui sont affiliées de se conformer, au-delà de la réglementation en vigueur localement, à des objectifs HSE considérés comme fondamentaux, en vue de préserver la sécurité des biens et des personnes et de renforcer la sensibilité des collaborateurs à celle-ci.

Ces objectifs d'ordre général portent essentiellement sur les mesures suivantes :

- diffuser les principes HSE fondamentaux du Groupe dans les filiales ;
- mettre en œuvre les meilleures pratiques professionnelles sectorielles ;
- disposer de systèmes documentaires établis selon les référentiels « qualité » garantissant la fiabilité et la sûreté des opérations ;

- évaluer régulièrement les risques technologiques ;
- renforcer la maintenance préventive des installations ;
- inspecter régulièrement les procédés (activités de transport incluses) et les installations et remédier aux anomalies relevées ;
- analyser les incidents au travers de documents de « retours d'expérience » ;
- former régulièrement les collaborateurs et les sensibiliser aux risques technologiques.

Respecter strictement les normes professionnelles et sectorielles

Plusieurs actions sous-tendent cet objectif en fonction des activités exercées :

- veiller à analyser l'état des installations au regard des standards spécifiques du Groupe et des réglementations locales et programmer, si nécessaire, des travaux de mise en conformité ;

- adhérer à des programmes tels que **Responsible Care de l'International Council of Chemical Associations**, par lequel Rubis Terminal s'est engagé à respecter, dans ses diverses activités, les dispositions réglementaires et les recommandations professionnelles du secteur, à se comparer aux meilleures pratiques industrielles et à chercher constamment à améliorer les performances dans les domaines de la sécurité, de la protection de la santé et de l'environnement ;
- adhérer, pour les dépôts de stockage de produits chimiques, au **Chemical Distribution Institute-Terminals (CDI-T)**, une fondation à but non lucratif qui œuvre pour l'amélioration de la sécurité sur les sites industriels chimiques ;
- adhérer aux groupes/associations professionnels d'aviation **JIG et IATA**, avec l'objectif de disposer d'une expertise performante pour les opérations d'avitaillement d'avions sur les aéroports.

Obtenir des certifications de sites

Le Groupe a obtenu des certifications pour plusieurs de ses sites, et notamment ceux qui sont classés Seveso :

Certifications obtenues par les entités du Groupe



Pour l'ensemble des terminaux de Rubis Terminal (à l'exception de la Corse) et pour certaines activités de distribution ou industrielles de Rubis Énergie (Vitogaz France, Sigalnor, Lasfargaz, Rubis Energia Portugal, Vitogaz Switzerland, Easigas).



Pour certains terminaux français et internationaux de Rubis Terminal et pour les activités de Vitogaz Switzerland et de Rubis Energia Portugal.



Pour le site de Ceyhan de Rubis Terminal (Turquie) et les activités de Vitogaz Switzerland et de Rubis Energia Portugal.



Pour les dépôts de produits chimiques de Rubis Terminal.



Pour les dépôts de produits chimiques de Rubis Terminal.



Rubis Terminal n'a pas retenu la certification HACCP stricte sur ce sujet. Formé aux bonnes pratiques du stockage des denrées alimentaires, le personnel applique les principes de cette démarche et sait répondre aux besoins spécifiques du secteur alimentaire tels que la garantie de l'origine du produit tout au long de la chaîne logistique.



Vitogaz France : NF 345 (v7) et NF 15838 pour sa « relation clients » (cf. section 5.3.1.3).

Prévenir les risques pour mieux protéger l'intégrité des personnes

Les équipes QHSE du Groupe sont dans une démarche continue d'amélioration des dispositions et des procédures relatives à la sécurité des biens et des personnes (notamment des collaborateurs).

Afin d'anticiper les risques, les équipes QHSE sont amenées à travailler sur les éléments suivants :

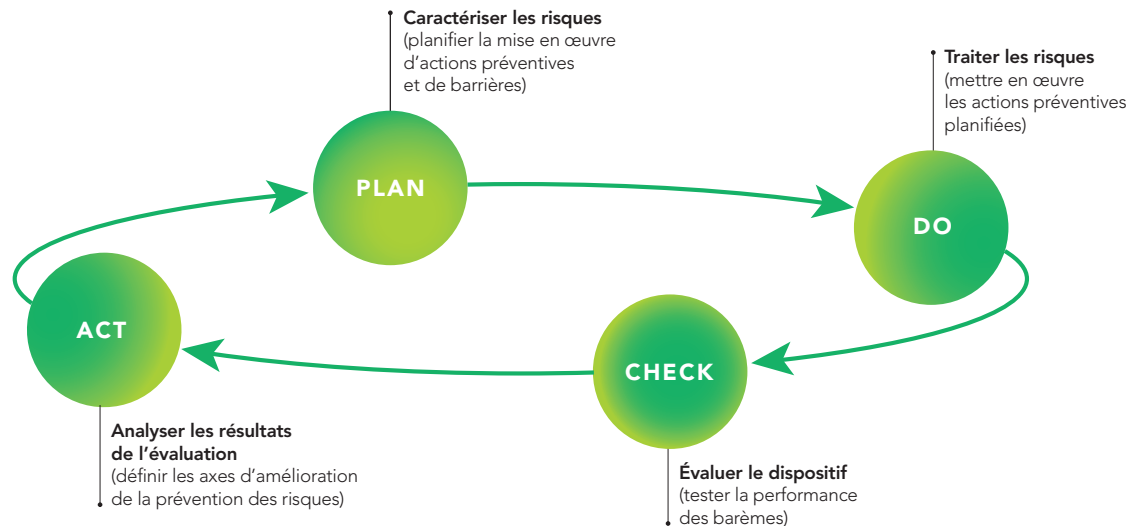
- **identifier les risques significatifs** donnant lieu, annuellement, à l'établissement des cartographies des risques technologiques et maritimes par les responsables des activités de distribution, des établissements industriels et des activités de transport maritime (cf. chapitre 4, section 4.1) ;

- **améliorer la maintenance préventive des installations et l'appréhension des risques par les collaborateurs.**

Rubis Énergie et Rubis Terminal ont poursuivi le déploiement de leur outil collaboratif de maintenance préventive des installations (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur – GMAO). Ce système permet, une fois la base de données renseignée, de planifier les interventions de surveillance et de maintenance préventive, de répertorier toutes les opérations de maintenance effectuées de façon à créer un historique d'entretien, d'anticiper les besoins en pièces de rechange, d'évaluer les coûts d'entretien en liaison avec la gestion des équipements de chaque matériel et de préparer les budgets prévisionnels.

Par ailleurs, pour améliorer la compréhension des systèmes et l'appréhension des risques liés aux installations classées Seveso II, Rubis Terminal a développé le PID (Piping and Instrument Diagram). Il s'agit d'un système permettant de répertorier numériquement les tuyaux, les réservoirs et les pompes d'un site, et d'harmoniser les anciens schémas disparates en les remplaçant par un schéma unique fiable pouvant être dupliqué sur tous les sites.

Enfin, Rubis Énergie implique progressivement les collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité des installations, en respectant la règle *Plan – Do – Check – Act* (cf. schéma ci-dessous) ;



- **utiliser des procédures de « retours d'expérience »**. Les modalités d'organisation de ces procédures varient en fonction des activités.

Rubis Terminal a développé un outil de partage de la sécurité (Rubis Terminal Operational Platform) afin de faciliter et d'encourager la collecte et les échanges d'informations liées à la sécurité. Cette interface, conçue sous un angle pratique et adaptée aux caractéristiques du métier, rassemble les comptes-rendus

d'incidents publiés par chaque terminal et s'accompagne d'un module de gestion des retours d'expérience ainsi que de rapports et de tableaux de bord. Il est utilisé par les équipes QHSE locales et favorise les interactions entre sites, en vue de limiter la répétition d'événements à risques.

Rubis Énergie utilise l'extranet de la Société pour diffuser, à l'ensemble de ses filiales, une base documentaire intégrant notamment des retours d'expérience.

Ainsi, à la suite d'événements accidentels, après analyse de ceux-ci, des recommandations sont formulées telles que l'adaptation de mesures organisationnelles, la mise à jour de procédures de prévention des risques, le renforcement d'actions de formation des collaborateurs, la modification d'installations ou le renforcement de la surveillance d'équipements ;

• **prévenir et maîtriser les risques technologiques : le dispositif préventif de sécurisation des installations**

La prévention des risques technologiques est assurée par la réalisation d'inspections régulières des sites et des filiales du Groupe, effectuées par les directions industrielles et techniques de Rubis Terminal et de Rubis Énergie. Elles font l'objet de rapports établis en concertation avec les chefs d'établissements et les responsables des filiales concernées, afin d'analyser les anomalies et/ou les insuffisances potentielles et de prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

La procédure de déclaration par les filiales des presque incidents, des incidents et des accidents, qui donne lieu à des « retours d'expérience », constitue un excellent indicateur de la culture sécurité des entités et un élément important dans le processus d'amélioration continue.

Outre les inspections et les retours d'expérience, chaque entité met en place des mesures préventives propres à son activité, notamment :

- **des programmes d'inspections internes** de tous les bacs de stockage de GPL et de carburants,

- **l'installation d'équipements de sécurité** tels que des jaugeurs, des alarmes de niveau, des défenses incendie, des systèmes de détection de gaz, etc.,
- **la vérification systématique** que le stockage de toute substance, existante ou nouvelle, a préalablement été autorisé par un arrêté d'exploitation si nécessaire,
- **l'analyse et la prise en compte systématiques des risques identifiés dans la fiche de données de sécurité des produits (FDS) et la formation systématique du personnel** à la manipulation de tout produit potentiellement dangereux,
- dans le cadre de la réglementation Seveso, une **procédure de prévention des accidents majeurs** dans les établissements français impliquant des substances dangereuses, complétée par des « mesures de maîtrise des risques instrumentées » (MMRI),
- **l'inspection périodique des installations de défense incendie et la mise à jour régulière des plans de secours**, en concertation avec les autorités locales ;

- **solliciter des sociétés spécialisées** Rubis Énergie a ainsi adhéré à Oil Spill Response Ltd en vue de bénéficier d'une assistance en cas de pollution maritime sur ses dépôts de carburants ou à l'Independent Counselling and Advisory Services en Afrique du Sud, afin d'accompagner les collaborateurs dans les situations de pandémie ;

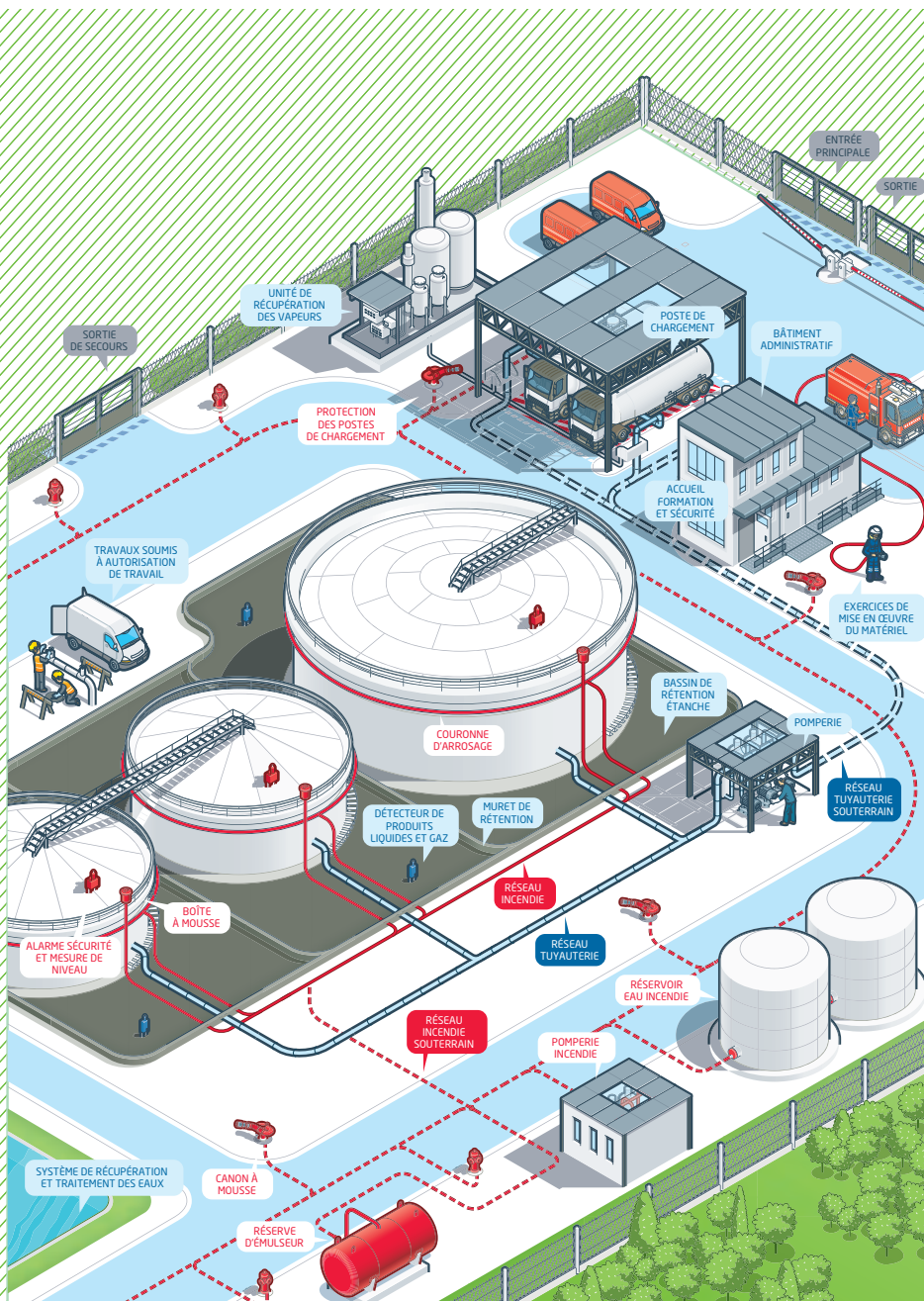
- **former et sensibiliser régulièrement l'ensemble du personnel** (cf. section 5.1.4).

Des investissements dédiés

Conscient que les investissements sont également garants de la compétitivité du Groupe, Rubis continue à investir régulièrement pour faire évoluer ses installations, afin de respecter les normes environnementales et de sécurité les plus strictes et garantir ainsi la protection des individus et de leur environnement (air, eaux, sols et urbanisme à proximité de ses établissements).

Le montant des investissements de maintenance sécurité/environnement est globalement stable. En 2016, il a été de 20,7 millions d'euros pour Rubis Terminal et de 20,3 millions d'euros pour Rubis Énergie, soit un total de 41 millions d'euros contre 46,1 millions d'euros en 2015.

La sécurité sur un terminal de stockage de carburants et combustibles chez Rubis Terminal



5.2.1.2 ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES

La politique volontariste des filiales de Rubis en matière de santé et de sécurité, telle que détaillée tout au long de la présente section, a permis de ne déplorer en 2016 aucun accident mortel.

Le nombre d'accidents déclarés est également en baisse par rapport à l'exercice précédent (27 en 2016 contre 40 en 2015), diminuant corrélativement le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt.

L'incapacité totale et définitive de travail d'un collaborateur du Groupe n'est pas liée à un accident.

	Nombre d'accidents déclarés		Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1 million d'heures travaillées)		Nombre de maladies professionnelles déclarées		Nombre d'incapacités totales et définitives de travail		Nombre d'accidents mortels	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Rubis Terminal (stockage)	10	12	16,4	18,3	0	2	0	0	0	0
• France	9	10	23,3	22,3	0	2	0	0	0	0
• Hors France	1	2	2,6	8,3	0	0	0	0	0	0
Rubis Énergie (distribution / support et services)	17	28	4	8,2	0	2	1	0	0	0
Europe	5	12	5,3	12,6	0	0	1	0	0	0
• France	1	7	3,3	20	0	0	1	0	0	0
• Hors France	4	5	6,2	8,3	0	0	0	0	0	0
Caraïbes	5	5	3,6	4,3	0	1	0	0	0	0
Afrique	7	11	3,7	8,5	0	1	0	0	0	0
Rubis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	27	40	5,5	9,7*	0	4	1	0	0	0

* Des précisions méthodologiques relatives au taux de fréquence des accidents du travail ont été détectées en 2016 en Afrique et dans les Caraïbes, amenant Rubis à corriger le taux de fréquence global pour 2015 qui est passé de 11,3 à 9,7.

S'agissant des maladies non professionnelles, le Groupe est présent dans certains pays présentant des situations de pandémie. Conscientes du rôle que

peuvent assurer les entreprises dans la prévention de ces dangers sanitaires, certaines filiales ont mis en place des programmes de sensibilisation et d'assis-

tance, notamment dans le cadre de la lutte contre le sida (Afrique du Sud), l'épidémie Ébola et la malaria (Nigéria) ou encore le chikungunya (Caraïbes).



5.2.1.3 IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS DU GROUPE

Les risques pour l'environnement et la sécurité des personnes, générés par les activités du Groupe sont gérés de manière stricte et responsable. Ils sont identifiés au chapitre 4, section 4.1.

Trois pôles d'activités aux impacts environnementaux peu comparables

Le Groupe développe ses activités autour de 3 pôles : l'activité de stockage de produits liquides (produits pétroliers, chimiques et agroalimentaires), via la société Rubis Terminal, l'activité de distribution de produits pétroliers, ainsi que l'activité de support et services comprenant le raffinage, le négoce et le transport maritime de produits pétroliers (*shipping*), via la société Rubis Énergie.

Le stockage de produits liquides pétroliers, chimiques et agroalimentaires

Le Groupe stocke des produits sensibles, tels que des produits pétroliers et chimiques, mais aussi des produits agroalimentaires comme les mélasses et les oléagineux. À ce titre, ses installations situées en Europe sont soumises à une réglementation stricte issue notamment des directives Seveso (cf. chapitre 4, section 4.1.1). Sa vocation première est de restituer les produits confiés par les clients dans l'état où ils sont réceptionnés ; les clients prenant en charge le transport de leurs produits. Ces opérations ne donnent lieu à aucun processus de transformation

industrielle, limitant ainsi les rejets dans l'air et les consommations d'énergie. Avec le développement des biocarburants, d'autres prestations se sont développées (opérations d'additivation ou de dilution des produits), qui ne sont toutefois pas susceptibles de générer de pollution majeure.

La distribution de produits pétroliers

Le Groupe développe une activité de distribution de produits pétroliers. Parmi les produits pétroliers distribués, le butane et le propane (GPL) sont des gaz dont la combustion ne produit pas de particules et limite significativement tant les émissions de CO₂ (dioxyde de carbone), à l'origine de l'effet de serre, que les émissions de NO_x (oxydes d'azote), à l'origine de maladies respiratoires.

La distribution des carburants (essences, gazoles, kérosènes, fiouls, etc.), notamment au travers de réseaux de stations-service et d'installations d'avitaillement aviation, ainsi que celle des bitumes sont exposées aux risques de déversements accidentels ou de fuites de produits.

Les activités de support et services

Le Groupe exerce des activités de négoce et de transport maritime de produits pétroliers (*shipping*) ainsi que de raffinage.

Au-delà d'un risque éventuel de pollution maritime auquel peut être confronté

le *shipping*, c'est la raffinerie de Rubis Énergie implantée dans les Antilles françaises, qui est susceptible de générer la pollution la plus significative et régulière (cf. les sections 5.2.2 et suivantes).

Mesures limitant l'impact environnemental du Groupe et en faveur de l'économie circulaire

Rubis agit pour limiter au mieux l'impact environnemental de ses activités et améliorer ses résultats en matière d'économie circulaire.

Le dispositif mis en œuvre comprend :

- des mesures de prévention des risques, qui protègent autant la sécurité des biens et des personnes (notamment des collaborateurs) que l'environnement (cf. section 5.2.1.1) ;
- des mesures de lutte contre la pollution des eaux et des sols (cf. section 5.2.2) ;
- des mesures de réduction des émissions de gaz et pour la promotion d'énergies propres (cf. section 5.2.3) ;
- des efforts dans la gestion et la valorisation des déchets ainsi que dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (cf. section 5.2.5) et dans le retraitement des eaux utilisées (cf. section 5.2.6.1) ;
- des efforts de réduction des consommations d'énergie (cf. section 5.2.6.2).

La Culture de Rubis :
Un management volontaire et responsable pour une stratégie réfléchie et assumée, c'est à mon avis et en peu de mots la culture du groupe Rubis pour favoriser l'efficacité !

Les Associés-Gérants de Rubis :
Deux hommes différents l'un de l'autre, mais privilégiant tous les 2 un relationnel direct et sans a priori.

Vincent Perfettini,
Directeur Général
ViTO Corse

5.2.2 Pollution des eaux et des sols

Les risques de contamination des eaux et des sols liés aux activités du Groupe peuvent provenir de déversements accidentels des produits stockés et/ou transportés (cf. chapitre 4, section 4.1). Certaines pollutions identifiées à ce jour résultent parfois d'activités antérieures à la présence du Groupe sur le site concerné et pour lequel le programme de mise en conformité aux standards du Groupe est en cours d'application. De manière générale, le Groupe investit significativement en France et progressivement sur les nouveaux sites à l'étranger pour améliorer la sécurité de ses installations et éliminer, autant que possible, les risques de pollution.

Analyse par activité

Les enjeux de pollution des eaux et des sols ne sont pas les mêmes pour

l'ensemble des métiers du Groupe. Les principales sources de pollution identifiées par Rubis proviennent des activités de stockage de Rubis Terminal et de raffinage de Rubis Énergie.

L'activité de distribution de produits pétroliers (stations-service et réservoirs en clientèle) n'est essentiellement concernée par la pollution des eaux et des sols qu'en raison des risques de déversements accidentels de carburants ou de fuites dans des canalisations ou des réservoirs.

Dans l'activité de stockage, en 2016, les matières en suspension et les hydrocarbures rejetés dans l'eau par les sites de Rubis Terminal ont baissé respectivement de 14,7 % et de 82,8 % par rapport à 2015, à la suite de l'achèvement de travaux de dépollution sur le site de Reichstett

(Strasbourg). Ce dépôt, pour lequel Rubis Terminal s'est engagé à financer un plan de dépollution conséquent, est installé sur le site d'une ancienne raffinerie dont les eaux souterraines et les sols étaient très pollués.

L'activité de support et services (raffinage) peut aussi engendrer une pollution des sols en cas de déversement accidentel ou de fuites. Indépendamment de ces événements, les rejets supplémentaires de matières en suspension et d'hydrocarbures dans l'eau déclarés en 2016 par la raffinerie de Rubis Énergie, en hausse respectivement de 13,6 % et de 76,8 % par rapport à 2015, sont liés à l'arrêt intermédiaire des installations dans le cadre d'une procédure d'entretien habituelle. Un projet d'amélioration du système de traitement des eaux est à l'étude et devrait aboutir fin 2017.

	Matières en suspension rejetées dans l'eau (en kg)		Hydrocarbures rejetés dans l'eau (en kg)	
	2016	2015	2016	2015
Activité de stockage (Rubis Terminal)	2 160	2 533	230	1 338
Activité de raffinage (Rubis Énergie)	3 546	3 121	350	198

Mesures de prévention et/ou de limitation de la pollution des eaux et des sols

Activité de distribution de produits pétroliers

Les équipements des stations-service de distribution de carburants de Rubis Énergie, susceptibles de générer des pollutions dans le sol (essentiellement les citernes et tuyauteries), sont périodiquement contrôlés (notamment au niveau de leur intégrité et de leur étanchéité) et progressivement remplacés par des équipements à technologie « double enveloppe ». Il s'agit de réservoirs et de canalisations enterrés, à double paroi, équipés de détecteurs de fuite assurant un contrôle permanent afin de se préserver de toute éventuelle pollution.

En parallèle, Rubis Énergie procède au renforcement des programmes de maintenance préventive de ces équipements (cf. section 5.2.1) et travaille à une amélioration de la formation sécurité/environnement des gérants de stations (cf. section 5.1.4), pour garantir qu'ils disposent bien des moyens de détecter

immédiatement toute perte de produit due à des équipements défectueux ou à des fraudes.

Les eaux pluviales susceptibles d'être salées au contact des pistes de circulation sont de plus en plus fréquemment traitées avant rejet dans l'environnement ; les stations le nécessitant sont équipées de systèmes de collecte et de traitement des eaux pluviales lorsque des travaux de réfection de voirie sont envisagés.

Activité de stockage

Une inspection systématique des bacs contenant des produits dangereux est effectuée dans les sites de stockage, suivant un standard international, lors des différentes visites périodiques obligatoires. De plus, afin d'éviter la pollution des eaux souterraines et des sols en cas d'épandage accidentel, les bacs de stockage sont généralement installés dans des bassins de rétention étanches (revêtements en béton ou complexes argileux). Ces bassins de rétention sont maintenus fermés. Leur ouverture se fait manuellement, après avoir effectué une vérification préalable d'absence de polluants.

Dans les zones de chargement ou de déchargement des camions-citernes des sites de stockage, les plateformes de rétention sont conçues en fonction des produits manipulés, et sont généralement connectées à des séparateurs déshuileurs liés à des stations de traitement ou des bassins tampons. Aux points de rejets, des analyses des eaux sont réalisées au minimum semestriellement, et mensuellement en sortie des stations de traitement. Une surveillance hebdomadaire ou mensuelle de l'absence de pollution flottante dans les puits de contrôle des eaux souterraines, situés en aval hydraulique des installations, est effectuée sur la quasi-totalité des sites.

Activité de support et services

Pour les affrètements maritimes, Rubis Énergie fait appel à une société spécialisée qui procède à une évaluation du navire affrété (*vetting*). Cette société spécialisée collecte des informations relatives à l'état du navire (date de construction, entretien, etc.) mais aussi à la qualité de l'opérateur (fiabilité de l'équipage, etc.). Elle établit ensuite une recommandation sur les risques d'utilisation

du navire, sur laquelle se fonde Rubis Énergie avant de conclure le contrat d'affrètement.

Rubis Énergie a également pris des dispositions préventives en cas de pollution maritime dans ses terminaux, lors des opérations de chargement/déchargement

de produits. Elle adhère à Oil Spill Response Ltd, un organisme susceptible de lui porter une assistance spécialisée dans la gestion de ce type d'événement.

Dans la raffinerie de Rubis Énergie, une amélioration du système de traitement

des eaux polluées (décanteur lamellaire) est planifiée afin de maintenir des performances élevées de dépollution en cas d'augmentation significative des volumes d'eaux à traiter.

5.2.3 Rejets dans l'air

Les activités de Rubis sont globalement peu génératrices de rejets de gaz à effet de serre, dans la mesure où elles ne s'inscrivent pas, à l'exception du raffinage dans les Antilles françaises, dans un processus de transformation industrielle.

Analyse par activité

La nature et les volumes des émissions de gaz varient selon les activités du Groupe.

L'activité de distribution de produits pétroliers génère principalement des COV (composés organiques volatils), mais ces émissions restent relativement faibles. En effet, les établissements français de GPL de Rubis Énergie ne dépassent pas les seuils d'émission au-delà desquels une déclaration aux autorités publiques doit être effectuée.

Les COV rejetés sont constitués de butane et/ou de propane libéré lors des connexions/déconnexions des opérations d'emplissage de bouteilles et de camions et lors des dégazages des bouteilles imposés pour leur inspection technique liée à la requalification périodique. D'autres COV sont constitués de solvants contenus dans les peintures utilisées pour les bouteilles. Les installations de stockage de carburants en dépôts

de Rubis Énergie génèrent des rejets de COV pour les essences qui restent particulièrement limités grâce aux mesures prises en matière de collecte des vapeurs d'essence détaillées ci-après.

L'activité de distribution n'est en outre majoritairement pas émettrice de NO_x ni de CO₂. Toutefois, consciente que l'utilisation par des tiers des carburants qu'elle distribue génère des émissions de CO₂, Rubis Énergie mène des actions en faveur de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (cf. section 5.2.7).

L'activité de stockage émet, en plus des COV, du CO₂ au niveau des chaudières vapeur qui assurent le maintien de certains produits chauds ainsi que, dans une moindre mesure, au niveau du chauffage des locaux, des tests des groupes motopompes incendie ou des groupes électrogènes de secours.

En 2016, les émissions de CO₂ constatées dans les sites de Rubis Terminal sont en baisse de 5,1 % par rapport à 2015 du fait de l'arrêt de contrats consommateurs en gaz naturel, en électricité et/ou en fioul, de l'achèvement de travaux de dépollution et de la mise en place d'une chaudière de récupération de vapeurs plus efficace à Rotterdam.

Les émissions de COV ont diminué de 22,1 % sur la période, à la suite de l'arrêt d'un dépôt (Villeneuve-La-Garenne).

Enfin, les émissions de NO_x sont en hausse (+ 15 %) sur la période car la modification de la répartition entre les combustibles utilisés sur les sites a été défavorable à la production de NO_x.

L'activité de raffinage (support et services) génère des émissions de gaz du fait de ses procédés de transformation industrielle. Les sources d'émission de CO₂ sont ainsi les fours, les turbines à combustion ou encore les chaudières et les torches. L'activité a vu ses émissions de CO₂ augmenter légèrement (+ 0,7 %) par rapport à 2015, tout comme ses émissions de COV (+ 2,3 %), et les émissions de NO_x et de SO₂ ont diminué respectivement de 9,4 % et 12,1 % sur la période. Ces baisses significatives sont cependant principalement liées à l'arrêt intermédiaire des installations en février 2016, dans le cadre d'une procédure habituelle d'entretien. Le taux de récupération de vapeurs (URV) a quant à lui été de 82 % en 2016.

	Émissions de CO ₂ (en tonnes)		Émissions de NO _x (en tonnes)		Émissions de COV (en tonnes)		Émissions de SO ₂ (en tonnes)	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Activité de stockage (Rubis Terminal)	23 757	25 023	23	20	292	375	Non relevé	Non relevé
Activité de raffinage (Rubis Énergie)	148 288	147 200	288	318	277,9	271,7	573	652

Mesures de limitation des rejets dans l'air

Activité de distribution de produits pétroliers

Promotion de l'utilisation du GPL, une énergie propre alternative au sein de l'activité de distribution

Plusieurs filiales de Rubis Énergie sont en effet positionnées sur le marché de

la distribution de GPL et contribuent au déploiement de son utilisation. C'est le cas de Vitogaz France qui mène des campagnes de communication en faveur de l'utilisation du GPL dans le secteur automobile. Comme l'explique l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), les moteurs de véhicules consommant du GPL « rejettent très peu d'oxydes d'azote (NO_x) et pas de particules. Ils ne produisent pas ou peu

de polluants non réglementés toxiques, comparés à l'essence ou au gazole. Leurs rejets de CO₂ sont comparables à ceux du diesel, à égalité de puissance de moteur ».

Des analyses récemment effectuées par une société spécialisée dans les tests antipollution ont démontré qu'un véhicule GPL émettait 18 % de CO₂ en moins en moyenne et 10 fois moins de particules qu'un véhicule essence.

Mise en distribution d'un carburant innovant : « l'Ultra Tec advanced fuel technology » au sein de l'activité de distribution

Rubis Énergie a développé récemment l'Ultra Tec advanced technology, une nouvelle génération de carburant additivé à haute performance conçu pour permettre, notamment, de diminuer la consommation de carburant, d'augmenter la performance moteur et ainsi de réduire ses émissions polluantes.

Réduction du kilométrage des tournées de distribution par informatique embarquée

Afin d'optimiser les trajets de livraison et permettre ainsi de réduire l'impact

environnemental de la circulation des véhicules, certaines filiales ont équipé leur parc de camions d'ordinateurs embarqués. À titre d'exemple, Vitogaz France a équipé ses camions de livraison d'un système de communication par informatique embarquée qui permet de transmettre quotidiennement et de manière automatique, à chaque véhicule, sa tournée de livraison accompagnée d'une proposition d'itinéraire optimisant le kilométrage à parcourir.

Activité de stockage

Collecte de vapeurs d'essences dans les terminaux de stockage français de Rubis Terminal et certaines installations de Rubis Énergie (raffinage et certains dépôts et/ou stations-service).

Ces vapeurs sont récupérées lors du déchargement des camions-citernes et envoyées vers des unités de récupération des vapeurs (URV) qui les condensent en essence liquide avant de les réinjecter dans les réservoirs de stockage.

En complément, les bacs de stockage d'essence sont équipés d'écrans flottants et les chargements sont effectués au travers de postes de chargement « en source » permettant de réduire au maximum les rejets de COV dans l'atmosphère. Les quelques installations de Rubis Énergie ne disposant pas encore de ces technologies en seront prochainement équipées.

Exemple du dispositif « zéro émission » de COV à Anvers et Rotterdam

Pour les sites d'Anvers et de Rotterdam de Rubis Terminal, situés dans des zones de grande concentration industrielle, il a été mis en place un système de traitement des vapeurs capable de traiter la gamme de produits la plus large possible et utilisant les meilleures techniques actuellement disponibles. Tous les réservoirs et les postes de chargement (navires, trains et camions) sont connectés au système.

Un système d'oxydation thermique régénératif (RTO) permet de brûler à haute température les COV (composés organiques volatils) contenus dans les vapeurs d'hydrocarbures purs. Si la concentration en solvant des COV est dans la plage optimale, l'opération d'oxydation ne demande aucun apport d'énergie.

À Anvers, un oxydateur pour les hydrocarbures purs est capable de traiter des vapeurs, quelle que soit la concentration dans l'air ou dans l'azote. Pour le stockage de gaz liquéfiés, un oxydateur de grande dimension traite les vapeurs résiduelles des navires gaziers, des camions et wagons-citernes en station de transfert, ce qui évite les rejets des vapeurs résiduelles en mer.

À Rotterdam, un oxydateur récupératif pour les hydrocarbures purs permet de valoriser la chaleur du traitement, en produisant de la vapeur utilisée pour le maintien en température des produits stockés.

Une unité de combustion à Rotterdam permet également de détruire des vapeurs d'hydrocarbures en respectant les normes de rejet. Elle est composée d'un lit de fibres métalliques sur lequel les vapeurs provenant des navires et des réservoirs sont brûlées.

D'autres dispositifs sont en outre utilisés pour nettoyer les vapeurs issues de

produits spécifiques, tels qu'un laveur et un système de lits de charbon actif.

Les terminaux d'Anvers et de Rotterdam disposent également de systèmes de transfert des vapeurs entre les réservoirs des sites et les navires, wagons-citernes ou iso-containers, ce qui supprime les émissions de vapeurs dues à l'opération.

Enfin, des mesures de lutte contre les émissions fugitives (s'échappant de manière fortuite ou non maîtrisée) sont prises grâce à l'utilisation de joints de bride pour certains stockages liquides, permettant de diviser par 5 ce type d'émissions.



Contrôle du niveau d'un bac avec jaugeur manuel à ruban en tenue de protection obligatoire.

Actions sur les systèmes de chauffe des sites de stockage de Rubis Terminal anciens ou nouvellement construits, ainsi que dans les installations de raffinage de Rubis Énergie.

Dans le cadre des programmes de modernisation, les chaudières des sites de Rubis Terminal sont ainsi remplacées par des systèmes de pompes à chaleur ou mixtes (pompes à chaleur et chaudière) ou, lorsque les conditions locales le permettent, par des systèmes de chauffe plus écologiques (géothermie par

exemple). La raffinerie de Rubis Énergie a, par ailleurs, pour projet d'installer une nouvelle chaudière pouvant être alimentée avec de la biomasse.

Activité de support et services

Production et utilisation d'énergies propres dans la raffinerie de Rubis Énergie.

Des actions visant notamment à promouvoir les énergies renouvelables ont été engagées parmi lesquelles :

- l'optimisation de la ressource en eau par collecte des eaux pluviales et

le dessalement de l'eau de mer par osmose inversée ;

- la valorisation de l'hydrogène produit pour l'alimentation d'une pile à combustible ;
- la construction d'une ferme photovoltaïque pour produire de l'électricité.

Focus sur la gestion des systèmes de chauffe des sites de stockage européens de Rubis Terminal

Pour les systèmes de chauffe déjà en place, dans les sites situés dans les pays de l'Union européenne, Rubis Terminal prévoit :

- une mise en place systématique de contrats externalisés d'exploitation et d'entretien des chaudières par des prestataires spécialisés assurant une exploitation optimisée en consommation (donc en rejet de CO₂) ;
- une augmentation de l'efficacité du circuit chauffant par la modification des « circuits vapeur ouverts » en « circuits vapeur fermés » avec un objectif de 100 % de retour condensats et la récupération de la chaleur résiduelle en sortie des échangeurs et des serpentins réservoirs ;
- le calorifugeage des circuits de retour condensats afin de conserver

la chaleur résiduelle jusqu'au retour chaudière ;

- le remplacement des régulations de chauffe « tout ou rien » en régulations modulées afin de réduire les températures des produits stockés et les pertes thermiques dans les réservoirs ;
- la revue technico-économique des choix de calorifuge réservoir en fonction des températures de stockage ;
- la revue complète du système de purge vapeur pour réduire au minimum la demande vapeur ;
- lors du remplacement des chaudières, une mise en place de chaudières à économiseur et à faible émission de NO_x ou de chaudière à condensation lorsque cela est possible.

Pour les nouveaux systèmes, comme ceux construits sur les terminaux de Rotterdam et d'Anvers, il est prévu :

- 100 % de retour condensats, calorifugeage à 100 % des circuits de retour condensats, conception optimisée des purges, choix systématique de régulation modulée ;
- à Rotterdam, la production de vapeur de base, réalisée par l'oxydateur récupératif, complété d'une chaudière munie d'un économiseur ;
- à Anvers, la mise en place d'une chaudière à économiseur et à faible émission de NO_x.

5.2.4 Nuisances sonores

Les activités du Groupe, souvent situées dans un environnement industriel, ne génèrent pas de nuisances sonores significatives (à l'exception des systèmes

d'alarme sur site, dont le fonctionnement est très ponctuel, et des passages de camions). Les filiales travaillent cependant en lien avec les populations riveraines

afin de réduire autant que possible ces nuisances (cf. section 5.3.2).

5.2.5 Déchets - Gaspillage alimentaire

Les activités des filiales de Rubis génèrent peu de déchets dangereux, eu égard à leurs métiers respectifs.

Analyse par activité

Les principales sources génératrices de déchets sont les activités de stockage et de raffinage.

L'activité de distribution de produits pétroliers n'est pratiquement pas génératrice de déchets dangereux.

Les seuls déchets dangereux produits sont essentiellement constitués de résidus et de boues (issus du nettoyage de réservoirs et de séparateurs lors des opérations de maintenance, d'inspection ou lors de changement d'affectation de réservoirs) et sont, lorsqu'ils surviennent, traités dans les conditions requises par les normes applicables, telles qu'évoquées ci-dessous pour l'activité de stockage.

L'activité de stockage génère des déchets dangereux comptabilisés de 3 ordres :

- les déchets résultant de l'activité habituelle de la Société, notamment

suite aux activités de maintenance et d'inspection, principalement constitués de résidus et de boues issus du nettoyage des réservoirs (et/ou des séparateurs) lors des opérations de maintenance ou lors des changements d'affectation des bacs. L'évacuation de ces résidus et boues, comme de tous les autres déchets, est enregistrée, déclarée et transférée systématiquement vers des filières de valorisation ou de destruction agréées. Les résidus et boues présentant un pouvoir de combustion sont généralement envoyés vers des filières de valorisation thermique agréées ;

- les produits non livrés aux clients, qui ne peuvent parfois être évacués des sites que sous la qualification administrative de « déchets dangereux » ;
- les déchets issus des travaux de dépollution, notamment pour certains sites récemment acquis qui contiennent une pollution historique précédant l'arrivée du Groupe sur les lieux.

La production déclarée de déchets classifiés comme dangereux dans les sites de Rubis Terminal est en baisse de 25,6 % entre 2015 et 2016, à la suite de déstockages et d'efforts de gestion fournis par les dépôts. Des travaux de dépollution en cours génèrent toujours un volume de sortie de déchets élevé, mais qui se réduit progressivement.

L'activité de raffinage (support et services) produit des déchets dangereux correspondant essentiellement à des résidus et des boues d'hydrocarbures (issus des réservoirs et/ou des séparateurs lors des opérations de maintenance) ainsi qu'à des produits chimiques. Les volumes de déchets dangereux déclarés en 2016 sont en augmentation de 26,2 % par rapport à 2015. Cette variation est due à l'arrêt intermédiaire de la raffinerie en février 2016, au cours duquel un volume important de boues valorisables a été généré par les opérations de lavage et des déchets non valorisables ont résulté d'autres travaux (changement d'équipements, etc.).

	Volumes de déchets dangereux (en tonnes)		Taux de valorisation des déchets	
	2016	2015	2016	2015
Activité de stockage (Rubis Terminal)	3 312	4 451	41 %	42 %
Activité de raffinage (Rubis Énergie)	214,6	170	62 %	97,5 %

Mesures de limitation et de valorisation des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Groupe a mis en place des procédures et des outils innovants en vue de limiter sa production de déchets, dangereux ou non. Pour cela, les filiales poursuivent leurs efforts en vue d'augmenter le nombre de sites faisant appel à des filières de revalorisation thermique, lorsqu'il en existe à proximité.

Le taux de valorisation des déchets se maintient au niveau atteint en 2015 (plus de 40 %) dans l'activité de stockage, grâce aux efforts fournis par les terminaux pour mieux identifier les filières de valorisation existantes. Le taux de valorisation des déchets dangereux dans l'activité de raffinage est quant à lui supérieur à 60 %.

La baisse de ce taux par rapport à 2015 résulte des déchets non valorisables générés par les travaux menés lors de l'arrêt intermédiaire de la raffinerie en février 2016.

Un inventaire permanent des substances ou matières dangereuses est régulièrement transmis aux autorités locales (dans l'Union européenne). Un registre est tenu à la disposition des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), dans chaque site français.

Par ailleurs, Rubis Terminal et la raffinerie de Rubis Énergie ont mis en place un tri systématique des « déchets industriels banals », qui correspondent à l'ensemble des déchets qui ne sont ni dangereux ni inertes.

Ce tri est effectué grâce à l'utilisation de conteneurs adaptés et positionnés de manière réfléchie sur chaque site. L'ensemble des filiales en est équipé à ce jour, à l'exception du terminal de Ceyhan en Turquie (en projet).

Enfin, bien que les activités ne soient que peu impactées par la question du **gaspillage alimentaire**, le Groupe est sensible à cette problématique. Des collectes solidaires sont notamment organisées auprès des collaborateurs de certaines filiales, en matière de biens de première nécessité et de bureautique (cf. section 5.3.2.3). Par ailleurs, dans l'activité de stockage, le personnel de Rubis Terminal est formé aux bonnes pratiques du stockage de denrées alimentaires et sait répondre aux besoins spécifiques du secteur.

5.2.6 Utilisation durable des ressources

5.2.6.1 CONSOMMATION D'EAU

Les eaux utilisées et/ou traitées sont des eaux stagnantes (bassins, lacs) ou courantes (rivières) à la surface du sol, des eaux de mer, des eaux souterraines et celles provenant du réseau de distribution approvisionnant le site. Les eaux rejetées sont les eaux prélevées auxquelles peuvent être ajoutées les eaux pluviales.

Analyse par activité

Les questions liées à la consommation d'eau concernent principalement les activités de stockage et de raffinage.

L'activité de distribution de produits pétroliers ne nécessite pas une utilisation récurrente et importante d'eau dans le cadre d'un processus industriel.

L'eau n'est consommée que de façon très limitée pour les exercices incendie et la requalification périodique des réservoirs de stockage ainsi que, sur les centres emplisseurs de bouteilles, pour le lavage et la requalification des bouteilles de GPL.

L'activité de stockage nécessite une consommation d'eau essentiellement pour les exercices incendie et pour le dosage des engrais liquides. À cette consommation

habituelle s'ajoutent les besoins ponctuels en eau résultant des travaux de dépollution.

En 2016, la consommation déclarée dans les sites de Rubis Terminal est en baisse de 28,7 % par rapport à 2015, du fait notamment de l'achèvement de travaux de dépollution (site de Reichstett).

L'activité de raffinage (support et services) génère une consommation d'eau principalement du fait des besoins des procédés de transformation industrielle (chaudières, etc.) ainsi que pour les dispositifs de lutte incendie des installations. En 2016, cette consommation est en légère baisse (- 3 %) par rapport à 2015.

	Eau utilisée (en m ³)		Eau traitée (en m ³)	
	2016	2015	2016	2015
Activité de stockage (Rubis Terminal)	8 199 570	11 501 365	8 520 448	11 821 443
Activité de raffinage (Rubis Énergie)	244 400	251 971	112 484	142 515

Mesures de réduction des consommations d'eaux

Dans les activités les plus consommatrices (stockage et raffinage), des efforts importants sont fournis en vue de réduire la consommation nette d'eau douce :

- **le recours aux eaux de pluies** pour le rechargement des réserves incendie et le dosage des engrais. Les installations concernées disposent ainsi de réservoirs de collecte dédiés ;

- **le retraitement des eaux utilisées** permet d'obtenir sur les sites de stockage de Rubis Terminal un volume d'eaux usées retraité supérieur au volume d'eau douce utilisé, les eaux de pluie sur les surfaces étanches étant également retraitées. Dans la raffinerie de Rubis Énergie, toutes les eaux de procédés sont collectées et traitées avant rejet dans une unité moderne de traitement des eaux résiduaires (TER). Des prélèvements systématiques d'échantillons et des

analyses régulières permettent de vérifier que les eaux rejetées sont conformes aux normes imposées par la réglementation, après les différentes étapes de traitement ;

- **l'investissement dans des moyens de production d'eau industrielle** dans la raffinerie de Rubis Énergie par dessalement d'eau de mer (selon le principe d'osmose inversée), qui permettra de réduire significativement la consommation nette d'eau douce.



Nouveau débitmètre installé sur un terminal.

5.2.6.2 CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les énergies consommées par le Groupe comprennent de l'électricité, des vapeurs ou encore des combustibles, qui participent au bon fonctionnement des installations.

Analyse par activité

Les activités de Rubis, à l'exception du raffinage, sont globalement peu consommatrices d'énergie car elles ne s'inscrivent pas dans un processus de transformation industrielle.

L'activité de distribution de produits pétroliers est peu consommatrice d'énergie. L'énergie consommée est essentiellement de nature électrique dans les dépôts et les stations-service. Dans les dépôts, elle est utilisée principalement pour l'éclairage, pour le transfert des

produits (pompes de chargement et de déchargement) et pour l'alimentation des équipements d'emplissage de bouteilles de GPL. Dans les stations-service, elle est utilisée pour le transfert des produits, la climatisation, la réfrigération et l'éclairage.

L'activité de stockage nécessite une consommation de combustibles, de carburants et d'électricité, essentiellement pour le fonctionnement des pompes. D'autres besoins en énergie résultent non des activités mais des travaux de dépollution.

En 2016, la consommation nette d'énergie des sites de Rubis Terminal est en baisse de 4 % par rapport à 2015, du fait de l'arrêt de contrats consommateurs en énergie, de l'arrêt d'un dépôt et de l'achèvement de travaux de dépollution (site de Reichstett).

L'activité de raffinage (support et services) consomme davantage de combustibles, de vapeurs et d'électricité pour le fonctionnement du procédé de transformation industrielle de la raffinerie. Cette dernière produit cependant une partie de ses énergies grâce aux turbines à combustion en cogénération de 5 MW ayant une production moyenne de 3,5 MWh.

En 2016, la consommation d'énergie de la raffinerie de Rubis Energie a diminué de 11,6 % du fait de l'arrêt intermédiaire des installations en février 2016. L'énergie produite a baissé dans des proportions similaires entre les 2 exercices, passant de 863 702 GJ en 2015 à 764 705 GJ en 2016 (- 11,5 %), pour la même raison. L'énergie produite représente par ailleurs 34,4 % de l'énergie consommée en 2016, soit une proportion stable par rapport à 2015.

	Consommation d'énergie (en GJ)	
	2016	2015
Activité de stockage (Rubis Terminal)	381 242	396 496
Activité de raffinage (Rubis Énergie)	2 226 012	2 517 790

Mesures d'économies d'énergie et promotion des énergies propres

Les consommations d'énergie ayant souvent pour corollaire des émissions de gaz et rejets dans l'air, plusieurs des mesures suivantes sont détaillées à la section 5.2.3.

Réduction des consommations d'énergie dans les terminaux de stockage

La consommation énergétique des terminaux de stockage résultant de la même source que celle génératrice de CO₂ (les pompes et chaudières), les actions menées par Rubis Terminal afin de réduire l'énergie consommée sur ses sites, tant au niveau des systèmes de chauffe existants que pour les nouveaux, sont décrites ci-avant (section 5.2.3).

Économies d'énergie dans les stations-service

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de stations-service, les éclairages de stations, notamment ceux des auvents, sont fréquemment remplacés par des éclairages à LED. Cette technologie permet non seulement de garantir des économies de consommation électrique significatives mais également une réduction importante des interventions liées à la maintenance, la durée de vie de ces équipements étant estimée à plus de 100 000 heures (20 ans).



Ainsi, une analyse a mis en évidence que, sur une seule station ouverte 24h/24 dans la zone Caraïbes, la consommation électrique annuelle pouvait passer de 50 000 kWh à 15 000 kWh, réduisant ainsi la facture d'électricité de 15 000 dollars US par an (coût local : 0,44 dollar US/kWh), tout en améliorant nettement le niveau d'intensité lumineuse de l'aire de distribution.

Accompagnement des consommateurs dans des programmes d'économies d'énergie

Dans le contexte de la loi de programmation fixant les nouvelles orientations de la politique énergétique (dite loi POPE) du 13 juillet 2005, Vitogaz France a mis en place le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) permettant de valoriser plusieurs actions de réduction de la consommation énergétique.

À ce titre, Vitogaz France a obtenu l'agrément de son programme d'aides financières à la réalisation de travaux d'économies d'énergie auprès de ses clients, intitulé « Vitozéco ». Ainsi, Vitogaz France s'engage auprès de ses clients, dans le cadre de leur contrat de fourniture de gaz propane Vitozéco, à les conseiller en matière d'économies d'énergie et à les inciter à diminuer leurs besoins en contribuant financièrement à la réalisation, par un professionnel, de travaux dans une habitation achevée depuis plus de 2 ans, sous réserve de leur éligibilité au programme Vitozéco et de la délivrance du Certificat d'Économies d'Énergie correspondant.

Promotion des énergies propres

Le Groupe participe au déploiement et à l'augmentation de la consommation d'énergies propres dans le cadre

de plusieurs de ses métiers. Cette contribution est détaillée à la section 5.2.3.

5.2.6.3 CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

Les activités de stockage et de distribution de produits pétroliers ne comportant pas de processus de transformation industrielle, la consommation de matières premières est résiduelle.

Il en va différemment de l'activité de raffinage, où les matières premières utilisées sont essentiellement transformées et peu consommées (pétrole brut raffiné, bases d'essences mélangées, etc.).

5.2.6.4 UTILISATION DES SOLS

Les activités de Rubis ne conduisent pas à une quelconque utilisation des sols.

5.2.7 Lutte contre le réchauffement climatique

Le Groupe lutte contre le réchauffement climatique en s'efforçant de réduire, dans l'exercice de ses activités, ses rejets de gaz à effet de serre. Conscient de la nécessité de faire évoluer les comportements eu égard aux conséquences du changement climatique, le Groupe incite régulièrement sa clientèle à réduire son impact sur le réchauffement climatique. Enfin, le Groupe adapte ses activités aux évolutions climatiques qui nécessitent parfois de nouveaux investissements sur sites.

5.2.7.1 RÉDUCTION DES ÉMISSIONS ET REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les activités de raffinage et de stockage sont les postes les plus significatifs d'émission de gaz à effet de serre au sein du Groupe.

Rubis s'attache à mettre en œuvre une politique permettant de limiter ces émissions, détaillée ci-avant (cf. section 5.2.3).

5.2.7.2 ACTIONS À DESTINATION DES CONSOMMATEURS

Rubis Énergie distribue des produits dont certains peuvent contribuer, au moment de leur consommation par la clientèle, aux émissions de gaz à effet de serre.

Consciente des possibilités dont elle dispose pour favoriser une diminution des rejets par sa clientèle, Rubis Énergie mène en France des missions d'information sur les habitudes de consommation énergétique dans les maisons, par l'intermédiaire de son programme Vitozéco, détaillé à la section 5.2.6.2.

La Société investit également dans le développement de produits plus écolo-

giques, à l'instar du carburant « Ultra Tec », présenté à la section 5.2.3.

5.2.7.3 ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les travaux scientifiques du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) et notamment le rapport spécial sur les événements climatiques extrêmes tendent à montrer que l'évolution climatique pourrait se traduire par davantage d'événements extrêmes. À cet égard, la section 5.2 et le chapitre 4, section 4.1 témoignent de l'attachement du Groupe à surveiller la vulnérabilité de ses installations existantes et futures en tenant compte des prévisions en matière d'évolution climatique et en prenant toutes les mesures appropriées en matière de sécurité.

5.2.8 Protection de la biodiversité

Les activités du Groupe n'affectent pas de façon significative l'écosystème.

Le Groupe œuvre, toutefois, pour favoriser toute action susceptible de réduire

la pollution, par une intégration des problématiques environnementales dans ses standards éthiques et par l'intermédiaire de multiples mesures préventives (cf. section 5.2.1).

Enfin, le Groupe mène une politique active de mécénat et de partenariats avec des associations de protection de l'environnement (cf. section 5.3.2).

5.3 Informations sociétales

Le Groupe a établi des valeurs et des règles qu'il considère comme essentielles et sur lesquelles il a fondé sa réussite. Ces principes internes, ancrés dans une forte culture d'entreprise, incitent les collaborateurs à s'insérer dans le tissu social et économique en adoptant un comportement citoyen et solidaire.

5.3.1 Politique éthique de Rubis

La politique éthique de Rubis se décline dans un ensemble de mesures encadrant tant le comportement des collaborateurs, que celui des sous-traitants et des fournisseurs. Elle se traduit également par la mise en place de dispositifs de protection de la santé et de la sécurité des consommateurs au sein des filiales.

5.3.1.1 LOYAUTÉ ET INTÉGRITÉ DES PRATIQUES

Rubis a élaboré un cadre éthique commun à l'ensemble des filiales, ainsi qu'une politique de lutte contre la corruption et contre la fraude notamment. Le Secrétariat Général de Rubis est l'interlocuteur des filiales et des collaborateurs concernant les questions d'éthique.

Le Code éthique de Rubis

Le Code éthique expose les valeurs que Rubis considère comme fondamentales :

- le respect des lois et des réglementations en vigueur partout où le Groupe est implanté ;
- le respect des règles de concurrence, de confidentialité, de délits d'initiés, ainsi que des législations spécifiques aux zones de guerre et/ou sous embargo ;
- le respect des règles de santé et de sécurité au travail, ainsi que celles relatives à la protection de l'environnement ;
- le respect des personnes dont, notamment, celui des droits fondamentaux et de la dignité humaine, la protection de la vie privée, ainsi que la lutte contre les discriminations et le harcèlement ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- l'encadrement des relations avec les prestataires externes ;
- les exigences de fiabilité, de transparence et d'auditabilité des informations comptables et financières ;

- la protection de l'image et de la réputation du Groupe ;
- la lutte contre la corruption, la fraude, les détournements de fonds et le blanchiment.

Dans chacun de ces domaines, Rubis détaille les principes généraux que doivent observer les collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Groupe veille également à ce que sa politique de ressources humaines respecte, dans tous les pays où il est implanté, les principes fondamentaux de la Charte de l'Organisation internationale du travail en matière :

- de liberté d'association et de négociation collective ;
- d'élimination des discriminations à l'embauche ou professionnelles ;
- d'élimination du travail forcé et obligatoire ;
- d'abolition du travail des enfants.

Politique de lutte contre la corruption

L'augmentation du nombre de pays dans lesquels le Groupe est présent a rendu indispensable la définition, par la Gérance de Rubis, d'une politique générale de lutte contre la corruption. Celle-ci s'articule autour de plusieurs éléments :

- le Code éthique de Rubis ;



Télécharger le Code éthique du Groupe sur www.rubis.fr

- des campagnes de sensibilisation aux règles éthiques et anti-corruption au

niveau de toutes les filiales du Groupe pour les collaborateurs exerçant des fonctions sensibles ;

- une cartographie des risques anti-corruption renseignée par toutes les filiales du Groupe ;
- des lignes directrices d'évaluation des tiers ;
- des clauses anti-corruption à insérer dans les conditions générales d'achat et de vente ou les contrats commerciaux de long terme, ainsi que dans les contrats d'acquisition et les contrats de partenariat (JV) ;
- un dispositif de contrôle interne comptable.

La vérification de l'application des principales règles éthiques et anti-corruption du Groupe est intégrée au dispositif de contrôle interne des risques détaillé au chapitre 4, section 4.2.3. Un renforcement de la prise en compte des risques extra-financiers dans les missions d'audit interne est en cours.

S'agissant des procédures de lutte contre la corruption et la fraude interne, les pouvoirs d'engagement des dirigeants (selon le budget annuel validé en Comité de Direction) nécessitent souvent, chez Rubis Énergie, une double, voire une triple signature en banque, ce qui permet de contrôler les dépenses d'investissements ou celles, importantes, qui dépassent un seuil fixé par la Direction Générale. Chez Rubis Terminal, toutes les dépenses d'engagement sont signées par le Directeur Général Finance. L'ensemble des cadres est sensibilisé à cette problématique et une procédure de contrôle de sélection des fournisseurs imposant un comparatif technico-économique systématique, ainsi qu'une double signature lors des passages de commande, est mise en place.

Lutte contre la fraude

Le Groupe a établi depuis plusieurs années des mesures strictes de contrôle

des volumes de produits (telles que l'automatisation des postes de transfert pour éviter au maximum les interventions humaines, les vérifications des écarts de stocks, la mise à niveau des systèmes de contrôle).

Enfin, la recrudescence des tentatives de fraude externe (escroqueries au président, intrusions informatiques) a incité le Groupe à renforcer sa campagne d'information en vue de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs susceptibles d'être sollicités (fonctions comptables, financières ou juridiques) pour lutter plus efficacement contre ce type de fraude.

5.3.1.2 EXIGENCES ENVERS LES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Les principaux fournisseurs des filiales de Rubis sont des fournisseurs de matériel et des prestataires de service, principalement en logistique.

Politique d'achat responsable

Le Code éthique prévoit que les collaborateurs ont une mission de contrôle et veillent, dans ce cadre, à la bonne application par les tiers des standards du Groupe lorsqu'ils interviennent sur ses sites. Si la situation l'exige, ils doivent mener des actions de sensibilisation ou de formation et, en cas de manquement aux règles éthiques, en avertir leur hiérarchie.

Par ailleurs, le Code éthique précise que les filiales du Groupe imposent aux prestataires externes avec lesquels elles travaillent (fournisseurs, sous-traitants, partenaires industriels ou commerciaux) de respecter les standards internes relatifs à la sécurité, la protection de l'environnement et le respect des personnes notamment.

Toute constatation de manquement aux standards éthiques du Groupe doit être communiquée au supérieur hiérarchique et/ou à la Direction de la filiale ou de l'établissement dans les meilleurs délais.

Enfin, dans le but d'éviter de se trouver en situation de conflit d'intérêts, le Code éthique prévoit qu'un collaborateur doit (i) ne pas prendre d'intérêts significatifs chez un fournisseur ou un de ses proches ou membre de sa famille faisant partie d'une entreprise ou d'un groupe avec

lequel Rubis a des intérêts contraires et (ii) ne pas accepter de cadeau ou d'invitation non conforme aux règles du Groupe sur le sujet.

Mesures d'engagement et de contrôle

L'exécution des présentations, ainsi que les fournitures utilisées sur les sites industriels de Rubis Terminal sont encadrées par la politique sociale et environnementale du Groupe (cf. section 5.2.1).

Les filiales de Rubis intègrent les questions de santé, sécurité et environnement dans le processus de sélection des solutions proposées par leurs fournisseurs, lorsque ces derniers interviennent sur leurs installations. Elles privilégient ainsi les pratiques qui réduisent les consommations d'énergie ou les productions de déchets, tout en garantissant des niveaux de sécurité optimaux.

C'est ainsi le cas du choix du chauffage par pompe à chaleur qui a été fait dans les nouveaux bâtiments construits par Rubis Terminal.

Les contrats stipulent par ailleurs que les fournisseurs doivent respecter le Code du travail en vigueur et notamment la lutte contre le travail dissimulé et le respect de la réglementation sur le temps de travail.

Les lignes directrices d'évaluation des tiers, en cours d'élaboration, recommandent également aux filiales d'évaluer le risque éthique lié à leurs principaux partenaires commerciaux.

Le Groupe veille à ce que ses fournisseurs, qui sont généralement des sociétés d'envergure nationale ou internationale, soient certifiés dans la mesure du possible et respectent les réglementations contraignantes susceptibles de leur être imposées (transports de matières dangereuses, fabrications d'appareils à pression, etc.).

La Culture de Rubis :
Le Groupe stimule l'initiative individuelle et inscrit au premier plan la responsabilité de ses collaborateurs... c'est certainement un des points forts de l'organisation de Rubis.

Les Associés-Gérants de Rubis :
La Force Complice.
Plus largement, Gilles et Jacques m'ont toujours été d'un soutien indéfectible et d'une écoute très active et attentionnée.

Olivier Chaperon,
Directeur Général
Vitogaz Maroc

5.3.1.3 PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Les filiales du Groupe attachent une importance particulière aux questions de santé et de sécurité des consommateurs. En fonction du secteur dans lequel elles évoluent et des attentes spécifiques de leur clientèle, les filiales prennent diverses initiatives :

- **une politique exigeante de prévention des risques** existe dans l'ensemble des filiales, afin de protéger toute personne susceptible d'intervenir dans la manipulation des produits stockés ou distribués. Cette politique, qui se traduit par des dispositifs internes de prévention et de contrôle importants, est détaillée à la section 5.2.1, ainsi qu'au chapitre 4, sections 4.1 et 4.2 ;
- **la réglementation Seveso**, extrêmement rigoureuse quant aux obligations en matière de santé et de sécurité, est respectée par les sites de stockage européens concernés ;
- **des certifications ISO 9001 et 14001** ont été obtenues par plusieurs filiales, et d'autres se sont engagées dans cette démarche (cf. section 5.2.1.1). Ce type de reconnaissance démontre les engagements pris en faveur de la santé et de la sécurité des personnes et du respect de l'environnement.

La qualité de la relation client est un élément clé de la stratégie des filiales, mais aussi une donnée importante dans l'information relative à la protection et la santé des consommateurs. Les initiatives

corrélatives varient en fonction du type de clientèle.

À titre d'exemple, Vitogaz France vient d'obtenir la certification NF 345,

consacrant des efforts significatifs fournis pour améliorer l'information des clients et la gestion de leur contrat d'approvisionnement.



**“Vitogaz France,
première entreprise
du secteur de la distribution
de gaz propane vrac
à obtenir la certification
Afnor NF 345 -
Service Relation Client”**

5.3.2 Impact territorial, économique et social

Engagées auprès des populations locales, les filiales de Rubis attachent une grande importance au dialogue avec les parties prenantes et à la promotion du dynamisme des régions dans lesquelles elles sont implantées, tant sur le plan de l'économie et de l'emploi que sur celui de la culture et du « vivre ensemble ». Le Groupe s'engage également par une politique de mécénat active et ciblée.

5.3.2.1 DES RELATIONS ÉTROITES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes du Groupe sont constituées des collaborateurs et de leurs représentants (délégués syndicaux, CHSCT, etc.), des actionnaires, des pouvoirs publics nationaux et locaux (DREAL, DRIEE, etc.), d'organismes de régulation, de syndicats, d'associations et d'autres organismes privés intervenant sur des problématiques sociales et environnementales, des clients et des fournisseurs, ainsi que des populations riveraines des installations des filiales.

Le Groupe a également toujours pris en compte les impacts des installations et des activités sur la vie des riverains. Ceci est devenu, par ailleurs, une obligation pour les sites classés Seveso, donnant lieu à la signature des PPRT négociés avec les administrations et les associations concernées. Des mesures ont été prises en faveur des riverains des sites industriels visant notamment à éviter ou à amoindrir la nuisance liée aux passages de camions, par l'achat ou la location de terrains afin de créer des parkings de stationnement pour les camions-citernes en attente de chargement, ou encore par la mise en place sur certains sites d'un système de rendez-vous pour le chargement des camions.

Lorsque l'activité menée localement l'exige, les directeurs de sites ont des contacts réguliers avec l'ensemble des intervenants des administrations publiques, aux niveaux local, régional et national, pour l'application de la

réglementation et pour des permis d'exploitation :

- en France : DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), DRIEE Île-de-France (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie), CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation), CSS (Commission de Suivi de Site), mairies, préfectures, pompiers (SDIS – Service Départemental d'Incendie et de Secours), douanes ;
- au Pays-Bas, en Belgique et en Turquie : avec les organismes chargés des constructions ou de la vérification de la conformité réglementaire, notamment pour la sécurité et la sûreté des installations, le respect des normes environnementales, la conformité à la réglementation douanière.

Les filiales concernées participent en outre activement aux campagnes régionales sur les risques industriels majeurs pour informer les populations locales des activités qui y ont lieu, des produits stockés et des consignes de sécurité. Certains directeurs de sites se sont ainsi déplacés dans des écoles pour sensibiliser le public à ces risques, d'autres ont organisé des visites des installations industrielles pour des jeunes, des journalistes ou des élus.

5.3.2.2 UNE IMPLICATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DANS LES BASSINS DE VIE RÉGIONAUX

Les filiales de Rubis s'impliquent sérieusement dans la vie économique et sociale des régions dans lesquelles elles sont implantées.

Leurs actions se traduisent notamment par une contribution au dynamisme de l'emploi local, les sites privilégiant le plus souvent des relations d'affaires avec des fournisseurs locaux.

C'est le cas de l'activité de stockage (Rubis Terminal), dans laquelle les terminaux travaillent essentiellement avec des prestataires de la région connaissant parfaitement les installations et leurs différentes évolutions. La promotion de l'emploi s'accompagne donc d'une optimisation des travaux d'entretien et de maintenance courante des sites par les sous-traitants.

Au sein des activités de support et services (Rubis Énergie), la raffinerie de la Sara contribue aussi fortement au dynamisme des recrutements, puisque le nombre d'emplois directs et indirects a été évalué à 600 personnes sur les 3 départements d'Outre-Mer (Martinique, Guadeloupe et Guyane).

Concernant l'activité de distribution (Rubis Énergie), les réseaux d'installations de petite ou moyenne taille (stations-service, petits dépôts) ont un impact non négligeable sur l'emploi puisque le Groupe possède, à titre d'exemple, environ 250 stations-service dans la zone Caraïbes.

Outre les impacts directs en termes de recrutements, les installations du Groupe constituent un élément clé du dynamisme de l'activité économique locale car les activités de stockage, de distribution et de support et services répondent à des besoins stratégiques, tels que le stockage de produits utilisés dans des processus industriels, l'approvisionnement et le transport de bitumes pour l'amélioration du réseau routier, la mise à disposition de carburants, etc.

Les dépôts de Rubis Terminal s'intègrent à la logistique des produits chimiques, pétrochimiques, agroalimentaires et des engrais liquides qui desservent des industries à proximité. Leur présence et leur capacité d'adaptation sont indispensables au développement des industries régionales. À titre d'exemple, Rubis Terminal dessert l'ensemble de la vallée de la chimie lyonnaise et grenobloise.

Enfin, cette participation au développement régional se traduit aussi par l'implication des filiales dans la vie sociale des zones dans lesquelles le Groupe est implanté. Les directeurs de filiales et d'établissements entretiennent des relations suivies avec les communautés locales et la loi sur les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a également favorisé ce dialogue et ce rapprochement.

Rubis Terminal est, par exemple, en relation étroite avec les ports avec

lesquels il a signé des concessions (Rotterdam, Anvers, Rouen, Strasbourg, Dunkerque et Brest). La Société encourage ses directeurs de sites à prendre des responsabilités au sein de ces organismes portuaires : la Directrice des terminaux alsaciens est notamment élue à la Chambre de Commerce et Administratrice du Port Autonome de Strasbourg. De manière générale, l'ensemble des terminaux implantés dans des zones industrielles participent activement aux projets des associations

locales, afin de maintenir l'activité économique de la zone.

Plus globalement, l'implication des filiales dans les bassins de vie régionaux se matérialise aussi par une participation active aux initiatives qui soutiennent, promeuvent ou préservent le patrimoine culturel et le tissu associatif. Cette forme d'engagement intervient complémentaiement aux activités de mécénat du Groupe.

5.3.2.3 LES ACTIVITÉS DE MÉCÉNAT DU GROUPE

Le Groupe s'implique par des actions de mécénat menées directement, via Rubis et ses filiales, ainsi qu'au travers de son fonds de dotation Rubis Mécénat.

Des actions pour la santé et l'éducation

Les activités de mécénat de Rubis et de ses filiales sont principalement orientées vers la santé et l'éducation.

Parallèlement à un soutien financier, le Groupe participe à la vie associative en invitant ses collaborateurs à s'investir dans des activités de parrainage, de

collectes de fonds et à participer à des événements collectifs fédérateurs.

À travers ces engagements, Rubis affirme son soutien envers des acteurs porteurs de valeurs universelles, piliers d'une culture d'entreprise responsable et tournée vers l'avenir.

Parmi les projets importants que Rubis soutient, peuvent être cités :

- **L'École à l'Hôpital**

Rubis soutient l'association L'École à l'Hôpital depuis 2013, qui a pour objectif l'organisation d'un enseignement scolaire

auprès de jeunes malades âgés de 5 à 26 ans en région parisienne. Cet enseignement gratuit, adapté à la demande, au niveau et aux besoins de chacun, est assuré à l'hôpital comme à domicile par des enseignants bénévoles qualifiés. 4 396 jeunes élèves malades ont suivi 21 598 cours donnés par 466 enseignants bénévoles sur l'année 2016.

Chaque année, le Groupe invite ses collaborateurs à participer à la Course des Héros afin de collecter des fonds pour l'association.



L'image de Rubis :
Les femmes qui suivent et soutiennent le partenariat de Rubis avec l'association l'École à l'Hôpital sont humaines et chaleureuses et partagent les valeurs de l'association, entre autres le professionnalisme et la bienveillance. C'est une chance et un réel plaisir de travailler avec elles.

Joséphine Piat,
Directrice
l'École à l'Hôpital

Focus sur l'association Graines de Bitume

Cette association malgache vise à aider les enfants de rue d'Antananarivo, en favorisant leur réinsertion sociale et en les accompagnant dans leur scolarité et leur formation professionnelle.

Vitogaz Madagascar a souhaité s'investir pour aider les 270 bénéficiaires de l'association, en leur donnant accès aux besoins fondamentaux que sont l'alimentation, la santé, l'hygiène, les loisirs, l'éducation et la formation professionnelle.

Ainsi, pour favoriser l'autonomie des enfants, le travail de Graines de Bitume s'oriente autour de 3 programmes : pédagogique (alphabétisation, scolarisation et soutien scolaire), périscolaire (développement de l'expression artistique) et professionnel (réflexion sur leur avenir et soutien jusqu'à leur insertion dans une activité professionnelle).

Investi, Vitogaz Madagascar organise des journées de solidarité, dont la distribution de goûters de Noël, des sorties récréatives, des visites du dépôt Vitogaz pour les jeunes en insertion professionnelle, l'organisation de levées de fonds, etc.



• Surf Insertion

L'association Surf Insertion, créée en 1997, permet à des jeunes de cités et de zones rurales de pratiquer des sports de vague sur le littoral français. Cette action s'accompagne d'une sensibilisation à l'éco-citoyenneté (nettoyage des plages, arrachage de plantes invasives, etc.).

Grâce au soutien financier de Rubis, Surf Insertion a pu toucher un plus grand nombre de jeunes sur un périmètre plus large et participer à la réalisation de supports pédagogiques et ludiques.

En 2016, plus de 4 000 jeunes, âgés de 8 à 25 ans, ont participé aux ateliers Surf Insertion, ce qui représente plus de 300 sorties sur le littoral français.

• **Les Vélos de l'Espoir**

Rubis et Rubis Terminal s'engagent en faveur de l'action Les Vélos de l'Espoir, depuis 2015, sous l'égide de l'association Vaincre la Mucoviscidose. Cette action a pour mission la collecte de fonds à travers la vente de vélos de récupération remis en état et vendus lors de manifestations organisées principalement dans le nord de la France.

En 2016, le soutien de Rubis et de Rubis Terminal a permis aux Vélos de l'Espoir de développer des partenariats avec les magasins Go Sport, et récolter ainsi un plus grand nombre de vélos, et d'ouvrir également un nouvel atelier à Montpellier.

• **Viens lire au Louvre**

Rubis finance le projet Viens lire au Louvre, conçu pour des élèves du CM1 à la 5^e, qui est centré sur l'initiation à la lecture à haute voix de textes littéraires et qui encourage les classes à mener un projet pédagogique pluridisciplinaire autour d'un thème, en s'appuyant, autant que possible, sur l'ensemble des ressources du musée du Louvre.



• **Les collectes**

Après une première collecte lancée en décembre 2015, le Groupe, sous l'impulsion de Rubis Énergie France, a organisé plusieurs collectes en 2016, qui ont été distribuées à des associations de proximité, favorisant la réinsertion sociale et l'aide aux plus démunis :

- en France, l'opération « Petit-Déjeuner Solidaire » pour la Maison de l'Amitié – Comité Solidaire Défense et une collecte de jouets et de vêtements ont été organisées respectivement en hiver et pour la période de Noël 2016 ;
- suite aux catastrophes humanitaires provoquées par l'ouragan Matthew en Haïti, une collecte de vêtements a été lancée en interne et distribuée sur place, grâce à l'association Urgence pour Haïti ;
- enfin, grâce au soutien apporté par Vitogaz Madagascar, Vitogaz France a fait don d'une trentaine d'ordinateurs aux associations malgaches Ankizy et

Graines de Bitume, contribuant ainsi à l'éducation de jeunes malgaches en leur permettant d'accéder à des cours d'informatique.

• **Le Conservatoire des Animaux en Voie d'Extinction**

Rubis soutient le Conservatoire des Animaux en Voie d'Extinction (Cavex), une association qui a pour objectif, d'une part, de faire se reproduire en captivité des espèces menacées d'extinction et, d'autre part, de sensibiliser les générations actuelles et futures à la sauvegarde de la nature et les initier au développement durable. L'association gère un exceptionnel « coffre-fort » génétique de plus de 600 animaux rares faisant partie, pour plusieurs d'entre eux, de conventions privilégiées avec des nations étrangères. Le soutien financier de Rubis a contribué aux soins d'élevage des espèces menacées, à la sensibilisation du public, notamment scolaire, ainsi qu'au lancement du site internet « Cavex Solidaire ».

Rubis Mécénat cultural fund : de nouvelles perspectives pour le mécénat d'entreprise

Rubis a créé en 2011 le fonds de dotation Rubis Mécénat afin de contribuer à l'intégration du Groupe dans son environnement socio-culturel et de faire vivre sa culture d'entreprise. Se positionner comme acteur industriel, acteur social et acteur culturel, dans les pays dans lesquels le Groupe opère, permet à Rubis de renforcer ses actions sur chaque territoire et de s'investir à travers la mise en œuvre de projets philanthropiques.

Rubis Mécénat a pour objet :

- le soutien à la création contemporaine en accompagnant des artistes en France et à l'étranger, dans les pays où le Groupe opère, par le biais de commandes d'œuvres pour des lieux spécifiques et pour les sites industriels du groupe Rubis. Le fonds mène également une politique d'acquisition d'œuvres d'art auprès des artistes soutenus par le fonds de dotation ;
- le développement de projets socio-culturels pérennes dans certains pays d'implantation du groupe Rubis, en collaborant avec ses filiales et des artistes locaux et internationaux, afin d'apporter un programme éducatif artistique à des jeunes adultes de communautés défavorisées et ainsi leur offrir de nouvelles opportunités professionnelles et faire émerger de nouveaux talents.

L'image de Rubis :
En tant que responsable associatif de Surf Insertion, je reconnais à Rubis, à ses hommes et ses femmes, une place légitime dans l'espace public, car Rubis est créateur des biens communs de la société de demain : engagement solidaire et préservation de l'environnement.

Le mécénat de Rubis repose sur l'écoute, le partage et le travail en commun.
Rubis est, pour moi, une politique de l'intelligence collective.

Hassan El Houlali,
Président
Surf Insertion

Parmi les projets socio-culturels de long terme de Rubis Mécénat peuvent être cités :

- **le projet photo Of Soul and Joy à Thokoza en Afrique du Sud, en collaboration avec la filiale Easigas.** Of Soul and Joy est une initiative sociale et artistique pérenne initiée en 2012 par Rubis Mécénat et Easigas à Thokoza, township situé au sud-est de Johannesburg en Afrique du Sud, afin de transmettre à une jeunesse fragilisée du township des compétences artistiques dans le domaine de la photographie. Son objectif est d'initier les étudiants du lycée Buhlebuzile à la photographie comme moyen d'expression, vocation personnelle et perspectives professionnelles. Chaque année, les élèves les plus prometteurs reçoivent une bourse d'études afin

d'accéder à une éducation supérieure en photographie dans une université de leur choix, dont le Market Photo Workshop à Johannesburg. Le projet organise un grand nombre d'événements artistiques et a été invité à participer à de nombreuses manifestations culturelles. Depuis sa création, une vingtaine de bourses ont été attribuées ;

- **le projet artistique InPulse à Kingston en Jamaïque, en collaboration avec Rubis Energy Jamaica.** Le projet InPulse a été lancé par Rubis Mécénat en collaboration avec Rubis Energy Jamaica et Rubis Eastern Caribbean, en 2015 au sein de la communauté de Dunoon Park, à l'est de Kingston, dans le but d'offrir, grâce à la pratique des arts visuels, de nouvelles perspectives d'évolution pour améliorer

l'environnement et les vies de jeunes provenant des communautés locales de Kingston. Le projet expose 20 étudiants du lycée technique de Dunoon Park et des jeunes déscolarisés à la pratique des arts visuels comme moyen d'expression positif et perspectives professionnelles. Plateforme créative et programme de développement de compétences de vie, InPulse attribue chaque année une bourse d'études aux étudiants les plus prometteurs pour poursuivre leurs études supérieures à l'Université des Arts de Kingston, le Edna Manley College of Visual and Performing Arts. InPulse espère créer un impact positif sur la communauté de Dunoon et plus largement sur la jeunesse jamaïcaine évoluant dans un environnement urbain violent et instable. Depuis 2015, 2 bourses ont été attribuées.



5.4 Table de concordance et note méthodologique

La présente section contient une table de concordance et une note méthodologique dédiées à une meilleure compréhension des informations RSE. Il a ainsi été décidé de présenter le

périmètre et la méthode de remontée des informations RSE et de communiquer les principales définitions contenues dans les référentiels internes de remontée des informations sociales et

environnementales. Ces publications permettront au lecteur d'appréhender plus précisément le champ d'application et la pertinence de chaque information.

5.4.1 Table de concordance

L'information contenue dans le présent chapitre est élaborée pour répondre de manière exhaustive aux dispositions du décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 », à l'article 70 de la loi n° 2015-992 du 17 août

2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, à l'article 4 de la loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au décret n° 2016-1138 du 19 août 2016.

Les indicateurs qui y sont présentés ont été traités et renseignés en fonction de leur pertinence, eu égard aux activités du Groupe.

Informations requises aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de commerce

Sections du chapitre 5

1) Informations sociales

a) Emploi

- l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique 5.1.1.1 et 5.1.5.2
- les embauches et les licenciements 5.1.1.2
- les rémunérations et leur évolution 5.1.6

b) Organisation du travail

- l'organisation du temps de travail 5.1.2.1
- l'absentéisme 5.1.2.2

c) Relations sociales

- l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci 5.1.3
- le bilan des accords collectifs 5.1.3

d) Santé et sécurité

- les conditions de santé et de sécurité au travail 5.2.1
- le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail 5.1.3
- les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles 5.2.1.2

e) Formation

- les politiques mises en œuvre en matière de formation 5.1.4
- le nombre total d'heures de formation 5.1.4

f) Égalité de traitement

- les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 5.1.5.2
- les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées 5.1.5.4
- la politique de lutte contre les discriminations 5.1.5.1 et 5.3.1

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective 5.3.1
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession 5.3.1
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire 5.3.1
- à l'abolition effective du travail des enfants 5.3.1

Informations requises aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de commerce	Sections du chapitre 5
2) Informations environnementales	
a) Politique générale en matière environnementale	
• l'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	5.2.1
• les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	5.2.1 et 5.1.4
• les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	5.2.1 à 5.2.8
• le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	Note 4.11 de l'annexe des comptes consolidés
b) Pollution	
• les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	5.2.2 et 5.2.3
• la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	5.2.4
c) Économie circulaire	
<i>i- Prévention et gestion des déchets</i>	
• les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	5.2.5
• les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	5.2.5
<i>ii- Utilisation durable des ressources</i>	
• la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	5.2.6.1
• la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	5.2.6.3
• la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	5.2.6.2 et 5.2.3
• l'utilisation des sols	5.2.6.4
d) Changement climatique	
• les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	5.2.3 et 5.2.7
• l'adaptation aux conséquences du changement climatique	5.2.3 et 5.2.7
e) Protection de la biodiversité	
• les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	5.2.8
3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	
• en matière d'emploi et de développement régional	5.3.2
• sur les populations riveraines ou locales	5.3.2
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
• les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	5.3.2
• les actions de partenariat ou de mécénat	5.3.2
c) Sous-traitance et fournisseurs	
• la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	5.3.1.2
• l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	5.3.1.2
d) Loyauté des pratiques	
• les actions engagées pour prévenir la corruption	5.3.1.1
• les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	5.3.1.3
e) Autres actions engagées, au titre de la présente section, en faveur des droits de l'Homme	
	5.3.1

5.4.2 Périmètre RSE

5.4.2.1 DONNÉES SOCIALES

Le périmètre de la remontée des informations sociales correspond au périmètre financier du Groupe. La méthode de remontée des informations applicable est celle de l'intégration proportionnelle.

Les informations sont présentées distinctement pour Rubis Terminal (activité de stockage) et pour Rubis Énergie (activités de distribution et de support et services), ainsi que par zone géographique.

Les données sociales de l'entité acquise ou créée sont intégrées à compter de son entrée dans le périmètre de consolidation

(cf. note 3 de l'annexe des comptes consolidés). Celles de l'entité cédée ou liquidée en cours d'exercice sont exclues du reporting RSE.

5.4.2.2 DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Le périmètre de consolidation des informations environnementales concerne les entités détenues à 50 % au moins par le Groupe. Son périmètre exact peut varier selon les indicateurs environnementaux, en fonction de leur pertinence et des méthodes de comptabilisation appliquées (cf. section 5.4.4 ci-après).

Chaque donnée environnementale est publiée par activité. Des données chiffrées sont publiées pour les activités ayant les impacts environnementaux les plus significatifs (stockage chez Rubis Terminal et raffinage chez Rubis Énergie).

Sauf indication contraire, les données environnementales de l'entité acquise ou créée sont intégrées à compter de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Celles de l'entité cédée ou liquidée en cours d'exercice sont exclues du reporting RSE.

5.4.3 Méthodes de remontée des données

La production d'informations en matière de RSE est réalisée conjointement entre les filiales et la société mère du Groupe. Elle est soumise à des vérifications internes systématiques.

Par ailleurs, en matière environnementale, le Groupe a déjà initié, depuis un certain nombre d'années, un processus d'identification des risques significatifs par la mise en place de cartographies des risques. Toutes les informations relatives à cette identification, au suivi et à la gestion des risques sont décrites aux chapitres 4 et 6 du présent Document de Référence.

5.4.3.1 COMPARABILITÉ ET FIABILITÉ DES INFORMATIONS

Des protocoles relatifs à la remontée des informations ont été conçus de manière à permettre une comparabilité des résultats entre les entités du Groupe concernées.

Cependant, les données environnementales ne sont comparables qu'à l'échelle d'une branche d'activité.

Le dynamisme de l'activité du Groupe se traduisant par une croissance externe significative, le périmètre RSE varie également de manière constante et ne permet pas de véritable comparabilité des données entre plusieurs exercices.

En partenariat avec les directions des filiales concernées, des référentiels de remontée des informations sociales et environnementales ont été élaborés. Ils définissent avec précision chaque donnée mentionnée dans les protocoles de remontée des informations, afin

de réduire les risques de divergences d'interprétation des notions.

5.4.3.2 MESURES DE CONTRÔLE

Les données collectées font l'objet de contrôles de cohérence localement et soit par Rubis Énergie ou Rubis Terminal, soit par le département juridique de Rubis. La cohérence entre le périmètre de consolidation financière et celui des données sociales est assurée automatiquement chez Rubis Énergie, par l'intermédiaire du logiciel de consolidation dédié et par la Direction Juridique chez Rubis Terminal.

5.4.3.3 CHANGEMENTS DE MÉTHODE

Sauf disposition contraire, les changements de méthode n'interviennent pas après le lancement de la campagne de remontée des informations au sein des entités du Groupe. Les changements de méthode sont élaborés et/ou supervisés par le Secrétariat Général de Rubis.

5.4.3.4 OUTILS DE REMONTÉE DE L'INFORMATION

Données sociales

Les protocoles de remontée des données sociales comprennent, quelle que soit l'entité, des informations similaires fondées sur des définitions standardisées au sein d'un « référentiel de remontée des informations sociales ».

Rubis Énergie (activités de distribution et de support et services) : les données sociales font l'objet depuis 2013 d'une intégration globale au système informatique de consolidation financière. Cette intégration engendre une simplification de la transmission de l'information par les filiales, ainsi qu'une automatisation des calculs réalisés pour la production des chiffres consolidés.

Rubis Terminal (activité de stockage) : un protocole de remontée d'informations est distribué à chaque filiale, coentreprise ou entreprise commune concernée, puis les informations sont centralisées et consolidées par les équipes compétentes de Rubis Terminal.

Données environnementales

L'impact environnemental des différentes activités du Groupe n'étant pas comparable (cf. section 5.2.1), les méthodes de calcul des données peuvent donc varier selon l'activité. Les définitions sont, en revanche, uniformisées au niveau de chaque branche, au sein d'un « référentiel de remontée des informations environnementales ».

Données sociétales

Les données sociétales sont pour partie produites par Rubis (politique éthique du Groupe). Concernant les actions de mécénat et de sponsoring, ainsi que le dialogue avec les parties prenantes et l'ancrage régional, les informations collectées peuvent résulter de la communication publique des filiales et/ou d'un protocole de remontée des informations sociétales chez Rubis Terminal.

5.4.4 Définitions

Notions (par ordre alphabétique)	Définitions
1) Informations sociales	
Accident du travail	Accident affectant un salarié d'une entité du Groupe, dont un certificat médical ou une décision d'enquête établit qu'il est directement causé par son travail au sein de l'entité concernée et qui entraîne un arrêt de travail (total ou partiel). Remarques : <ul style="list-style-type: none"> pour les entités du Groupe situées en France, il convient d'inclure les accidents de trajet de salariés survenant en dehors des sites, conformément au droit applicable ; pour les entités du Groupe situées hors France, l'inclusion ou l'exclusion des accidents de trajet de salariés survenant en dehors des sites dépend de la législation locale en vigueur.
Accord collectif	Accord négocié par des syndicats professionnels à l'échelle de la branche au sein de laquelle l'entité du Groupe exerce son activité et dont les dispositions s'appliquent à l'entité concernée.
Accord d'entreprise	Accord négocié par un ou des syndicats professionnels et la Direction de l'entité du Groupe concernée.
Augmentation de salaire	Toute rémunération ou tout avantage supplémentaire octroyé de manière durable, par une entité du Groupe à l'un de ses salariés.
Contrat à durée indéterminée	Tout contrat de travail signé entre un salarié et une entité du Groupe, dont le terme n'est pas précisé contractuellement. Remarque : les contrats à durée indéterminée n'incluent aucun contrat d'apprentissage, ni aucun contrat de stage.
Contrat d'apprentissage	Contrat conclu entre une personne ayant le statut d'étudiant et une entité du Groupe, pour une durée déterminée supérieure ou égale à 6 mois (sauf dérogation prévue par la législation applicable). Le contrat d'apprentissage permet à l'étudiant de bénéficier du statut de salarié de l'entreprise signataire.
Contrat de stage	Contrat conclu entre une personne ayant le statut d'étudiant et une entité du Groupe, pour une durée déterminée inférieure à 6 mois (sauf dérogation prévue par la législation applicable). Le contrat de stage ne permet pas à l'étudiant de bénéficier du statut de salarié de l'entreprise signataire, même si certaines législations nationales lui permettent de bénéficier de certains avantages.
Contrat d'intérim	Contrat de travail conclu entre un prestataire externe et une personne affectée ensuite à une prestation délivrée auprès d'une entité du Groupe. Le contrat d'intérim ne confère pas à la personne concernée le statut de salarié du Groupe. Son affectation à une entité du Groupe ne doit pas être comptabilisée comme un recrutement.
Décès résultant d'un accident du travail	Accident du travail affectant un salarié d'une entité du Groupe, dont il est établi médicalement que cet accident est à l'origine de son décès.
Décision unilatérale	Décision prise unilatéralement par la Direction de l'entité du Groupe concernée, après discussion avec les représentants du personnel le cas échéant.
Démission	Tout départ à la demande d'un salarié d'une entité du Groupe (y compris ceux en période d'essai) qui n'est assimilé ni à un licenciement, ni à une rupture conventionnelle par la législation applicable.
Départ à la retraite	Tout départ d'un salarié d'une entité du Groupe, qui résulte de son droit ou de son obligation de partir à la retraite, conformément à la législation applicable.
Formation professionnelle	Toute formation délivrée, directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire externe, par n'importe quel moyen (formation « physique » ou <i>e-learning</i>), par une entité du Groupe à l'un de ses salariés. La formation professionnelle concerne : <ul style="list-style-type: none"> la formation imposée par les normes de santé et de sécurité en vigueur ; la formation liée au développement de l'expertise et des connaissances de chacun des salariés. Remarques : <ul style="list-style-type: none"> doivent être comptabilisés le nombre d'heures de formation délivrées et le nombre de salariés concernés ; les heures de formation comptabilisées sont les heures qui ont été effectivement réalisées ; pour le cas spécifique des formations longues qui se déroulent sur plusieurs exercices, il convient de comptabiliser les heures délivrées respectivement au cours de chaque exercice.
Incapacité totale et définitive de travail	Situation dans laquelle un salarié d'une entité du Groupe n'est définitivement plus en mesure d'exercer la moindre activité professionnelle au sein de cette entité, en raison d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail. Cette incapacité totale et définitive de travail doit avoir été constatée par au moins un certificat médical établi sans réserve.
Licenciement	Tout départ d'un salarié à la demande d'une entité du Groupe (y compris ceux en période d'essai) qui n'est assimilé ni à une démission, ni à une rupture conventionnelle par la législation applicable.
Maladie non professionnelle	Maladie affectant un salarié d'une entité du Groupe dont aucun certificat médical n'établit qu'elle résulte de son travail pour l'entité concernée. Remarques : ne sont notamment pas considérées comme des maladies non professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> les événements liés à la condition parentale de l'employé (naissance, adoption, etc.) ; de manière générale, les événements pour lesquels aucun certificat médical n'atteste l'existence d'une maladie qui affecte l'employé personnellement.
Maladie professionnelle	Maladie affectant un salarié d'une entité du Groupe, dont un certificat médical établit qu'elle est directement causée par les spécificités de son travail habituel au sein de l'entité concernée.
Nombre d'heures travaillées par an	Cumul des heures effectivement travaillées par les salariés d'une entité du Groupe dans la période de comptabilisation. Le calcul du nombre d'heures travaillées par an peut résulter d'une moyenne journalière établie conformément à la législation en vigueur. Remarque : les congés parentaux doivent être exclus du calcul du nombre d'heures travaillées.
Nombre de jours travaillés par an	Il s'agit des jours au cours desquels les salariés ont travaillé pendant la période de comptabilisation. Remarque : les absences, les jours non ouvrés, les jours fériés et les congés (y compris les congés parentaux) sont exclus du calcul du nombre de jours travaillés. Par ailleurs, le nombre total de jours travaillés par an, qui sert de base pour le calcul des taux d'absentéisme, résulte de la conversion d'un nombre moyen d'heures travaillées quotidiennement susceptible de varier légèrement selon les filiales, compte tenu des législations applicables et de la nature des activités menées localement.
Promotion	Une promotion correspond à toute mesure prise en faveur d'un salarié d'une entité du Groupe, qui se traduit : <ul style="list-style-type: none"> par une évolution de ses responsabilités au sein de l'entité concernée ; et/ou par une augmentation de ses avantages et de sa rémunération ; et/ou par un changement de coefficient.

Notions (par ordre alphabétique)	Définitions
Recrutement	<p>Tout nouveau contrat de travail signé entre un salarié et une entité du Groupe dans la période de comptabilisation mentionnée.</p> <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les recrutements incluent les salariés en période d'essai et les contrats d'apprentissage, mais pas les contrats de stage ni les contrats d'intérim ; • les mutations professionnelles qui ont pour conséquence un changement d'employeur sont incluses dans les recrutements. Lorsque l'employeur ne change pas, la mutation professionnelle n'est pas comptabilisée ; • les entrées multiples, qui correspondent à l'embauche d'un même employé par une entité du Groupe plusieurs fois au cours d'un même exercice, dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée, ne doivent être comptabilisées que pour une embauche.
Rupture conventionnelle	<p>Tout départ d'un salarié d'une entité du Groupe (y compris ceux en période d'essai), qui résulte d'un accord amiable entre les 2 parties et qui n'a été imposé ni par l'un, ni par l'autre. À ce titre, une rupture conventionnelle n'est assimilée ni à un licenciement, ni à une démission par la législation applicable.</p> <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mutations professionnelles qui ont pour conséquence un changement d'employeur doivent être comptabilisées dans les ruptures conventionnelles. Lorsqu'il n'y a pas de changement d'employeur, la mutation professionnelle n'est, en revanche, pas comptabilisée ; • les expirations de contrats à durée déterminée et de contrats de stage sont exclues des ruptures conventionnelles. Elles sont comptabilisées à part ; • les départs multiples, qui correspondent à l'expiration de plusieurs contrats de travail à durée déterminée signés avec un même employé d'une entité du Groupe au cours d'un même exercice, sont exclus des ruptures conventionnelles. Ils doivent être comptabilisés avec les expirations de contrats à durée déterminée et de contrats de stage.
Salariés	<p>Toute personne ayant signé un contrat de travail avec une entité du Groupe, en vigueur à la date de comptabilisation mentionnée.</p> <p>Sont inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les contrats à temps plein ou à temps partiel, qu'ils portent ou non sur des travaux réalisés en rotation ; • dans les pays concernés par cette législation : les contrats d'apprentissage. <p>Sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les contrats de stage ; • les prestataires externes travaillant dans les entités du Groupe, qui n'ont pas conclu de contrat de travail avec cette entité ; • les intérimaires qui sont les salariés d'un prestataire externe (entreprise d'intérim), nonobstant leur travail sur le site d'une entité du Groupe. <p>Les salariés expatriés ou détachés dans une entité différente de leur entité d'origine doivent être comptabilisés dans leur entité d'accueil.</p>
Salariés non-cadres, cadres ou managers	<p>Afin de permettre une harmonisation globale de la remontée de l'information, les salariés ont été distingués de la manière suivante :</p> <p>Non-cadres : salariés non cadres et non managers.</p> <p>Cadres : salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ayant des fonctions d'encadrement ainsi que des responsabilités managériales, sans être rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction, ni être directeur d'établissement ; ou • bénéficiant du statut de cadre en droit français. <p>Managers : sont managers les cadres qui sont rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction de Rubis Énergie et de Rubis Terminal, les directeurs de filiales et d'établissement ou les cadres qui leur sont directement rattachés.</p>
Taux d'absentéisme	<p>Pourcentage de jours d'absence (toutes catégories d'absences confondues) par rapport au nombre total de jours travaillés par an.</p> <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les congés parentaux sont exclus du calcul du taux d'absentéisme ; • les jours ouvrés (et non les jours ouvrables) sont pris en compte dans le calcul du taux d'absentéisme ; • sont incluses dans l'expression « toutes catégories confondues » les absences non autorisées, les absences pour accident ou maladie non professionnel et les absences pour accident du travail ou maladie professionnelle.
Taux de fréquence des accidents du travail	<p>Nombre d'accidents du travail, affectant un salarié d'une entité du Groupe, avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours de la période de comptabilisation mentionnée, pour 1 million d'heures travaillées.</p>
Travail en rotation	<p>La notion de travail en rotation (ou travail posté) a été définie par la directive 2003/88/CE comme « tout mode d'organisation du travail en équipe selon lequel [des salariés d'une entité du Groupe] sont occupés successivement sur les mêmes postes de travail, selon un certain rythme, y compris le rythme rotatif, et qui peut être de type continu ou discontinu, entraînant pour les salariés la nécessité d'accomplir un travail à des heures différentes sur une période donnée de jours ou de semaines » (article 2 de la directive 2003/88/CE).</p>

2) Informations environnementales

Composés organiques volatils (COV)

Composés organiques : il s'agit de tout composé contenant au moins l'élément carbone et un ou plusieurs des éléments suivants : hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote, à l'exception des oxydes de carbone et des carbonates et bicarbonates inorganiques (article 3 de la directive 2010/75/UE).

COV : il s'agit de tout composé organique ainsi que la fraction de crésote ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 K, ou ayant une volatilité correspondante dans les conditions d'utilisation particulières (article 3 de la directive 2010/75/UE).

Rubis Terminal :

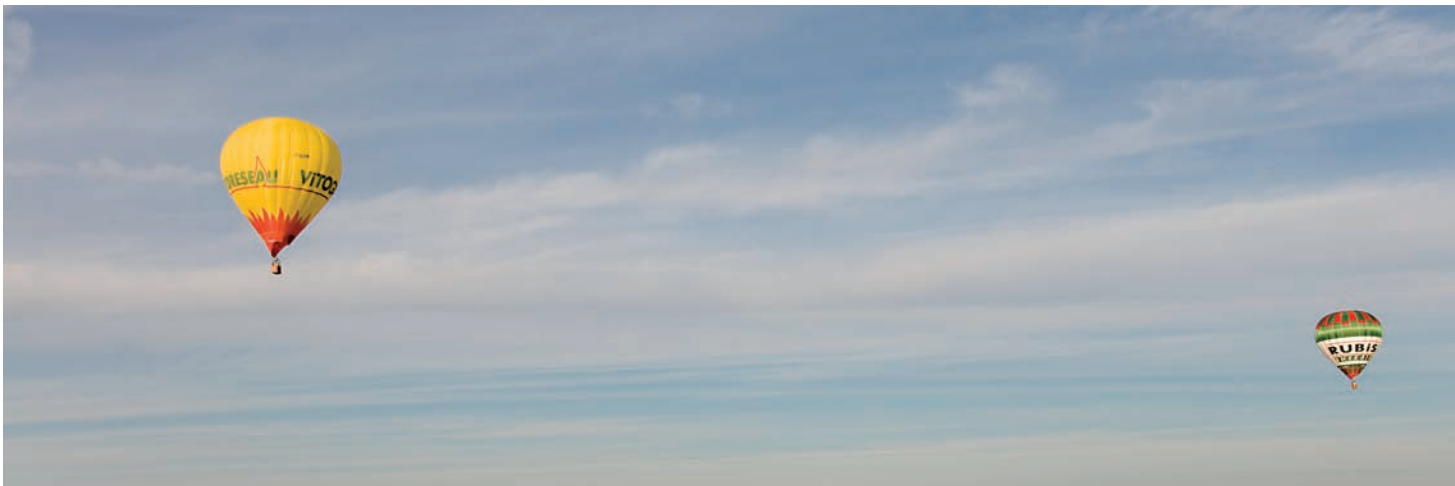
Les émissions consolidées de COV correspondent aux valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français, d'Anvers, de Rotterdam et de Ceyhan (Turquie).

Rubis Énergie :

Les émissions consolidées de COV correspondent aux valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français soumis à des obligations déclaratives au titre de la réglementation en vigueur. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, les évaluations des émissions de COV font l'objet d'une campagne de *sniffing* bisannuelle effectuée par un organisme extérieur habilité.

Notions (par ordre alphabétique)	Définitions
Consommation énergétique	<p>Il n'existe aucune définition légale impérative à ce sujet.</p> <p>Rubis Terminal : Les données sont la somme des quantités de carburants, de combustibles ou d'électricité achetées, converties en GJ, à l'exception des carburants de tout transport de personnel administratif (siège et Direction des sites).</p> <p>Rubis Énergie : Les activités de distribution de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas fortement consommatrices d'énergie. Elles ne sont donc pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, la raffinerie utilise une partie du pétrole brut de son stockage pour produire de l'énergie (électricité et vapeurs). Une base de données interne suit en temps réel la production d'énergie et la consommation du site.</p>
Déchets dangereux	<p>Toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire, tel que défini pour les sites français et/ou européens à l'article R. 541-8 du Code de l'environnement et à l'annexe III de la directive 2008/98/CE.</p> <p>Rubis Terminal : Les déchets sont les valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français, d'Anvers, de Rotterdam et de Ceyhan (Turquie).</p> <p>Rubis Énergie : Les activités de distribution de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas émettrices de déchets dangereux. Elles ne sont pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, les déchets sont les valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an).</p>
Dioxyde de carbone (CO₂)	<p>Il convient de se référer à la définition scientifique usuelle du CO₂.</p> <p>Rubis Terminal : Les émissions de CO₂ sont déterminées de la manière suivante : les quantités de combustibles ou de carburants achetés sur tous les sites sont triées par type, converties en énergie (GJ) puis transformées en CO₂, en appliquant un facteur de conversion (kg/CO₂/GJ). Les émissions de CO₂ générées pour les déplacements de tout personnel sont intégrées. Les émissions de CO₂ correspondant aux consommations d'électricité des sites d'exploitation sont intégrées en prenant les valeurs présentées par les distributeurs ou, à défaut, en se référant aux valeurs nationales.</p> <p>Rubis Énergie : Les activités de distribution de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas émettrices de CO₂. Elles ne sont donc pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, les émissions de CO₂ sont évaluées par le laboratoire de la raffinerie, selon une méthode de calcul standard (quantité de combustibles consommés x facteur d'émission x facteur d'oxydation) audité annuellement par un cabinet d'audit externe.</p>
Eau utilisée	<p>Il s'agit des eaux stagnantes (ex. : bassins, lacs) ou courantes (ex. : rivières) à la surface du sol, des eaux de mer, des eaux pluviales, des eaux souterraines à celles provenant du réseau de distribution qui ont servi aux activités de l'entité du Groupe. Les eaux rejetées sont les eaux prélevées auxquelles sont ajoutées une partie des eaux pluviales.</p> <p>Rubis Terminal : Les quantités d'eau prélevées ou rejetées sont les valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français et sur les sites d'Anvers, de Rotterdam et de Ceyhan (Turquie).</p> <p>Rubis Énergie : La majorité des activités de distribution de Rubis Énergie ne nécessite pas une utilisation récurrente et en quantité importante des eaux dans le cadre d'un processus industriel. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, la consommation d'eau est évaluée sur la base du relevé de compteur, après calcul proraté jusqu'au 31 décembre 2016. Le volume d'eau rejeté correspond à la valeur enregistrée par le débitmètre à la sortie du traitement des eaux résiduaires.</p>
Gaz à effet de serre (rejets)	<p>Gaz à effet de serre : seul le dioxyde de carbone (CO₂) est évalué, les autres gaz à effet de serre ne concernant, a priori, pas l'activité du Groupe (annexe II de la directive 2003/87/CE).</p> <p>Rubis Terminal : Cette évaluation est élaborée à partir des quantités d'énergie achetées en intégrant les quantités d'électricité. Les quantités de CO₂ émises sont calculées en fonction des différents types de fioul, de carburants ou d'électricité consommés, en tenant compte des mêmes exclusions que pour les consommations d'énergie.</p> <p>Rubis Énergie : Les activités de distribution de Rubis Énergie n'émettent principalement que des COV, qui ne sont pas inclus dans la définition européenne des gaz à effet de serre. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, un plan de surveillance a été mis en place pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il se réfère aux méthodes de calcul des émissions de CO₂ (cf. définition).</p>
Matières en suspension	<p>Il s'agit de particules en suspension dans l'eau dont la nature dépend des activités menées sur le site pollué.</p> <p>Rubis Terminal : Compte tenu du champ très large des particules susceptibles d'entrer dans la définition des matières en suspension, Rubis Terminal ne retient que les composants les plus représentatifs des pollutions que les activités majoritaires de la Société peuvent produire. Seules les données des sites français sont des valeurs déclarées aux autorités, ailleurs ces valeurs sont établies dans le <i>reporting</i> Groupe.</p> <p>Rubis Énergie : L'exercice normal des activités de distribution de Rubis Énergie génère peu de pollution particulière des eaux. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, les matières en suspension sont analysées et évaluées par le laboratoire de la raffinerie, puis contrôlées par un organisme extérieur habilité.</p>

Notions (par ordre alphabétique)	Définitions
Oxydes d'azote (NO_x)	<p>Il convient de se référer à la définition scientifique usuelle des NO_x.</p> <p>Rubis Terminal : Les NO_x sont calculés à partir des consommations, au cours de l'exercice, de combustibles ou de carburants, hors électricité. Ces consommations excluent les carburants de tout personnel administratif dans tout déplacement (siège et Direction des sites). Les concentrations de NO_x dans les fumées sont considérées dans le calcul comme égales aux valeurs limites de rejets ou, en l'absence de limites, à 150, 200, 300 ou 550 mg/Nm³ pour les chaudières en fonction du combustible ou à 2 g/kWh pour les moteurs, à défaut de mesures représentatives.</p> <p>Rubis Énergie : À notre connaissance, les activités de distribution de Rubis Énergie ne produisent pas de NO_x. La mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche n'est donc pas justifiée. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, les émissions de NO_x sont évaluées via un fichier de calculs par le Bureau Technique de Production de la raffinerie. Il s'agit d'une estimation en fonction du facteur d'émission de chaque combustible et du temps de fonctionnement des DéNox des turbines à combustion. Ce calcul est contrôlé annuellement par un organisme extérieur habilité.</p>
Dioxyde de soufre (SO₂)	<p>Les émissions de SO₂ sont évaluées dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie. Ces émissions sont évaluées via un fichier de calculs par le Bureau Technique de Production de la raffinerie. Le flux de SO₂ est quant à lui calculé en fonction du bilan des combustibles (sur la base du bilan matière réconcilié) et des teneurs en soufre des combustibles analysés par le laboratoire de la raffinerie. La concentration de SO₂ est déduite en fonction du volume des fumées calculé selon le pouvoir calorifique inférieur (CPI) de chaque combustible. Cette méthode de calcul est contrôlée annuellement par un organisme extérieur habilité.</p>



5.5 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux comptes de la société Rubis, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du 3^e alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre mi-janvier et mi-avril 2017 pour une durée d'environ 5 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

I. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

1. dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

2. ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Table de concordance et note méthodologique » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considéré les plus importantes⁽¹⁾ :

- au niveau de la Direction RSE, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 38 % des effectifs et 73 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Fait à Paris La Défense, le 26 avril 2017

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS


Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

1. Informations sociales : effectif total fin de période, pourcentage de femmes recrutées, taux d'absentéisme, nombre d'heures de formation, taux de fréquence des accidents du travail.

Information environnementale : consommations d'énergie.

2. Rubis Terminal, Vitogaz France, Vitogaz Switzerland, Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (Sara).



***Un mode d'organisation
qui place les hommes
au-dessus du système***



6

**GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE**

6.1 Spécificités de la société en commandite par actions

Rubis est une société en commandite par actions, de droit français, régie par les articles L. 226-1 à L. 226-14 du Code de commerce et, dans la mesure où elles sont compatibles avec les articles visés ci-dessus, par les dispositions concernant les sociétés en commandite simple et les sociétés anonymes, à l'exception des articles L. 225-17 à L. 225-93. Elle est régie également, dans le cadre de la loi, par les spécificités de ses statuts.

La loi et les spécificités des statuts de Rubis font de la société en commandite une structure moderne adaptée aux principes de bonne gouvernance :

- une séparation très nette des pouvoirs entre la Gérance, qui dirige les affaires sociales, et le Conseil de Surveillance, émanation des actionnaires chargée du contrôle de la gestion et des comptes ainsi que des procédures de suivi des risques ;
- la responsabilité indéfinie du commandité sur ses biens propres, qui témoigne de l'adéquation instaurée entre engagement patrimonial, pouvoir et responsabilité ;
- l'attribution au Conseil de Surveillance des mêmes pouvoirs et droits de communication et d'investigation que ceux qui sont dévolus aux Commissaires aux comptes ;
- un droit d'opposition des actionnaires à la nomination d'un candidat à la Gérance lorsqu'il n'est pas associé commandité.



La Culture de Rubis :

Un mode de management très décentralisé, avec un juste équilibre entre filiale et siège, le tout dans un esprit entrepreneurial.

Une stratégie précise et constante qui reste fidèle au modèle Rubis (marchés de niche, positions de leader, infrastructure et expertise *supply* notamment).

Les Associés-Gérants de Rubis :

Leaders naturels, impliqués, faciles d'accès, respectueux des diversités d'opinion.

Arnaud Havard,
Directeur Général
Rubis Energia Portugal

6.2 Renseignements concernant les associés commandités, les Gérants et les membres du Conseil de Surveillance

6.2.1 Associés commandités

Sont associés commandités de Rubis : Monsieur Gilles Gobin – Sorgema – GR Partenaires.

6.2.2 Gérants

- Sont Gérants de Rubis : Monsieur Gilles Gobin – Sorgema – GR Partenaires – Agena.

GILLES GOBIN		
<p>Né le 11 juin 1950</p> <p>Adresse professionnelle Rubis 105, avenue Raymond-Poincaré 75116 Paris</p> <p>Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016 45 452</p>	<p>Expérience et expertise Fondateur du Groupe en 1990. Gilles Gobin est diplômé de l'Essec et Docteur en Économie. Il entre au Crédit Commercial de France en 1977 et devient membre du Comité Exécutif en 1986 en charge du Corporate Finance. Il quitte la banque en 1989 pour fonder Rubis en 1990.</p>	
	<p>État du mandat au sein de Rubis Gérant statutaire et associé commandité depuis la création de Rubis.</p>	
	<p>Autres principaux mandats au sein du Groupe Gérant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sorgema ; • Magerco ; • Thornton. 	<p>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Néant</p>
SORGEMA		
<p>SARL au capital de 15 487,50 euros</p> <p>Siège social 34, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris</p> <p>Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016 587 297</p> <p>Gérant Gilles Gobin</p>	<p>État du mandat au sein de Rubis Gérant et associé commandité depuis le 30 juin 1992.</p>	
	<p>Autres principaux mandats au sein du Groupe Néant</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Néant</p>

AGENA		
SARL au capital de 10 148 euros Siège social 6, rue Claude Dalsème 92190 Meudon Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016 409 087 Gérant Jacques Riou	Expérience et expertise Jacques Riou est diplômé d'HEC et diplômé en Sciences économiques. Avant de rejoindre Gilles Gobin, en 1990, pour créer Rubis, il a exercé différents métiers tant au sein de BNP Paribas que de la Banque Vernes et Commerciale de Paris et de la société d'investissement Euris.	
	État du mandat au sein de Rubis Gérant depuis le 30 novembre 1992.	
	Autres principaux mandats au sein du Groupe Néant	Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Néant
GR PARTENAIRES		
Société en commandite simple au capital de 4 500 euros Siège social 105, avenue Raymond-Poincaré Paris Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016 26 099 Gérants La société Magerco, représentée par Gilles Gobin la société Agane, représentée par Jacques Riou	État du mandat au sein de Rubis Associé commandité depuis le 20 juin 1997 et Gérant depuis le 10 mars 2005.	
	Autres principaux mandats au sein du Groupe Néant	
	Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Néant	



6.2.3 Membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2016

OLIVIER HECKENROTH	
<ul style="list-style-type: none"> • Membre non indépendant (ancienneté supérieure à 12 ans) • Président du Conseil de Surveillance • Membre du Comité des Comptes et des Risques • Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations <p>Né le 10 décembre 1951 Nationalité française Homme</p> <p>Adresse professionnelle Banque Hottinguer 63, rue de la Victoire 75009 Paris</p> <p>Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016 3 796</p>	<p>Expérience et expertise</p> <p>Titulaire d'une maîtrise de Droit et de Sciences politiques et d'une licence d'Histoire, Olivier Heckenroth a débuté sa carrière en 1977 au sein de la Société Commerciale d'Affrètement et de Combustibles (SCAC). Il a été successivement chargé de mission au Service d'Information et de Diffusion du Premier ministre (1980-1981) puis au ministère de la Défense (1981-1987). En 1987, il est nommé Président Directeur Général de HV International puis Président (2002-2004) et Président Directeur Général de HR Gestion (2004-2007). Olivier Heckenroth est, depuis 2004, associé-gérant de HR Banque, devenue Banque Hottinguer en 2012. Depuis septembre 2013, il est membre du directoire et Directeur Général de la Banque Hottinguer.</p> <hr/> <p>Mandat au Conseil de Surveillance de Rubis</p> <p>Date de 1^{re} nomination : 15 juin 1995. Date de dernier renouvellement : 5 juin 2014. Fin de mandat : AG 2017 statuant sur l'exercice 2016.</p> <hr/> <p>Liste des mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années</p> <p>Mandats en cours</p> <p>En France</p> <p>Sociétés cotées : Néant</p> <p>Sociétés non cotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général et membre du Directoire de la Banque Hottinguer ; • Administrateur de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée (société contrôlée par la Banque Hottinguer) et des Sicav : HR Monétaire Euro, Larcouest Investissements et Ariel ; • Représentant de la Banque Hottinguer au Conseil d'Administration de HR Patrimoine Monde et HR Patrimoine Europe. <p>À l'étranger</p> <p>Sociétés cotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Bolux (Sicav cotée au Luxembourg). <p>Sociétés non cotées : Néant</p> <p>Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vice-Président du Conseil de Surveillance de Telfrance Holding et Telfrance SA ; • Président du Conseil d'Administration de HR Gestion (devenue Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée) ; • Membre du Conseil de Surveillance de Telfrance Holding ; • Administrateur de HR Courtage, Compagnie du Parc, Horizon, Lalys Textile et Scherrer ; • Représentant de la Banque Hottinguer au Conseil d'Administration de Sicav Stema.

La Culture de Rubis :
**Une force tranquille
au service d'une ambition
entrepreneuriale.**

Les Associés-Gérants de Rubis :
**« ... Il n'y a richesse, ni force
que d'hommes... »**

Olivier Heckenroth,
Président du Conseil
de Surveillance

HERVÉ CLAQUIN			
<ul style="list-style-type: none"> • Membre indépendant • Membre du Comité des Comptes et des Risques <p>Né le 24 mars 1949</p> <p>Nationalité française</p> <p>Homme</p> <p>Adresse professionnelle</p> <p>Abenex Capital SAS 9, avenue Matignon 75008 Paris</p> <p>Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016</p> <p>24 623</p>	<p>Expérience et expertise</p> <p>Diplômé d'HEC, Hervé Claquin a débuté sa carrière en tant qu'analyste financier au sein du Crédit Lyonnais en 1974 avant de rejoindre le groupe ABN AMRO en 1976. En 1992, il crée ABN AMRO Capital France pour développer l'activité de <i>Private Equity</i> sur un segment de marché <i>mid-market</i>. En 2008, ABN AMRO Capital France prend son indépendance et devient Abénex Capital. Hervé Claquin a été membre de l'Executive Committee de l'EVCA et a présidé la commission Professional Standards.</p> <hr/> <p>Mandat au Conseil de Surveillance de Rubis</p> <p>Date de 1^{re} nomination : 14 juin 2007.</p> <p>Date de dernier renouvellement : 5 juin 2015.</p> <p>Fin de mandat : AG 2018 statuant sur l'exercice 2017.</p> <hr/> <p>Liste des mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Mandats en cours</p> <p>En France</p> <p>Sociétés cotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur d'Ceao SA. <p>Sociétés non cotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président d'Abénex Capital SAS ; • Administrateur de Holding des Centres Point Vision SAS ; • Membre du Conseil de Surveillance de Buffalo Grill (SA à Directoire), Rossini Holding SAS (Groupe Buffalo Grill), Onduline (SA à Directoire), RG Holding (SAS) et gérant de Stefreba (SARL) ; • Directeur Général de CVM Investissement (SAS) et Gd F Immo Holding (Groupe Abénex) ; • Administrateur Sicav de Neuflyze Europe Expansion et de Neuflyze France ; • Président de SPPICAV Fresh Invest Real Estate (Groupe Abénex) ; • Président du Comité de Surveillance de Dolski (SAS) ; • Membre du Comité Stratégique de Rossini Holding SAS (Groupe Buffalo Grill) ; • Président et membre du Comité de Direction de Financière OFIC SAS (Groupe Onduline). <p>À l'étranger</p> <p>Néant</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président Directeur Général d'Abénex Capital SA et d'ABN AMRO Capital France SA ; • Président de Financière Nardobel SA, HPO Holding SAS, Kerups SAS, Hoche 31 SAS, Skiva SAS, Abx Associés (société sœur d'Abénex Capital et de Financière OFIC SAS) et de Financière OFIC SAS ; • Membre du Conseil de Noam Europe Expansion (Sicav), Noam France Indice (Sicav), AES Laboratoire Groupe SA, AES Chemunex SA et de la Société d'Investissement S3 SAS ; • Membre du Conseil de Surveillance d'Ouest Distribution Développement SAS, Nardobel SAS, Findis Holding SAS, Nextira One Group BV, Société d'Investissement Saliniers SA (Représentant de la Société d'Investissement S3 SAS), Sursys (SAS) et Ibénex OPCI ; • Représentant permanent d'ABN AMRO Capital France ; • Président de la Commission LBO de l'AFIC (association). </td> </tr> </table>	<p>Mandats en cours</p> <p>En France</p> <p>Sociétés cotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur d'Ceao SA. <p>Sociétés non cotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président d'Abénex Capital SAS ; • Administrateur de Holding des Centres Point Vision SAS ; • Membre du Conseil de Surveillance de Buffalo Grill (SA à Directoire), Rossini Holding SAS (Groupe Buffalo Grill), Onduline (SA à Directoire), RG Holding (SAS) et gérant de Stefreba (SARL) ; • Directeur Général de CVM Investissement (SAS) et Gd F Immo Holding (Groupe Abénex) ; • Administrateur Sicav de Neuflyze Europe Expansion et de Neuflyze France ; • Président de SPPICAV Fresh Invest Real Estate (Groupe Abénex) ; • Président du Comité de Surveillance de Dolski (SAS) ; • Membre du Comité Stratégique de Rossini Holding SAS (Groupe Buffalo Grill) ; • Président et membre du Comité de Direction de Financière OFIC SAS (Groupe Onduline). <p>À l'étranger</p> <p>Néant</p>	<p>Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président Directeur Général d'Abénex Capital SA et d'ABN AMRO Capital France SA ; • Président de Financière Nardobel SA, HPO Holding SAS, Kerups SAS, Hoche 31 SAS, Skiva SAS, Abx Associés (société sœur d'Abénex Capital et de Financière OFIC SAS) et de Financière OFIC SAS ; • Membre du Conseil de Noam Europe Expansion (Sicav), Noam France Indice (Sicav), AES Laboratoire Groupe SA, AES Chemunex SA et de la Société d'Investissement S3 SAS ; • Membre du Conseil de Surveillance d'Ouest Distribution Développement SAS, Nardobel SAS, Findis Holding SAS, Nextira One Group BV, Société d'Investissement Saliniers SA (Représentant de la Société d'Investissement S3 SAS), Sursys (SAS) et Ibénex OPCI ; • Représentant permanent d'ABN AMRO Capital France ; • Président de la Commission LBO de l'AFIC (association).
<p>Mandats en cours</p> <p>En France</p> <p>Sociétés cotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur d'Ceao SA. <p>Sociétés non cotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président d'Abénex Capital SAS ; • Administrateur de Holding des Centres Point Vision SAS ; • Membre du Conseil de Surveillance de Buffalo Grill (SA à Directoire), Rossini Holding SAS (Groupe Buffalo Grill), Onduline (SA à Directoire), RG Holding (SAS) et gérant de Stefreba (SARL) ; • Directeur Général de CVM Investissement (SAS) et Gd F Immo Holding (Groupe Abénex) ; • Administrateur Sicav de Neuflyze Europe Expansion et de Neuflyze France ; • Président de SPPICAV Fresh Invest Real Estate (Groupe Abénex) ; • Président du Comité de Surveillance de Dolski (SAS) ; • Membre du Comité Stratégique de Rossini Holding SAS (Groupe Buffalo Grill) ; • Président et membre du Comité de Direction de Financière OFIC SAS (Groupe Onduline). <p>À l'étranger</p> <p>Néant</p>	<p>Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président Directeur Général d'Abénex Capital SA et d'ABN AMRO Capital France SA ; • Président de Financière Nardobel SA, HPO Holding SAS, Kerups SAS, Hoche 31 SAS, Skiva SAS, Abx Associés (société sœur d'Abénex Capital et de Financière OFIC SAS) et de Financière OFIC SAS ; • Membre du Conseil de Noam Europe Expansion (Sicav), Noam France Indice (Sicav), AES Laboratoire Groupe SA, AES Chemunex SA et de la Société d'Investissement S3 SAS ; • Membre du Conseil de Surveillance d'Ouest Distribution Développement SAS, Nardobel SAS, Findis Holding SAS, Nextira One Group BV, Société d'Investissement Saliniers SA (Représentant de la Société d'Investissement S3 SAS), Sursys (SAS) et Ibénex OPCI ; • Représentant permanent d'ABN AMRO Capital France ; • Président de la Commission LBO de l'AFIC (association). 		

La Culture de Rubis :
Grande délégation au sein du Groupe, laissant aux dirigeants des filiales une grande autonomie, couplé avec un *reporting*/contrôle précis et régulier.

Les Associés-Gérants de Rubis :
Gilles et Jacques : 2 entrepreneurs avec une vision stratégique, le sens du risque et prudents sur le plan financier.

Hervé Claquin,
membre du Conseil
de Surveillance

La Culture de Rubis :
Un Groupe industriel international qui ne cesse de progresser non seulement par des acquisitions, mais aussi grâce au talent de ses équipes, de leur implication et de leur réactivité.

Les Associés-Gérants de Rubis :
Tandem de personnalités charismatiques, visionnaires, au flair avéré, relevant des défis en prenant des risques contrôlés.

Claudine Clot,
membre du Conseil
de Surveillance

CLAUDINE CLOT											
<ul style="list-style-type: none"> • Membre indépendant <p>Née le 26 mars 1946 Nationalité française Femme</p> <p>Adresse professionnelle Néant*</p> <p>Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016 977</p>	<p>Expérience et expertise</p> <p>Claudine Clot a débuté sa carrière professionnelle en 1966 dans le groupe La Redoute, où elle a occupé durant 22 ans différentes responsabilités au sein de la Communication, du Marketing et du Service Presse. Elle s'est orientée, ensuite, vers de grands groupes spécialisés dans les produits de luxe, où elle a eu en charge diverses responsabilités pendant 16 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancôme International (groupe L'Oréal) en tant que Directeur des Relations Extérieures Internationales et Presse ; • Céline (groupe LVMH) en tant que Directeur de la Communication, en charge de la rénovation de la marque ; • Lancaster, en tant que chargée de mission Marketing et Communication pour le lancement de produits cosmétiques et de parfums, notamment en Asie. <p>Claudine Clot a terminé sa carrière professionnelle au sein de Vitogaz (2004-2006) où elle a été mandatée d'une mission de mise en place d'opérations de promotion et de recherche de partenariats avec les professionnels du secteur.</p> <p>Mandat au Conseil de Surveillance de Rubis</p> <p>Date de 1^{re} nomination : 14 mars 2013 (cooptation). Date de dernier renouvellement : 9 juin 2016. Fin de mandat : AG 2019 statuant sur l'exercice 2018.</p> <p>Liste des mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Mandats en cours</th> <th>Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>En France</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Néant</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>À l'étranger</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Néant</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Mandats en cours	Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années	En France		Néant	Néant	À l'étranger		Néant	
Mandats en cours	Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années										
En France											
Néant	Néant										
À l'étranger											
Néant											

* En l'absence d'activité professionnelle, la domiciliation au titre de la correspondance est fixée chez Rubis.

OLIVIER DASSAULT																	
<ul style="list-style-type: none"> • Membre non indépendant (ancienneté supérieure à 12 ans) <p>Né le 1^{er} juin 1951 Nationalité française Homme</p> <p>Adresse professionnelle 8, avenue Montaigne 75008 Paris</p> <p>Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016 885</p>	<p>Expérience et expertise</p> <p>Titulaire d'un doctorat en Informatique, Olivier Dassault est également ingénieur de l'École de l'Air et breveté pilote professionnel IFR. Il a débuté sa carrière professionnelle en 1974 en tant que Président Directeur Général des Productions Cinématographiques Marcel Dassault avant de créer, en 1978, le groupe ODIC (Olivier Dassault International Communication). Il a exercé différents métiers au sein de la société Dassault Aviation. Il a, par ailleurs, effectué une carrière politique (Député de l'Oise, Conseiller Municipal, secrétaire national du RPR, Vice-Président du Conseil Régional de Picardie, Conseiller Général de l'Oise et Membre de la Commission des Finances).</p> <p>Mandat au Conseil de Surveillance de Rubis</p> <p>Date de 1^{re} nomination : 25 mars 1999. Date de dernier renouvellement : 9 juin 2016. Fin de mandat : AG 2019 statuant sur l'exercice 2018.</p> <p>Liste des mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Mandats en cours</th> <th>Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>En France</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sociétés cotées :</td> <td></td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Dassault Aviation. </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur du Musée de l'Air et de l'Espace ; • Président du Conseil de Surveillance du groupe Valmonde ; • Membre du Conseil de Surveillance du groupe Socpresse ; • Vice-Président de Publiprint. </td> </tr> <tr> <td>Sociétés non cotées :</td> <td></td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Vice-Président du groupe Valmonde ; • Président de GEEA (Génération Entreprise Entrepreneurs Associés) ; • Président du Conseil de Surveillance de Particulier et Finances Éditions (société contrôlée par GIMD) et de Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD) ; • Administrateur de Dassault Médias et du Figaro (sociétés contrôlées par GIMD). </td> <td></td> </tr> <tr> <td>À l'étranger</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Néant</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Mandats en cours	Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années	En France		Sociétés cotées :		<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Dassault Aviation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur du Musée de l'Air et de l'Espace ; • Président du Conseil de Surveillance du groupe Valmonde ; • Membre du Conseil de Surveillance du groupe Socpresse ; • Vice-Président de Publiprint. 	Sociétés non cotées :		<ul style="list-style-type: none"> • Vice-Président du groupe Valmonde ; • Président de GEEA (Génération Entreprise Entrepreneurs Associés) ; • Président du Conseil de Surveillance de Particulier et Finances Éditions (société contrôlée par GIMD) et de Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD) ; • Administrateur de Dassault Médias et du Figaro (sociétés contrôlées par GIMD). 		À l'étranger		Néant	
Mandats en cours	Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années																
En France																	
Sociétés cotées :																	
<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Dassault Aviation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur du Musée de l'Air et de l'Espace ; • Président du Conseil de Surveillance du groupe Valmonde ; • Membre du Conseil de Surveillance du groupe Socpresse ; • Vice-Président de Publiprint. 																
Sociétés non cotées :																	
<ul style="list-style-type: none"> • Vice-Président du groupe Valmonde ; • Président de GEEA (Génération Entreprise Entrepreneurs Associés) ; • Président du Conseil de Surveillance de Particulier et Finances Éditions (société contrôlée par GIMD) et de Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD) ; • Administrateur de Dassault Médias et du Figaro (sociétés contrôlées par GIMD). 																	
À l'étranger																	
Néant																	

JEAN-CLAUDE DEJOUHANET											
<ul style="list-style-type: none"> • Membre non indépendant (ancienneté supérieure à 12 ans) <p>Né le 7 mars 1942 Nationalité française Homme</p> <p>Adresse professionnelle Néant*</p> <p>Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016 3 194</p>	<p>Expérience et expertise</p> <p>Titulaire d'un diplôme d'ingénieur IEG à l'Institut Polytechnique de Grenoble et d'une licence en Science et Économie, Jean-Claude Dejohanet a effectué toute sa carrière professionnelle au sein du groupe Shell. Il a notamment assuré la Direction d'équipes commerciales et la gestion de filiales avant de prendre en charge, en 1990, le développement international des activités « gaz de pétrole liquéfiés ». Il a ensuite assuré la gestion du portefeuille de ces activités entre 1999 et 2003. Il a quitté Shell en 2003.</p> <hr/> <p>Mandat au Conseil de Surveillance de Rubis</p> <p>Date de 1^{re} nomination : 3 juin 2004. Date de dernier renouvellement : 5 juin 2014. Fin de mandat : AG 2017 statuant sur l'exercice 2016.</p> <hr/> <p>Liste des mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Mandats en cours</th> <th style="text-align: left;">Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>En France</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Néant</td> <td></td> </tr> <tr> <td>À l'étranger</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Néant</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Mandats en cours	Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années	En France	Néant	Néant		À l'étranger		Néant	
Mandats en cours	Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années										
En France	Néant										
Néant											
À l'étranger											
Néant											

* En l'absence d'activité professionnelle, la domiciliation au titre de la correspondance est fixée chez Rubis.

MARIE-HÉLÈNE DESSAILLY																	
<ul style="list-style-type: none"> • Membre indépendant <p>Née le 22 mars 1948 Nationalité française Femme</p> <p>Adresse professionnelle 29, rue d'Artois 75008 Paris</p> <p>Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016 258</p>	<p>Expérience et expertise</p> <p>Titulaire d'un DESS en Sciences Économiques, Marie-Hélène Dessailly a débuté sa carrière professionnelle en 1974 à la Direction des Agences au sein de la Banque Rothschild avant de rejoindre, en 1980, la Banque Vernes et Commerciale de Paris en tant que Fondé de Pouvoir à la Direction des Grandes Entreprises, puis Fondé de Pouvoir Principal à la Direction des Opérations Financières. En 1988, elle intègre la Banque du Louvre en tant que Directeur Adjoint et Directeur des Opérations Financières avant de créer, en 1993, le cabinet d'assurance MHD Conseil (agent Axa) qu'elle a cédé en 2012. Depuis juillet 2012, elle est Présidente d'Artois Conseil SAS, société de prestations de conseil, d'analyse et d'audit, ainsi que d'organisation et de stratégie destinées aux professionnels de l'assurance.</p> <hr/> <p>Mandat au Conseil de Surveillance de Rubis</p> <p>Date de 1^{re} nomination : 9 juin 2016. Fin de mandat : AG 2019 statuant sur l'exercice 2018.</p> <hr/> <p>Liste des mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Mandats en cours</th> <th style="text-align: left;">Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>En France</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Sociétés cotées :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Néant</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sociétés non cotées :</td> <td></td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Présidente d'Artois Conseil SAS ; • Directeur Associé de Maj Conseil SARL. </td> <td></td> </tr> <tr> <td>À l'étranger</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Néant</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Mandats en cours	Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années	En France	Néant	Sociétés cotées :		Néant		Sociétés non cotées :		<ul style="list-style-type: none"> • Présidente d'Artois Conseil SAS ; • Directeur Associé de Maj Conseil SARL. 		À l'étranger		Néant	
Mandats en cours	Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années																
En France	Néant																
Sociétés cotées :																	
Néant																	
Sociétés non cotées :																	
<ul style="list-style-type: none"> • Présidente d'Artois Conseil SAS ; • Directeur Associé de Maj Conseil SARL. 																	
À l'étranger																	
Néant																	

LAURE GRIMONPRET-TAHON

- Membre indépendant

Née le 26 juillet 1981

Nationalité française

Femme

Adresse professionnelle

CGI

17 place des Reflets

Immeuble CB16

92097 Paris la Défense cedex

Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016

168

Expérience et expertise

Diplômée d'un DEA en droit des affaires et contentieux international et européen et d'un Mastère Spécialisé en droit et management de l'Essec, Laure Grimonpret-Tahon a débuté sa carrière en 2006 comme juriste auprès du service droit des sociétés et du service contrats de Dassault Systèmes, puis comme Manager Juridique en charge du corporate et des fusions-acquisitions, de la conformité aux normes (compliance) et des contrats auprès d'Accenture Paris (2007-2014).

Depuis février 2014, elle est Directrice Juridique, responsable des affaires internes pour la France, le Luxembourg et le Maroc de la CGI (entreprise indépendante de services en technologies de l'information et en gestion d'affaires).

Mandat au Conseil de Surveillance de Rubis

Date de 1^{re} nomination : 5 juin 2015.

Fin de mandat : AG 2018 statuant sur l'exercice 2017.

Liste des mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années**Mandats en cours****En France**

Néant

À l'étranger

Néant

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années

Néant

La Culture de Rubis :

Les valeurs de responsabilité et d'entrepreneuriat ne sont pas seulement des mots pour Rubis, cela correspond à une réalité. Ces valeurs se traduisent au quotidien dans la volonté de croître tout en contrôlant les risques et dans l'exigence d'excellence qui guide tous les salariés de Rubis, quelle que soit leur position...

... Les Associés-Gérants de Rubis :

Inspirants ! Ils ont une connaissance pointue de tous les domaines dans lesquels Rubis intervient. D'une rare humilité et discrétion, Gilles et Jacques ont, en quelques années et avec brio, construit une société solide.

Laure Grimonpret-Tahon,
membre du Conseil de Surveillance

MAUD HAYAT-SORIA

- Membre indépendant
- Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations

Née le 26 octobre 1952

Nationalité française

Femme

Adresse professionnelle

118, rue de la Faisanderie

75116 Paris

Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016

496

Expérience et expertise

Maud Hayat-Soria, avocate au Barreau de Paris, est titulaire d'un diplôme d'Études Supérieures en Droit Privé et en Droit des Affaires, d'une licence en Italien et d'un diplôme de l'Institut de Droit Comparé de Paris.

Spécialisée en Droit des Personnes, Droit de la Famille, Droit Patrimonial et Droit des Sociétés, Maud Hayat-Soria est membre de l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine et des Commissions Ouvertes en Droit de la Famille pour la Formation des Avocats.

Mandat au Conseil de Surveillance de Rubis

Date de 1^{re} nomination : 7 juin 2013.

Date de dernier renouvellement : 9 juin 2016.

Fin de mandat : AG 2019 statuant sur l'exercice 2018.

Liste des mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années**Mandats en cours****En France**

Néant

À l'étranger

Néant

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années

Néant

CHANTAL MAZZACURATI			
<ul style="list-style-type: none"> • Membre indépendant • Présidente du Comité des Comptes et des Risques • Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations <p>Née le 12 mai 1950 Nationalité française Femme</p> <p>Adresse professionnelle Groupe Milan 2, rue du Helder 75009 Paris</p> <p>Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016 2 096</p>	<p>Expérience et expertise</p> <p>Diplômée d'HEC, Chantal Mazzacurati a effectué toute sa carrière professionnelle chez BNP puis BNP Paribas où elle a exercé différents métiers dans le domaine de la finance, d'abord au sein de la Direction Financière, ensuite en tant que Directeur des Affaires Financières et des Participations Industrielles et enfin comme Responsable de la ligne de métier Mondiale Actions.</p> <hr/> <p>Mandat au Conseil de Surveillance de Rubis</p> <p>Date de 1^{er} nomination : 10 juin 2010. Date de dernier renouvellement : 9 juin 2016. Fin de mandat : AG 2019 statuant sur l'exercice 2018.</p> <hr/> <p>Liste des mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Mandats en cours</p> <p>En France</p> <p>Sociétés cotées : Néant</p> <p>Sociétés non cotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Directoire du groupe Milan ; • Membre du Conseil de Surveillance, du Comité des Risques et du Comité des Rémunérations de BNP Securities Services. <p>À l'étranger</p> <p>Sociétés cotées : Néant</p> <p>Sociétés non cotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Four Twenty Seven (Climate Solutions). </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différentes fonctions dans le domaine de la finance chez BNP puis BNP Paribas ; • Directeur des Affaires Financières et des Participations Industrielles ; • Responsable de la ligne de métier Mondiale Actions ; • Directeur Délégué en charge de missions spécifiques au sein de la Banque de Financement et d'Investissements ; • Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas Investment Partners (filiale de gestion d'actifs de BNP Paribas). </td> </tr> </table>	<p>Mandats en cours</p> <p>En France</p> <p>Sociétés cotées : Néant</p> <p>Sociétés non cotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Directoire du groupe Milan ; • Membre du Conseil de Surveillance, du Comité des Risques et du Comité des Rémunérations de BNP Securities Services. <p>À l'étranger</p> <p>Sociétés cotées : Néant</p> <p>Sociétés non cotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Four Twenty Seven (Climate Solutions). 	<p>Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différentes fonctions dans le domaine de la finance chez BNP puis BNP Paribas ; • Directeur des Affaires Financières et des Participations Industrielles ; • Responsable de la ligne de métier Mondiale Actions ; • Directeur Délégué en charge de missions spécifiques au sein de la Banque de Financement et d'Investissements ; • Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas Investment Partners (filiale de gestion d'actifs de BNP Paribas).
<p>Mandats en cours</p> <p>En France</p> <p>Sociétés cotées : Néant</p> <p>Sociétés non cotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Directoire du groupe Milan ; • Membre du Conseil de Surveillance, du Comité des Risques et du Comité des Rémunérations de BNP Securities Services. <p>À l'étranger</p> <p>Sociétés cotées : Néant</p> <p>Sociétés non cotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Four Twenty Seven (Climate Solutions). 	<p>Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différentes fonctions dans le domaine de la finance chez BNP puis BNP Paribas ; • Directeur des Affaires Financières et des Participations Industrielles ; • Responsable de la ligne de métier Mondiale Actions ; • Directeur Délégué en charge de missions spécifiques au sein de la Banque de Financement et d'Investissements ; • Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas Investment Partners (filiale de gestion d'actifs de BNP Paribas). 		

La Culture de Rubis :
**Un vrai rouleau compresseur
 du rapprochement et de l'absorption
 d'entreprises... toujours à bon escient,
 dans le bon timing... et avec le sourire.**

Les Associés-Gérants de Rubis :
**Gilles et Jacques ? Ni Laurel et Hardy, ni
 les Marx Brothers, ni Tintin et le Capitaine
 Haddock....**

**Tout simplement 2 héros modernes,
 2 entrepreneurs d'aujourd'hui, sans
 complexes mais sans forfanterie.**

Chantal Mazzacurati,
 membre du Conseil de
 Surveillance

OLIVIER MISTRAL

- Membre non indépendant (convention de conseil et d'assistance avec Rubis Terminal)

Né le 23 août 1949

Nationalité française

Homme

Adresse professionnelle

SAS Olivier Mistral
13, rue Ambroise Thomas
75009 Paris

Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016

23 916

Expérience et expertise

Olivier Mistral a effectué la plus grande partie de sa carrière professionnelle au sein du groupe Total puis du groupe Union Normande Industrielle (UNI) auquel appartenait la Compagnie Parisienne des Asphaltes (CPA), rachetée en 1993 par Rubis, puis renommée Rubis Terminal. Il a été nommé Administrateur et Directeur Général de Rubis Terminal le 15 octobre 1996 et a assuré cette fonction et son mandat jusqu'à son départ en 2009.

Mandat au Conseil de Surveillance de Rubis

Date de 1^{re} nomination : 10 juin 2010.

Date de dernier renouvellement : 5 juin 2015.

Fin de mandat : AG 2018 statuant sur l'exercice 2017.

Liste des mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années**Mandats en cours****En France****Sociétés cotées :**

Néant

Sociétés non cotées :

- Président de SAS Olivier Mistral.

À l'étranger**Sociétés cotées :**

Néant

Sociétés non cotées :

- Administrateur de Delta Rubis Petrol (contrôlée par Rubis).

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années

- Administrateur d'ITC Rubis (société étrangère non cotée contrôlée par Rubis).



La Culture de Rubis :
**Des gars qui tracent
leurs sillons tout autour
de la planète !**

Les Associés-Gérants de Rubis :
**Les Gérants : 1 + 1 = 3 ;
réussissant à s'entendre et se
compléter, ils ont pu créer une
société devenue majeure.**

Olivier Mistral,
membre du Conseil de
Surveillance

CHRISTIAN MORETTI

- Membre non indépendant (ancienneté supérieure à 12 ans)
- Membre du Comité des Comptes et des Risques

Né le 21 janvier 1946

Nationalité française

Homme

Adresse professionnelle

PCAS

23, rue Bossuet

91161 Longjumeau Cedex

Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016

3 375

Expérience et expertise

Christian Moretti est diplômé d'HEC et titulaire d'un *Master of Business Administration* de la Columbia Business School de New York. Co-fondateur de la société Dynaction, il est également Président du groupe PCAS (société internationale dans le domaine de la chimie fine de spécialité), qui a fusionné avec Dynaction en 2013, et de Quantel.

Mandat au Conseil de Surveillance de Rubis

Date de 1^{er} nomination : 23 juin 1998.

Date de dernier renouvellement : 5 juin 2014.

Fin de mandat : AG 2017 statuant sur l'exercice 2016.

Liste des mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

Mandats en cours

En France

Sociétés cotées :

- Président de PCAS.

Sociétés non cotées :

- Administrateur de différentes filiales de PCAS ;
- Président de Anblan.

À l'étranger

Néant

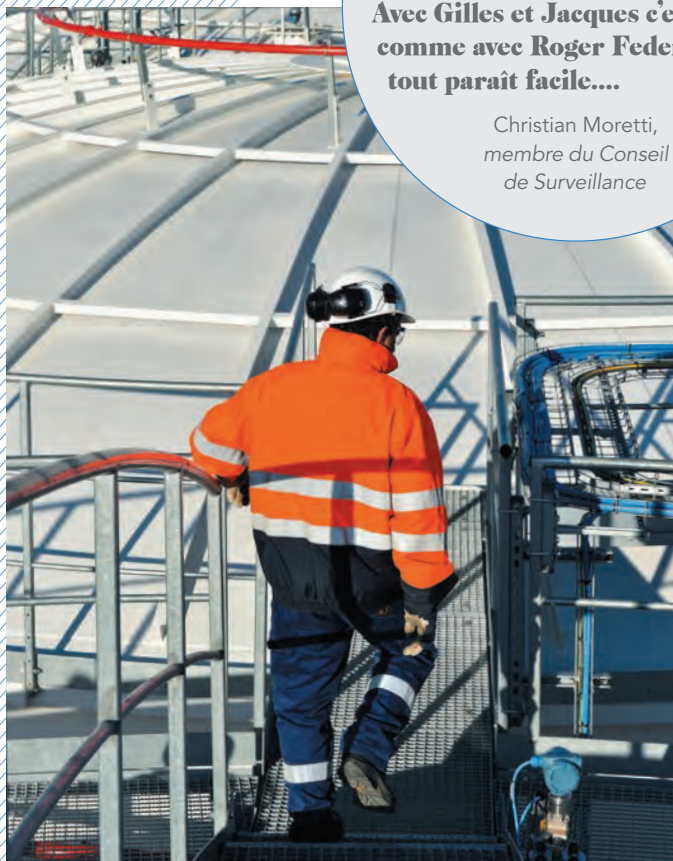
Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années

- Président de Dynaction et de Quantel (société cotée) ;
- Administrateur de Dynagreen ;
- Gérant non associé de SNC Peupliers.

La Culture de Rubis :
Le management de Rubis est remarquablement léger, décentralisé et efficace.

Les Associés-Gérants de Rubis :
Avec Gilles et Jacques c'est comme avec Roger Federer : tout paraît facile....

Christian Moretti,
membre du Conseil
de Surveillance



ALEXANDRE PICCIOTTO

- Membre indépendant (Orfim détient moins de 10 % du capital de Rubis)

Né le 17 mai 1968
Nationalité française
Homme

Adresse professionnelle
 Orfim
 30, avenue Marceau
 75008 Paris

Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016
 794

Expérience et expertise

Diplômé de l'École Supérieure de Gestion, Alexandre Picciotto a fait toute sa carrière au sein du groupe de capital développement Orfim-Orfimar, créé par Sébastien Picciotto en 1980. Il a été responsable de différentes filiales dans des secteurs diversifiés tels que l'horlogerie, l'immobilier ou la production audiovisuelle. Il est Directeur Général d'Orfim depuis 2008.

Mandat au Conseil de Surveillance de Rubis

Date de 1^{er} nomination : 9 juin 2011.

Date de dernier renouvellement : 5 juin 2014.

Fin de mandat : AG 2017 statuant sur l'exercice 2016.

Liste des mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

Mandats en cours

En France

Sociétés cotées :

- Administrateur de Bolloré.

Sociétés non cotées :

- Directeur Général d'Orfim.

À l'étranger

Sociétés cotées :

- Administrateur d'Aygaz (société cotée à la Bourse d'Istanbul).

Sociétés non cotées :

- Administrateur de Hilal (Turquie).

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années

- Administrateur de Peref (société cotée) ;
- Président de De Jaegher.

La Culture de Rubis :
 Une culture d'entrepreneurs de terrain. Des équipes impliquées et responsables quel que soit le niveau hiérarchique. Une stratégie de développement fondée non seulement sur des acquisitions minutieusement sélectionnées et compatibles avec l'ADN du Groupe, mais aussi sur une réelle excellence de gestion au quotidien.

Les Associés-Gérants de Rubis :
 Deux entrepreneurs de grande qualité qui ont méthodiquement et patiemment développé le groupe Rubis à l'international durant ces 25 dernières années sans jamais en sacrifier la dimension humaine et éthique.

Alexandre Picciotto,
 membre du Conseil
 de Surveillance

ERIK POINTILLART

- Membre non indépendant (ancienneté supérieure à 12 ans)
- Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations

Né le 7 mai 1952**Nationalité française****Homme****Adresse professionnelle**

Nostrum Conseil
145, rue d'Aguesseau
92100 Boulogne-Billancourt

Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2016

1 954

Expérience et expertise

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Erik Pointillart possède 36 ans d'expérience dans le milieu financier français et européen. Il a débuté sa carrière en 1974 à la Direction Financière de la BNP. Arrivé à la Caisse des Dépôts en 1984 comme Responsable de la Gestion Obligataire et Monétaire, il devient Directeur Général de CDC Gestion en 1990. En 1994, il rejoint Écureuil Gestion en tant que Directeur de la Gestion Obligataire et Monétaire, puis devient, en octobre 1999, Directeur du Développement et Président du Directoire de la société. Il a œuvré à la mise en place des règles de bonne commercialisation, de la formation professionnelle du réseau bancaire en matière financière, ainsi que du développement de la pédagogie auprès des clients. Il a assuré le management de 4 500 agences Caisse d'Épargne.

Mandat au Conseil de Surveillance de RubisDate de 1^{re} nomination : 24 mars 2003.

Date de dernier renouvellement : 5 juin 2015.

Fin de mandat : AG 2018 statuant sur l'exercice 2017.

Liste des mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années**Mandats en cours****En France****Sociétés cotées :**

Néant

Sociétés non cotées :

- Vice-Président de l'IEFP ;
- Partner de Nostrum Conseil.

À l'étranger

Néant

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années

- Directeur Général, Conseiller Stratégie à la CNCE ;
- Directeur de la Banque de Détail à la CNCE ;
- Directeur des Partenariats Internationaux à la Financière Océor ;
- Directeur International d'Océor ;
- Président du Directoire d'Écureuil Gestion ;
- Vice-Président de Carte Bleue Visa ;
- Administrateur de Visa Europe, de la Banque de la Réunion, de Vega Multimanager, de San Paolo Asset Management et de la Banque BCP ;
- Président de l'IEFP ;
- Membre du Conseil de Compagnie 1818, Compagnie 1818 AM, Banque BCP, Écureuil Gestion, Écureuil Vie, Écureuil Iard, Palatine Ixis PCM et Carte Bleue Visa Europe ;
- Représentant permanent d'Écureuil Gestion à Gérer Participations.

La Culture de Rubis :

Rubis a su développer une activité en « débarrassant » les grands groupes pétroliers de ce qui était à leurs yeux marginal et à en faire un fleuron !

Les Associés-Gérants de Rubis :

Des hommes calmes, rigoureux, visionnaires, humains...

Erik Pointillart,
membre du Conseil
de Surveillance

6.2.4 Renouvellements de mandat de membres du Conseil de Surveillance proposés à l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2017

Quatre membres du Conseil voient leur mandat arriver à expiration en 2017 : Messieurs Jean-Claude Dejouhanet, Olivier Heckenroth, Christian Moretti et Alexandre Picciotto. Monsieur Jean-Claude Dejouhanet a fait part au Conseil de sa décision de ne pas se représenter pour un nouveau mandat. Après avoir recueilli l'avis favorable du Comité des Rémunérations et des Nominations qui a examiné la situation des membres dont le mandat vient à échéance sous l'angle de leurs apports au Conseil et de leurs éventuels conflits d'intérêts, le Collège de la Gérance proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2017, le renouvellement du mandat des membres suivants :

- Monsieur Olivier Heckenroth (22 ans d'ancienneté), qualifié de membre non indépendant du fait d'une ancien-

neté supérieure à 12 ans au jour de l'Assemblée, apporte au Conseil de Surveillance et aux Comités des Comptes et des Risques et des Rémunérations et des Nominations dont il est membre, sa longue expérience dans les domaines bancaires et financiers. Il possède également une profonde connaissance des activités de Rubis et de sa stratégie de développement ;

- Monsieur Christian Moretti (19 ans d'ancienneté), qualifié de membre non indépendant du fait d'une ancienneté supérieure à 12 ans au jour de l'Assemblée, bénéficie d'une expérience importante dans le secteur de la chimie en tant que Président d'une société internationale évoluant dans ces métiers (PCAS). Cette expertise contribue fortement à la bonne compréhension, par le Conseil de Surveillance et le

Comité des Comptes et des Risques dont il est également membre, de la politique de gestion des risques de Rubis et de ses activités industrielles ;

- Monsieur Alexandre Picciotto (6 ans d'ancienneté), qualifié de membre indépendant, est le Directeur Général d'Orfim, actionnaire historique détenant 5,10 % du capital de Rubis. Il représente Orfim au sein du Conseil de Surveillance et dispose, par ailleurs, d'une solide expérience dans l'accompagnement des projets de financement, ayant effectué l'intégralité de sa carrière dans le capital développement.

Le mandat de ces membres sera renouvelé pour une durée de 3 exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

6.2.5 Informations complémentaires concernant les associés commandités, les Gérants et les membres du Conseil de Surveillance

6.2.5.1 CONFLITS D'INTÉRÊTS/EMPÊCHEMENTS

- Aucun lien familial n'existe entre les associés commandités, les Gérants et les membres du Conseil de Surveillance.
- Aucun associé commandité, Gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou d'une liquidation.
- Aucun associé commandité, Gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.
- Aucun associé commandité, Gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'est concerné par un conflit d'intérêts entre ses devoirs à l'égard de Rubis et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

- Aucun associé commandité, Gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années au moins.
- À la connaissance de Rubis, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu desquels les membres du Conseil de Surveillance ou les Gérants auraient été sélectionnés.

6.2.5.2 CONTRATS LIANT UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU UN GÉRANT À RUBIS OU À L'UNE DE SES FILIALES

Il n'existe aucun contrat de service liant les Gérants ou les associés commandités à Rubis ou à l'une quelconque des filiales de Rubis.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des Gérants, associés commandités ou membres du Conseil de Surveillance.

Il existe toutefois une convention liant un membre du Conseil de Surveillance à une filiale du Groupe. Il s'agit d'une convention de conseil et d'assistance en stratégie et en développement entre Monsieur Olivier Mistral et Rubis Terminal, filiale de Rubis. Cette convention prévoit une rémunération par jour travaillé de 2 000 euros jusqu'à 20 jours de travail.

Au titre de 2016, les honoraires versés à Monsieur Olivier Mistral s'élevaient à 9 000 euros HT. Cette convention a pris fin en 2017.

6.2.5.3 CUMULS DE MANDATS

À la connaissance de Rubis et conformément au code Afep-Medef, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'exerce plus de 4 mandats d'administrateur dans des sociétés cotées. Les Gérants, en tant que dirigeants mandataires sociaux, n'exercent pas de mandats dans des sociétés cotées en dehors du Groupe.

6.2.5.4 RESTRICTIONS CONCERNANT LA CESSION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU PAR LES COMMANDITÉS ET LES GÉRANTS DE LEUR PARTICIPATION DANS LE CAPITAL SOCIAL DE RUBIS

À la connaissance de Rubis :

- il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur

participation dans le capital social de la Société ;

- il n'existe aucune restriction acceptée par les commandités ou par les Gérants concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception :
 - des règles d'intervention sur les titres Rubis prévues par les dispositions légales en vigueur,
 - de l'engagement pris par les commandités concernant l'investissement de la moitié du dividende reçu en actions Rubis, pendant un délai de 3 ans.

La Culture de Rubis :

Une culture dans laquelle chacun de nos employés est totalement engagé et se soucie profondément de Rubis, de nos clients et des intervenants externes ainsi que de chacun de leurs collègues. Une culture où la prestation au-delà de ce qui est attendu est la norme et où chacun est valorisé et encouragé à contribuer à notre succès. Notre culture d'entreprise apprécie les bonnes performances et accueille ceux qui ont la passion de gagner, de prendre des initiatives et d'avoir une attitude modeste. Notre culture valorise aussi les relations fortes et collaboratives et le fait d'aimer tout ce que nous faisons. Nos relations fortes et notre culture d'entreprise sont les bases solides de notre réussite.

Les Associés-Gérants de Rubis :

Des gens intelligents, expérimentés, sympathiques et bienveillants qui se sont profondément engagés à favoriser un environnement qui valorise et responsabilise tous les salariés, et à bâtir une entreprise qui génère des rendements plus élevés pour ses actionnaires.

Mauricio Nicholls,
Directeur Général
Rubis Caribbean

6.3 Organisation et fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance

6.3.1 Gérance

La Direction Générale de la Société est assurée par un Collège de la Gérance composé de 4 Gérants, Monsieur Gilles Gobin et les sociétés Sorgema, Agena et GR Partenaires. À l'exclusion d'Agena, les Gérants ont la qualité d'associés commandités ; ils sont donc responsables indéfiniment des dettes de la Société sur leurs biens personnels. Cette spécificité constitue une garantie importante pour les actionnaires, car elle oblige la Gérance à une plus grande vigilance dans la gestion de la Société et plus particulièrement à l'égard de la maîtrise des risques.

La responsabilité finale de la commandite et de la Gérance est assurée directement et indirectement (*via* Sorgema) par Monsieur Gilles Gobin, fondateur du Groupe, et Monsieur Jacques Riou, Gérant d'Agena, qu'il contrôle à 100 %.

Les Gérants sont nommés, pour une durée non limitée, par les associés commandités. Toutefois, si le candidat gérant n'est pas associé commandité, sa nomination ne peut se faire qu'avec l'agrément de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

6.3.1.1 POUVOIRS

Les Gérants représentent et engagent la Société dans ses rapports avec les tiers dans les limites de son objet social et dans le respect des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées des actionnaires. Dans la mesure où Rubis contrôle ses filiales têtes de branche, Rubis Énergie (100 %) et Rubis Terminal (99 %), les Gérants de Rubis :

- élaborent la stratégie du Groupe ;
- animent son développement et son contrôle ;
- arrêtent les principales décisions de gestion qui en découlent avec les directions générales des filiales et s'assurent de leur mise en œuvre tant au niveau de la société mère qu'au niveau des filiales.

Dans l'exercice de leur pouvoir de direction du Groupe, les Gérants s'appuient sur les dirigeants de Rubis Énergie et Rubis Terminal, ainsi que sur les responsables des filiales opérationnelles de ces dernières.

6.3.1.2 RÉUNIONS ET TRAVAUX EN 2016

En 2016, le Collège de la Gérance s'est réuni officiellement 11 fois. Ces réunions ont eu principalement pour objet :

- l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe ;
- l'approbation des comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés ;
- l'émission d'un plan d'attribution gratuite d'actions de préférence ;
- l'autorisation pour l'acquisition par Rubis Énergie de 25 % des titres des sociétés European Railroads Established Services (Eres NV), Starolux SA et REC Bitumen SRL, liés à l'acquisition du groupe Eres ;
- la constatation des augmentations de capital issues : des souscriptions des salariés à l'augmentation de capital qui leur était réservée, du réinvestissement du dividende en actions par les actionnaires, des levées d'options de souscriptions d'actions, de l'acquisition définitive d'actions de performance ainsi que de l'exercice de bons d'émission d'actions émis au profit du Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (*equity line*).

6.3.2 Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

J'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport établi conformément à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, de la composition du Conseil, de l'application du principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation du Conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Gérance, et de vous informer du code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère ainsi que des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

Pour rédiger le présent rapport, j'ai bénéficié :

- des informations et documents obtenus lors des réunions du Comité des Comptes et des Risques, du Comité des Rémunérations et des Nominations et du Conseil de Surveillance ;
- des questions posées aux Commissaires aux comptes, hors la présence de la Gérance et/ou de la Direction de Rubis ;
- des échanges réguliers avec la Gérance et les Directions Financière, Consolidation et Juridique de Rubis ;
- du concours de la Secrétaire du Conseil de Rubis.

6.3.2.1 CODE DE RÉFÉRENCE : LE CODE AFEP-MEDEF

Le code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société est le code Afep-Medef révisé en novembre 2016.

La Société s'est toujours efforcée de respecter les recommandations du code Afep-Medef dans la limite des spécificités propres à sa forme de société en commandite par actions et de ses propres dispositions statutaires.

Pour les recommandations qui n'ont pas été complètement suivies ou qui n'ont pas pu l'être au cours de l'année 2016, la Société s'en explique dans le

présent Document de Référence (cf. sections 6.3.2.4.1 et 6.3.2.4.2). Il s'agit :

- du taux d'indépendance du Comité des Comptes et des Risques, qui était de 50 % au 31 décembre 2016 et qui a été porté à 60 % après la nomination de Madame Marie-Hélène Dessailly au Comité lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 13 mars 2017 ;
- de la non-implication du Comité des Rémunérations et des Nominations dans la préparation d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux dans la mesure où cette responsabilité, dans le cadre des sociétés en commandite par actions, incombe uniquement aux associés commandités.

6.3.2.2 COMPOSITION, INDÉPENDANCE ET POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

6.3.2.2.1 Composition

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée ne pouvant excéder 3 ans. Les associés commandités ne peuvent pas participer à cette désignation.

La durée des mandats est organisée de façon à éviter un renouvellement en bloc des membres du Conseil. Le renouvellement du Conseil s'effectue sur une base d'environ 1/3 des membres tous les ans.

Au 31 décembre 2016, le Conseil est composé de 13 membres dont 5 femmes. À l'issue de l'Assemblée Générale du 8 juin 2017, sous réserve de l'approbation par les actionnaires des renouvellements de mandats proposés, le Conseil sera composé de 12 membres (dont 5 femmes), Monsieur Jean-Claude Dejohanet ayant notifié à la Gérance sa décision de ne pas se représenter pour un nouveau mandat. Le pourcentage de femmes (41,7 %) sera ainsi conforme au seuil de 40 % requis par la loi.

Les renouvellements de mandats proposés à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires sont détaillés à la section 6.2.4 du Document de Référence 2016.

Les éléments biographiques, les compétences et l'expérience de l'ensemble des membres du Conseil, ainsi que leur date de nomination et de fin de mandat, figurent à la section 6.2.3 du présent document.

6.3.2.2.2 Indépendance

Selon les recommandations du code Afep-Medef, le Conseil de Surveillance doit être composé d'une majorité de membres indépendants et libres d'intérêts, c'est-à-dire qui n'entretiennent avec la Société, son Groupe ou sa Direction aucune relation de quelque nature que ce soit qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Lors de sa séance du 13 mars 2017, le Conseil de Surveillance a pris connaissance de l'avis et des travaux du Comité des Rémunérations et des Nominations, à qui il a confié la mission d'examiner l'indépendance de ses membres.

Critères retenus pour évaluer l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a choisi de se référer intégralement aux critères définis par le code Afep-Medef en matière d'indépendance. Il s'assure ainsi que ses membres qualifiés d'indépendants par le Comité des Rémunérations et des Nominations remplissent les critères suivants :

- ne pas être ou ne pas avoir été, au cours des 5 années précédentes, salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, ou salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être membre du Conseil depuis plus de 12 ans, la perte de la qualité de membre indépendant intervenant à la date des 12 ans ;
- ne pas représenter un actionnaire important (+ de 10 %) qui participerait au contrôle de la Société ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement ;
- significatif de la Société ou de son Groupe,
- ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

En ce qui concerne ce dernier critère, le Conseil de Surveillance, après avis du Comité des Rémunérations et des Nominations, a défini les conditions d'évaluation du caractère significatif d'une relation d'affaires pouvant exister entre un membre du Conseil et la Société. Il s'agit de :

- la durée et la continuité de la relation commerciale (au-delà d'un an) ;
- l'exclusivité de la prestation et, corrélativement, la dépendance économique qui se traduit par un montant annuel d'honoraires versés plafonné à 40 000 euros hors taxes et/ou 30 % du chiffre d'affaires du membre du Conseil de Surveillance prestataire ;
- la détention d'une participation dans la société dans laquelle le membre du Conseil de Surveillance exerce une fonction, exécutive ou non exécutive, par Rubis ou ses filiales.

Le caractère significatif des relations d'affaires est examiné au cas par cas et il est apprécié tant du point de vue de la Société que de celui du membre du Conseil concerné.

Examen de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2016

Le Conseil de Surveillance, sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations du 10 mars 2017, a considéré que Mesdames Claudine Clot, Marie-Hélène Dessailly, Laure Grimonpret-Tahon, Maud Hayat-Soria et Chantal Mazzacurati, ainsi que Messieurs Hervé Claquin et Alexandre

Picciotto, remplissaient les critères d'indépendance sus-mentionnés au 31 décembre 2016.

Cinq membres du Conseil de Surveillance ont été qualifiés de non indépendants en raison de leur ancienneté supérieure à 12 ans :

- Monsieur Olivier Heckenroth (22 ans d'ancienneté) ;
- Monsieur Olivier Dassault (18 ans d'ancienneté) ;
- Monsieur Jean-Claude Dejouhanet (13 ans d'ancienneté). Jean-Claude Dejouhanet a toutefois fait savoir au Conseil, le 13 mars 2017, qu'il ne souhaitait pas se représenter pour un nouveau mandat ;
- Monsieur Christian Moretti (19 ans d'ancienneté) ;
- Monsieur Erik Pointillart (14 ans d'ancienneté).

Un membre du Conseil de Surveillance a été qualifié de non indépendant en raison d'une convention qui le lie à une filiale de la Société :

- Monsieur Olivier Mistral (6 ans d'ancienneté), bénéficie d'une convention de conseil et d'assistance en stratégie et en développement qui le lie à Rubis Terminal, filiale de Rubis (cf. section 6.2.5.2). Cette convention prévoit une rémunération par jour travaillé de 2 000 euros jusqu'à 20 jours de travail. Bien que cette relation d'affaires n'ait pas donné lieu à un versement significatif au titre de l'exercice 2016 (9 000 euros HT), le Conseil de Surveillance a considéré que le caractère indéterminé de la convention (au-delà d'un montant annuel potentiel de 40 000 euros) était suffisant pour qu'Olivier Mistral soit qualifié de non indépendant. Cette convention a pris fin en 2017.

Par conséquent, 7 des 13 membres composant le Conseil de Surveillance au 31 décembre 2016 ont été qualifiés d'indépendants, portant ainsi **le taux d'indépendance du Conseil à 53,8 %**, en conformité avec le taux prescrit par le code Afep-Medef (50 % minimum).

Si l'Assemblée Générale se prononce en faveur de l'ensemble des renouvellements (cf. section 6.2.4) et compte tenu du non-renouvellement d'un membre qualifié de non indépendant (Monsieur Jean-Claude Dejouhanet), le taux d'indépendance du Conseil de Surveillance atteindra alors 58,3 % (7 membres sur 12).

6.3.2.2.3 Pouvoirs

Le Conseil de Surveillance, qui représente les actionnaires, a pour mission le contrôle permanent de la gestion de la Société parallèlement au contrôle exercé par les Commissaires aux comptes.

Le Conseil assure cette mission avec l'assistance du Comité des Comptes et des Risques et dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes. Ces pouvoirs sont décrits dans son règlement intérieur (cf. section 6.3.2.3.1).

Il émet également un avis sur d'autres sujets liés à la gouvernance de Rubis avec l'assistance du Comité des Rémunérations et des Nominations : la rémunération fixe et variable de la Gérance, la composition et le renouvellement du Conseil, l'appréciation du caractère d'indépendance des membres le composant et de la parité en son sein.

Enfin, le Conseil nomme les membres composant les comités spécialisés qui sont une émanation du Conseil (cf. section 6.3.2.4).

6.3.2.3 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'organisation et les missions du Conseil de Surveillance sont définies par la loi et par le règlement intérieur du Conseil. Dans l'exercice de ses fonctions et la préparation de ses réunions, le Conseil de Surveillance bénéficie de l'assistance du Comité des Comptes et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Nominations.

6.3.2.3.1 Règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance décrit, notamment, les conditions et modalités de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement, ainsi que les pouvoirs et obligations de ses membres dans le cadre des dispositions statutaires et légales d'une société en commandite par actions.

Le règlement intérieur traite notamment des questions suivantes :

- **des sujets qui sont portés à la connaissance du Conseil de Surveillance par la Gérance :**
- l'évolution de chaque branche d'activité et ses perspectives d'avenir dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance,

- les acquisitions et/ou les cessions d'activités ou de filiales, les prises de participation et, plus généralement, tout investissement majeur,
- l'évolution de l'endettement bancaire et la structure financière dans le cadre de la politique financière définie par la Gérance,
- les procédures de contrôle interne définies et élaborées par les sociétés du Groupe sous l'autorité de la Gérance qui veille à leur mise en œuvre,
- les projets de résolutions présentées par la Gérance aux Assemblées Générales des actionnaires,
- toute opération majeure d'acquisition, préalablement à sa réalisation ;
- **des missions du Conseil de Surveillance** : le Conseil assure le contrôle permanent de la gestion de la Société et dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes. Il procède, avec l'assistance du Comité des Comptes et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Nominations :
 - à l'examen des comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société,
 - à l'évaluation des risques financiers et extra-financiers liés aux activités de Rubis et de ses filiales, ainsi qu'au contrôle des mesures correctives mises en œuvre,
 - aux recommandations en matière de sélection des Commissaires aux comptes et au contrôle de l'exercice de leurs missions,
 - à l'approbation du rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce,
 - à l'approbation des conventions réglementées,
 - au contrôle de la conformité de la rémunération de la Gérance et des associés commandités avec les dispositions statutaires et, le cas échéant, non statutaires applicables,

- à l'examen de l'indépendance de ses membres en considération des critères du code Afep-Medef ;

- **des devoirs et des obligations des membres** (notamment eu égard aux conflits d'intérêts, à la confidentialité et aux restrictions d'intervention sur les titres de Rubis) ;

- **de la rémunération des membres du Conseil** : le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée des actionnaires. Le Conseil répartit le montant global entre ses membres en tenant compte de leur assiduité aux réunions tant du Conseil que des Comités spécialisés (cf. section 6.4.4) ;

- **de l'évaluation du Conseil de Surveillance.**

6.3.2.3.2 Évaluation du Conseil de Surveillance

Comme préconisé par le code Afep-Medef et en application du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, un système d'autoévaluation du Conseil a été mis en place.

Chaque année, le Conseil de Surveillance débat de son organisation et de son fonctionnement ainsi que de ceux de ses Comités afin d'en améliorer l'efficacité.

Une évaluation plus formalisée et approfondie, sur la base d'un questionnaire non nominatif remis aux membres du Conseil de Surveillance, est effectuée tous les 3 ans. Ce questionnaire porte essentiellement sur les points suivants :

- organisation et composition du Conseil de Surveillance et des Comités ;
- réunions du Conseil de Surveillance et des Comités (délai d'envoi des documents, nombre de réunions, mixité, etc.) ;
- contribution des membres aux travaux du Conseil de Surveillance et à ceux des Comités ;
- rapports du Conseil de Surveillance et des Comités avec la Gérance et/ou les Commissaires aux comptes (qualité de l'information délivrée, du dialogue, etc.) ;
- axes et moyens d'amélioration du fonctionnement du Conseil et des Comités.

Le processus d'évaluation relève désormais de la compétence du Comité des Rémunérations et des Nominations qui a ainsi procédé, fin 2016, à une nouvelle évaluation formalisée dont les conclusions ont été présentées au Conseil de Surveillance du 13 mars 2017. Il est ressorti de cette évaluation que :

- **l'organisation et la composition** du Conseil de Surveillance et de ses Comités sont globalement satisfaisantes :

- une très grande majorité des membres du Conseil a manifesté le souhait de bénéficier d'une formation/information sur les activités du Groupe notamment par l'organisation de visites de sites,

- s'agissant de la composition du Conseil et de ses Comités : il a été noté l'absence de membres de nationalité étrangère au sein du Conseil. Certains membres ont par ailleurs souhaité bénéficier de plus d'informations sur le renouvellement des mandats ou les nominations de membres du Conseil dans le cadre des travaux préparatoires menés par le Comité ;

- **les réunions** du Conseil et des Comités ainsi que les informations et les documents adressés sont de qualité et de nature à permettre aux membres un bon accomplissement de leur mandat. Deux membres du Conseil ont toutefois formulé le souhait de bénéficier de contacts avec des dirigeants opérationnels des filiales du Groupe lors des réunions du Conseil de Surveillance et un autre membre d'informations plus complètes sur l'opinion des analystes relative au titre Rubis ;

- **les rapports avec la Gérance et les Commissaires aux comptes** sont bons et permettent un travail de qualité.

La Gérance, après avoir pris connaissance du rapport du Comité des Rémunérations et des Nominations, a répondu à tous les points soulevés et proposé une première visite de site au mois de juin 2017 à laquelle seront présents les responsables opérationnels.

La prochaine autoévaluation aura lieu en 2020.

6.3.2.3.3 Réunions et travaux du Conseil de Surveillance en 2016

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil de Surveillance s'est réuni à 2 reprises :

- **le 9 mars 2016**, pour examiner l'activité du Groupe durant l'exercice 2015, ses résultats et les comptes sociaux et consolidés ainsi que le marché du titre Rubis.

Il a pris connaissance, par la description qui lui a été faite par la Gérance ainsi que par la Présidente du Comité des Comptes et des Risques, des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe et des procédures de gestion des risques du Groupe. Il a également été informé des variations de périmètre.

Le Conseil a rendu un avis favorable sur le renouvellement du mandat de 4 de ses membres arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016 et sur la nomination d'un nouveau membre féminin. Il s'est également prononcé sur le renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants, venant à échéance lors de ladite Assemblée, ainsi que sur la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant, en tenant compte de l'entrée en vigueur de la réforme européenne de l'audit, survenue le 17 juin 2016.

Le Conseil a également émis un avis favorable concernant les montants des rémunérations fixe et variable à verser à la Gérance au titre de l'exercice 2015 et a approuvé les critères de performance proposés pour la rémunération variable de l'exercice 2016.

Il a pris connaissance du projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2016 qui lui a été exposé par la Gérance.

Il a, en outre, travaillé sur le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport de son Président qui ont été présentés à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2016 et a présenté aux membres du Conseil la proposition de répartition des jetons de présence pour l'exercice 2016.

Enfin, il a approuvé les modifications proposées pour le règlement intérieur et fait un point sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance et des Comités ;

- **le 8 septembre 2016**, pour examiner les comptes sociaux et consolidés du premier semestre 2016, le marché du titre Rubis, ainsi que plusieurs points comptables et fiscaux.

Le Conseil a ainsi été informé des variations de périmètre liées, notamment, à la finalisation du rachat de Bermuda Gas et à la reprise des 25 % résiduels de la société Eres.

Il a également pris connaissance du montant définitif de la rémunération fixe et variable versée à la Gérance au titre de l'exercice 2015 qui était lié à des indices annuels de référence dont la publication était postérieure à la dernière réunion du Conseil de Surveillance.

Enfin, le Conseil a été informé des dispositions relatives à la réforme de l'audit et de l'évolution des législations anti-corruption ainsi que leur impact sur les entreprises.

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont caractérisées par un taux de participation élevé : 100 % à la réunion du 9 mars 2016 et 77 % à la réunion du 8 septembre 2016 (3 membres absents). Elles ont donné lieu à de nombreux échanges. Ont participé également à ces réunions la Gérance, le Directeur Général Finance, la Secrétaire Générale de Rubis ainsi que les Commissaires aux comptes, qui ont pu apporter, en séance, tous les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension des sujets à l'ordre du jour.

6.3.2.4 COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : COMPTES ET RISQUES – RÉMUNÉRATIONS ET NOMINATIONS

Le Comité des Comptes et des Risques et le Comité des Rémunérations et des Nominations de Rubis sont une émanation du Conseil de Surveillance qui en nomme les membres et définit leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions.

6.3.2.4.1 Comité des Comptes et des Risques

Il a pour objet d'assister le Conseil de Surveillance dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la Société, ainsi que le Président du Conseil de Surveillance dans la préparation de son rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Au 31 décembre 2016, le Comité des Comptes et des Risques est composé de 4 membres choisis pour leur expertise dans les domaines comptable et financier, du fait, notamment, de fonctions exercées au sein d'établissements bancaires ou de directions générales de sociétés commerciales (cf. section 6.2.3) : Madame Chantal Mazzacurati, Messieurs Olivier Heckenroth, Hervé Claquin et Christian Moretti. Madame Chantal Mazzacurati, qui le préside, et Monsieur Hervé Claquin ont été qualifiés de membres indépendants par le Comité des Rémunérations et des Nominations. Le Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Olivier Heckenroth, en est membre de droit car il lui incombe de présenter aux actionnaires le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Le taux d'indépendance du Comité des Comptes et des Risques est de 50 % au 31 décembre 2016, la Présidente du Comité disposant toutefois d'une voix prépondérante. Afin d'atteindre progressivement le pourcentage d'indépendance préconisé par le code Afep-Medef (2/3 des membres), le Conseil de Surveillance du 13 mars 2017 a nommé un nouveau membre indépendant : Madame Marie-Hélène Dessailly. Madame Dessailly a toute légitimité, du fait de ses compétences et de son expérience dans le domaine de l'assurance, pour participer aux travaux du Comité des Comptes et des Risques. Suite à cette nomination, le taux d'indépendance du Comité des Comptes et des Risques atteint 60 % et la parité femmes/hommes 40 %.

Les Gérants, les Commissaires aux comptes, le Directeur Général Finance, la Directrice de la Consolidation et de la Comptabilité et la Secrétaire Générale de Rubis participent au Comité des Comptes et des Risques. Toutefois, à l'issue de la réunion, les membres dudit Comité

s'entretiennent avec les Commissaires aux comptes, hors la présence de la Gérance et des membres des directions fonctionnelles de Rubis, au sujet des comptes sociaux et consolidés et des risques.

Le Comité a pour principales fonctions de :

- procéder à l'examen des comptes, s'assurer de la permanence des méthodes comptables, de la qualité, de l'exhaustivité et de la sincérité des états financiers ;
- s'assurer, par l'information qui lui est donnée par la Gérance, de l'existence des procédures de contrôle interne en matière comptable et financière et de gestion des risques ;
- faire des recommandations au Conseil de Surveillance relatives à la sélection des Commissaires aux comptes, s'assurer de la conformité de leurs conditions d'exercice et des règles d'approbation, de délégation et de suivi des services autres que la certification des comptes qu'ils effectuent.

Les membres du Comité bénéficient d'un délai raisonnable (2 jours au minimum) pour examiner les comptes avant la tenue du Comité. Ils reçoivent également une synthèse des travaux effectués par les Commissaires aux comptes.

En 2016, le Comité des Comptes et des Risques s'est réuni 2 fois pour l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels (les 4 mars et 5 septembre) et une fois (le 4 mars) pour les questions liées aux procédures de contrôle interne, de gestion et de suivi des risques, ainsi qu'aux politiques éthique et RSE du Groupe.

À l'occasion de la réunion dédiée à la gestion et au suivi des risques, il a été transmis au Comité des Comptes et des Risques une synthèse, par filiale, des cartographies des risques opérationnels, juridiques et financiers, ainsi qu'un compte rendu des procédures de contrôle interne. L'intégralité des cartographies des sites et des filiales du Groupe ont été mises à sa disposition en séance.

La totalité des membres étaient présents aux 3 réunions (cf. tableau à la section 6.4.4).

6.3.2.4.2 Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a notamment pour fonction de donner son avis sur :

- la conformité de la rémunération fixe des Gérants aux dispositions prévues à l'article 54 des statuts de la Société ;
- les critères quantitatifs et qualitatifs auxquels est soumise la part variable de la rémunération de la Gérance ;
- le montant de la rémunération variable à attribuer au titre de l'exercice précédent en fonction du taux de réalisation des critères de performance ;
- toute proposition de renouvellement des membres du Conseil, ainsi que sur toute nomination nouvelle en veillant à maintenir un équilibre, tant en matière d'égalité qu'au regard du taux d'indépendance global du Conseil ;
- l'indépendance des membres du Conseil au regard des critères du code Afep-Medef avant la tenue de l'Assemblée Générale en vérifiant annuellement que les membres du Conseil qualifiés d'indépendants continuent de remplir les critères d'objectivité et d'indépendance fixés par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Il est également en charge :

- d'assurer l'organisation du processus triennal d'autoévaluation du Conseil ;
- de formuler toute proposition au Conseil sur le montant global des jetons de présence à octroyer aux membres du Conseil et sur leur répartition, en fonction de la contribution de chaque membre et de son assiduité.

Le Comité n'intervient pas, en revanche, dans la préparation des plans de succession des dirigeants mandataires sociaux car cette responsabilité est du ressort des associés commandités uniquement.

Au 31 décembre 2016, le Comité des Rémunérations et des Nominations était composé de 4 membres : Madame Chantal Mazzacurati, qui le préside, Madame Maud Hayat-Soria, Monsieur Olivier Heckenroth et Monsieur Erik Pointillart. Mesdames Chantal Mazzacurati et Maud Hayat-Soria sont qualifiées de membres indépendants. Madame Chantal Mazzacurati dispose d'une voix prépondérante. La composition du Comité est conforme à la recommandation du code Afep-Medef (50 % minimum de membres indépendants) et la parité femmes/hommes est de 50 %.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni le 8 mars 2016. Au cours de cette réunion à laquelle a participé la Secrétaire Générale de la Société, le Comité s'est penché et a donné son avis sur :

- la conformité avec les critères fixés dans l'article 54 des statuts de la rémunération fixe de la Gérance au titre de l'exercice 2015 ;
- la conformité de la rémunération variable allouée à la Gérance au titre de l'exercice 2015 avec les critères adoptés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2015 ;
- les critères de performance proposés par les associés commandités pour la rémunération variable de la Gérance au titre de l'exercice 2016.

Le Comité a ensuite examiné l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance et évalué les compétences professionnelles de ceux et celles dont la nomination ou le renouvellement du mandat étaient proposés à l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016. Il s'est également penché sur la répartition des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance. Enfin, le Comité a pris connaissance de l'évolution de la parité au sein du Conseil au regard des obligations de parité issues de la loi du 27 janvier 2011.

La totalité des membres du Comité des Rémunérations et des Nominations étaient présents à cette réunion.

6.3.2.5 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DE RUBIS ET DE SES FILIALES

Les procédures de contrôle interne sont définies par la Gérance et mises en œuvre sous sa responsabilité et celle des organes de Direction des filiales, en prenant en compte les spécificités de l'organisation et des activités du Groupe. Elles sont décrites au chapitre 4, section 4.2 et font l'objet d'une présentation détaillée par la Gérance au Comité des Comptes et des Risques et au Conseil de Surveillance.

La définition et les objectifs du contrôle interne, adoptés par Rubis, sont ceux définis par l'Autorité des Marchés Financiers dans son guide publié le 22 juillet 2010 portant cadre de référence en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Le contrôle interne a pour périmètre Rubis et les filiales contrôlées, les entreprises communes et les co-entreprises.

6.3.2.5.1 Contrôle interne comptable et financier

Rubis dispose de structures et de procédures comptables et financières qui participent à la mise en place d'un contrôle interne fiable en matière d'élaboration de l'information comptable et financière. Le Comité des Comptes et des Risques a été en mesure, lors de ses réunions, de poser toutes les questions et d'obtenir toutes les

informations, tant auprès de la Gérance que des Commissaires aux comptes, nécessaires aux fins de s'assurer que les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière, pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés, reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe. Il en a rendu compte au Conseil de Surveillance.

6.3.2.5.2 Contrôle interne et gestion des risques

L'identification, le suivi, ainsi que le contrôle des principaux risques sont décrits aux chapitres 4 et 5 du Document de Référence 2016. Le suivi des risques fait l'objet de cartographies élaborées, à la fin de chaque exercice, par les responsables fonctionnels et opérationnels de Rubis et de toutes ses filiales directes ou indirectes.

Les risques sont analysés sous l'angle de leur occurrence et de leur impact en termes financiers et d'image.

Les cartographies des risques rendent compte annuellement, pour chaque risque identifié, financier, juridique, commercial et opérationnel, des mesures prises ou programmées pour la gestion et le suivi des risques du Groupe.

Une revue des principaux risques du Groupe au cours de l'exercice 2016 et des mesures correctives, ainsi que les cartographies des risques consolidées de Rubis, Rubis Énergie et Rubis Terminal, ont été transmises aux Commissaires aux

comptes et aux membres du Comité des Comptes et des Risques préalablement à la réunion du 7 mars 2017. Un exemplaire complet desdites cartographies (site par site) a été également communiqué aux Commissaires aux comptes préalablement à ladite réunion et mis à la disposition des membres du Comité des Comptes et des Risques en séance, afin que ceux-ci puissent poser à la Gérance toutes les questions et obtenir toutes les informations souhaitées. La Présidente du Comité des Comptes et des Risques a rendu compte des diligences du Comité au Conseil de Surveillance lors de la réunion du 13 mars 2017.

Cette présentation n'a pas mis en évidence de risque majeur susceptible d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs fixés par la Gérance et permet au Conseil d'avoir une assurance raisonnable de l'existence de procédures de contrôle interne au sein du Groupe, conformes à la description qui vous en est faite au chapitre 4, section 4.2 du Document de Référence 2016.

6.3.2.6 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les conditions de participation et de vote des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites aux articles 34 à 40 des statuts de Rubis qui peuvent être consultés au siège de la Société ou sur son site internet.

Fait à Paris, le 13 mars 2017,

Par Olivier Heckenroth,
Président du Conseil de Surveillance de Rubis.

6.4 Rémunération et avantages des organes de Direction et de Surveillance

Les informations de cette section respectent les recommandations du code Afep-Medef et de son guide d'application, ainsi que la position

recommandation n° 2009-16 de l'Autorité des Marchés Financiers, dans sa version du 13 avril 2015. Cette section a été établie avec le concours du Comité des

Rémunérations et des Nominations qui s'est réuni le 10 mars 2017.

6.4.1 Rémunération de la Gérance

6.4.1.1 RÉMUNÉRATION FIXE

6.4.1.1.1 Principe et modalités de l'article 54 des statuts

La rémunération fixe de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Elle a été fixée en 1997 à 1 478 450 euros pour l'ensemble de la Gérance et est indexée, depuis cette date, sur la variation annuelle des indices de référence retenus pour le calcul des redevances payées à Rubis par ses filiales, Rubis Énergie et Rubis Terminal, au titre des conventions d'assistance :

- l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers dans l'Industrie de production et de distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné pour Rubis Énergie ;
- l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers de l'Industrie chimique pour Rubis Terminal.

6.4.1.1.2 Calcul de la rémunération fixe de la Gérance pour l'exercice 2016

Les indices de référence définitifs de l'exercice N n'étant publiés qu'à la fin du mois de mars de l'exercice N+1, la rémunération fixe pour l'exercice 2016 a été arrêtée provisoirement, lors du Comité des Rémunérations et des Nominations du 10 mars 2017, au montant définitif versé au titre de l'exercice 2015 qui s'élève à 2 239 929 euros.

À la suite de la publication, le 17 mars 2017, des indices de référence pour l'exercice 2016, la rémunération fixe de la Gérance a été réajustée à **2 260 660 euros**, en augmentation de 0,93 % par rapport à celle de 2015. La répartition de cette rémunération entre les Gérants relève de la décision des associés commandités.

Le montant de la rémunération fixe définitive versée à la Gérance au titre de l'exercice 2016 a été communiqué aux membres du Comité des Rémunérations et des Nominations après publication des indices susmentionnés. Ces éléments seront portés, pour information, à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance réuni lors de la publication des comptes semestriels de l'exercice 2017.

6.4.1.2 RÉMUNÉRATION VARIABLE

La rémunération variable de la Gérance relève de la 10^e résolution votée par les Assemblées Générales Mixtes des actionnaires et des associés commandités du 5 juin 2015, qui fixe les conditions et les critères de son attribution.

6.4.1.2.1 Principe et modalités votés par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015

Les conditions préalables et les critères de performance tels qu'ils ont été votés par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 sont en ligne avec les intérêts des

actionnaires et la stratégie du Groupe (croissance régulière, solidité du bilan, amélioration des résultats en matière de santé/sécurité et de responsabilité sociale et environnementale). Ils répondent aux recommandations du code Afep-Medef et de l'AMF :

- **une condition préalable de performance**
Le versement de la rémunération variable est soumis à une condition préalable de déclenchement. La rémunération variable ne peut être attribuée que s'il est constaté dans les comptes consolidés du dernier exercice clos qui précède son versement, une progression du résultat net part du Groupe d'au minimum 5 % par rapport au résultat net part du Groupe de l'avant-dernier exercice ;
- **une rémunération plafonnée et équilibrée par rapport à la partie fixe**
La rémunération variable est calculée sur un montant maximal de 50 % de la rémunération fixe statutaire annuelle (« le plafond »). Le plafond est atteint lorsque les critères de performance (ci-dessous) sont réalisés à 100 % ;
- **des critères de performance quantitatifs et qualitatifs transparents**
Le montant de la rémunération variable dépend de la réalisation de critères quantitatifs et qualitatifs, tels qu'énumérés dans la **10^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015** et fixés annuellement

par les associés commandités, en application de l'article L. 226-8 du Code de commerce, après avis du Comité des Rémunérations et des Nominations. **Les critères quantitatifs représentent 75 %** de cette rémunération variable et sont liés à des indicateurs de performance consolidés tels que, notamment, la

performance boursière globale du titre Rubis (variation du cours de l'action augmentée des dividendes et droits détachés) comparée à celle de l'indice de référence boursière de Rubis, le bénéfice par action et le résultat brut d'exploitation. Les critères quantitatifs retenus doivent être **au minimum au nombre de 2** et être affectés d'un

coefficient de pondération égal. **Les critères qualitatifs représentent 25 %** de la rémunération variable et prennent en compte d'autres indicateurs, notamment économiques, tels que la structure financière du Groupe et des indicateurs liés à la responsabilité sociale et environnementale et à la gestion des risques.

6.4.1.2.2 Rémunération variable au titre de l'exercice 2016

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, réuni le 8 mars 2016, a émis un avis favorable sur les critères (quantitatifs et qualitatifs) et les objectifs à atteindre, qui lui ont été présentés par les associés commandités, pour la rémunération variable de la Gérance au titre de l'exercice 2016 :

Critères quantitatifs (75 %)	Coefficient de réalisation	Pondération
Performance globale relative du titre Rubis par rapport à son indice de référence (SBF 120)	Plus de 2 % = 100 % Comprise entre - 2 % et + 2 % = 50 % Inférieure à - 2 % = 0 %	25 %
Performance du résultat brut d'exploitation (RBE) par rapport au consensus des analystes (FactSet au 29/04/2016 : 406 M€)	Plus de 2 % = 100 % Compris entre - 2 % et + 2 % = 50 % Inférieur à - 2 % = 0 %	25 %
Performance du bénéfice par action (BPA) par rapport au consensus des analystes (FactSet au 29/04/2016 : 4,4 €)	Plus de 2 % = 100 % Compris entre - 2 % et + 2 % = 50 % Inférieur à - 2 % = 0 %	25 %
Critères qualitatifs (25 %)	Coefficient de réalisation	Pondération
Qualité du bilan : ratio de dette financière nette sur RBE	Ratio ≤ 2 = 100 % 2 < Ratio ≤ 3 = 50 % Ratio > 3 = 0 %	12,5 %
Risques de santé et de sécurité : fréquence des accidents du travail avec arrêt d'un jour ou plus subis par des salariés du Groupe en 2016 stable ou inférieure à 2015 ⁽¹⁾	Fréquence 2016 stable ou inférieure à 2015 = 100 % Fréquence 2016 supérieure à 2015 = 0 %	6,25 %
Responsabilité sociale et environnementale : diffusion du Code éthique de Rubis et tenue d'une formation aux règles éthiques et anti-corruption dans les filiales intégrées au périmètre de consolidation 2015 ⁽²⁾	Code éthique dans 100 % des filiales + formation dans 70 % des filiales = 100 % Code éthique dans 80 % des filiales + formation dans 60 % des filiales = 50 % Code éthique dans moins de 80 % des filiales et/ou formation dans moins de 60 % des filiales = 0 %	6,25 %

(1) Ce critère est considéré comme non atteint en cas de décès d'un salarié en 2016 à la suite d'un accident du travail (hors accidents résultant des trajets des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail).

(2) Ce critère est considéré comme non atteint en cas de pollution majeure survenue en 2016 (ou déclarée antérieurement), résultant directement des activités du Groupe, dont il est possible d'estimer, au 31 décembre 2016, qu'elle engendrerait (ou a engendré) des coûts de remise en état ainsi que des dédommagements pour les préjudices subis par des tiers pour un montant de plus de 10 millions d'euros (donnée issue des cartographies des risques).

Lors de sa réunion du 10 mars 2017, le Comité des Rémunérations et des Nominations a constaté que :

- **la condition de déclenchement permettant le versement de la rémunération variable a été atteinte :** les comptes consolidés de l'exercice 2016 font ressortir un résultat net part du Groupe de 208 022 milliers d'euros

contre 169 880 milliers d'euros en 2015, soit une progression du résultat net part du Groupe de 22 % entre 2015 et 2016, supérieure aux 5 % fixés ;

- dans l'attente de la publication des indices de référence pour l'année 2016 (publiés à la fin du mois de mars 2017) permettant de calculer le montant de la rémunération fixe au titre de

2016, **le plafond de calcul de la rémunération variable** ne pouvait être fixé que de manière provisoire, sur la base de la rémunération fixe statutaire de la Gérance au titre de l'exercice 2015 qui s'élevait à 2 239 929 euros. Ce plafond provisoire a donc été fixé à 1 119 964,50 euros (50 % de la rémunération fixe 2015).

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a ensuite constaté, compte tenu des objectifs fixés par les associés commandités et sur lesquels le Comité du 8 mars 2016 avait émis un avis positif, que :

- **les critères quantitatifs ont été réalisés à hauteur de 62,5 % sur 75 %**

La performance boursière globale du titre Rubis en 2016 (+ 15,47 %) a été supérieure à celle du SBF 120 (+ 8,04 %). Ce critère a donc été rempli à 100 %.

Le RBE 2016, s'élevant à 411,5 millions d'euros, a été supérieur de 1,35 % à celui publié par FactSet le 29 avril 2016 (406 millions d'euros). Ce critère a donc été rempli à 50 %.

Le BPA 2016, à 4,64 euros, est supérieur de 5,45 % à celui publié par FactSet le 29 avril 2016, qui était de 4,40 euros. Ce critère a donc été rempli à 100 % ;

- **les critères qualitatifs ont été totalement réalisés (25 % sur 25 %)**

Le ratio de dette financière nette sur RBE est de 0,6 soit inférieur aux limites fixées. Ce critère a donc été rempli à 100 %.

L'analyse comparative des données d'accidentologie entre 2016 et 2015 permet de constater une réduction de la fréquence des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour, conformément aux objectifs fixés. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a donc conclu que ce critère avait été rempli à 100 %. Le Comité a, par ailleurs, pris acte qu'aucun décès de salarié du Groupe n'était intervenu au cours de l'exercice.

Le Code éthique de Rubis a été diffusé auprès des collaborateurs dans 100 % des filiales de Rubis intégrées au périmètre de consolidation 2015 et des formations aux règles éthiques et anti-corruption tenues dans la quasi-totalité d'entre elles. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a

donc conclu que ce critère avait été rempli à 100 %. Le Comité a en outre pris acte qu'aucune des pollutions majeures déclarées en 2016 ou au cours des années précédentes n'avait dépassé un montant de 10 millions d'euros.

Après avoir constaté que **le pourcentage de réalisation des critères** quantitatifs et qualitatifs s'élevait à **87,5 %**, le Comité des Rémunérations et des Nominations a transmis son avis au Conseil de Surveillance et aux associés commandités.

À la suite de la publication des indices de référence pour l'exercice 2016, le 17 mars 2017, le montant de la rémunération fixe de la Gérance a été arrêté définitivement à 2 260 660 euros et **le plafond de calcul de la rémunération variable de la Gérance a été réajusté à 1 130 330 euros**.

Il a été, en conséquence, versé à la Gérance une rémunération globale variable de 989 038,75 euros au titre de l'exercice 2016 (cf. tableaux 6.4.2 ci-après).

6.4.1.2.3 Rémunération variable au titre de l'exercice 2017

En accord avec les termes de la résolution sur la rémunération variable de la Gérance (10^e) votée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015, le Comité des Rémunérations et des Nominations du 10 mars 2017 a retenu les mêmes critères quantitatifs que ceux qui avaient été retenus au titre de l'exercice 2016, ayant

estimé que les objectifs fixés en 2016 étaient suffisamment exigeants pour ne pas faire l'objet de modifications. Le critère qualitatif relatif à la responsabilité sociale et environnementale a toutefois été modifié afin de prendre en compte la mise en place et la diffusion auprès des filiales françaises du Groupe d'autres

mesures prévues par la loi Sapin 2 (lignes directrices d'évaluation des tiers, insertion de clauses anti-corruption dans les contrats d'acquisition, de partenariat ou dans les conditions générales d'achat et de vente).

Critères quantitatifs (75 %)	Coefficient de réalisation	Pondération
Performance globale relative du titre Rubis par rapport à son indice de référence (SBF 120)	Plus de 2 % = 100 % Comprise entre - 2 % et + 2 % = 50 % Inférieure à - 2 % = 0 %	25 %
Performance du résultat brut d'exploitation (RBE) par rapport au consensus des analystes (FactSet publié fin avril 2017)	Plus de 2 % = 100 % Compris entre - 2 % et + 2 % = 50 % Inférieur à - 2 % = 0 %	25 %
Performance du bénéfice par action (BPA) par rapport au consensus des analystes (FactSet publié fin avril 2017)	Plus de 2 % = 100 % Compris entre - 2 % et + 2 % = 50 % Inférieur à - 2 % = 0 %	25 %
Critères qualitatifs (25 %)	Coefficient de réalisation	Pondération
Qualité du bilan : ratio de dette financière nette sur RBE	Ratio ≤ 2 = 100 % 2 < Ratio ≤ 3 = 50 % Ratio > 3 = 0 %	12,5 %
Risques de santé et de sécurité : taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt en 2017 stable ou inférieur à 2016 ⁽¹⁾	Taux 2017 stable ou inférieur à 2016 = 100 % Taux 2017 supérieur à 2016 = 0 %	6,25 %
Responsabilité sociale et environnementale : mise en place et diffusion auprès des filiales françaises du Groupe de mesures prévues par la loi Sapin 2 ⁽²⁾	Dispositif Sapin 2 diffusé dans 100 % des filiales concernées = 100 % Dispositif Sapin 2 diffusé dans 50 % des filiales concernées = 50 % Dispositif Sapin 2 diffusé dans moins de 50 % des filiales concernées = 0 %	6,25 %

(1) Le critère lié aux risques de santé et de sécurité est considéré comme non atteint en cas de décès d'un salarié en 2017 à la suite d'un accident du travail (hors accidents résultant des trajets des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail).

(2) Le critère lié à la responsabilité sociale et environnementale est considéré comme non atteint en cas de pollution majeure survenue en 2017 (ou déclarée au cours des années précédentes), résultant directement des activités du Groupe, dont il est possible d'estimer, au 31 décembre 2017, qu'elle engendrerait (ou a engendré) des coûts de remise en état ainsi que des dédommagements pour les préjudices subis par des tiers pour un montant de plus de 10 millions d'euros (donnée issue des cartographies des risques).

6.4.1.3 AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

Les Gérants ne disposent d'aucun contrat de travail. Ils ne bénéficient d'aucun régime spécifique de retraite au sein de la Société : ils prennent en charge leurs propres cotisations de retraite, tout comme les autres charges sociales et de prévoyance. Les Gérants ne bénéficient d'aucun avantage ou indemnité en cas de cessation de leurs fonctions et/ou indemnité de non-concurrence, ni d'attribution d'options de souscriptions d'actions ou d'actions de performance.

6.4.2 Tableaux récapitulatifs de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux conformément au code Afep-Medef (annexe)

Les Gérants de Rubis sont Monsieur Gilles Gobin et les sociétés Sorgema, Agena et GR Partenaires. La société GR Partenaires ne perçoit aucune rémunération ni indemnité au titre de ses fonctions de Gérant. En conséquence, il ne sera présenté aucun tableau la concernant. Le Président du Conseil de Surveillance de Rubis est Monsieur Olivier Heckenroth.

6.4.2.1 TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (EN EUROS) (TABLEAU 1 – NOMENCLATURE CODE AFEP-MEDEF)

Rémunération de Monsieur Gilles Gobin

Gilles Gobin, Gérant et associé commandité, indéfiniment responsable sur son patrimoine personnel des dettes de la Société

	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunérations au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	26 202,66	18 798
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2)	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2)	NA	NA
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme (détaillés au tableau 2)	NA	NA
TOTAL	26 202,66	18 798

NA : non applicable.

Rémunération de la société Sorgema (Gérant : Gilles Gobin)

Société Sorgema, Gérante et associée commanditée, indéfiniment responsable sur son patrimoine personnel des dettes de la Société

	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunérations au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	2 274 789	2 302 927
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2)	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2)	NA	NA
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme (détaillés au tableau 2)	NA	NA
TOTAL	2 274 789	2 302 927

NA : non applicable.

Rémunération de la société Agena (Gérant : Jacques Riou)

Société Agena, Gérante

	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunérations au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	974 910	986 969
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2)	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2)	NA	NA
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme (détaillés au tableau 2)	NA	NA
TOTAL	974 910	986 969

NA : non applicable.

Rémunération de Monsieur Jacques Riou (au titre de ses fonctions de Président de Rubis Énergie et de Président du Conseil d'Administration de Rubis Terminal)

Jacques Riou	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunérations au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	306 397,35	304 976
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2)	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2)	NA	NA
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme (détaillés au tableau 2)	NA	NA
TOTAL	306 397,35	304 976

NA : non applicable.

Rémunération de Monsieur Olivier Heckenroth

Olivier Heckenroth, Président du Conseil de Surveillance	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunérations au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	26 915	26 915
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2)	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2)	NA	NA
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme (détaillés au tableau 2)	NA	NA
TOTAL	26 915	26 915

NA : non applicable.

6.4.2.2 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (EN EUROS) (TABLEAU 2 – NOMENCLATURE CODE AFEP-MEDEF)

Rémunération de Monsieur Gilles Gobin

Gilles Gobin	Au titre de l'exercice 2016		Au titre de l'exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable annuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	NA	NA	NA	NA
Jetons de présence	NA	NA	NA	NA
Avantages en nature (voiture)	26 202,66	26 202,66	18 798	18 798
TOTAL	26 202,66	26 202,66	18 798	18 798

NA : non applicable.

Rémunération de la société Sorgema (Gérant : Gilles Gobin)

Sorgema	Au titre de l'exercice 2016		Au titre de l'exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	1 582 462	1 582 462	1 567 950	1 567 950
Rémunération variable annuelle	692 327	692 327	734 977	734 977
Rémunération exceptionnelle	NA	NA	NA	NA
Jetons de présence	NA	NA	NA	NA
Avantages en nature	NA	NA	NA	NA
TOTAL	2 274 789	2 274 789	2 302 927	2 302 927

NA : non applicable.

Rémunération de la société Agena (Gérant : Jacques Riou)

Agena	Au titre de l'exercice 2016		Au titre de l'exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	678 198	678 198	671 979	671 979
Rémunération variable annuelle	296 712	296 712	314 990	314 990
Rémunération exceptionnelle	NA	NA	NA	NA
Jetons de présence	NA	NA	NA	NA
Avantages en nature	NA	NA	NA	NA
TOTAL	974 910	974 910	986 969	986 969

NA : non applicable.

Rémunération de Monsieur Jacques Riou (au titre de ses fonctions de Président de Rubis Énergie et de Président du Conseil d'Administration de Rubis Terminal)

Jacques Riou	Au titre de l'exercice 2016		Au titre de l'exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	294 397,35	294 397,35	292 976	292 976
Rémunération variable annuelle	NA	NA	NA	NA
Rémunération exceptionnelle	NA	NA	NA	NA
Jetons de présence	NA	NA	NA	NA
Avantages en nature (voiture)	12 000	12 000	12 000	12 000
TOTAL	306 397,35	306 397,35	304 976	304 976

NA : non applicable.

Rémunération de Monsieur Olivier Heckenroth

Olivier Heckenroth, Président du Conseil de Surveillance	Au titre de l'exercice 2016		Au titre de l'exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	NA	NA	NA	NA
Rémunération variable annuelle	NA	NA	NA	NA
Rémunération exceptionnelle	NA	NA	NA	NA
Jetons de présence	26 915	26 915	26 915	26 915
Avantages en nature (voiture)	NA	NA	NA	NA
TOTAL	26 915	26 915	26 915	26 915

NA : non applicable.

6.4.2.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (TABLEAU 4 – NOMENCLATURE CODE AFEP-MEDEF)

Messieurs Gilles Gobin, Jacques Riou (Gérant de la société Agena) et Olivier Heckenroth ne bénéficient d'aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Gilles Gobin	NA	NA	0	0	NA	NA
Jacques Riou (Gérant de la société Agena)	NA	NA	0	0	NA	NA
Olivier Heckenroth	NA	NA	0	0	NA	NA

NA : non applicable.

6.4.2.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (TABLEAU 5 – NOMENCLATURE CODE AFEP-MEDEF)

Messieurs Gilles Gobin, Jacques Riou (Gérant de la société Agena) et Olivier Heckenroth ne bénéficient d'aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Gilles Gobin	NA	0	NA
Jacques Riou (Gérant de la société Agena)	NA	0	NA
Olivier Heckenroth	NA	0	NA

NA : non applicable.

6.4.2.5 ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE (TABLEAU 6 – NOMENCLATURE CODE AFEP-MEDEF)

Messieurs Gilles Gobin, Jacques Riou (Gérant de la société Agena) et Olivier Heckenroth ne bénéficient d'aucun plan d'attribution d'actions de performance ou de préférence.

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gilles Gobin	NA	0	0	NA	NA	NA
Jacques Riou (Gérant de la société Agena)	NA	0	0	NA	NA	NA
Olivier Heckenroth	NA	0	0	NA	NA	NA

NA : non applicable.

6.4.2.6 ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (TABLEAU 7 – NOMENCLATURE CODE AFEP-MEDEF)

Messieurs Gilles Gobin, Jacques Riou (Gérant de la société Agena) et Olivier Heckenroth ne bénéficient d'aucun plan d'attribution d'actions de performance ou de préférence.

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Gilles Gobin	NA	0	NA
Jacques Riou (Gérant de la société Agena)	NA	0	NA
Olivier Heckenroth	NA	0	NA

NA : non applicable.

6.4.2.7 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES PLURIANNUELLES DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (TABLEAU 10 – NOMENCLATURE CODE AFEP-MEDEF)

Messieurs Gilles Gobin, Jacques Riou (Gérant de la société Agena) et Olivier Heckenroth ne bénéficient d'aucune rémunération variable pluriannuelle.

	Rémunération variable pluriannuelle
Gilles Gobin	NA
Jacques Riou (Gérant de la société Agena)	NA
Olivier Heckenroth	NA

NA : non applicable.

6.4.2.8 CONTRAT DE TRAVAIL, RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE ET INDEMNITÉS AU BÉNÉFICE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (TABLEAU 11 – NOMENCLATURE CODE AFEP-MEDEF)

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gilles Gobin		x		x		x		x
Jacques Riou (Gérant de la société Agena)		x		x		x		x
Olivier Heckenroth		x		x		x		x

6.4.3 Consultation des actionnaires sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumise à l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2017 (article 26 du code Afep-Medef)

Les nouveaux articles L. 225-37-2 et L. 225-82-2 du Code de commerce visés par la loi Sapin 2 sont exclus de la liste des articles régissant les sociétés anonymes et qui s'appliquent aux sociétés en commandite par actions (L. 226-1 al. 2 du Code de commerce). De ce fait, Rubis présentera, conformément à l'article 26 du

code Afep-Medef révisé en novembre 2016, un *say on pay* consultatif portant sur les éléments de rémunération au titre de l'exercice 2016, tant pour la Gérance que pour le Président du Conseil de Surveillance.

Les tableaux ci-après ont été établis conformément au Guide d'application du code Afep-Medef. Tous les montants

qui y sont indiqués figurent également dans les tableaux ci-dessus. Ils ont été soumis pour examen et avis au Comité des Rémunérations et des Nominations du 10 mars 2017, qui n'a pas formulé d'observation, puis présentés au Conseil de Surveillance du 13 mars 2017 qui a également émis un avis positif.

6.4.3.1 VOTE SUR LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES GÉRANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Les Gérants de Rubis sont Monsieur Gilles Gobin et les sociétés Sorgema, Agena et GR Partenaires. La société GR Partenaires ne perçoit aucune rémunération.

6.4.3.1.1 Rémunération de la société Sorgema (Gérant : Gilles Gobin)

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants (ou valorisation comptable) soumis au vote (en euros)	Présentation
Rémunération fixe	1 582 462	<p>Application de l'article 54 des statuts de Rubis</p> <p>Cette rémunération statutaire fixée en 1997 pour l'ensemble de la Gérance à 1 478 450 euros, varie annuellement suivant l'évolution moyenne de l'indice des taux de salaire horaire des ouvriers de l'Industrie chimique pour Rubis Terminal et de celui des taux de salaire horaire des ouvriers dans l'Industrie de production et de distribution d'électricité et de gaz pour Rubis Énergie. Elle est répartie librement entre les Gérants, conformément à l'article 54 des statuts.</p> <p>À la suite de la publication des indices de référence pour l'exercice 2016, le 17 mars 2017, la rémunération fixe globale de la Gérance a été arrêtée à 2 260 660 euros sur la période, en augmentation de 0,93 % par rapport à celle de 2015 (2 239 929 euros). Sorgema a perçu 70 % de cette rémunération globale.</p> <p>Pour plus de détails, se reporter aux sections 6.4.1.1.1 et 6.4.1.1.2.</p>
Rémunération variable annuelle	692 327	<p>Principe et modalités votés par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015</p> <p>L'attribution de cette rémunération variable est liée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une condition de déclenchement : la constatation, dans les comptes consolidés du dernier exercice clos qui précède son versement, d'une progression du résultat net part du Groupe d'au minimum 5 % par rapport au résultat net part du Groupe de l'avant-dernier exercice ; • des critères quantitatifs (75 %) et qualitatifs (25 %) : les premiers sont liés à des indicateurs de performance consolidés tels que, notamment, la performance boursière globale du titre Rubis (variation du cours de l'action augmentée des dividendes et droits détachés) comparée à celle de l'indice de référence boursière de Rubis, ainsi que le bénéfice par action et le résultat brut d'exploitation, comparés au consensus des analystes (FactSet). Les seconds prennent en compte d'autres indicateurs, notamment économiques, tels que la structure financière du Groupe et des indicateurs liés à la responsabilité sociale et environnementale et à la gestion des risques ; • un plafond : la rémunération variable est calculée sur un montant maximal de 50 % de la rémunération fixe statutaire versée au titre du même exercice. Le montant maximal de 50 % est atteint lorsque les critères quantitatifs et qualitatifs sont réalisés à 100 %.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants (ou valorisation comptable) soumis au vote (en euros)	Présentation
Rémunération variable annuelle	692 327	<p>Rémunération variable pour l'exercice 2016</p> <p>Après examen par le Comité des Rémunérations et des Nominations des modalités et des critères qui avaient été retenus pour l'exercice 2016 lors de la réunion dudit Comité du 8 mars 2016 (cf. section 6.4.1.2.2), il résulte que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la condition de déclenchement permettant le versement de la rémunération variable a été atteinte : les comptes consolidés de l'exercice 2016 font ressortir un résultat net part du Groupe de 208 022 milliers d'euros contre 169 880 milliers d'euros en 2015, soit une progression du résultat net part du Groupe de 22 % entre 2015 et 2016, supérieure aux 5 % fixés ; • le plafond de la rémunération variable a été arrêté à 1 130 330 euros (50 % de la rémunération fixe 2016) ; • les critères quantitatifs ont été réalisés à hauteur de 62,5 % sur 75 % <p>La performance boursière globale (25 %) du titre Rubis en 2016 (+ 15,47 %) a été supérieure à celle du SBF 120 (+ 8,04 %). Ce critère a donc été rempli à 100 %.</p> <p>Le RBE 2016 (25 %), s'élevant à 411,5 millions d'euros, a été supérieur de 1,35 % à celui publié par FactSet le 29 avril 2016 (406 millions d'euros). Ce critère a donc été rempli à 50 %.</p> <p>Le BPA 2016 (25 %), à 4,64 euros, est supérieur de 5,45 % à celui publié par FactSet le 29 avril 2016, qui était de 4,40 euros. Ce critère a donc été rempli à 100 % ; • les critères qualitatifs ont été totalement réalisés (25 % sur 25 %) <p>Le ratio de dette financière nette sur RBE (12,5 %) est de 0,6, soit inférieur aux limites fixées. Ce critère a donc été rempli à 100 %.</p> <p>L'analyse comparative des données d'accidentologie entre 2016 et 2015 (6,25 %) permet de constater une réduction de la fréquence des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour, conformément aux objectifs fixés. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a donc conclu que ce critère avait été rempli à 100 %. Le Comité a, par ailleurs, pris acte qu'aucun décès de salarié du Groupe n'était intervenu au cours de l'exercice.</p> <p>Le Code éthique de Rubis a été diffusé (6,25 %) auprès des collaborateurs dans 100 % des filiales de Rubis intégrées au périmètre de consolidation 2015 et des formations aux règles éthiques et anti-corruption tenues dans la quasi-totalité d'entre elles. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a donc conclu que ce critère avait été rempli à 100 %. Le Comité a en outre pris acte qu'aucune des pollutions majeures déclarées en 2016 ou au cours des années précédentes n'avait dépassé un montant de 10 millions d'euros.</p> <p>En conséquence, la rémunération variable totale de la Gérance, calculée selon le plafond décrit ci-dessus, a été arrêtée à 989 039 euros (pour un taux de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs de 87,5 %).</p> <p>Sorgema a perçu 70 % de cette rémunération globale.</p> <p>Pour plus de détails, se reporter aux sections 6.4.1.2.2 et 6.4.1.2.3.</p> </p>
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	NA	Absence de rémunération variable pluriannuelle en numéraire
Options de souscription d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme ou autres attributions de titres	NA	Absence d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Absence d'attribution d'actions de performance Absence d'attribution d'autre élément de rémunération de long terme
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle
Jetons de présence	NA	Absence de versement de jetons de présence
Valorisation des avantages de toute nature	NA	Absence d'attribution d'avantages en nature
Indemnité de départ	NA	Absence d'attribution d'indemnité de départ

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants (ou valorisation comptable) soumis au vote (en euros)	Présentation
Indemnité de non-concurrence	NA	Absence d'attribution d'indemnité de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	NA	Absence de régime de retraite supplémentaire

NA : non applicable.

6.4.3.1.2 Rémunération de Monsieur Gilles Gobin

Aucune rémunération fixe n'a été perçue par Monsieur Gilles Gobin au titre de l'exercice 2016 (ni au titre des exercices antérieurs). Monsieur Gobin dispose

d'un véhicule de fonction dont l'avantage est évalué, au 31 décembre 2016, à 26 202,66 euros (cf. section 6.4.2.2). De ce fait, la Société n'a pas estimé utile

de reproduire l'intégralité du tableau normé du Guide d'application du code Afep-Medef.



6.4.3.1.3 Rémunération de la société Agena (Gérant : Jacques Riou)

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants (ou valorisation comptable) soumis au vote (en euros)	Présentation
Rémunération fixe	678 198	<p>Application de l'article 54 des statuts de Rubis</p> <p>Cette rémunération statutaire fixée en 1997 pour l'ensemble de la Gérance à 1 478 450 euros, varie annuellement suivant l'évolution moyenne de l'indice des taux de salaire horaire des ouvriers de l'Industrie chimique pour Rubis Terminal et de celui des taux de salaire horaire des ouvriers dans l'Industrie de production et de distribution d'électricité et de gaz pour Rubis Énergie. Elle est répartie librement entre les Gérants, conformément à l'article 54 des statuts.</p> <p>À la suite de la publication des indices de référence pour l'exercice 2016, le 17 mars 2017, la rémunération fixe globale de la Gérance a été arrêtée à 2 260 660 euros sur la période, en augmentation de 0,93 % par rapport à celle de 2015 (2 239 929 euros). Agena a perçu 30 % de cette rémunération globale.</p> <p>Pour plus de détails, se reporter aux sections 6.4.1.1.1 et 6.4.1.1.2.</p> <p>Par ailleurs, Monsieur Jacques Riou perçoit une rémunération fixe, avantage lié à la voiture de fonction inclus, de 306 397,35 euros au titre de ses fonctions de Président de Rubis Énergie et de Président du Conseil d'Administration de Rubis Terminal.</p>
Rémunération variable annuelle	296 712	<p>Principe et modalités votés par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015</p> <p>L'attribution de cette rémunération variable est liée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une condition de déclenchement : la constatation, dans les comptes consolidés du dernier exercice clos qui précède son versement, d'une progression du résultat net part du Groupe d'au minimum 5 % par rapport au résultat net part du Groupe de l'avant-dernier exercice ; • des critères quantitatifs (75 %) et qualitatifs (25 %) : les premiers sont liés à des indicateurs de performance consolidés tels que, notamment, la performance boursière globale du titre Rubis (variation du cours de l'action augmentée des dividendes et droits détachés) comparée à celle de l'indice de référence boursière de Rubis, ainsi que le bénéfice par action et le résultat brut d'exploitation, comparés au consensus des analystes (FactSet). Les seconds prennent en compte d'autres indicateurs, notamment économiques, tels que la structure financière du Groupe et des indicateurs liés à la responsabilité sociale et environnementale et à la gestion des risques ; • un plafond : la rémunération variable est calculée sur un montant maximal de 50 % de la rémunération fixe statutaire versée au titre du même exercice. Le montant maximal de 50 % est atteint lorsque les critères quantitatifs et qualitatifs sont réalisés à 100 %. <p>Rémunération variable pour l'exercice 2016</p> <p>Après examen par le Comité des Rémunérations et des Nominations des modalités et des critères qui avaient été retenus pour l'exercice 2016 lors de la réunion dudit Comité du 8 mars 2016 (cf. section 6.4.1.2.2), il résulte que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la condition de déclenchement permettant le versement de la rémunération variable a été atteinte : les comptes consolidés de l'exercice 2016 font ressortir un résultat net part du Groupe de 208 022 milliers d'euros contre 169 880 milliers d'euros en 2015, soit une progression du résultat net part du Groupe de 22 % entre 2015 et 2016, supérieure aux 5 % fixés ; • le plafond de la rémunération variable a été arrêté à 1 130 330 euros (50 % de la rémunération fixe 2016) ; • les critères quantitatifs ont été réalisés à hauteur de 62,5 % sur 75 % <p>La performance boursière globale (25 %) du titre Rubis en 2016 (+ 15,47 %) a été supérieure à celle du SBF 120 (+ 8,04 %). Ce critère a donc été rempli à 100 %.</p> <p>Le RBE 2016 (25 %), s'élevant à 411,5 millions d'euros, a été supérieur de 1,35 % à celui publié par FactSet le 29 avril 2016 (406 millions d'euros). Ce critère a donc été rempli à 50 %.</p> <p>Le BPA 2016 (25 %), à 4,64 euros, est supérieur de 5,45 % à celui publié par FactSet le 29 avril 2016, qui était de 4,40 euros. Ce critère a donc été rempli à 100 % ;</p> • les critères qualitatifs ont été totalement réalisés (25 % sur 25 %) <p>Le ratio de dette financière nette sur RBE (12,5 %) est de 0,6, soit inférieur aux limites fixées. Ce critère a donc été rempli à 100 %.</p> <p>L'analyse comparative des données d'accidentologie entre 2016 et 2015 (6,25 %) permet de constater une réduction de la fréquence des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour, conformément aux objectifs fixés. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a donc conclu que ce critère avait été rempli à 100 %. Le Comité a, par ailleurs, pris acte qu'aucun décès de salarié du Groupe n'était intervenu au cours de l'exercice.</p> <p>Le Code éthique de Rubis a été diffusé (6,25 %) auprès des collaborateurs dans 100 % des filiales de Rubis intégrées au périmètre de consolidation 2015 et des formations aux règles éthiques et anti-corruption tenues dans la quasi-totalité d'entre elles. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a donc conclu que ce critère avait été rempli à 100 %. Le Comité a en outre pris acte qu'aucune des pollutions majeures déclarées en 2016 ou au cours des années précédentes n'avait dépassé un montant de 10 millions d'euros.</p> <p>En conséquence, la rémunération variable totale de la Gérance, calculée selon le plafond décrit ci-dessus, a été arrêtée à 989 039 euros (pour un taux de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs de 87,5 %).</p> <p>Agena a perçu 30 % de cette rémunération globale.</p> <p>Pour plus de détails, se reporter aux sections 6.4.1.2.2 et 6.4.1.2.3.</p>

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants (ou valorisation comptable) soumis au vote (en euros)	Présentation
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	NA	Absence de rémunération variable pluriannuelle en numéraire
Options de souscription d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme ou autres attributions de titres	NA	Absence d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Absence d'attribution d'actions de performance Absence d'attribution d'autre élément de rémunération de long terme
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle
Jetons de présence	NA	Absence de versement de jetons de présence
Valorisation des avantages de toute nature	NA	Absence d'attribution d'avantages en nature
Indemnité de départ	NA	Absence d'attribution d'indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	NA	Absence d'attribution d'indemnité de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	NA	Absence de régime de retraite supplémentaire

NA : non applicable.

6.4.3.1.4 Rémunération de la société GR Partenaires

La société GR Partenaires ne perçoit aucune forme de rémunération ou autre avantage au titre de sa fonction de Gérant de Rubis. À ce titre, la Société n'a pas

estimé utile de reproduire l'intégralité du tableau normé du Guide d'application du code Afep-Medef, ni de soumettre à l'Assemblée Générale Mixte des

actionnaires du 9 juin 2016 une résolution concernant la société GR Partenaires.

6.4.3.2 VOTE SUR LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Monsieur Olivier Heckenroth ne perçoit aucune autre rémunération, ni aucun autre avantage, que des jetons de présence. Les jetons de présence perçus en 2016 s'élèvent à 26 915 euros, soit un montant équivalent à ceux versés au

titre de l'exercice 2015 (cf. section 6.4.4). De ce fait, la Société n'a pas estimé utile de reproduire l'intégralité du tableau normé du Guide d'application du code Afep-Medef.

Le taux d'assiduité de Monsieur Olivier Heckenroth aux réunions du Conseil de Surveillance et des Comités dont il est également membre, a été de 100 % en 2016.

6.4.4 Rémunération du Conseil de Surveillance

Le montant global des jetons de présence a été fixé à 133 000 euros par l'Assemblée Générale du 5 juin 2015. La répartition des jetons incombe au Conseil de Surveillance qui tient compte, dans son allocation, des responsabilités exercées par ses membres au titre de leur éventuelle participation dans des Comités spécialisés. Tout membre nouvellement nommé lors de l'Assemblée Générale perçoit, l'année de sa nomination, 50 % des jetons de présence. Les membres du Conseil qui appartiennent au Comité des Comptes et des Risques et/ou au Comité des Rémunérations et des Nominations

perçoivent également une indemnité spécifique pour les travaux effectués dans lesdits Comités. Le Président du Conseil reçoit, par ailleurs, conformément au règlement intérieur, une part précipitaire. Il en est de même pour les Présidents des Comités spécialisés.

Enfin, selon le règlement intérieur du Conseil, chaque membre doit réinvestir en titres Rubis la moitié des jetons perçus jusqu'à une détention minimale de 250 actions par membre, exception faite des membres qui représentent une société déjà actionnaire.

ASSIDUITÉ : PART VARIABLE (50 %)

Le versement des jetons de présence est soumis, conformément aux recommandations du code Afep-Medef, à une condition d'assiduité aux réunions, tant du Conseil de Surveillance que des Comités spécialisés. La part variable liée à l'assiduité représente 50 % de la rémunération globale. Ainsi, l'absence d'un membre à une séance tant du Conseil que des Comités, entraîne la perte de 25 % des jetons de présence.

AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Aucune rémunération, autre que les jetons de présence, n'a été versée à un membre du Conseil de Surveillance. De ce fait, afin de simplifier la lecture du tableau ci-dessous, cette information n'a pas été reportée.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (tableau 3 - nomenclature code Afep-Medef)

	Montants versés au cours de l'exercice 2016 (en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2015 (en euros)
Olivier Heckenroth		
Président du Conseil de Surveillance		
• part précipitaire	14 552,00	14 552,00
• part fixe (50 %)	3 638,00	3 638,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	3 638,00	3 638,00
Membre du Comité des Comptes et des Risques		
• part fixe (50 %)	1 543,50	1 543,50
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	1 543,50	1 543,50
Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations		
• part fixe (50 %)	1 000,00	1 000,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	1 000,00	1 000,00
Chantal Mazzacurati ⁽¹⁾		
Membre du Conseil de Surveillance		
• part fixe (50 %)	3 638,00	3 638,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	3 638,00	3 638,00
Présidente du Comité des Comptes et des Risques		
• part précipitaire	1 543,00	1 543,00
• part fixe (50 %)	1 543,50	771,75
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	1 543,50	771,75
Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations		
• part précipitaire	1 000,00	1 000,00
• part fixe (50 %)	1 000,00	1 000,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	1 000,00	1 000,00
Hervé Claquin ⁽¹⁾		
Membre du Conseil de Surveillance		
• part fixe (50 %)	3 638,00	3 638,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	3 638,00	3 638,00
Membre du Comité des Comptes et des Risques		
• part fixe (50 %)	1 543,50	771,75
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	1 543,50	771,75
Jacques-François de Chaunac-Lanzac ⁽²⁾		
Membre du Conseil de Surveillance		
• part fixe (50 %)	1 819,00	3 638,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	1 819,00	3 638,00

	Montants versés au cours de l'exercice 2016 <i>(en euros)</i>	Montants versés au cours de l'exercice 2015 <i>(en euros)</i>
Claudine Clot		
Membre du Conseil de Surveillance		
• part fixe (50 %)	3 638,00	3 638,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	3 638,00	3 638,00
Olivier Dassault		
Membre du Conseil de Surveillance		
• part fixe (50 %)	3 638,00	3 638,00
• part variable basée sur l'assiduité (25 % sur 50 %)	1 819,00	1 819,00
Jean-Claude Dejouhanet		
Membre du Conseil de Surveillance		
• part fixe (50 %)	3 638,00	3 638,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	3 638,00	3 638,00
Marie-Hélène Dessailly ⁽³⁾		
Membre du Conseil de Surveillance		
• part fixe (50 %)	1 819,00	-
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	1 819,00	-
Laure Grimonpret-Tahon ⁽⁴⁾		
Membre du Conseil de Surveillance		
• part fixe (50 %)	3 638,00	1 819,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	3 638,00	1 819,00
Maud Hayat-Soria		
Membre du Conseil de Surveillance		
• part fixe (50 %)	3 638,00	3 638,00
• part variable basée sur l'assiduité (25 % sur 50 %)	1 819,00	3 638,00
Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations		
• part fixe (50 %)	1 000,00	1 000,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	1 000,00	1 000,00
Olivier Mistral		
Membre du Conseil de Surveillance		
• part fixe (50 %)	3 638,00	3 638,00
• part variable basée sur l'assiduité (25 % sur 50 %)	1 819,00	3 638,00
Christian Moretti		
Membre du Conseil de Surveillance		
• part fixe (50 %)	3 638,00	3 638,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	3 638,00	3 638,00
Membre du Comité des Comptes et des Risques		
• part fixe (50 %)	1 543,50	1 543,50
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	1 543,50	1 543,50
Alexandre Picciotto		
Membre du Conseil de Surveillance		
• part fixe (50 %)	3 638,00	3 638,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	3 638,00	3 638,00
Erik Pointillart ⁽⁵⁾		
Membre du Conseil de Surveillance		
• part fixe (50 %)	3 638,00	3 638,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	3 638,00	3 638,00
Membre du Comité des Comptes et des Risques		
• part fixe (50 %)	-	771,75
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	-	771,75
Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations		
• part fixe (50 %)	1 000,00	1 000,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	1 000,00	1 000,00
Nils Christian Bergene ⁽⁶⁾		
Membre du Conseil de Surveillance		
• part fixe (50 %)	-	1 819,00
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	-	1 819,00
Membre du Comité des Comptes et des Risques		
• part fixe (50 %)	-	771,75
• part variable basée sur l'assiduité (50 %)	-	771,75
MONTANT GLOBAL EFFECTIVEMENT VERSÉ	126 574	130 212

(1) Nommé(e) membre du Comité des Comptes et des Risques par le Conseil de Surveillance du 11 mars 2015, il/elle a perçu 50 % du montant des jetons liés à ce mandat pour l'année 2015.

(2) Membre du Conseil de Surveillance jusqu'à l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016, il a perçu 50 % du montant des jetons pour l'année 2016.

(3) Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016, elle a perçu 50 % du montant des jetons pour l'année 2016.

(4) Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015, elle a perçu 50 % du montant des jetons pour l'année 2015.

(5) Membre du Comité des Comptes et des Risques jusqu'au 11 mars 2015, il a perçu 50 % du montant des jetons liés à ce mandat pour l'année 2015.

(6) Membre du Conseil de Surveillance jusqu'à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 et du Comité des Comptes et des Risques jusqu'au 11 mars 2015, il a perçu 50 % du montant des jetons pour l'année 2015.

Aucune option de souscription d'actions ou action gratuite n'a été consentie par Rubis ou par ses filiales aux membres du Conseil de Surveillance de Rubis, que ce soit en 2016 ou au cours d'exercices antérieurs.

6.5 Options de souscription d'actions, actions de performance et actions de préférence

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, ce chapitre constitue le rapport spécial de la Gérance sur les plans d'options de souscription d'actions, d'actions de performance et d'actions de préférence.

6.5.1 Politique d'attribution - Conditions et critères de performance

Depuis 2002, la Société a émis des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions gratuites de performance afin de récompenser les cadres à haut potentiel et les dirigeants des filiales pour leur contribution au développement du Groupe. Ces plans visent également à fidéliser les collaborateurs à fort potentiel que le Groupe souhaite s'attacher durablement afin d'assurer sa croissance future.

En 2015, Rubis a mis en place un nouveau mécanisme d'intéressement à long terme, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, consistant à attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois, des actions de préférence convertibles à terme

en actions ordinaires sous réserve de la réalisation de la condition de performance.

Les actions de préférence ont la même valeur nominale que celle de l'action ordinaire et ne disposent ni de droit de vote ni de droit préférentiel de souscription. Elles bénéficient, en revanche, à compter de leur émission, à l'issue de la période d'acquisition, d'un dividende égal à 50 % de celui distribué pour une action ordinaire, étant précisé que le nombre d'actions de préférence pouvant être créées ne peut être supérieur à 0,01 % du nombre d'actions ordinaires en circulation au jour de l'Assemblée les ayant autorisées.

Conformément aux recommandations de l'Afep-Medef et des *proxies*, tous les plans émis par Rubis depuis 2008 tant

d'options de souscription d'actions que d'actions gratuites de performance et de préférence sont soumis à des conditions de performance et à la condition de présence des bénéficiaires dans l'effectif du Groupe au jour de l'acquisition définitive ou de la conversion en actions ordinaires.

Aucun des plans n'a bénéficié aux Gérants et aux associés commandités de Rubis.

Les principales caractéristiques de ces plans d'options de souscription d'actions, d'attributions d'actions gratuites de performance et de préférence, ainsi que leurs conditions de performance, figurent dans les tableaux ci-après, à la section 6.5.5.

6.5.2 Plan du 11 juillet 2016 : attribution d'actions gratuites de préférence

L'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016 a autorisé la Société à émettre un nombre maximal de 4 340 actions de préférence convertibles, au terme d'une période minimale de 4 ans, en un maximum de 434 055 actions ordinaires de la Société pour un coefficient de conversion de 100 %, en tenant compte des actions de préférence déjà attribuées en vertu de l'autorisation de l'Assemblée du 5 juin 2015.

Compte tenu des 1 442 actions de préférence attribuées le 2 septembre 2015, la Société disposait ainsi, en vertu de l'autorisation susvisée, de 2 898 actions de préférence à attribuer (donnant lieu à un maximum de 289 855 actions ordinaires pour un taux de conversion de 100 %).

En 2016, un seul plan d'actions de préférence portant sur 1 932 actions a été émis le 11 juillet 2016 et a bénéficié à

51 collaborateurs. **La période d'acquisition** des actions de préférence a été fixée à **3 ans** ; celles-ci seront ensuite converties, sous réserve de la réalisation de la condition de performance, en actions ordinaires à l'issue d'une période de conservation d'un an.

Tant l'acquisition définitive des actions de préférence que leur conversion en actions ordinaires est soumise à la présence du bénéficiaire dans l'effectif du Groupe.

La conversion s'effectuera en fonction du Taux de Rendement Global Annuel Moyen (TRGAM) de l'action Rubis. Le TRGAM, qui englobe la performance boursière de l'action ainsi que les dividendes et droits détachés sur la période, devra être égal ou supérieur à 10 % sur 4 années pleines (soit 40 % minimum sur 4 ans). La parité de conversion est de 1 action de préférence pour 100 actions ordinaires pour un TRGAM égal ou supérieur à 10 %. Le coefficient de conversion des actions

de préférence en actions ordinaires variera linéairement entre 0 % et 100 % en fonction du pourcentage effectif du TRGAM atteint à la date de conversion. Pour un TRGAM égal ou supérieur à 10 %, le coefficient de conversion sera de 100 %.

Si la condition de performance ci-dessus exposée est réalisée à 100 %, les 1 932 actions de préférence attribuées seront converties en 193 200 actions ordinaires. Si le taux de réalisation est nul, ou si le bénéficiaire a quitté le Groupe, les

actions de préférence qui ne seront pas converties pourront être rachetées par la Société à la valeur nominale en vue de leur annulation.

Les actions de préférence donneront droit à partir de leur émission et jusqu'à leur conversion en actions ordinaires (soit pendant un an) à un dividende d'un montant égal à 50 % de celui distribué pour une action ordinaire. Ce dividende sera versé en numéraire sans possibilité d'opter pour un paiement en actions.

6.5.3 État des plans en cours antérieurs à l'exercice 2016

6.5.3.1 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

6.5.3.1.1 Plans d'options de souscription d'actions en cours en 2016

En 2016, 2 plans d'options de souscription d'actions étaient en cours. Il s'agit des plans du 28 avril 2011 et du 9 juillet 2012 pour lesquels la période de 2 ans pour l'exercice des options (après la validation de la condition de performance) était toujours en cours.

- **Plan du 28 avril 2011** portant sur 79 376 options de souscriptions d'actions (21 082 options ayant été annulées suite à la sortie des bénéficiaires des effectifs du Groupe).

Prix d'exercice de l'option : 38,33 euros.

Condition de performance : croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 6 % pour les exercices 2011, 2012 et 2013, soit au minimum 18 % sur les 3 exercices.

Validation de la condition de performance : le Collège de la Gérance du 29 avril 2014 a constaté que le résultat net part du Groupe en 2013 était de 104 660 milliers d'euros contre 56 388 milliers d'euros en fin 2010 enregistrant ainsi une progression de 85,6 % et a donc validé l'acquisition définitive de la totalité des options de souscription d'actions émises.

Date de départ d'exercice des options : 28 avril 2014.

Date d'expiration d'exercice des options : 27 avril 2016.

- **Plan du 9 juillet 2012** portant sur 548 525 options de souscriptions d'actions.

Prix d'exercice de l'option : 36,48 euros.

Conditions de performance : 1) croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % pour les exercices 2012, 2013 et 2014, soit au minimum 15 % sur les 3 exercices, ou 2) moyenne des premiers cours cotés de l'action Rubis pendant 10 séances de bourse consécutives situées dans la période de référence allant du 9 juillet au 31 août 2015 de 39,34 euros minimum.

Un taux d'acquisition linéaire (entre 50 % et 100 %) est appliqué au nombre d'options initialement attribué ; le taux d'acquisition de 50 % étant applicable en cas de réalisation des strictes conditions de performance.

Validation de la condition de performance : le Collège de la Gérance du 9 juillet 2015 a constaté que les 2 conditions de performance étaient remplies : la croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe sur 3 exercices était de 64,47 % et la moyenne des premiers cours cotés de l'action Rubis lors des 10 séances de bourse précédant le 9 juillet 2015 s'élevait à 61,98 euros. En conséquence, il a validé l'acquisition définitive de la totalité des 548 525 options de souscription d'actions du plan du 9 juillet 2012.

Date de départ d'exercice des options : 9 juillet 2015.

Date d'expiration d'exercice des options : 8 juillet 2017.

6.5.3.1.2 Options de souscription d'actions exercées en 2016

287 672 options de souscription d'actions ont été exercées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 entraînant l'émission simultanée du même nombre d'actions. Il s'agit de :

- 13 095 options du plan du 28 avril 2011 ;
- 274 577 options du plan du 9 juillet 2012.

Le nombre total d'options exercées, pour chaque plan, depuis la date d'ouverture de la période d'exercice des options au 31 décembre 2016 figure dans les tableaux ci-dessous, à la section 6.5.5.1.

6.5.3.1.3 Options de souscription d'actions restant à exercer au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, les options de souscription d'actions restant à exercer se composent uniquement d'options afférentes au plan du 9 juillet 2012. Toutes les options du plan du 28 avril 2011 ont été exercées. Il n'existe aucun autre plan dont la période d'acquisition est toujours en cours.

Au 31 décembre 2016, il restait 185 833 options de souscription d'actions susceptibles d'être exercées.

6.5.3.2 PLANS D'ACTIONS GRATUITES DE PERFORMANCE

6.5.3.2.1 Actions gratuites de performance acquises définitivement en 2016

Le plan du 9 juillet 2013 portant sur 11 395 actions de performance a vu sa période d'acquisition de 3 ans se terminer en juillet 2016. L'acquisition définitive des actions de performance était soumise à la présence du bénéficiaire dans l'effectif du Groupe à cette date ainsi qu'à la réalisation de l'une des conditions de performance suivantes :

Conditions de performance :

1) une croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % pour les exercices 2013, 2014 et 2015, soit au minimum 15 % sur les 3 exercices, ou 2) une progression moyenne annuelle de la Performance Boursière Globale (PBG) de l'action Rubis de 5 % minimum sur les exercices 2013, 2014 et 2015, soit au minimum 15 % sur les 3 exercices.

La PBG correspond à la variation du cours de bourse de l'action Rubis augmentée des dividendes et droits détachés sur la période considérée. La PBG s'apprécie par rapport à un cours de référence de l'action Rubis résultant de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse qui précèdent la date de l'émission du plan (46,62 euros).

Un taux d'acquisition linéaire (entre 50 % et 100 %) est appliqué au nombre d'actions initialement attribuées ; le taux d'acquisition de 50 % étant applicable en cas de réalisation des strictes conditions de performance.

Validation des conditions de performance :

Le Collège de la Gérance du 11 juillet 2016 a constaté que les 2 conditions de performance étaient remplies : la croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe sur 3 exercices était de 81,16 % et la PBG était de 62,29 %. En conséquence, il a validé l'acquisition définitive de la totalité des actions de performance du plan du 9 juillet 2013, soit 11 395 actions de performance.

Ces actions sont toutefois soumises à une obligation pour le bénéficiaire de conservation au nominatif de 2 ans.

6.5.3.2.2 Actions gratuites de performance dont la période d'acquisition était en cours au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, il restait 71 221 actions de performance dont la période d'acquisition était en cours :

- 5 101 actions du plan du 3 janvier 2014 ;
- 751 actions du plan du 31 mars 2014 ;
- 56 558 actions du plan du 18 août 2014 ;
- 8 811 actions du plan du 17 avril 2015.

6.5.3.2.3 Actions gratuites de performance ayant fait l'objet d'un différé d'acquisition

3 093 actions de performance du plan du 9 juillet 2012 dont la période d'acquisition est arrivée à son terme le 9 juillet 2015 et la condition de performance validée n'ont pas été émises en raison du différé d'acquisition (2 ans), pour lequel ont opté les bénéficiaires dont la rémunération est imposable hors de France.

Ces actions seront émises automatiquement le 9 juillet 2017.

6.5.3.3 PLAN D'ACTIONS GRATUITES DE PRÉFÉRENCE

6.5.3.3.1 Actions gratuites de préférence dont la période d'acquisition était en cours au 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 a autorisé la Société à émettre un nombre maximal de 3 897 actions de préférence convertibles, au terme d'une période minimale de 4 ans, en un maximum de 389 772 actions ordinaires de la Société pour un coefficient de conversion de 100 %.

En 2015, un seul plan d'attribution d'actions de préférence portant sur 1 442 actions a été émis le 2 septembre et a bénéficié à 44 collaborateurs.

La période d'acquisition des actions de préférence a été fixée à 2 ans, soit jusqu'au 2 septembre 2017 ; celles-ci seront ensuite, sous réserve de la réalisation de la condition de performance, converties en actions ordinaires à l'issue d'une période de conservation de 2 ans.

Tant l'acquisition définitive des actions de préférence que leur conversion en actions ordinaires sont soumises à la présence du bénéficiaire dans l'effectif du Groupe.

La conversion s'effectuera en fonction du Taux de Rendement Global Annuel Moyen (TRGAM) de l'action Rubis. Le TRGAM devra être égal ou supérieur à 10 % sur 4 années pleines (soit 40 % minimum sur 4 ans). La parité de conversion est de 1 action de préférence pour 100 actions ordinaires. Le coefficient de conversion des actions de préférence en actions ordinaires variera linéairement entre 0 % et 100 % en fonction du pourcentage effectif du TRGAM atteint à la date de conversion. Pour un TRGAM de 10 %, le taux de conversion sera de 100 %.

Si la condition de performance ci-dessus exposée est réalisée à 100 %, les 1 442 actions de préférence seront converties en 144 200 actions ordinaires. Si le taux de réalisation est nul, ou si le bénéficiaire a quitté le Groupe, les actions de préférence qui ne seront pas converties pourront être rachetées par la Société à la valeur nominale en vue de leur annulation.

Lors de l'acquisition définitive, les actions de préférence donneront droit jusqu'à leur conversion en actions ordinaires (soit pendant 2 ans) à un dividende d'un montant égal à 50 % de celui distribué pour une action ordinaire. Ce dividende sera versé en numéraire sans possibilité d'opter pour un paiement en actions.

6.5.3.3.2 Actions gratuites de préférence acquises définitivement en 2016

Aucune action de préférence n'a été acquise définitivement au cours de l'exercice 2016, les périodes d'acquisition des 2 plans émis (2015 et 2016) étant en cours au 31 décembre 2016.

6.5.3.3.3 Actions gratuites de préférence non encore acquises définitivement en 2016

Il s'agit des 3 374 actions de préférence correspondant aux plans du 2 septembre 2015 et du 11 juillet 2016 dont les périodes d'acquisition étaient toujours en cours.

6.5.4 Nombre d'actions susceptibles d'être émises au 31 décembre 2016 du fait de l'ensemble des plans en cours

Au 31 décembre 2016, le volume potentiel d'actions susceptibles d'être émises du fait de l'ensemble des plans en cours d'options de souscription d'actions, d'attributions d'actions gratuites de performance et de préférence était de 597 547 actions, soit 1,31 % du capital :

- 185 833 actions du fait des plans d'options de souscription d'actions dont les options peuvent être exercées ;
- 71 221 actions du fait des plans d'actions de performance dont la période d'acquisition est encore en cours ;
- 3 093 actions du fait du plan d'actions de performance du 9 juillet 2012 ayant fait l'objet d'un différé d'acquisition ;
- 337 400 actions du fait des plans d'actions de préférence non encore convertis en actions ordinaires.

Le **burn-rate** au 31 décembre 2016 (soit la moyenne sur 3 ans glissants du taux d'attribution de la Société) est de 0,32 %.



6.5.5 Suivi des plans d'options de souscription d'actions, d'attributions d'actions de performance et d'actions de préférence

Les tableaux ci-après donnent les caractéristiques, au 31 décembre 2016, des plans d'options de souscription

d'actions en cours et l'état des levées de ces options, des plans d'actions de performance et de leur acquisition

définitive, ainsi que des plans d'actions de préférence en cours.

6.5.5.1 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS EN COURS EN 2016

Plans d'options	2011	2012
Date d'Assemblée	10/06/2009	10/06/2009
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	28/04/2011	09/07/2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 376 ^{(1) (2) (3) (4)}	548 525 ^{(2) (3) (5)}
Nombre total de bénéficiaires, dont		
• mandataires sociaux	7	49
	0	2
Date de départ d'exercice des options	28/04/2014	09/07/2015
Date d'expiration d'exercice des options	27/04/2016	08/07/2017
Prix de souscription (en euros)	38,33 ^{(1) (2) (3)}	36,48 ^{(2) (3)}
Nombre total d'options exercées	58 294	362 692
Nombre d'options annulées/caduques*	21 082	0
Nombre d'options restantes en circulation au 31/12/2016	0	185 833

(1) Après division par 2 de la valeur nominale des actions Rubis le 8 juillet 2011.

(2) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2013.

(3) Après dernier réajustement suite à l'augmentation de capital de juin 2015.

(4) Exercice conditionné à une croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % pour les exercices 2011, 2012 et 2013 (soit au total 18 % au minimum).

(5) Exercice conditionné à une condition de cours (40,56 euros) ou à une croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % pour les exercices 2012, 2013 et 2014 (soit au total 15 % au minimum) puis soumis à un taux d'acquisition.

* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

Le tableau ci-après vous informe des options consenties et levées au 31 décembre 2016 par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux de Rubis.

Options de souscription d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Date des plans
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	0	-
Options détenues sur l'émetteur, levées durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé (information globale)	168 224	36,48	Plan du 09/07/2012 (fin d'exercice : 08/07/2017)

6.5.5.2 PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE EN COURS EN 2016

6.5.5.2.1 Plans dont la période d'acquisition est terminée et dont la période de conservation est en cours

Plans d'actions de performance	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2012	Plan 2012	Plan 2013
Date d'Assemblée	10/06/2009	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	28/04/2011	09/07/2012	18/07/2012	18/09/2012	09/07/2013
Nombre d'actions attribuées	11 356 ^{(1) (2)}	195 751 ^{(3) (4)}	1 444 ^{(3) (4)}	3 609 ^{(3) (4)}	11 395 ^{(3) (4)}
Nombre total de bénéficiaires, dont	7	48	1	1	4
• mandataires sociaux	0	2	0	0	0
• résidents français	2	33	0	0	2
• résidents hors de France	5	13	1	1	2
Date d'acquisition définitive des actions (sous réserve des conditions fixées) :					
• résidents français	13/05/2014	10/07/2015	-	-	11/07/2016
• résidents hors de France	13/05/2014	10/07/2017	20/07/2015	18/09/2015 au 30/09/2017	11/07/2018
Date de fin de période de conservation	13/05/2016	10/07/2017	20/07/2017	18/09/2017	11/07/2018
Conditions de performance : performance boursière globale du titre attendue après 3 ans (en euros) et/ou autre condition	44,89 ^{(1) (3)} et condition économique ⁽²⁾	44,44 ^{(3) (4)} ou condition économique ⁽⁵⁾ et taux d'acquisition ⁽⁷⁾	45,69 ^{(3) (4)} ou condition économique ⁽⁵⁾ et taux d'acquisition ⁽⁷⁾	50,43 ^{(3) (4)} ou condition économique ⁽⁵⁾ et taux d'acquisition ⁽⁷⁾	52,36 ^{(3) (4)} ou condition économique ⁽⁶⁾ et taux d'acquisition ⁽⁷⁾
Nombre d'actions acquises définitivement	8 720	192 658	1 444	0	11 395
Nombre d'actions annulées/caduques*	2 636	0	0	3 609	0
Nombre d'actions soumises au différé d'acquisition	0	3 093	0	0	0
Nombre d'actions restantes au 31/12/2016	0	3 093 ^{(3) (4)}	0	0	0

(1) Après division par 2 de la valeur nominale des actions Rubis le 8 juillet 2011.

(2) Croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % pour les exercices 2011, 2012 et 2013 (soit au total 18 % au minimum).

(3) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2013.

(4) Après dernier réajustement suite à l'augmentation de capital de juin 2015.

(5) Croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % entre les exercices 2012, 2013 et 2014 (soit au total 15 % au minimum).

(6) Croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % entre les exercices 2013, 2014 et 2015 (soit au total 15 % au minimum).

(7) Entre 50 % et 100 % de l'attribution initiale.

* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

6.5.5.2.2 Plans dont la période d'acquisition était en cours au 31 décembre 2016

Plans d'actions de performance	Plan 2014	Plan 2014	Plan 2014	Plan 2015
Date d'Assemblée	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	03/01/2014	31/03/2014	18/08/2014	17/04/2015
Nombre d'actions attribuées	5 101 ⁽¹⁾	751 ⁽¹⁾	57 308 ⁽¹⁾	8 811 ⁽¹⁾
Nombre total de bénéficiaires, dont	2	1	15	3
• mandataires sociaux	0	0	0	0
• résidents français	2	1	10	2
• résidents hors de France	0	0	5	1
Date d'acquisition définitive des actions (sous réserve des conditions fixées) :				
• résidents français	03/01/2017	31/03/2017 au 12/05/2017	18/08/2017 au 29/09/2017	17/04/2018 au 29/05/2018
• résidents hors de France	-	-	18/08/2017 au 29/09/2019	17/04/2018 au 29/05/2020
Date de fin de période de conservation	03/01/2019	31/03/2019	18/08/2019	17/04/2020
Conditions de performance : performance boursière globale du titre attendue après 3 ans (en euros) et/ou autre condition	51,32 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽²⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾	57,68 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽²⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾	50,23 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽²⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾	67,76 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽³⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾
Nombre d'actions acquises définitivement	0	0	0	0
Nombre d'actions annulées/caduques*	0	0	750	0
Nombre d'actions restantes au 31/12/2016	5 101 ⁽¹⁾	751 ⁽¹⁾	56 558 ⁽¹⁾	8 811 ⁽¹⁾

(1) Après dernier réajustement suite à l'augmentation de capital de juin 2015.

(2) Croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % entre les exercices 2014, 2015 et 2016 (soit au total 15 % au minimum).

(3) Croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % entre les exercices 2015, 2016 et 2017 (soit au total 15 % au minimum).

(4) Entre 50 % et 100 % de l'attribution initiale.

* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

Le tableau ci-après vous informe des attributions d'actions gratuites de performance consenties en 2016 aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux de Rubis.

Actions gratuites de performance consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux	Nombre d'actions gratuites de performance attribuées	Date des plans
Actions attribuées, durant l'exercice, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions gratuites, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	-

6.5.5.3 PLANS D' ACTIONS DE PRÉFÉRENCE EN COURS EN 2016

Plans d'actions de préférence	Plan 2015	Plan 2016
Date d'Assemblée	05/06/2015	09/06/2016
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	02/09/2015	11/07/2016
Nombre d'actions de préférence attribuées	1 442	1 932
Nombre total de bénéficiaires, dont	44	51
• mandataires sociaux	2	2
• résidents français	34	38
• résidents hors de France	10	13
Date d'acquisition définitive des actions de préférence (sous réserve des conditions fixées) :		
• résidents français	02/09/2017	11/07/2019
• résidents hors de France	02/09/2019	11/07/2020
Date de convertibilité des actions de préférence en actions ordinaires (sous réserve des conditions fixées)	02/09/2019	11/07/2020
Nombre d'actions de préférence acquises définitivement	0	0
Nombre d'actions de préférence annulées/caduques*	0	0
Nombre d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires, en fonction du :	-	-
• Cours de Référence ⁽¹⁾ (pour l'appréciation du Taux de Rendement Global Annuel Moyen - TRGAM)	64,78	67,57
• TRGAM ⁽²⁾ atteint	-	-
• Coefficient de conversion appliqué ⁽³⁾	-	-
Nombre d'actions de préférence converties en actions ordinaires	0	0
Nombre d'actions de préférence restant à convertir au 31/12/2016	1 442	1 932

(1) Moyenne des premiers cours cotés de l'action Rubis lors des 20 séances de bourse qui précèdent la date d'attribution des actions de préférence.

(2) Taux de Rendement Global Annuel Moyen du titre Rubis (TRGAM) égal à 10 % minimum (soit un taux de rendement total de 40 % au minimum sur 4 ans).

(3) Entre 0 % et 100 % du nombre d'actions de préférence attribué en fonction du TRGAM atteint. Une dégressivité linéaire sera appliquée entre le TRGAM effectif et le TRGAM cible (10 %) donnant droit au coefficient maximal de 100 %.

* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

Le tableau ci-après vous informe des attributions d'actions gratuites de préférence consenties en 2016 aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux de Rubis.

Actions gratuites de préférence consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux	Nombre d'actions gratuites de préférence attribuées	Date des plans
Actions attribuées, durant l'exercice, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions gratuites, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	946	11/07/2016

Rubis, société mère du Groupe, est la seule société du Groupe à avoir attribué des options de souscription d'actions et des actions de performance.

NB : Les actions attribuées définitivement aux bénéficiaires ont fait l'objet d'une émission.

6.5.5.4 HISTORIQUE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET D'ACTIONS DE PERFORMANCE TERMINÉS AVANT 2016

6.5.5.4.1 Historique des plans d'options de souscription d'actions terminés avant 2016

Date des plans	Nombre d'options attribuées*	Date d'expiration d'exercice des options
17 janvier 2001	222 939**	16 juillet 2011
13 décembre 2002	12 349**	12 décembre 2012
19 janvier 2004	38 143	18 janvier 2014
29 juillet 2004	4 978	28 juillet 2014
12 juillet 2005	6 493	11 juillet 2015
27 juillet 2006	344 980	26 juillet 2012
17 novembre 2006	5 116	16 novembre 2012
29 août 2007	8 314	28 août 2013
12 février 2008	24 732	11 février 2013
4 juin 2008	10 392	3 juin 2014
22 juillet 2009	752 485	21 juillet 2014

* Après réajustements suite aux diverses augmentations de capital.

** Avant division par 2 de la valeur nominale des actions Rubis le 8 juillet 2011.

6.5.5.4.2 Historique des plans d'attribution d'actions de performance terminés avant 2016

Date des plans	Nombre d'actions de performance	Date d'acquisition définitive	Fin de la période de conservation
27 juillet 2006	44 304*	11 mars 2010	11 mars 2012
17 novembre 2006	717*	11 mars 2010	11 mars 2012
29 août 2007	600*	15 octobre 2010	15 octobre 2012
12 février 2008	1 768*	14 février 2011	14 février 2014
4 juin 2008	728*	16 juin 2011	16 juin 2013
22 juillet 2009	106 405	20 août 2012	3 août 2014

* Avant division par 2 de la valeur nominale des actions Rubis le 8 juillet 2011.

6.6 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants mandataires sociaux

Les Gérants et les membres du Conseil de Surveillance de Rubis ont effectué les opérations suivantes sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2016.

6.6.1 Gérance et personnes liées

12/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par Sorgema de 1 000 actions Rubis au prix unitaire de 69,00 € • cession par Sorgema de 500 actions Rubis au prix unitaire de 69,15 € • cession par Sorgema de 1 000 actions Rubis au prix unitaire de 69,35 € • cession par Sorgema de 2 500 actions Rubis au prix unitaire de 69,80 €
19/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par Sorgema de 500 actions Rubis au prix unitaire de 68,00 €
25/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par GR Partenaires de 700 actions Rubis au prix unitaire de 67,03 €
26/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par Sorgema de 4 500 actions Rubis au prix unitaire de 66,4002 €
10/03/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par Sorgema de 12 000 actions Rubis au prix unitaire de 71,9952 € • cession par Sorgema de 12 000 actions Rubis au prix unitaire de 72,5930 €
16/03/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par GR Partenaires de 700 actions Rubis au prix unitaire de 73,30 €
23/03/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par Sorgema de 8 000 actions Rubis au prix unitaire de 71,2077 €
04/04/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par Sorgema de 8 000 actions Rubis au prix unitaire de 70,372 €
07/04/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par Sorgema de 455 actions Rubis au prix unitaire de 70,0978 €
08/04/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par Sorgema de 3 491 actions Rubis au prix unitaire de 70,0235 €
11/04/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par Sorgema de 4 054 actions Rubis au prix unitaire de 70,2322 €
14/04/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par Agane de 466 actions Rubis au prix unitaire de 70,565 €
11/05/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par Clarisse Swiecznik de 257 actions Rubis au prix unitaire de 69,66 €
08/06/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par GR Partenaires de 1 375 actions Rubis au prix unitaire de 72,3665 €
13/06/2016	<ul style="list-style-type: none"> • souscription par Sorgema de 11 995 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €* <ul style="list-style-type: none"> • souscription par Sorgema de 4 412 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €* <ul style="list-style-type: none"> • souscription par Magerco de 189 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €* <ul style="list-style-type: none"> • souscription par Gilles Gobin de 1 787 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €*
16/06/2016	<ul style="list-style-type: none"> • souscription par Lorraine Gobin de 444 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €*
01/07/2016	<ul style="list-style-type: none"> • souscription par Jacques Riou de 37 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €* <ul style="list-style-type: none"> • souscription par Jacques Riou de 685 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €* <ul style="list-style-type: none"> • souscription par Jacques Riou de 167 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €* <ul style="list-style-type: none"> • souscription par Jacques Riou de 68 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €* <ul style="list-style-type: none"> • souscription par Agena de 5 168 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €* <ul style="list-style-type: none"> • souscription par Agena de 9 669 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €* <ul style="list-style-type: none"> • souscription par Agane de 25 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €* <ul style="list-style-type: none"> • souscription par Chartres-Agena de 17 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €*
08/07/2016	<ul style="list-style-type: none"> • souscription par GR Partenaires de 118 655 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €* <ul style="list-style-type: none"> • souscription par Sorgema de 220 359 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €*
11/07/2016	<ul style="list-style-type: none"> • cession par GR Partenaires de 2 291 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € <ul style="list-style-type: none"> • cession par GR Partenaires de 7 600 actions Rubis au prix unitaire de 70,4463 €

* Option pour le paiement du dividende en actions.

11/07/2016	<ul style="list-style-type: none"> distribution par GR Partenaires à Magerco de 50 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € distribution par GR Partenaires à Thornton de 14 176 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € distribution par GR Partenaires à Sorgema de 50 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € distribution par GR Partenaires à Jacques Riou de 3 626 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € distribution par GR Partenaires à Agena de 31 569 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € distribution par GR Partenaires à Jacques Riou de 134 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € acquisition par Magerco suite à la distribution du résultat GR Partenaires en nature de 50 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € acquisition par Thornton suite à la distribution du résultat GR Partenaires en nature de 14 176 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € acquisition par Sorgema suite à la distribution du résultat GR Partenaires en nature de 50 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € acquisition par Jacques Riou suite à la distribution du résultat GR Partenaires en nature de 3 626 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € acquisition par Agena suite à la distribution du résultat GR Partenaires en nature de 31 569 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € acquisition par Jacques Riou suite à la distribution du résultat GR Partenaires en nature de 134 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 €
12/07/2016	<ul style="list-style-type: none"> cession par GR Partenaires de 7 600 actions Rubis au prix unitaire de 71,2343 €
13/07/2016	<ul style="list-style-type: none"> distribution par Thornton à ses associés de 9 022 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € acquisition par Lorraine Gobin de 4 511 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € acquisition par Clarisse Swiecznik de 258 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € acquisition par Sorgema de 4 253 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € cession par Thornton de 5 154 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € acquisition par Sorgema de 5 154 actions Rubis au prix unitaire de 70,5389 € cession par GR Partenaires de 7 400 actions Rubis au prix unitaire de 69,6385 € cession par Jacques Riou de 2 000 actions Rubis au prix unitaire de 69,94 €
28/07/2016	<ul style="list-style-type: none"> cession par Jacques Riou de 1 500 actions Rubis au prix unitaire de 72,07 €
09/09/2016	<ul style="list-style-type: none"> cession par Clarisse Swiecznik de 267 actions Rubis au prix unitaire de 79,00 € cession par Sorgema de 25 000 actions Rubis au prix unitaire de 79,0526 € cession par Sorgema de 35 000 actions Rubis au prix unitaire de 80,4805 €
13/09/2016	<ul style="list-style-type: none"> cession par GR Partenaires de 6 160 actions Rubis au prix unitaire de 80,2506 €
19/09/2016	<ul style="list-style-type: none"> cession par GR Partenaires de 8 160 actions Rubis au prix unitaire de 79,80 €
20/10/2016	<ul style="list-style-type: none"> cession par GR Partenaires de 5 900 actions Rubis au prix unitaire de 83,5021 €
28/12/2016	<ul style="list-style-type: none"> cession par Jacques Riou de 5 165 actions Rubis au prix unitaire de 78,3107 €

6.6.2 Membres du Conseil de Surveillance et personnes liées

07/07/2016	<ul style="list-style-type: none"> souscription par Hervé Claquin de 1 008 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €*
08/07/2016	<ul style="list-style-type: none"> souscription par Orfim de 91 050 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €* souscription par Alexandre Picciotto de 28 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €* souscription par Groupe Industriel Marcel Dassault de 91 945 actions Rubis au prix unitaire de 59,16 €*
27/07/2016	<ul style="list-style-type: none"> cession par Hervé Claquin de 1 008 actions Rubis au prix unitaire de 72,07 €
29/09/2016	<ul style="list-style-type: none"> acquisition par Alexandre Picciotto de 87 actions Rubis au prix unitaire de 82,59 €
30/09/2016	<ul style="list-style-type: none"> acquisition par Laure Grimonpret-Tahon de 21 actions Rubis au prix unitaire de 81,60 €
03/10/2016	<ul style="list-style-type: none"> acquisition par Marie-Hélène Dessailly de 21 actions Rubis au prix unitaire de 81,56 €
10/11/2016	<ul style="list-style-type: none"> acquisition par une personne liée à Hervé Claquin de 200 actions Rubis au prix unitaire de 75,00 €
18/11/2016	<ul style="list-style-type: none"> acquisition par une personne liée à Olivier Dassault de 10 000 actions Rubis au prix unitaire de 74,4715 €
02/12/2016	<ul style="list-style-type: none"> acquisition par Groupe Industriel Marcel Dassault de 10 000 actions Rubis au prix unitaire de 75,2732 €
07/12/2016	<ul style="list-style-type: none"> acquisition par Groupe Industriel Marcel Dassault de 10 000 actions Rubis au prix unitaire de 74,8625 €

* Option pour le paiement du dividende en actions.

6.6.3 Périodes non autorisées

Des règles prudentielles internes prévoient des périodes non autorisées (« fenêtres négatives »), durant lesquelles la réalisation d'opérations sur les titres Rubis est interdite, tant pour les Gérants

que pour les membres du Conseil de Surveillance. Ces périodes non autorisées débutent 30 jours avant la date prévue de publication des résultats annuels et semestriels et 15 jours avant celle

des chiffres d'affaires trimestriels pour s'achever le lendemain de la publication de ces mêmes résultats.

6.7 Opérations avec des apparentés

Les apparentés du Groupe comprennent les entreprises associées (les « coentreprises », cf. notes 8 et 9 de l'annexe des comptes consolidés), ainsi que les principaux dirigeants et les membres proches de leur famille.

Les conventions conclues par Rubis avec ses filiales Rubis Terminal et Rubis Énergie sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, au chapitre 9, section 9.3.3. Les transactions entre la société mère et ses filiales sont éliminées dans les comptes consolidés.

À l'exception des conventions liant la Société à un membre du Conseil de Surveillance (cf. section 6.2.5.2), il n'existe pas d'autres conventions avec des « apparentés ».

La Culture de Rubis :

Dans de nombreux groupes, on parle de la « culture d'entreprise », de ses « valeurs », de ses « principes de conduite », de sa « stratégie globale aux applications locales »... On les décline, on les enseigne, on les encadre, on les scénarise en spots de communication interne ou externe... Chez Rubis, chacun les ressent, chacun les voit, chacun les vit, et nous y apportons tous notre contribution au quotidien.

Les Associés-Gérants de Rubis :

Je reprendrais une phrase prononcée par Gilles devant les salariés d'une filiale entrée récemment dans le Groupe et qui image à merveille mon ressenti : « Rubis, nous ne sommes pas une société « anonyme ». Rubis c'est Jacques, c'est vous, c'est moi, c'est nous ! » Que dire de plus ?

Philippe Nicolet,
Directeur Général
Rubis Énergie Djibouti

6.8 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Rubis et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux comptes,

SCP MONNOT & GUIBOURT
Laurent Guibourt

MAZARS
Ariane Mignon



Dividende 2016

+ 11 %

*Capitalisation
boursière record :*

4 milliards
d'euros



RUBIS
ET SES
ACTIONNAIRES

7.1 Renseignements de caractère général concernant le capital social

7.1.1 Capital social au 31 décembre 2016

Le montant du capital social au 31 décembre 2016 est de 113 637 220 euros, divisé en 45 454 888 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros, contre 108 042 380 euros, divisé

en 43 216 952 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros au 31 décembre 2015, à la suite de la réalisation des opérations ci-dessous.

Aucune action de préférence n'a été émise au 31 décembre 2016.

7.1.2 Évolution du capital social au cours de l'exercice 2016

	Nombre d'actions	Capital et montants successifs d'augmentations de capital en nominal (en euros)
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2015	43 216 952	108 042 380,00
Opérations entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016		
Augmentation de capital réservée aux salariés par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir	64 644	161 610,00
Paiement du dividende en actions	1 644 725	4 111 812,50
Exercice d'options de souscription d'actions	287 672	719 180,00
Acquisition définitive d'actions de performance	11 395	28 487,50
Exercices de bons d'émission d'actions (<i>equity line</i>)	229 500	573 750,00
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2016	45 454 888	113 637 220,00

7.1.3 Autocontrôle

Pour réguler le marché du titre Rubis, la Société a mis en place un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Amafi. Au 31 décembre 2016, la Société détenait 14 391 titres Rubis pour 1 920 047 euros.

7.1.4 Capital autorisé mais non émis au 31 décembre 2016

Les informations figurent au chapitre 8, section 8.2 du présent Document de Référence.

7.1.5 Capital potentiel au 31 décembre 2016

Les valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital résultent :

- des options de souscription d'actions non encore exercées ;
- des actions de performance dont la période d'acquisition est en cours ;
- des actions de préférence dont la période d'acquisition est en cours.

Il n'existe aucun autre titre pouvant donner accès au capital au 31 décembre 2016.

Si tous ces titres donnant accès au capital devaient être émis, le nombre d'actions de la Société, au 31 décembre 2016, pourrait être augmenté d'un nombre maximal de 597 547 actions (cf. chapitre 6, section 6.5.4) se répartissant comme suit :

- 185 833 options de souscription d'actions issues du plan du 9 juillet 2012 dont la période d'exercice était ouverte au

31 décembre 2016 mais qui n'ont pas été exercées ;

- 71 221 actions de performance susceptibles d'être acquises définitivement, sous réserve du respect de la condition de présence et de la réalisation des conditions de performance attachées (plans 2014 et 2015) ;
- 3 093 actions de performance issues du plan du 9 juillet 2012 et pour lesquelles les bénéficiaires, dont la rémunération est imposable hors de France, ont opté pour un différé d'acquisition de 2 ans supplémentaires ;
- 1 442 actions de préférence issues du plan du 2 septembre 2015, dont la période d'acquisition est en cours et qui seraient susceptibles d'être converties en un maximum de 144 200 actions ordinaires ;

- 1 932 actions de préférence issues du plan du 11 juillet 2016, dont la période d'acquisition est en cours et qui seraient susceptibles d'être converties en un maximum de 193 200 actions ordinaires.

Un état détaillé des plans d'options de souscription d'actions, d'actions de performance et d'actions de préférence en cours figure au chapitre 6, section 6.5.5 du présent Document de Référence.

En conséquence, un actionnaire détenant 1 % du capital au 31 décembre 2016 sur une base non diluée, détiendrait sur une base diluée, 0,99 % du capital.

Petit...

Je voulais être astronaute.

Aujourd'hui, dans le Groupe...

À défaut d'être monté dans la capsule de la fusée, je m'occupe de réservoirs...

**Les Associés-Gérants de Rubis :
Pionniers tous les 2 comme Neil Armstrong, courageux, déterminés, avec un sens de l'aventure et de l'humour.**

Franck Loizel,
Directeur Technique GPL
Rubis Énergie

7.2 Dividendes

7.2.1 Dividende versé aux actionnaires

Rubis a toujours mené une politique active de distribution de dividendes. En ligne avec les excellents résultats de

l'exercice 2016, la Société proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 juin 2017 un dividende unitaire de

2,68 euros, en hausse de 11 % par rapport au dividende versé au titre de l'exercice 2015 (2,42 euros).

Dividendes versés aux actionnaires au cours des 5 dernières années

Date de distribution	Exercice concerné	Nombre d'actions concernées	Dividende net distribué (en euros)	Total des sommes nettes distribuées (en euros)
AGM 07/06/2012	2011	30 431 861	1,67	50 821 208
AGM 07/06/2013	2012	33 326 488	1,84	61 320 738
AGM 05/06/2014	2013	37 516 780	1,95	73 157 721
AGM 05/06/2015	2014	38 889 996	2,05	79 724 492
AGM 09/06/2016	2015	43 324 068	2,42	104 844 245

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans, à compter de la date de leur mise en paiement, sont prescrits et versés au Trésor Public.

7.2.2 Dividende versé aux associés commandités

Le dividende versé aux associés commandités résulte de l'application de la formule fixée à l'article 56 des statuts (cf. chapitre 8, section 8.1.8.2). Il est égal à 3 % de la performance

boursière globale de l'année 2016 (soit 359 543 351 euros) et plafonné à 10 % du résultat net consolidé de l'exercice avant dotation aux amortissements et provisions des immobilisations

incorporelles et dans la limite du bénéfice distribuable. Ce dividende est investi en totalité en actions de la Société par les commandités, dont la moitié est bloquée pendant 3 ans.

Les droits des associés commandités dans les résultats de Rubis versés en 2016 et en 2017 au titre respectivement de 2015 et de 2016 s'élèvent aux montants suivants :

Au titre de	2016	2015
Sorgema – Gilles Gobin	7 011 095,65 €	13 036 465 €
GR Partenaires		
• dont Gilles Gobin – 5/35°	539 315,05 €	1 002 805 €
• dont Jacques Riou – 30/35°	3 235 890,30 €	6 016 830 €
SOIT TOTAL GILLES GOBIN	7 550 410,70 €	14 039 270 €
SOIT TOTAL JACQUES RIOU	3 235 890,30 €	6 016 830 €

7.3 Répartition du capital et des droits de vote

7.3.1 Évolution de la répartition du capital au cours des 3 derniers exercices

Nombre total des droits de vote au 31 décembre 2016 : 45 454 888. Il est égal au nombre d'actions composant le

capital social et disposant des mêmes droits. Le droit de vote double a été spécifiquement exclu dans les statuts, de

sorte que les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

	31/12/2016		31/12/2015		31/12/2014	
	Nombre d'actions ⁽¹⁾	% du capital	Nombre d'actions ⁽¹⁾	% du capital	Nombre d'actions ⁽¹⁾	% du capital
Principaux actionnaires						
Orfim	2 316 871	5,10 %	2 225 821	5,15 %	1 996 998	5,14 %
Dassault Belgique Aviation	-	-	-	-	1 954 983	5,03 %
Groupe Industriel Marcel Dassault	2 369 643	5,21 %	2 247 698	5,20 %	-	-
Commonwealth Bank of Australia ⁽²⁾	742 833	1,63 %	298 335	0,69 %	1 947 909	5,01 %
Organes de Direction et de Surveillance						
Associés commandités et Gérants	1 067 935	2,35 %	870 489	2,01 %	780 653	2,01 %
Conseil de Surveillance	66 532	0,15 %	65 138	0,15 %	77 627	0,20 %
FCP Rubis Avenir	514 969	1,13 %	469 397	1,09 %	424 366	1,09 %
Autocontrôle	14 391	0,03 %	15 762	0,04 %	14 000	0,04 %
Public	38 361 714	84,40 %	37 024 312	85,67 %	31 672 543	81,48 %
TOTAL	45 454 888	100 %	43 216 952	100 %	38 869 079	100 %

(1) À la connaissance de la Société.

(2) Agissant de concert et pour le compte de ses filiales gestionnaires de fonds.

- La société Orfim est une société de capital-développement contrôlée par la famille Picciotto.

- La société Groupe Industriel Marcel Dassault est une société patrimoniale de prises de participations détenue entièrement par la famille Dassault.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant 5 % ou plus du capital.

7.3.2 Franchissements de seuils déclarés en 2016

Néant.

7.3.3 Autres informations

- Absence de convention, prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, susceptible d'être transmise à l'Autorité des Marchés Financiers.

- Absence de nantissement d'actions de l'émetteur détenues au nominatif pur.

- Aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni de garantie de cours effectuées par des tiers sur les actions de la Société, et Rubis n'a pas fait d'offre publique d'échange sur les actions d'une autre société.

7.4 Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2016, les salariés du Groupe détenaient 1,13 % du capital de Rubis par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir.

Depuis sa mise en place en 2002, Rubis a lancé chaque année une augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés éligibles (sociétés ayant leur siège sur le

territoire français). Toutes ces opérations ont remporté une large adhésion de la part des salariés du Groupe.

7.4.1 Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe : opération 2016

Le 21 janvier 2016, agissant en vertu de la délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015, le Collège de la Gérance a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés éligibles du Groupe par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir.

En conformité avec l'article L. 3332-19 du Code du travail et la délégation reçue par les actionnaires, le prix de souscription

des actions nouvelles a été fixé à 80 % de la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant la réunion du 21 janvier 2016. Cette moyenne s'élève à 68,79 euros donnant un prix de souscription de 55,04 euros.

À l'issue de cette opération, 64 644 actions nouvelles ont été souscrites pour un versement global de 3 558 005,76 euros représentant, à hauteur de 161 610 euros,

la libération de la valeur nominale et, à hauteur de 3 396 395,76 euros, la libération de la prime d'émission. Le taux de souscription est ressorti à 76,05 %.

Une nouvelle opération a été décidée par le Collège de la Gérance du 2 janvier 2017 dont la souscription est en cours à l'heure de la rédaction du présent Document de Référence.

7.4.2 Tableau de synthèse des augmentations de capital réservées aux salariés

Le tableau ci-après donne les caractéristiques des 3 dernières opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés réalisées par Rubis.

	2016	2015	2014
Nombre de salariés éligibles	593	514	509
Nombre de souscriptions	451	376	334
Taux de souscription	76,05 %	73,15 %	65,62 %
Prix de souscription (en euros)	55,04	37,33	36,08
Nombre total d'actions souscrites	64 644	80 392	71 873

L'image de Rubis :

Une pépite pleine d'énergie et de créativité.

Une équipe inspirée et inspirante donnant à ses partenaires l'envie de se dépasser et d'atteindre le meilleur pour satisfaire ses clients.

Rubis semble être une société comme il en existe finalement peu, alliant humanité et efficacité, ce qui prouve que les 2 sont compatibles.

Florence Labbé-Brun,
prestataire

7.5 Tableau d'évolution du capital au cours des 5 derniers exercices

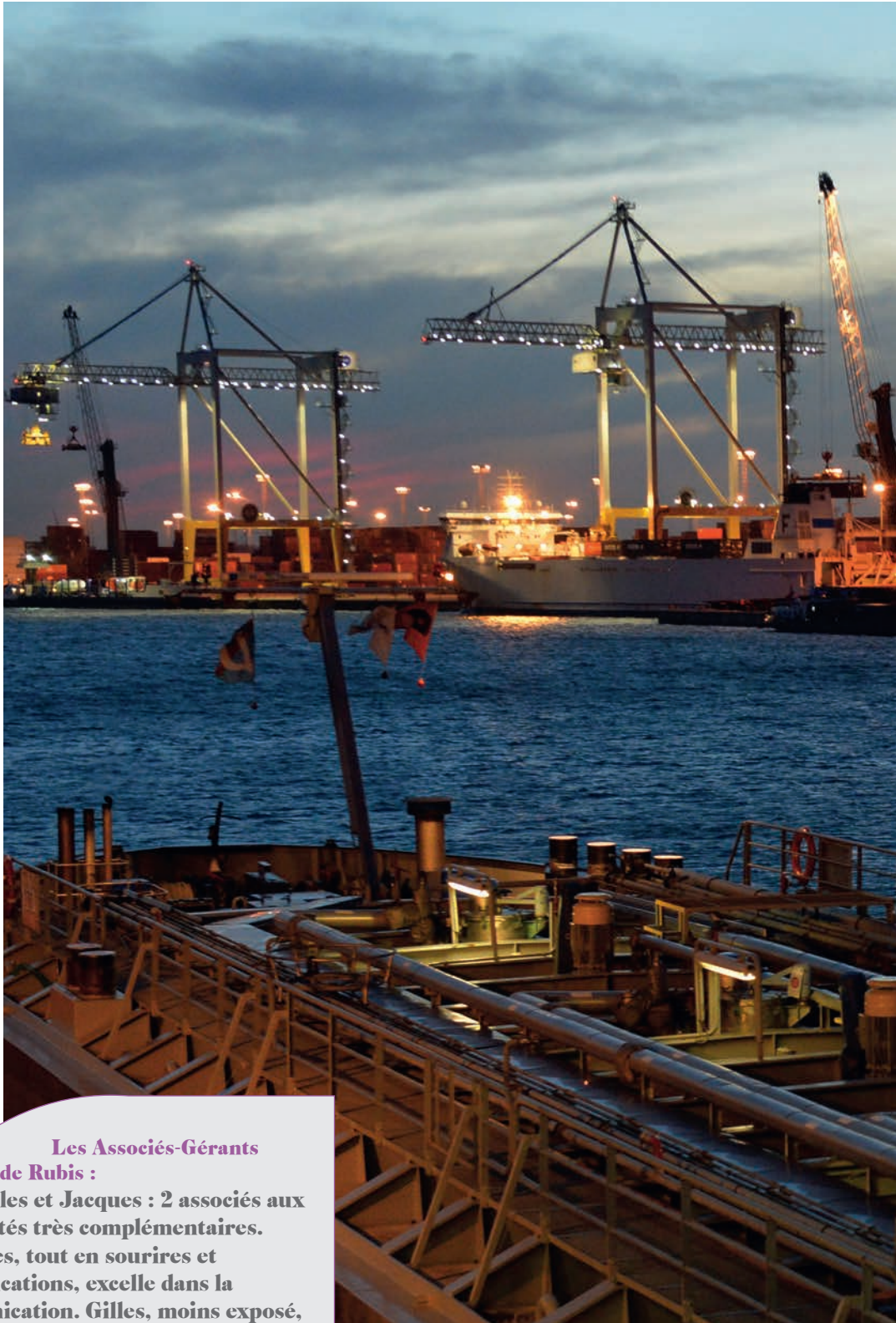
Date	Opération	Montant de l'augmentation du capital	Nombre de titres créés	Capital à l'issue de l'opération	Actions composant le capital
2012					
23/05	Épargne salariale	140 937,50 €	56 375	76 153 000 €	30 461 200
23/05	Levés de stock-options	99 902,50 €	39 961	76 252 902,50 €	30 501 161
03/07	PDA ⁽¹⁾	2 439 847,50 €	375 939	78 692 750 €	31 477 100
03/07	Levés de stock-options	26 585 €	10 634	78 719 335 €	31 487 734
13/07	Paceo	250 000 €	100 000	78 969 335 €	31 587 734
13/07	Levés de stock-options	29 115 €	11 646	78 998 450 €	31 599 380
03/08	Paceo	250 000 €	100 000	79 248 450 €	31 699 380
20/08	Actions de performance	222 160 €	88 864	79 470 610 €	31 788 244
20/08	Levés de stock-options	66 600 €	26 640	79 537 210 €	31 814 884
07/09	Paceo	375 000 €	150 000	79 912 210 €	31 964 884
19/09	Actions de performance	24 425 €	9 770	79 936 635 €	31 974 654
19/09	Levés de stock-options	29 945 €	11 978	79 966 580 €	31 986 632
25/09	Paceo	250 000 €	100 000	80 216 580 €	32 086 632
11/10	Paceo	250 000 €	100 000	80 466 580 €	32 186 632
11/10	Levés de stock-options	39 967,50 €	15 987	80 506 547,50 €	32 202 619
31/10	Paceo	250 000 €	100 000	80 756 547,50 €	32 302 619
19/11	Paceo	250 000 €	100 000	81 006 547,50 €	32 402 619
19/11	Levés de stock-options	1 280 €	512	81 007 827,50 €	32 403 131
31/12	Levés de stock-options	62 105 €	24 842	81 069 932,50 €	32 427 973
2013					
14/01	Paceo	250 000 €	100 000	81 319 932,50 €	32 527 973
28/01	Paceo	250 000 €	100 000	81 569 932,50 €	32 627 973
12/02	Paceo	375 000 €	150 000	81 944 932,50 €	32 777 973
12/02	Levés de stock-options	10 000 €	4 000	81 954 932,50 €	32 781 973
28/02	Paceo	250 000 €	100 000	82 204 932,50 €	32 881 973
28/02	Levés de stock-options	33 950 €	13 580	82 238 882,50 €	32 895 553
03/05	Paceo	375 000 €	150 000	82 613 882,50 €	33 045 553
03/05	Levés de stock-options	47 640 €	19 056	82 661 522,50 €	33 064 609
23/05	Épargne salariale	125 912,50 €	50 365	82 787 435 €	33 114 974
23/05	Levés de stock-options	56 045 €	22 418	82 843 480 €	33 137 392
27/05	Paceo	375 000 €	150 000	83 218 480 €	33 287 392
04/06	Levés de stock-options	238 750 €	95 500	83 457 230 €	33 382 892
28/06	Levés de stock-options	39 000 €	15 600	83 496 230 €	33 398 492
05/07	PDA ⁽¹⁾	3 112 565 €	1 245 026	86 608 795 €	34 643 518
15/07	Paceo	250 000 €	100 000	86 858 795 €	34 743 518
30/09	Levés de stock-options	384 747,50 €	153 899	87 243 542,50 €	34 897 417
31/10	Levés de stock-options	105 117,50 €	42 047	87 348 660 €	34 939 464
29/11	Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription	5 823 242,50 €	2 329 297	93 171 902,50 €	37 268 761
31/12	Levés de stock-options	55 845 €	22 338	93 227 747,50 €	37 291 099
2014					
13/05	Actions de performance	21 800 €	8 720	93 249 547,50 €	37 299 819
13/05	Levés de stock-options	456 945 €	182 778	93 706 492,50 €	37 482 597
22/05	Épargne salariale	179 682,50 €	71 873	93 886 175 €	37 554 470
30/05	Levés de stock-options	214 000 €	85 600	94 100 175 €	37 640 070
03/07	PDA ⁽¹⁾	2 919 170 €	1 167 668	97 019 345 €	38 807 738
04/08	Actions de performance	14 035 €	5 614	97 033 380 €	38 813 352
04/08	Levés de stock-options	139 125 €	55 650	97 172 505 €	38 869 002
30/09	Actions de performance	192,50 €	77	97 172 697,50 €	38 869 079

(1) PDA : paiement du dividende en actions.

Date	Opération	Montant de l'augmentation du capital	Nombre de titres créés	Capital à l'issue de l'opération	Actions composant le capital
2015					
19/05	Épargne salariale	200 980 €	80 392	97 373 677,50 €	38 949 471
19/05	Levées de stock-options	69 552,50 €	27 821	97 443 230 €	38 977 292
12/06	Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription	6 960 230 €	2 784 092	104 403 460 €	41 761 384
08/07	PDA ⁽¹⁾	2 888 967,50 €	1 155 587	107 292 427,50 €	42 916 971
10/07	Actions de performance	481 645 €	192 658	107 774 072,50 €	43 109 629
10/07	Levées de stock-options	17 607,50 €	7 043	107 791 680 €	43 116 672
20/07	Actions de performance	3 610 €	1 444	107 795 290 €	43 118 116
31/12	Levées de stock-options	247 090 €	98 836	108 042 380 €	43 216 952
2016					
24/05	Épargne salariale	161 610 €	64 644	108 203 990 €	43 281 596
24/05	Levées de stock-options	199 922,50 €	79 969	108 403 912,50 €	43 361 565
08/07	PDA ⁽¹⁾	4 111 812,50 €	1 644 725	112 515 725 €	45 006 290
08/07	Levées de stock-options	124 930 €	49 972	112 640 655 €	45 056 262
11/07	Actions de performance	28 487,50 €	11 395	112 669 142,50 €	45 067 657
11/07	Levées de stock-options	37 787,50 €	15 115	112 706 930 €	45 082 772
08/08	Equity Line	255 000 €	102 000	112 961 930 €	45 184 772
08/08	Levées de stock-options	72 867,50 €	29 147	113 034 797,50 €	45 213 919
15/09	Equity Line	318 750 €	127 500	113 353 547,50 €	45 341 419
15/09	Levées de stock-options	178 882,50 €	71 553	113 532 430 €	45 412 972
30/12	Levées de stock-options	104 790 €	41 916	113 637 220 €	45 454 888
31/12	ÉTAT DU CAPITAL			113 637 220 €	45 454 888

(1) PDA : paiement du dividende en actions.

La Culture de Rubis :
Lorsque je pense à Rubis, un mot me vient immédiatement à l'esprit, c'est « la confiance ». Terriblement importante dans toute relation humaine, elle est aussi essentielle dans l'univers économique. Dire ce que l'on fait. Expliquer pourquoi. Puis, faire ce que l'on dit. Voici en quelques mots ce que les marchés financiers apprécient le plus d'une entreprise cotée en bourse. Mais susciter la confiance ne suffit pas. Telle une plante fragile, elle doit être entretenue. Là encore, Rubis possède cette qualité rare, qui lui permet de forger des liens solides avec ses actionnaires...



**Les Associés-Gérants
de Rubis :**

**Gilles et Jacques : 2 associés aux
qualités très complémentaires.
Jacques, tout en sourires et
en explications, excelle dans la
communication. Gilles, moins exposé,
donc forcément plus mystérieux,
possède néanmoins un humour
très apprécié des actionnaires en
Assemblée Générale.**

*Sylvie,
journaliste*



***Le succès de
la souscription au PEE
témoigne de la
confiance des salariés
dans leur entreprise***



8

RENSEIGNEMENTS

GÉNÉRAUX

SUR RUBIS

8.1 Renseignements statutaires

8.1.1 Dénomination sociale, siège social, registre du commerce et des sociétés (articles 3 et 4 des statuts)

Rubis
105, avenue Raymond-Poincaré
75116 Paris
RCS Paris 784 393 530

8.1.2 Date de constitution, durée et exercice social (articles 5 et 52 des statuts)

La Société a été constituée le 21 juillet 1900. Sa forme actuelle est née de la fusion, le 30 juin 1992, de 2 sociétés cotées en bourse, Rubis Investment & Cie

et la Compagnie de Penhoët. Sa durée s'étend jusqu'au 30 mai 2089 sauf cas de dissolution anticipée ou de nouvelle prorogation.

Chaque exercice social a une durée de 12 mois ; il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

8.1.3 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

« La prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de droits sociaux ou d'obligations convertibles ou non, de fusion, d'alliance ou autrement.

Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ».

8.1.4 Gérance (articles 7, 20 à 22 et 54 des statuts)

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, personne physique ou morale, associé commandité ou non.

Si une personne morale est Gérante, ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'ils étaient Gérants en leur nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

8.1.4.1 NOMINATION - RÉÉLECTION

Au cours de l'existence de la Société, la nomination de tout nouveau Gérant ou sa réélection sont de la compétence des associés commandités qui statuent à l'unanimité des voix. Toutefois, si ledit candidat Gérant n'est pas associé commandité, sa nomination ne peut se faire qu'avec l'agrément de l'Assemblée Générale Ordinaire des commanditaires.

8.1.4.2 POUVOIRS

Chaque Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi ou les statuts aux Assemblées et au Conseil de Surveillance.

En cas de pluralité de Gérants, il y a lieu de requérir l'accord unanime du Collège de la Gérance pour toute décision impliquant des dépenses supérieures à 152 449 euros.

8.1.4.3 GÉRANT STATUTAIRE

Monsieur Gilles Gobin a été nommé Gérant statutaire.

8.1.4.4 RÉMUNÉRATION FIXE DE LA GÉRANCE

Fixée, pour l'exercice clos le 31 décembre 1997, à 90 % du total des sommes versées par Rubis à la Gérance au titre de la rémunération de l'exercice précédent (1 478 450 euros), la rémunération est

indexée annuellement sur l'évolution (rapport de l'indice de clôture sur l'indice d'ouverture) des indices de référence retenus pour le calcul des redevances payées à Rubis par Rubis Énergie et Rubis Terminal au titre des conventions d'assistance.

8.1.5 Conseil de Surveillance (articles 27 à 29 des statuts)

8.1.5.1 CONSTITUTION

La Société est dotée d'un Conseil de Surveillance dont les membres sont choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité de commandité ni celle de Gérant.

Les membres sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer au vote des résolutions concernées.

La durée de leurs fonctions est de 3 années et prend fin à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs mandats. Ils sont rééligibles.

Le nombre de membres du Conseil ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. En cas de dépassement de cette

proportion, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine Assemblée.



8.1.5.2 DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de Surveillance, sur convocation de son Président ou de la Gérance, se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par semestre.

8.1.5.3 POUVOIRS

Le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société tel que prévu par la loi. Il établit chaque année, à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire, un rapport qui est mis à la disposition des actionnaires en même temps que le rapport de la Gérance et les comptes de l'exercice. Son Président établit également un rapport sur le fonctionnement des organes de Direction et de Contrôle ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe.

8.1.6 Commandités (articles 19 et 24 des statuts)

8.1.6.1 AGRÉMENT DE NOUVEAUX ASSOCIÉS COMMANDITÉS

Les droits sociaux attachés à la qualité d'associé commandité ne peuvent être cédés qu'avec l'accord unanime de tous les autres associés commandités. Lorsque le cessionnaire n'est pas déjà associé commandité, l'accord de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

commanditaires statuant à la majorité prévue pour les décisions extraordinaires doit être obtenu.

8.1.6.2 POUVOIRS ET DÉCISIONS

Les commandités exercent toutes les prérogatives attachées par la loi et les statuts à leur qualité. Les décisions des commandités peuvent être recueillies,

soit en Assemblée, soit par consultation écrite.

Toutes les décisions des associés commandités (article 24.4) sont prises à l'unanimité de tous les commandités à l'exception de celle concernant la révocation d'un Gérant non commandité qui est prise à la majorité (article 20.2).

8.1.7 Assemblées Générales des actionnaires commanditaires (articles 34 à 38 et 40 des statuts)

8.1.7.1 MODES DE CONVOCATION

Les Assemblées Générales des actionnaires commanditaires sont convoquées par la Gérance ou le Conseil de Surveillance dans les formes et délais prévus par la loi ou par toute autre personne disposant de ce droit en vertu de la loi.

Le Collège de la Gérance adresse ou met à la disposition des actionnaires, conformément aux dispositions législatives, les documents permettant aux actionnaires de se prononcer en connaissance de cause.

8.1.7.2 CONDITIONS D'ADMISSION

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à 00h00, heure de Paris, soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes des titres au porteur tenus

par les intermédiaires habilités teneurs de compte. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes des titres au porteur tenus par les intermédiaires habilités est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers.

Toute cession intervenue après la date d'enregistrement ci-dessus n'aura aucune influence sur le fonctionnement de l'Assemblée : le cédant pourra voter pour l'intégralité du montant antérieur de sa participation.

8.1.7.3 CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant le droit de vote. **Chaque action donne droit à une (1) voix**, étant précisé que ce rapport 1 action – 1 voix prévaudra nonobstant toute disposition législative ou réglementaire contraire non impérative.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, l'actionnaire a la possibilité de donner procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou encore à toute autre personne physique ou morale de son choix. Il peut aussi envoyer une procuration sans indication de mandataire, ce qui signifie que le Président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolutions présentés ou agréés par la Gérance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ; l'actionnaire peut également voter par correspondance.

8.1.7.4 LIEU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents relatifs à la Société et en particulier les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, les rapports présentés à ces Assemblées par le Collège de la Gérance, le Conseil de Surveillance ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social ainsi que sur le site internet de la Société (www.rubis.fr).

8.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (articles 55, 56 et 57 des statuts)

8.1.8.1 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS (ARTICLE 55)

Sur les bénéfices nets diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint 1/10^e du capital social. La réserve légale, constituée pour consolider le capital apporté par les actionnaires commanditaires, restera leur appartenir intégralement et ne pourra, en aucun cas, être distribuée aux associés commandités et ce, même par voie d'augmentation de capital. Cette réserve, calculée sur l'ensemble des bénéfices réalisés par la Société, sera à la charge exclusive des actionnaires commanditaires.

Le solde desdits bénéfices, diminué des pertes antérieures et augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable.

8.1.8.2 DIVIDENDE STATUTAIRE AUX ASSOCIÉS COMMANDITÉS (ARTICLE 56)

Les associés commandités perçoivent, pour chaque exercice social, un dividende égal à **3 % de la performance boursière globale**, si elle est positive, des actions Rubis, déterminée comme indiqué ci-après, dans **la limite d'une somme au plus égale à 10 % du résultat net consolidé** de Rubis, avant dotation aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et dans la limite du bénéfice distribuable.

La performance boursière globale correspond à :

- l'évolution de la capitalisation boursière, égale au produit de la différence entre la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 dernières séances de bourse de l'exercice concerné et de l'exercice précédent, par le nombre d'actions à la clôture de l'exercice concerné. Il n'est pas tenu compte des actions nouvelles créées en cours d'exercice à la suite de toute augmentation de capital, à l'exception des actions qui seraient attribuées gratuitement du fait d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et du fait d'éventuels divisions ou regroupements d'actions ;

- augmentée du dividende net distribué et, le cas échéant, des acomptes payés par Rubis à ses associés commanditaires au cours de l'exercice concerné, ainsi que des sommes correspondant à la valeur des droits cotés en bourse détachés des actions ou à la valeur de tout titre attribué gratuitement aux actionnaires autres que des actions de la Société. Notamment, en cas d'existence d'un droit préférentiel de souscription ou d'une attribution gratuite de bons de souscription, la valeur de chaque action entrant dans le calcul de la capitalisation boursière sera augmentée, à due concurrence des droits préférentiels ou des bons de souscription auxquels elle a donné droit, d'une somme correspondant à la moyenne des 10 premiers cours cotés desdits droits préférentiels de souscription ou bons de souscription.

Le montant du dividende statutaire est constaté par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires commanditaires et celle des associés commandités. **Il est réinvesti en totalité en actions de la Société dont la moitié est bloquée pendant 3 ans** (pacte entre associés commandités du 19 juin 1997 complétant les dispositions statutaires relatives à leur rémunération).

8.1.8.3 DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES (ARTICLE 57)

La part distribuée aux actionnaires commanditaires requiert l'accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires commanditaires et celui des associés commandités.

Il peut être accordé à chaque associé commandité et commanditaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

En aucun cas cette faculté ne peut être accordée aux associés commandités sans qu'elle soit ouverte aux associés commanditaires aux mêmes conditions.

8.1.8.4 AFFECTATION DE LA PART NON DISTRIBUÉE

L'Assemblée affecte la part non distribuée du bénéfice distribuable de l'exercice dans les proportions qu'elle détermine, soit à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, qui restent à sa disposition, soit au compte « Report à nouveau ».

8.1.9 Seuils statutaires (article 14.7 des statuts)

Outre la déclaration de franchissement de seuils légaux prévue par l'article L. 233-7 du Code de commerce, un actionnaire est tenu d'informer la Gérance, dans les 5 jours de bourse, de toute variation, ultérieure au premier seuil légal (5 %), supérieure à 1 % du capital ou des droits de vote.

En cas de non-respect des obligations d'information ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Sauf en cas de franchissement de l'un

des seuils prévus au paragraphe I de l'article L. 233-7 du Code de commerce, la privation des droits de vote n'interviendra qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

La Culture de Rubis :

La stratégie : dans la période particulièrement troublée que nous continuons de vivre depuis plus d'une dizaine d'années, au-delà d'une stratégie aiguë, c'est surtout d'une réelle vision dont nous fait bénéficier Rubis ; celle qui a su anticiper des mutations annoncées dans un secteur où tout semblait déjà écrit...

... Le management : complémentaire à tous les échelons, le management a su, depuis son origine, s'enrichir des expériences partagées et ainsi faire face ensemble...

... Les Associés-Gérants de Rubis :

Très peu d'entreprises françaises peuvent afficher un tandem au sommet durable, partageant une même vision.

Éric de Lambert,
Attitude Corporate

8.2 Autorisations et délégations de compétence et de pouvoirs en vigueur

Au cours de l'exercice 2016, le Collège de la Gérance disposait des autorisations/délégations suivantes données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités des 5 juin 2015 et 9 juin 2016 dans les conditions décrites ci-dessous.

8.2.1 Autorisations et délégations données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités du 5 juin 2015

8.2.1.1 PLAFOND GLOBAL DES ÉMISSIONS D' ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL EN VERTU DES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES CI-DESSOUS (16^E, 17^E, 19^E, 22^E ET 23^E RÉSOLUTIONS)

Montant autorisé : 30 000 000 euros.

- Terme de l'autorisation : le 5 août 2017.

8.2.1.1.1 Augmentation de capital par offre au public avec droit préférentiel de souscription (16^e et 17^e résolutions)

Montant autorisé : 25 000 000 euros.

- Utilisation en 2016 : néant.
- Terme de l'autorisation : le 5 août 2017.

Sur ce plafond de 25 000 000 euros doit être imputé le montant correspondant à l'augmentation du nombre de titres à émettre en cas de souscriptions excédant le nombre de titres proposés, dans le cadre de la clause de sur-allocation (17^e résolution).

8.2.1.1.2 Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature de titres mobilières donnant accès au capital (19^e résolution)

Montant autorisé : 3 800 000 euros.

- Utilisation en 2016 : néant.
- Terme de l'autorisation : le 5 août 2017.

8.2.1.1.3 Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (23^e résolution)

Montant nominal autorisé : 700 000 euros.

- Utilisation en 2016 : le 21 janvier 2016.
- Total utilisé/autorisé : 161 610 euros/700 000 euros.
- Terme de l'autorisation : le 5 août 2017.

8.2.1.2 AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE BÉNÉFICES, DE RÉSERVES OU DE PRIMES

Montant nominal autorisé : 15 000 000 euros.

- Utilisation en 2016 : néant.
- Terme de l'autorisation : le 5 août 2017.

8.2.1.3 ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Montant autorisé : 0,01 % du nombre d'actions composant le capital au jour de l'Assemblée (soit 3 897 actions de préférence) représentant au maximum 1 % du nombre d'actions en circulation au jour de l'Assemblée après conversion en actions ordinaires (soit 389 772 actions).

- Utilisation en 2016 : néant.
- Total utilisé/autorisé : 1 442/3 897 actions de préférence (soit 144 200/389 772 actions ordinaires).
- Terme de l'autorisation : le 5 août 2018 (anticipation du terme au 9 juin 2016 par effet de l'approbation des 20^e et 21^e résolutions par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016).

8.2.2 Autorisations et délégations données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités du 9 juin 2016

ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Montant autorisé : 0,01 % du nombre d'actions composant le capital au jour de l'Assemblée (soit 4 340 actions de préférence) en tenant compte des 1 442 actions de préférence attribuées le 2 septembre 2015 au

titre de la résolution votée par l'Assemblée du 5 juin 2015 (cf. section 8.2.1.3), soit un total maximal de 2 898 actions de préférence pouvant être attribuées au titre de la présente autorisation (donnant lieu à 289 855 actions ordinaires maximum pour un taux de conversion de 100 %).

• Utilisation en 2016 : 11 juillet 2016.

- Total utilisé/autorisé : 1 932/2 898 actions de préférence (soit 193 200/289 855 actions ordinaires).
- Terme de l'autorisation : le 9 août 2019.

La Culture de Rubis :

Rubis est une entreprise à part, « antisystème », n'ayant laissé aucune place au hasard tant dans sa création que dans son développement. Une entreprise qui, dans ses choix, ne sacrifie jamais le long terme au court terme.

Ses éléments identitaires d'une exceptionnelle qualité allient modernité et attachement à des valeurs sûres « oubliées » :

- **une culture d'entreprise fédératrice, anti-mercenaire : cette culture fonde la pérennité de Rubis sur des valeurs humanistes (responsabilité, éthique, respect, partage) et des critères prioritaires évidents : la valorisation du travail et du talent ;**
- **un modèle économique « hors du commun » : une recette magique que tous cherchent mais que seul Rubis a su trouver : la conjugaison d'une croissance récurrente et d'une immunisation contre les aléas de toute nature.**

Les Associés-Gérants de Rubis :

- **Une espèce en voie de disparition ! De vrais entrepreneurs : responsables et compétents ! Possédant une connaissance exceptionnelle de leur secteur/marché et une vision claire du devenir de leurs métiers.**
- **2 esprits libres, favorisant la prise d'initiative.**
- **2 personnalités a priori opposées mais semblables dans leurs qualités et leurs valeurs fondamentales : responsables, intelligents, modestes qui assument leurs convictions et leurs actes.**

Un duo d'exception pour une réussite d'exception, celle de leur « création » : Rubis !

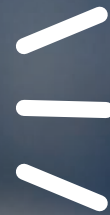
Jocelyne,
agence de communication

Solidité et liquidité du bilan :
la garantie de la poursuite
du développement



A close-up photograph of industrial machinery, featuring several large, metallic valves and pipes. The pipes are painted in shades of red and grey. The valves are complex, with many bolts and a braided metal hose attached to one. The background is slightly blurred, showing more of the industrial structure under a clear sky.

9



**ÉTATS
FINANCIERS**

9.1 Comptes consolidés 2016 et annexe

Bilan consolidé

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Référence annexe	31/12/2016	31/12/2015
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	4.3	22 905	20 215
Écarts d'acquisition	4.2	773 013	771 244
Immobilisations corporelles	4.1	1 192 340	1 133 160
Participations dans les coentreprises		129 922	120 006
Autres actifs financiers	4.5.1	92 598	114 684
Impôts différés	4.6	12 521	7 011
Autres actifs long terme	4.5.3	322	261
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)		2 223 621	2 166 581
Actifs courants			
Stocks et en-cours	4.7	246 615	207 069
Clients et autres débiteurs	4.5.4	381 595	342 398
Créances d'impôt		9 870	8 778
Autres actifs courants	4.5.2	19 243	15 119
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5.5	833 652	786 456
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)		1 490 975	1 359 820
TOTAL GROUPE D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS (III)			
TOTAL ACTIF (I + II + III)		3 714 596	3 526 401

Bilan consolidé

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Référence annexe	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres – part du Groupe			
Capital		113 637	108 042
Primes liées au capital		1 084 251	962 398
Résultats accumulés		659 503	487 405
Total		1 857 391	1 557 845
Intérêts minoritaires		129 044	99 514
CAPITAUX PROPRES (I)	4.8	1 986 435	1 657 359
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	4.10.1	798 874	870 133
Consignations d'emballages		102 967	95 095
Engagements envers le personnel	4.12	47 702	44 227
Autres provisions	4.11	77 165	75 044
Impôts différés	4.6	49 597	51 390
Autres passifs long terme	4.10.3	3 847	122 287
TOTAL PASSIFS NON COURANTS (II)		1 080 152	1 258 176
Passifs courants			
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	4.10.1	262 464	253 025
Fournisseurs et autres créditeurs	4.10.4	355 243	330 497
Dettes d'impôt		7 343	7 366
Autres passifs courants	4.10.3	22 959	19 978
TOTAL PASSIFS COURANTS (III)		648 009	610 866
TOTAL PASSIFS LIÉS À UN GROUPE D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS (IV)			
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)		3 714 596	3 526 401

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Référence annexe	%	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises			1 935 932	1 902 692
Production vendue de biens et services			1 067 948	1 010 683
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5.1	3 %	3 003 880	2 913 375
Autres produits de l'activité			1 858	2 699
Achats consommés	5.2		(2 031 669)	(2 086 445)
Charges externes	5.4		(302 023)	(256 978)
Charges de personnel	5.3		(179 919)	(156 087)
Impôts et taxes			(78 774)	(69 309)
Amortissements et provisions nets	5.5		(113 215)	(105 466)
Autres produits et charges d'exploitation	5.6		(463)	(1 781)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		19 %	411 495	344 556
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		25 %	299 675	240 008
Autres produits et charges opérationnels	5.7		1 545	5 346
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES COENTREPRISES		23 %	301 220	245 354
Quote-part de résultat des coentreprises			6 798	4 976
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES COENTREPRISES		23 %	308 018	250 330
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			4 022	4 842
Coût de l'endettement financier brut			(17 181)	(16 459)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	5.8	13 %	(13 159)	(11 617)
Autres produits et charges financiers	5.9		(3 162)	3 133
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		21 %	291 697	241 846
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	5.10		(64 320)	(59 617)
RÉSULTAT NET TOTAL		25 %	227 377	182 229
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		22 %	208 022	169 880
RÉSULTAT NET MINORITAIRE		57 %	19 355	12 349
Résultat non dilué par action (en euros)	5.11	14 %	4,70	4,13
Résultat dilué par action (en euros)	5.11	14 %	4,64	4,06

État des autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (I)	227 377	182 229
Réserves de conversion	12 253	49 465
Instruments de couverture	2 519	(1 701)
Impôts sur les instruments de couverture	(836)	587
Éléments recyclables du résultat des coentreprises	3 111	8 690
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat (II)	17 047	57 041
Gains et pertes actuariels	(1 081)	3 007
Impôts sur les gains et pertes actuariels	459	(370)
Éléments non recyclables du résultat des coentreprises		(3)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat (III)	(622)	2 634
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE (I + II + III)	243 802	241 904
PART ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DU GROUPE	221 108	229 474
PART ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	22 694	12 430

État des variations des capitaux propres consolidés

	Actions en circulation	dont actions propres	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Écarts de conversion	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Capitaux propres de l'ensemble consolidé	
	(en nombre d'actions)				(en milliers d'euros)						
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014	38 869 079	14 000	97 173	771 532	(646)	386 071	42 837	1 296 968	23 850	1 320 818	
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE						171 706	57 768	229 474	12 430	241 904	
Variation de pourcentage d'intérêts						(91 353)		(91 353)	67 426	(23 927)	
Paiement en actions						3 903		3 903		3 903	
Augmentation de capital	4 347 873		10 869	190 866		1 087		202 822		202 822	
Actions propres		1 762			(444)	345		(99)		(99)	
Distribution de dividendes						(83 933)		(83 933)	(4 199)	(88 132)	
Autres variations						63		63	7	70	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015	43 216 952	15 762	108 042	962 398	(1 090)	387 888	100 605	1 557 845	99 514	1 657 359	
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE						209 124	11 984	221 108	22 694	243 802	
Variation de pourcentage d'intérêts						70 929		70 929	18 252	89 182	
Paiement en actions						4 149		4 149		4 149	
Augmentation de capital	2 237 936		5 595	121 853		559		128 007	(334)	127 673	
Actions propres		(1 371)			2	238		240		240	
Distribution de dividendes						(124 900)		(124 900)	(11 102)	(136 002)	
Autres variations						13		13	19	32	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016	45 454 888	14 391	113 637	1 084 251	(1 088)	548 002	112 589	1 857 391	129 044	1 986 435	

Tableau de flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Référence annexe	31/12/2016	31/12/2015
RÉSULTAT NET TOTAL CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		227 377	182 229
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Ajustements :			
Élimination du résultat des coentreprises		(6 798)	(4 976)
Élimination du résultat des amortissements et provisions		110 951	99 851
Élimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(3 820)	(1 478)
Élimination des produits de dividende		(272)	(220)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie ⁽¹⁾		(1 286)	(14 138)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		326 153	261 268
Élimination de la charge d'impôt		64 320	59 617
Élimination du coût de l'endettement financier net		13 173	11 617
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		403 646	332 502
Incidence de la variation du BFR*		(18 288)	179 223
Impôts payés		(74 033)	(62 022)
FLUX DE TRÉSorerIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		311 325	449 703
Incidence des variations de périmètre (trésorerie acquise - trésorerie cédée)		833	65 186
Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Caraïbes ⁽²⁾		(16 131)	(41 485)
Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Europe			(1 153)
Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Afrique			(362 875)
Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Terminal			(98)
Cession d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Europe ⁽³⁾		15 783	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(162 545)	(143 305)
Variation des prêts et avances consentis		(6 079)	(32 697)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 800	4 624
(Acquisition)/cession d'actifs financiers autres		(203)	999
Dividendes reçus		272	220
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
FLUX DE TRÉSorerIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(165 270)	(510 583)
Augmentation de capital	4.8	127 967	202 406
(Acquisitions)/cessions d'actions propres		2	(444)
Émission d'emprunts		237 175	558 663
Remboursements d'emprunts		(291 631)	(229 435)
Intérêts financiers nets versés		(13 272)	(10 928)
Dividendes mis en paiement		(124 900)	(83 933)
Dividendes mis en paiement (participations ne donnant pas le contrôle)		(11 040)	(4 193)
Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Afrique ⁽⁴⁾		(38 256)	
Cession d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Afrique ⁽⁵⁾		12 392	
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(585)	(500)
FLUX DE TRÉSorerIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(102 147)	431 636
Incidence de la variation des taux de change		3 289	5 526
Incidence des changements de principes comptables			
VARIATION DE LA TRÉSorerIE		47 196	376 281
Trésorerie des activités poursuivies			
Trésorerie d'ouverture ⁽⁶⁾	4.5.5	786 456	410 175
Variation de la trésorerie		47 196	376 281
Trésorerie de clôture ⁽⁶⁾	4.5.5	833 652	786 456
Dettes financières	4.10.1	(1 061 338)	(1 123 158)
Trésorerie nette de dettes financières		(227 686)	(336 702)
* Ventilation de l'incidence de la variation du BFR :			
Incidence de la variation des stocks et en cours	4.7	(40 218)	
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	4.5.4	(40 963)	
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	4.10.4	62 893	
Incidence de la variation du BFR		(18 288)	

(1) Dont variations de juste valeur des instruments financiers, écart d'acquisition (dépréciation, badwill), etc.
 Les incidences des variations de périmètre sont décrites en note 3.

(2) Rachat Bermuda Gas.

(3) Cession de Multigas.

(4) Rachat de 25 % du groupe Eres, acquisition d'intérêts minoritaires Lasfargaz.

(5) Cession de 40 % d'Easigas (Afrique du Sud).

(6) Trésorerie hors concours bancaires.

Annexe des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016

1. Généralités	183	7. Participations ne donnant pas le contrôle	229
2. Principes comptables	184	8. Participations dans les entreprises communes	231
3. Périmètre de consolidation	187	9. Participations dans des coentreprises	231
4. Notes annexes au bilan	193	10. Autres informations	233
5. Notes annexes au compte de résultat	219	11. Événements postérieurs à la clôture	235
6. Information sectorielle	226		

Note 1. Généralités

1.1 INFORMATION FINANCIÈRE ANNUELLE

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Collège de la Gérance le 10 mars 2017 et approuvés par le Conseil de Surveillance le 13 mars 2017.

Les états financiers consolidés 2016 ont été établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et adoptées par l'Union européenne. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee.

1.2 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE

Le groupe Rubis exerce 3 activités dans le domaine de l'énergie :

- l'activité **Rubis Terminal**, stockage de produits liquides, à travers sa filiale Rubis Terminal et les sociétés que celle-ci détient, présente en France (y compris Corse), Pays-Bas, Belgique et Turquie, est spécialisée dans le stockage et le négoce de produits pétroliers, d'engrais, de produits chimiques et agroalimentaires ;

- l'activité **Rubis Énergie**, spécialisée dans le négoce et la distribution de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) et de produits pétroliers ;

- l'activité **Rubis Support et Services**, qui comprend l'ensemble des activités d'infrastructure, de transport, d'approvisionnement et de services qui viennent en support au développement des activités aval de distribution et de marketing.

Les activités **Rubis Énergie** et **Rubis Support et Services** sont présentes sur 3 continents :

Europe

France : sous l'égide de la société Vitogaz France, stockage, négoce et distribution de GPL (VITO Corse pour la Corse).

Suisse : la société Vitogaz Switzerland, premier opérateur dans la distribution de GPL, a cédé en fin d'année 2016 sa filiale Multigas, spécialisée dans le conditionnement et la distribution d'ammoniac haute pureté et de gaz spéciaux.

Espagne : à travers la société Vitogas España, challenger dans la distribution de GPL, entité qui a étendu son activité en 2011 grâce au rachat du fonds de commerce GPL vrac du groupe BP en Espagne.

Îles anglo-normandes (Jersey et Guernesey) : à travers la société Fuel Supplies Channel Islands, opérateur clé sur l'ensemble des segments de la distribution locale de produits pétroliers et à travers le dépôt de La Collette.

Portugal : avec la reprise au 1^{er} juillet 2014 de l'activité GPL de BP, Rubis Energia Portugal constitue la première filiale GPL du Groupe.

Les entités Eres NV, Maritec NV et De Rode Beuk NV sont également rattachées à la zone Europe d'où elles opèrent leurs activités support pour le pôle bitume.

Afrique

Maroc : à travers la société Lasfargaz, qui exploite le premier terminal d'importation de propane du Royaume, et la société Vitogaz Maroc, qui intervient dans la distribution finale.

Madagascar : à travers la société Vitogaz Madagascar, qui se développe dans la distribution finale à partir du terminal d'importation construit à cet effet et destiné également à approvisionner des marchés régionaux voisins (Comores).

Afrique australe : le Groupe est présent dans la distribution de GPL en Afrique australe depuis le rachat fin 2010, auprès du groupe Shell, des entités Easigas South Africa, Easigas Botswana, Easigas Swaziland et Easigas Lesotho. En date du 1^{er} janvier 2016, Easigas South Africa et Reatile Gaz ont signé un accord en vue de fusionner leur activité GPL en Afrique australe. Reatile Gaz, actif dans le GPL en Afrique du Sud et exportant au Mozambique et au Zimbabwe, opère dans différents secteurs de l'énergie en Afrique australe.

Nigéria, Togo, Sénégal : début juin 2015, Rubis a acquis le groupe Eres, l'un des principaux intervenants indépendants en approvisionnement-transport-logistique-distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest. Avec de fortes implantations logistiques (dépôts d'importation) au Sénégal, au Togo et au Nigéria, Eres est un opérateur leader, actif dans toute la région. Les entités acquises permettent de contrôler l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement depuis l'achat du bitume en raffineries, le transport maritime, le stockage terrestre massif, jusqu'à l'acheminement du produit par camions aux clients finaux.

Réunion : à travers la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers (SRPP) acquise le 31 juillet 2015 auprès des groupes Shell et Total. Premier opérateur local avec un

réseau comprenant 51 stations-service, la SRPP commercialise également des fiouls commerciaux, du GPL et des lubrifiants. La Société contrôle et opère la totalité des installations logistiques d'approvisionnement de l'île.

Djibouti : début octobre 2015, Rubis a remporté l'appel d'offres pour la reprise des actifs et du fonds de commerce de la marque Total à Djibouti. Ce nouveau développement permet à Rubis de prendre le contrôle du premier distributeur de produits pétroliers du pays, avec une présence sur l'ensemble des compartiments du secteur : réseau de stations-service, aviation, commercial, marine et lubrifiants, représentant un volume annuel supérieur à 100 000 m³. Djibouti est situé stratégiquement à l'entrée de la mer Rouge, sur la Corne de l'Afrique, et dispose d'un avantage naturel qui en fait le principal sinon l'unique accès maritime de l'Éthiopie, pays en forte croissance.

Caraïbes

Antilles : à travers les sociétés Rubis Antilles Guyane, Société Antillaise des Pétroles Rubis, Rubis Guyane Française et Rubis Caraïbes Françaises, le Groupe est le principal opérateur de distribution de GPL et de produits pétroliers aux Antilles et en Guyane françaises. En complément, le Groupe détient une participation (portée de 35,5 % à 71 % depuis le 4 juin 2015) dans la raffinerie de Martinique, Sara.

Arc des Caraïbes : Depuis 2011, le Groupe détient un ensemble diversifié d'activités de distribution de carburants, fiouls, GPL et d'avitaillement dans les pays formant l'arc des Caraïbes : Antigua, la Barbade, la Dominique, Grenade, le Guyana, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. En 2012, la présence du Groupe dans cette zone s'est fortement renforcée grâce à l'acquisition des activités de distribution de produits pétroliers du groupe Chevron, aux Bahamas, aux îles Caïmans et aux îles Turques-et-Caïques.

Bermudes : à travers la société Rubis Energy Bermuda, leader en distribution finale de produits pétroliers, et la société Bermuda Gas acquise en avril 2016, principal distributeur de GPL aux Bermudes.

Jamaïque : le 31 décembre 2012, Rubis a acquis un réseau de distribution de carburants et fiouls en Jamaïque, lui permettant de détenir une position de leader sur l'île, avec une part de marché de l'ordre de 30 %.

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Eres début juin 2015, les bateaux Maroni, Biskra, Viveka, Bitu Express et Equinox ont été intégrés au périmètre du Groupe. Ils opèrent au départ des Caraïbes pour la filiale de *supply* et de trading REC Bitumen et assurent des livraisons à l'international aux 4 coins du globe.

Note 2. Principes comptables

2.1 BASE DE PRÉPARATION

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Pour établir ses comptes, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que des informations données en notes annexes.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur les justes valeurs relatives aux regroupements d'entreprise, les tests de perte de valeur des *goodwill*, la reconnaissance du chiffre d'affaires, les immobilisations incorporelles et corporelles, les provisions et l'évolution des engagements envers les salariés.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Rubis et de ses filiales de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les filiales du Groupe ont pour devise fonctionnelle leur monnaie locale dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Seule l'entité Delta Rubis Petrol établie en Turquie et sa holding Rubis Med Energy BV établie aux Pays-Bas utilisent le dollar américain comme devise fonctionnelle. Leur bilan est converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en réserves de conversion incluses dans les capitaux propres consolidés.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les écarts de change issus de l'élimination des transactions et flux entre sociétés consolidées libellés en monnaies étrangères font l'objet du traitement suivant :

- les écarts de change issus de l'élimination des transactions internes sont inscrits au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et au poste « Intérêts minoritaires » pour la part revenant aux tiers, de manière à neutraliser l'incidence sur le résultat consolidé ;

- les écarts de change sur flux de financement réciproques sont, quant à eux, classés dans une rubrique distincte du tableau des flux de trésorerie consolidé.

Les comptes consolidés sont établis en euros et les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

2.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE APPLIQUÉ

Normes, interprétations et amendements applicables au 1^{er} janvier 2016

Les normes, interprétations et amendements suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture sont appliqués pour la première fois en 2016 :

Norme / Interprétation		Date d'application obligatoire
IFRS 11	Acquisition d'une participation dans une opération conjointe	1 ^{er} janvier 2016
Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28	Clarifications sur l'application de l'exemption de consolidation	1 ^{er} janvier 2016
IAS 16 et IAS 38	Clarification sur les modes d'amortissements acceptables	1 ^{er} janvier 2016
IAS 19	Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel	1 ^{er} janvier 2016
Améliorations annuelles	Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2012-2014. Normes concernées : IFRS 5 changement des modalités de sortie de l'actif ; IFRS 7 contrats de gestion d'actifs ; IAS 19 taux d'actualisation et problématique des marchés régionaux	1 ^{er} janvier 2016

La première application de ces interprétations et amendements n'a pas eu d'impact matériel sur les comptes du Groupe.

Normes, interprétations et amendements applicables par anticipation

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements suivants dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2016 :

Norme / Interprétation		Date d'application obligatoire sous réserve de l'adoption par l'UE
IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »	Nouvelle norme sur la reconnaissance du revenu	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 9 « Instruments financiers »	Nouvelle norme sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 16 « Contrats de location »	Nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location	1 ^{er} janvier 2019
Amendements IAS 7	Information liée aux activités de financement	1 ^{er} janvier 2017
Amendements IAS 12	Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre des pertes latentes	1 ^{er} janvier 2017
Amendements IFRS 2	Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	1 ^{er} janvier 2018
Amendements IFRS 4	Interactions entre IFRS 4 et IFRS 9	1 ^{er} janvier 2018

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018,

n'a pas été appliquée par anticipation. L'impact sur les comptes consolidés du Groupe est en cours d'analyse, aucun enjeu matériel n'a été identifié à ce jour.

Le Groupe prévoit d'appliquer la nouvelle norme à sa date d'entrée en vigueur.

La norme IFRS 16 « Contrats de location », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, n'a pas été appliquée par anticipation. Le recensement des contrats de location a permis d'identifier les éléments auxquels il conviendra d'apporter une attention particulière. La branche Terminal dispose de peu de

contrats de location. Pour l'essentiel, ils se rapportent aux concessions portuaires accordées pour des périodes longues et donnant lieu à règlement de loyers variables. Les activités Distribution et Support et Services se caractérisent par une très grande volumétrie de contrats : flotte de camions de livraison, locations

de stations-service, sièges sociaux... mais également location de navires pour les activités de trading. Le Groupe prévoit d'appliquer la nouvelle norme à sa date d'entrée en vigueur.

Petite...

Je voulais devenir médecin, plus précisément psychiatre. Je voulais soigner les âmes, aider mes patients à s'aimer et à être heureux. Je voulais un métier utile aux autres.

Aujourd'hui, dans le Groupe...

À défaut de décortiquer et comprendre l'âme humaine, je décortique et tente de comprendre les normes comptables internationales pour leur application dans le Groupe. J'essaie de les faire accepter et aimer par tous. Et qui sait, peut-être que la lecture des états financiers peut rendre certaines personnes heureuses !

Les Associés-Gérants de Rubis :

Audacieux est le premier adjectif qui me vient à l'esprit, je ne pense pas utile d'expliquer pourquoi ...

En second lieu, je dirais qu'ils sont à l'écoute, des personnes, des idées, des marchés ...

Anne Zentar,
Directrice Consolidation et Comptabilité
Rubis



Note 3. Périmètre de consolidation

Principes comptables

Le Groupe applique, à compter du 1^{er} janvier 2014, les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée.

Les entreprises communes sont comptabilisées selon les intérêts détenus par le Groupe dans les actifs et passifs de chaque entreprise commune.

Le Groupe comptabilise ses coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

3.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 regroupent les états financiers de Rubis et des filiales listées dans le tableau ci-dessous.

Nom	Siège social	31/12/2016 % contrôle	31/12/2015 % contrôle	31/12/2016 % d'intérêt	31/12/2015 % d'intérêt	Méthode de consolidation
Rubis	105, av. Raymond Poincaré 75116 Paris Siren : 784 393 530	Mère	Mère	Mère	Mère	
Coparef	105, av. Raymond Poincaré 75116 Paris Siren : 309 265 965	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz France	Tour Franklin 100, terrasse Boieldieu 92800 Puteaux Siren : 323 069 112	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Terminal	33, av. de Wagram 75017 Paris Siren : 775 686 405	99,44 %	99,39 %	99,44 %	99,39 %	IG
CPA	33, av. de Wagram 75017 Paris Siren : 789 034 915	100,00 %	100,00 %	99,44 %	99,39 %	IG
Stockbrest	Z.I. Portuaire St Marc 29200 Brest Siren : 394 942 940	100,00 %	100,00 %	99,44 %	99,39 %	IG
Société du Dépôt de St-Priest	16, rue des Pétroles 69800 Saint Priest Siren : 399 087 220	100,00 %	100,00 %	99,44 %	99,38 %	IG
Société des Pipelines de Strasbourg	33, av. de Wagram 75017 Paris Siren : 648 501 260	62,50 %	62,50 %	32,60 %	32,58 %	IG
Société Européenne de Stockage	28, rue de Rouen 67000 Strasbourg-Robertsau Siren : 304 575 194	52,45 %	52,45 %	52,16 %	52,13 %	IG
Dépôt Pétrolier de La Corse	33, av. de Wagram 75017 Paris Siren : 652 050 659	53,50 %	53,50 %	53,23 %	53,20 %	IG
Wagram Terminal	33, av. de Wagram 75017 Paris Siren : 509 398 749	77,09 %	77,09 %	76,66 %	76,62 %	IG
Rubis Terminal BV	Welplaatweg 26 3197 KS Botlek-Rotterdam Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	99,44 %	99,39 %	IG
ITC Rubis Terminal Antwerp	Blikken, Haven 1662 B-9130 Beveren (Doel) Belgique	50,00 %	50,00 %	49,72 %	49,69 %	JV (MEE)
Rubis Med Energy BV	Prins Bernhardplein 200 1097 JB Amsterdam Pays-Bas	50,00 %	50,00 %	49,72 %	49,69 %	JV (MEE)
Delta Rubis Petrol Ticaret ve Sanayi A.Ş.	Ayazma Caddesi Papirüs Plaza No.37 Kat:12 34406 Kagithane – Istanbul Turquie	50,00 %	50,00 %	49,72 %	49,69 %	JV (MEE)
Rubis Énergie	Tour Franklin 100, terrasse Boieldieu 92800 Puteaux Siren : 552 048 811	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

Nom	Siège social	31/12/2016 % contrôle	31/12/2015 % contrôle	31/12/2016 % d'intérêt	31/12/2015 % d'intérêt	Méthode de consolidation
Sicogaz	Tour Franklin 100, terrasse Boieldieu 92800 Puteaux Siren : 672 026 523	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sigalnor	Route du Hoc 76700 Gonfreville l'Orcher Siren : 353 646 250	35,00 %	35,00 %	35,00 %	35,00 %	JO
Starogaz	Tour Franklin 100, terrasse Boieldieu 92800 Puteaux Siren : 418 358 388	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Norgal	Route de la Chimie 76700 Gonfreville l'Orcher Siren : 777 344 623	20,94 %	20,94 %	20,94 %	20,94 %	JO
Frangaz	Tour Franklin 100, terrasse Boieldieu 92800 Puteaux Siren : 491 422 127	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
ViTO Corse	Tour Franklin 100, terrasse Boieldieu 92800 Puteaux Siren : 518 094 784	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Restauration et Services	Tour Franklin 100, terrasse Boieldieu 92800 Puteaux Siren : 793 835 430	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz Switzerland	A Bugeon CH - 2087 Cornaux Suisse	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Multigas	Route de l'industrie CH-1564 Domdidier Suisse		100,00 %		100,00 %	IG
Propagaz	Bremblens (VD) Suisse	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energia Portugal	Lagoas Park Edificio 11, Piso 1, 2740 270 Porto Salvo Oeiras Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis II Distribuição Portugal S.A	Lagoas Park Edificio 11, Piso 1, 2740 270 Porto Salvo Oeiras Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogas España	Avda. Baix Llobregat 1-3, 2A Poligono Industrial Màs Blau II 08820 El Prat de Llobregat Barcelona Espagne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sodigas	Lagoas Park Edificio 11, Piso 1, 2740 270 Porto Salvo Oeiras Portugal	100,00 %		100,00 %		IG
Fuel Supplies Channel Islands Ltd	PO Box 85 Bulwer Avenue, St Sampson Guernsey GY1 3EB Îles anglo-normandes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
La Collette Terminal Ltd	La Collette Saint Helier Jersey JE1 0FS Îles anglo-normandes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
St Sampson Terminal Ltd	Bulwer Avenue, St Sampson Guernsey GY1 3EB Îles anglo-normandes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz Maroc	Immeuble n° 7 Ghandi Mall Boulevard Ghandi 20380 Casablanca Maroc	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Lasfargaz	Immeuble n° 7 Ghandi Mall Boulevard Ghandi 20380 Casablanca Maroc	82,89 %	76,17 %	82,89 %	76,17 %	IG
Kelsey Gas Ltd	c/o Interface International Ltd 9th Floor Standard Chartered Tower, 19 Cybercity Ebene République de Maurice	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz Madagascar	122, rue Rainandriamampandry Faravohitra – BP 3984 Antananarivo 101 Madagascar	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

Nom	Siège social	31/12/2016 % contrôle	31/12/2015 % contrôle	31/12/2016 % d'intérêt	31/12/2015 % d'intérêt	Méthode de consolidation
Eccleston Co Ltd	c/o Interface International Ltd 9th Floor Standard Chartered Tower, 19 Cybercity Ebene République de Maurice	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz Comores	Voidjou BP 2562 Moroni Union des Comores	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Gazel	122, rue Rainandriamampandry Faravohitra BP 3984 – Antananarivo 101 Madagascar	49,00 %	49,00 %	49,00 %	49,00 %	IG
Rubis Antilles Guyane	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux Siren : 542 095 591	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Société Industrielle de Gaz et de Lubrifiants	Voie principale ZI de Jarry 97122 Baie – Mahaut Guadeloupe Siren : 344 959 937	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Stocabu	L'avenir du Morne Caruel Route des Abymes 97139 Abymes Guadeloupe Siren : 388 112 054	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	JO
Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles	Californie 97232 Lamentin Martinique Siren : 692 014 962	71,00 %	71,00 %	71,00 %	71,00 %	IG
Société Antillaise des Pétroles Rubis	Tour Franklin 100, terrasse Boieldieu 92800 Puteaux Siren 303 159 875	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Guyane Française	Tour Franklin 100, terrasse Boieldieu 92800 Puteaux Siren : 351 571 526	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Caraïbes Françaises	Tour Franklin 100, terrasse Boieldieu 92800 Puteaux Siren : 428 742 498	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Bermuda Ltd	2, Ferry Road Saint Georges's GE 01 Bermudes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Eastern Caribbean SRL	4th Floor, International Trading Centre Warrens St.Michael La Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Caribbean Holdings Inc.	4th Floor, International Trading Centre Warrens St.Michael La Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis West Indies Ltd	10 Finsbury Square London EC2A 1AF Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Guyana Inc.	Ramsburg, Providence East Bank Demerara, Guyana	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Bahamas Ltd	H&J Corporate Services Ocean center, Montague Foreshore, East Bay Street PO Box SS 19084 Nassau Bahamas	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Cayman Islands Ltd	H&J Corporate Services Cayman Ltd PO Box 866, 5th Floor Anderson Square, George Town, Grand Cayman KY1-1103 Îles Caimans	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Turks & Caicos Ltd	Caribbean Management Services Ltd c/o Misick & Stanbrook PO Box 127, Richmond House Annex, Leeward Highway, Providenciales, Îles Turques-et-Caïques	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Jamaica Ltd	236 Windward Road Rockfort, Kingston 2 in the Parish of Kingston Jamaïque	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

Nom	Siège social	31/12/2016 % contrôlé	31/12/2015 % contrôle	31/12/2016 % d'intérêt	31/12/2015 % d'intérêt	Méthode de consolidation
Easigas (Pty) Ltd	Gate 5, Hibiscus Road Alrode 1451 Gauteng Afrique du Sud	60,00 %	100,00 %	60,00 %	100,00 %	IG
Easigas Botswana (Pty) Ltd	Acumen Park, Plot 50370, Fairground Office Park, PO Box 1157, Gaborone Botswana	60,00 %	100,00 %	60,00 %	100,00 %	IG
Easigas Swaziland (Pty) Ltd	PO Box 24 Mbabane H100 Swaziland 7441	60,00 %	100,00 %	60,00 %	100,00 %	IG
Easigas Lesotho (Pty) Ltd	2nd Floor, Metropolitan Life Building Kingsway PO BOX 1176 Maseru Lesotho	60,00 %	100,00 %	60,00 %	100,00 %	IG
European Railroad Established Services	Schaliënstraat 5 2000 Antwerpen Belgium	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
Maritec NV	Schaliënstraat 5 2000 Antwerpen Belgium	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
De Rode Beuk NV	Schaliënstraat 5 2000 Antwerpen Belgium	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
Starolux S.A (fusionnée dans Rubis Énergie)	Vega Center 75 Parc des Activités L-8308 Capellen Grand-Duché du Luxembourg		75,00 %		75,00 %	
Ringardas Nigeria Ltd	49 Mamman Nasir Street Asokoro Abuja Nigéria	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
Marbach Global Company Ltd	49 Mamman Nasir Street Asokoro Abuja Nigéria	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
Zimrich Trading Company Nigeria Ltd	49 Mamman Nasir Street Asokoro Abuja Nigéria	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
Startac Global Forwarding Ltd	49 Mamman Nasir Street Asokoro Abuja Nigéria	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
European Rail Road Established Services (Sénégal) SA	Zone des Hydrocarbures Port Autonome de Dakar Mole 8 BP 844 – Dakar Sénégal	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
European Rail Road Established Services Togo SA	Zone Industrielle du Port Autonome de Lomé Route C4 – BP 9124 Lomé Togo	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
REC Bitumen SRL	4th Floor International Trading Centre Warrens Saint Michael Barbados	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
Dora Mar NV	Dianastraat 4 Curacao Netherlands Antilles	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
Briska Shipping NV	Van Engelenweg 23 Curacao Netherlands Antilles	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
Pickett Shipping Corp.	Via España n°122 Torre Delta Piso 14 Apartado 0823-05658 Panama République de Panama	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
Blue Round Shipping Corp.	Via España n°122 Torre Delta Piso 14 Apartado 0823-05658 Panama République de Panama	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
Saunscape International Inc.	Via España n°122 Torre Delta Piso 14 Apartado 0823-05658 Panama République de Panama	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
Société Réunionnaise de Produits Pétroliers	Tour Franklin 100, terrasse Boieldieu 92800 Puteaux Siren : 310 837 190	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

Nom	Siège social	31/12/2016 % contrôle	31/12/2015 % contrôle	31/12/2016 % d'intérêt	31/12/2015 % d'intérêt	Méthode de consolidation
Maroni Shipping SA	Via España n°122 Torre Delta Piso 14 Apartado 0823-05658 Panama République de Panama	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
Biskra Shipping SA	Via España n°122 Torre Delta Piso 14 Apartado 0823-05658 Panama République de Panama	100,00 %	75,00 %	100,00 %	75,00 %	IG
Woodbar CO Ltd	c/o Interface International Ltd 9th Floor Standard Chartered Tower, 19 Cybercity Ebene République de Maurice	85,00 %	85,00 %	85,00 %	85,00 %	IG
Rubis Énergie Djibouti	Avenue Georges Pompidou BP 153 Djibouti République de Djibouti	85,00 %	85,00 %	85,00 %	85,00 %	IG
Sinders Limited	2, Ferry Road Saint Georges's GE 01 Bermudes	100,00 %		100,00 %		IG
Bermuda Gas & Utility Ltd	2, Ferry Road Saint Georges's GE 01 Bermudes	100,00 %		100,00 %		IG

IG : intégration globale.
JO : entreprise commune.
JV : coentreprise (MEE).
MEE : mise en équivalence.

La société Rubis Antilles Guyane détient une participation minoritaire dans 5 GIE situés aux Antilles ; les comptes de ces entités n'étant pas significatifs, ils ne sont pas consolidés.

De même, la société Rubis Energia Portugal détient des participations non significatives et non consolidées en 2016.

3.2 VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Seules les variations les plus significatives sont détaillées ci-après. Ainsi, l'acquisition de l'entité Sodigaz par la société Rubis Energia Portugal ou encore le rachat d'intérêts minoritaires dans les entités Rubis Terminal et Lasfargaz ne sont pas détaillés ci-après.

3.2.1 Acquisition des 25 % complémentaires du groupe Eres

Comme expliqué dans la note 3.2.3.1 « Acquisition du groupe Eres » du Document de Référence 2015, Rubis a acquis, début juin 2015, 75 % du groupe Eres, l'un des principaux intervenants indépendants en approvisionnement-transport-logistique-distribution de

bitumes en Afrique de l'Ouest. La prise de contrôle est intervenue au cours du second semestre 2015 avec une entrée en consolidation au 31 décembre 2015.

Les éléments importants de cette transaction sont rappelés ci-après.

L'accord initial prévoyait l'acquisition immédiate de 75 % des titres avec une clause de complément de prix et le rachat du solde de 25 % à l'issue d'une période de 3 ans. Le complément de prix était calculé en fonction des résultats réalisés sur les exercices 2015 à 2017. Conformément aux normes comptables en vigueur, cette dette latente a été comptabilisée dès la date de prise de contrôle (états financiers au 31 décembre 2015) pour sa valeur la plus probable.

Le rachat du solde de 25 % devait également être indexé sur les résultats écoulés. Cet engagement (réciproque) d'acheter (et de vendre) les 25 % complémentaires a été inscrit en dettes dans les comptes du Groupe pour sa valeur la plus probable et dès la date de prise de contrôle (états financiers au 31 décembre 2015).

Au cours du premier semestre 2016, le minoritaire a finalement souhaité se désengager très rapidement pour

se consacrer à ses nouvelles activités. Mi-avril 2016, le Groupe a acquis les 25 % résiduels après imputation des acomptes de 31 millions de dollars US versés en 2015 lors de la première opération (voir note 3.2.3.1 « Acquisition du groupe Eres » du Document de Référence 2015) contre un paiement valant solde de tout compte et par conséquent abandon du complément de prix constaté au moment de la prise de contrôle. Le prix d'acquisition a ainsi été ajusté par contrepartie de l'écart d'acquisition. Au 31 décembre 2016, après prise en compte de cet ajustement et de diverses révisions du bilan d'ouverture, le goodwill définitif s'élève à 146,5 millions d'euros.

De même, la dette relative aux 25 % résiduels, dont toutes les variations devaient être constatées en capitaux propres (voir note 3.2.3.1 « Acquisition du groupe Eres » du Document de Référence 2015) a été annulée par contrepartie des capitaux propres.

Cette transaction n'a pas eu d'incidence sur le mode de contrôle et donc de consolidation. Ces activités sont intégrées globalement depuis la prise de contrôle.

3.2.2 Intégration d'intérêts minoritaires en Afrique australe

En date du 4 janvier 2016, Easigas, (filiale détenue à 100 % par le Groupe) et Reatile Gaz ont signé un accord en vue de fusionner leur activité GPL en Afrique australe.

Easigas distribue du GPL en Afrique du Sud, au Botswana, au Lesotho et au Swaziland.

Reatile Gaz, actif dans le GPL en Afrique du Sud et exportant au Mozambique et au Zimbabwe, est détenu à 55 % par le groupe Reatile et à 45 % par Engen Petroleum Ltd. Le groupe Reatile opère dans différents secteurs de l'énergie en Afrique australe.

L'entité fusionnée, détenue à hauteur de 60 % par Rubis et de 40 % par Reatile Gaz, couvre l'ensemble de l'Afrique australe et bénéficie des avantages liés à sa dimension : un accès renforcé et pérenne à la ressource GPL permettant de mieux servir sa clientèle grâce aux infrastructures combinées des 2 groupes.

De plus, ce rapprochement a permis au Groupe de s'inscrire dans la politique de transformation poursuivie depuis une vingtaine d'années par le gouvernement sud-africain (emploi et responsabilisation de la population historiquement défavorisée), élément incontournable pour un Groupe ayant l'ambition d'occuper une position centrale dans le développement du secteur de l'énergie en Afrique du Sud.

L'opération s'est faite selon 2 modalités : le groupe Reatile a réalisé un apport partiel d'actifs en échange de titres Easigas. En complément, pour atteindre un taux de détention de 40 % par les intérêts minoritaires, Rubis Énergie a cédé des titres Easigas.

S'agissant d'une transaction avec un intérêt minoritaire sans perte de contrôle pour le Groupe, la transaction a été intégralement constatée dans les capitaux propres. L'impact global de l'opération sur les capitaux propres du Groupe n'est pas matériel.

3.2.3 Acquisition de la société Bermuda Gas

En avril 2016, Rubis a signé un accord pour le rachat de Bermuda Gas & Utility Company Ltd auprès du groupe Ascendant Limited, maison mère de Bermuda Electric Light Company Limited (BELCO), l'unique fournisseur d'électricité des Bermudes.

Bermuda Gas est le principal distributeur de GPL aux Bermudes avec environ 5 000 tonnes de distribution annuelle sous forme de conditionné et de vrac. La position unique de Rubis en termes de logistique d'importation sur l'île en faisait de longue date le fournisseur de Bermuda Gas.

Cette opération permet d'intégrer la chaîne complète de distribution de GPL, depuis l'importation, le stockage, jusqu'au client final, ce qui constitue un élément clé de la stratégie de Rubis.

Les justes valeurs de l'actif net acquis sont résumées ci-après :

Contribution à la date d'entrée en périmètre	(en milliers d'euros)
Écart d'acquisition	13 762
Actif immobilisé	3 929
Stocks	256
Clients et autres débiteurs	1 040
Trésorerie	876
TOTAL ACTIFS	19 863
Prix payé par le Groupe	15 582
Engagements envers le personnel	3 857
Fournisseurs et autres créditeurs	424
TOTAL PASSIFS	19 863

La nouvelle filiale contribue positivement au résultat du Groupe depuis le 30 avril 2016, date de son entrée en consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

3.2.4 Cession de la société Multigas

En décembre 2016, après avoir procédé à une revue stratégique de ses actifs, Rubis a décidé de céder Multigas, active dans la distribution d'ammoniac, de gaz spéciaux et de GPL, à partir de ses installations en Suisse.

La dynamique de consolidation européenne du secteur, telle qu'anticipée lors de l'acquisition de Multigas, ne se matérialisant pas dans les faits, Rubis a finalement opté pour une cession de cette activité.

Note 4. Notes annexes au bilan

4.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour la prolongation de la durée d'utilité du bien, alors inscrits en immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, soit :

	Durée
Constructions	10 à 40 ans
Installations complexes	10 à 20 ans
Matériel et outillage	5 à 30 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les coûts d'emprunts sont inclus dans le coût des immobilisations lorsqu'ils sont significatifs.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Les actifs immobilisés corporels sont soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2016
Autres immobilisations corporelles	364 290	4 322	12 826	(8 088)	(138 029)	2 172	237 493
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	9		245			(2)	252
Immobilisations en cours	128 476	(95)	92 242	(5)	(54 282)	312	166 648
Installations techniques, matériel et outillage	1 534 797	(1 638)	50 149	(17 621)	177 098	2 516	1 745 301
Terrains et constructions	597 450	(2 935)	8 284	(3 737)	15 176	(1 703)	612 535
TOTAL	2 625 022	(346)	163 746	(29 451)	(37)	3 295	2 762 229

Amortissements (en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2016
Autres immobilisations corporelles	(201 302)	531	(13 201)	7 261	84 663	2 447	(119 601)
Installations et matériel	(1 004 392)	3 388	(80 143)	15 770	(86 180)	(107)	(1 151 664)
Terrains et constructions	(286 168)	2 690	(19 856)	3 064	1 463	183	(298 624)
TOTAL	(1 491 862)	6 609	(113 200)	26 095	(54)	2 523	(1 569 889)
VALEURS NETTES	1 133 160	6 263	50 546	(3 356)	(91)	5 818	1 192 340

Les variations de périmètre correspondent principalement :

- à l'intégration des activités Reatile en Afrique australe, pour 8 millions d'euros en valeur brute ;
- à l'acquisition de la société Bermuda Gas pour 6,6 millions d'euros de

valeur brute et 2,6 millions d'euros d'amortissements ;

- à l'ajustement de la juste valeur des actifs du groupe Eres pour 0,4 million d'euros d'amortissements ;
- à l'ajustement de la juste valeur des actifs de la Société Réunionnaise

de Produits Pétroliers (SRPP) pour - 1,1 million d'euros de valeur brute et - 0,9 million d'amortissements ;

- à la cession de la société Multigas avec une diminution de 13,9 millions d'euros de valeur brute et 8,8 millions d'euros d'amortissements.

4.2 ÉCARTS D'ACQUISITION

Principes comptables

Regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 3 avant sa révision applicable à partir de cette même date. Ces regroupements n'ont pas été retraités, IFRS 3 révisée étant d'application prospective.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels ont été évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion ont été comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, a été comptabilisé en *goodwill* lorsqu'il était positif et en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il était négatif (*badwill*).

Regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010

Les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée modifient les principes comptables applicables aux regroupements d'entreprises réalisés après le 1^{er} janvier 2010.

Les principales modifications ayant un impact sur les comptes consolidés du Groupe sont :

- la comptabilisation en charges des coûts directs liés à l'acquisition ;
- la réévaluation à la juste valeur par résultat des participations détenues antérieurement à la prise de contrôle, dans le cas d'une acquisition par achats successifs de titres ;
- la possibilité d'évaluer, au cas par cas, les intérêts minoritaires soit à la juste valeur soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable ;
- la comptabilisation à la juste valeur des compléments de prix à la date de prise de contrôle, les ajustements éventuels ultérieurs étant comptabilisés en résultat s'ils interviennent en dehors du délai d'affectation.

Les corrections de prix constatées sur les acquisitions réalisées par le Groupe sont constatées en flux de trésorerie liés aux activités d'investissement au même titre que le prix initial.

En application de la méthode de l'acquisition, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur. Il dispose alors d'un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Au-delà de ce délai, les ajustements de juste valeur des actifs acquis et passifs repris sont comptabilisés directement en résultat.

L'écart d'acquisition est déterminé par différence entre, d'une part la contrepartie transférée (principalement le prix d'acquisition et le complément de prix éventuel hors frais d'acquisition) et le montant des intérêts minoritaires, et d'autre part la juste valeur des actifs acquis et passifs repris. Cet écart est inscrit à l'actif du bilan consolidé lorsqu'il est positif et en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il est négatif (*badwill*).

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du *goodwill* partiel) soit pour leur juste valeur (méthode du *goodwill* complet). L'option est exerçable au cas par cas lors de chaque regroupement d'entreprises.

Le Groupe a opté pour la méthode du *goodwill* partiel pour les acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2015 (voir note 3.2 « Variations du périmètre de consolidation »).

Dans le cadre de l'affectation des écarts d'acquisition dégagés lors des différents regroupements d'entreprises et de l'application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les UGT retenues par Rubis sont :

- l'activité Stockage de produits liquides (Europe) ;
- l'activité Distribution de produits pétroliers (Europe) ;
- l'activité Distribution de produits pétroliers (Afrique) ;
- l'activité Distribution de produits pétroliers (Caraïbes) ;
- l'activité Support et Services (Caraïbes).

Cette allocation est calquée sur l'organisation de la Direction Générale des Opérations du Groupe et sur le *reporting* interne permettant, outre le pilotage de l'activité, le suivi du retour sur capitaux employés, i.e. le niveau auquel le *goodwill* est suivi pour des besoins de gestion interne.

Dépréciation de l'actif immobilisé

Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie *in fine*. Dans ce cadre, les immobilisations sont regroupées par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs (ou groupe d'actifs) dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les *goodwill*.

Ces pertes de valeur sont irréversibles.

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe a créé une nouvelle branche d'activités suite à l'acquisition du groupe Eres et au rachat complémentaire de 35,5 % de la raffinerie Sara. Au 31 décembre 2016, l'écart d'acquisition relatif au rachat d'Eres a été définitivement arrêté et par conséquent affecté entre les différentes zones géographiques et les activités Distribution et Support et Services. De même, une partie de l'écart d'acquisition de la société Rubis Eastern Caribbean a été réaffecté à l'UGT Support et Services Caraïbes. Ces mouvements sont présentés dans la colonne « Réaffectation » du tableau ci-après.

Le montant des écarts d'acquisition par UGT est le suivant au 31 décembre 2016 :

(en milliers d'euros)	31/12/2015 (publié)	Réaffectation	Ajustements période d'affectation	31/12/2015 (corrigé)	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31/12/2016
Activité Stockage de produits liquides (Europe)	57 446			57 446			57 446
Activité Distribution de produits pétroliers (Europe)	248 187			248 187	(6 036)	(699)	241 452
Activité Distribution de produits pétroliers (Afrique)	220 078	(52 978)	(2 551)	164 549	(2 447)	3 478	165 580
Activité Distribution de produits pétroliers (Caraïbes)	245 533	(37 692)		207 841	13 762	4 060	225 663
Activité Support et Services (Caraïbes)		90 670	(1 693)	88 977	(7 342)	1 237	82 872
ÉCARTS D'ACQUISITION	771 244		(4 244)	767 000	(2 063)	8 076	773 013

Les ajustements de la période d'affectation correspondent principalement :

- à l'ajustement de l'écart d'acquisition de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers, augmenté de 1,4 million d'euros ;
- à l'ajustement de l'écart d'acquisition du groupe Eres, diminué de 5,6 millions d'euros (dont 3,9 millions sur l'activité Distribution Afrique et 1,7 million sur l'activité Support et Services).

Les variations de périmètre constatées au cours de l'année correspondent principalement :

- à la diminution de l'écart d'acquisition du groupe Eres pour 24,5 millions d'euros suite à l'abandon du complément de prix (voir note 3.2.1) ;

- à l'intégration des activités Reatile en Afrique australe pour 14,7 millions d'euros ;
- à l'acquisition de la société Bermuda Gas pour 13,8 millions d'euros ;
- à la cession de la société Multigas pour 6 millions d'euros.

Ces éléments sont décrits en note 3 « Variations du périmètre de consolidation ».

Tests de dépréciation au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, Rubis a testé de manière systématique tous ses écarts d'acquisition définitivement déterminés à la date de réalisation des tests selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les valeurs recouvrables ont été déterminées sur la base du calcul de la valeur d'utilité. Les calculs des valeurs d'utilité reposent sur des projections de flux de trésorerie sur la base de budgets financiers approuvés en fin d'exercice par la Direction, couvrant une période de 3 ans. Les principales hypothèses formulées concernent les volumes traités et les prix de marché. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 3 ans sont extrapolés en appliquant un taux de croissance de 1 %.

Le taux d'actualisation retenu, qui repose sur le concept du coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC »), reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à chaque UGT.

Les taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

UGT	Taux 2016	Taux 2015
Activité Stockage de produits liquides (Europe)	entre 4,9 et 8,5 %	3,9 %
Activité Distribution de produits pétroliers (Europe)	entre 4,8 et 6,9 %	entre 4,0 et 6,4 %
Activité Distribution de produits pétroliers (Afrique)	entre 5,2 et 11,5 %	entre 7,2 et 10,0 %
Activité Distribution de produits pétroliers (Caraïbes)	entre 5,2 et 11,2 %	entre 4,8 et 10,4 %
Activité Support et Services (Caraïbes)	entre 5,2 et 11,2 %	NA

Ces tests n'ont révélé aucune perte de valeur au 31 décembre 2016.

Sensibilité des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation reposent sur une hypothèse de taux d'actualisation, de taux de croissance à l'infini et d'étude

de sensibilité faisant varier le taux de croissance à l'infini de +/- 1 % et le taux d'actualisation de +/- 1 %.

Une hausse de 1 % du taux d'actualisation ou une baisse de 1 % du taux de croissance n'aurait pas pour effet de générer des valeurs recouvrables des capitaux investis

inférieures à la valeur nette comptable pour les 5 UGT ci-dessus.

De même, une baisse de 5 % des flux futurs actualisés ne remet pas en cause les conclusions des tests pour les 5 UGT du Groupe.

4.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue et sont soumises à un test de perte de valeur chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les concessions, brevets et droits similaires et notamment les droits aux conventions des Ports Autonomes de Rubis Terminal pour 2 319 milliers d'euros. Rubis Terminal dispose pour son exploitation de terrains concédés par les Ports Autonomes de Rouen et Dunkerque, d'une surface totale de 203 146 m². Ces droits ont été valorisés en fonction des conventions existantes. Cet actif incorporel à durée de vie indéfinie fait l'objet d'un test de dépréciation au même titre que les écarts d'acquisition selon les modalités décrites en note 4.2.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2016
Droits aux conventions des Ports Autonomes (Rubis Terminal)	2 319						2 319
Autres concessions, brevets et droits similaires	17 785	93	439	(345)	(141)	177	18 008
Droit au bail	179				233		412
Autres immobilisations incorporelles	18 377	3 570	434	(65)	591	528	23 435
TOTAL	38 660	3 664	873	(410)	682	705	44 174

Amortissements (en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2016
Autres concessions, brevets et droits similaires	(4 471)		(257)	122		(18)	(4 624)
Autres immobilisations incorporelles	(13 974)		(2 048)	65	(578)	(110)	(16 645)
Total	(18 445)		(2 305)	187	(578)	(128)	(21 269)
VALEURS NETTES	20 215	3 664	(1 432)	(223)	104	577	22 905

Les variations de périmètre correspondent à l'intégration des activités Reatile en Afrique australe.

4.4 PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les informations concernant les participations ne donnant pas le contrôle, les participations dans les entreprises communes et les participations dans les coentreprises sont données dans les notes 7 à 9 de la présente annexe.

Petit...
Je voulais voyager.

Aujourd'hui, dans le Groupe...
L'expansion du groupe Rubis à laquelle je participe depuis 20 ans m'a permis de découvrir de nouvelles cultures et de nouveaux territoires. Des voyages professionnels et géographiques.

Les Associés-Gérants de Rubis : Visionnaires, créatifs, mesurés et ouverts.

Bruno Hayem,
Directeur Général Adjoint Finance
Rubis Terminal

4.5 ACTIFS FINANCIERS

Principes comptables

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les actifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La norme IAS 39 distingue 4 catégories d'actifs financiers, dont l'évaluation et le traitement comptable sont spécifiques à la catégorie concernée :

- les actifs à la juste valeur par le résultat sont des actifs détenus à des fins de transaction destinés à être vendus à court terme ; cette catégorie inclut les valeurs mobilières de placement n'entrant pas dans les « Équivalents de trésorerie », les instruments dérivés hors couverture ; ils sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le résultat de la période ;
- les prêts et créances émis correspondent aux actifs financiers ayant des paiements fixes ou déterminables et non cotés sur un marché actif ; cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts, ainsi que les créances clients et autres débiteurs. Ces actifs sont comptabilisés pour leur coût amorti en appliquant, le cas échéant, la méthode dite du taux d'intérêt effectif ;
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont les actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables, ayant une date d'échéance fixe et que l'entité a l'intention expresse et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance ; cette catégorie comprend principalement les dépôts et cautionnements versés au titre des contrats de location simple. Ces actifs sont comptabilisés pour leur coût amorti ;
- les actifs disponibles à la vente comprennent les actifs financiers qui n'entrent dans aucune catégorie ci-dessus, dont les titres de participation dans des sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur (généralement leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction). Les variations de juste valeur des actifs « disponibles à la vente » sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. En cas de diminution significative ou prolongée de la juste valeur en dessous de leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en résultat net.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 7 pour déterminer le niveau de classement des actifs financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : utilisation de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement soit indirectement ;
- niveau 3 : utilisation de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, des cours de change en devises étrangères et des prix de matière première. Dans le cadre de sa politique de couverture, le Groupe a recours à des *swaps*. Il peut aussi utiliser des contrats de *caps*, *floors* et options. Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change ;
- une couverture de flux de trésorerie futurs permet de couvrir des variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Seule la couverture de flux de trésorerie est appliquée par le Groupe.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie a pour conséquence que la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global. La variation de la valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ». Les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont recyclés au compte de résultat pendant les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts affectent le résultat.

**Répartition des actifs financiers par classes (IFRS 7)
et par catégories (IAS 39)**
(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan		Juste valeur	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE	279	262	279	262
Obligations et titres de créances négociables	279	262	279	262
PRÊTS ET CRÉANCES	496 862	477 928	496 862	477 928
Prêts à court terme				
Prêts à long terme	51 066	75 113	51 066	75 113
Dépôts et cautionnements	39 948	36 505	39 948	36 505
Créances clients et autres débiteurs	381 595	342 398	381 595	342 398
Autres	24 253	23 912	24 253	23 912
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	3 315	3 324	3 315	3 324
Titres de participation	3 315	3 324	3 315	3 324
Autres				
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	3 172	(274)	3 172	(274)
Instruments dérivés	3 172	(274)	3 172	(274)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	833 652	786 456	833 652	786 456
ACTIFS FINANCIERS	1 337 280	1 267 696	1 337 280	1 267 696

Juste valeur des instruments financiers par niveau (IFRS 7)

Les titres de participations et autres actifs financiers disponibles à la vente sont considérés être de niveau 3 (données non observables) s'agissant de titres non cotés.

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide de modèles de valorisation basés sur des données observables (niveau 2).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détaillés au paragraphe 4.5.5. Ils sont de niveau 1, à l'exception des dépôts à terme pour 241 millions d'euros classés en niveau 2.

4.5.1 Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers comprennent notamment les titres de participation, les autres créances rattachées à des

participations à plus d'un an, les titres immobilisés, les prêts à plus d'un an, les dépôts et cautionnements versés à

plus d'un an et la part à plus d'un an des valeurs mobilières n'entrant pas dans la catégorie des équivalents de trésorerie.

Valeurs brutes
(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Titres de participation	3 340	3 334
Autres créances rattachées à des participations	51 066	75 113
Titres immobilisés	1 602	1 573
Prêts, dépôts et cautionnements versés	37 968	36 040
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS	93 976	116 060
Dépréciation	(1 378)	(1 376)
VALEURS NETTES	92 598	114 684

Les titres de participation correspondent essentiellement :

- aux parts de GIE détenues par la société Rubis Antilles Guyane ;
- aux participations minoritaires détenues par Rubis Energia Portugal dans 2 entités au Portugal.

Les autres créances rattachées à des participations incluent les effets des clauses de

révision de prix prévues lors de certaines transactions réalisées par le Groupe ainsi que les avances et acomptes non courants versés lors d'opérations de croissance externe. La variation enregistrée au cours de l'exercice correspond à hauteur de 28,6 millions d'euros à l'imputation des acomptes versés en 2015 dans le cadre du rachat du groupe Eres comme expliqué dans la note 3.2.1 « Acquisition des 25 % complémentaires du groupe Eres ».

Les prêts, dépôts et cautionnements versés correspondent essentiellement à un dépôt de 32,5 millions de dollars US mis en place au cours de l'année 2014 en garantie d'un financement bancaire en dollars US obtenu par une filiale de Rubis Terminal. Les variations enregistrées au cours de l'exercice s'expliquent par la variation EUR/USD.

4.5.2 Autres actifs financiers courants

Les actifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an :

- des créances rattachées à des participations ;
- des prêts et des dépôts et cautionnements versés ;
- des avances et dépôts versés en vue de l'acquisition de titres ;
- des charges constatées d'avance ;
- des valeurs mobilières de placement qui ne peuvent pas être considérées comme de la trésorerie ou équivalents de trésorerie ;
- des instruments de couverture à la juste valeur.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres créances rattachées à des participations		
Prêts, dépôts et cautionnements versés	2 010	519
ACTIFS FINANCIERS COURANTS BRUTS	2 010	519
Dépréciation		
ACTIFS FINANCIERS COURANTS NETS	2 010	519
Juste valeur des instruments financiers	3 172	(274)
Autres débiteurs – avances et dépôts		
Charges constatées d'avance	14 061	14 874
ACTIFS COURANTS	17 233	14 600
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	19 243	15 119

4.5.3 Autres actifs long terme

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)

	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Capital souscrit non appelé		
Autres créances (part à plus d'un an)		173
Charges constatées d'avance (part à plus d'un an)	149	
TOTAL	149	173



La Culture de Rubis :
 Entreprise familiale solide et fiable. Un management posé, à l'écoute et une stratégie réfléchie.
 Une entreprise qui a réussi à faire sa place, à s'imposer sans écraser les autres.
 Rubis, une société à laquelle on aimerait appartenir. Et quand on est prestataire, on aime l'accueil chaleureux et le fait d'être un véritable partenaire et ami, c'est plus qu'appréciable !

Les Associés-Gérants de Rubis :
 Humains, accessibles, sympathiques et visionnaires.

Julie,
 agence de communication

4.5.4 Clients et autres débiteurs (actifs d'exploitation courants)

Principes comptables

Les créances clients, dont les échéances sont généralement inférieures à un an, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des dépréciations constatées à hauteur des montants non recouvrables. Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les clients et autres débiteurs comprennent la part à moins d'un an des créances clients et comptes rattachés, des créances liées au personnel, des créances sur l'État et des autres créances d'exploitation.

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients et comptes rattachés	271 773	250 983
Créances liées au personnel	489	548
Créances sur l'État	50 735	49 477
Autres créances d'exploitation	91 410	76 002
Produits à recevoir		
TOTAL	414 407	377 010

Les autres créances d'exploitation incluent, à hauteur de 71 millions d'euros (56 millions d'euros en 2015), les comptes courants envers les coentreprises.

Dépréciation (en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Reclassements	31/12/2016
Créances clients et comptes rattachés	32 084	295	3 590	(6 232)	(1 864)	27 873
Autres créances d'exploitation	2 528	(572)	192	(701)	3 492	4 939
TOTAL	34 612	(277)	3 782	(6 933)	1 628	32 812

Les variations de périmètre correspondent principalement à :

- l'acquisition de la société Bermuda Gas pour 0,5 million d'euros ;
- l'ajustement de juste valeur des actifs du groupe Eres pour - 0,7 million d'euros.

Rapprochement avec la variation du BFR au tableau de flux de trésorerie

Valeur nette au bilan 31/12/2016	381 595
Valeur nette au bilan 31/12/2015	342 398
VARIATION DES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS AU BILAN	(39 197)
(-) incidence des variations de périmètre	3 524
(-) incidence des écarts de conversion	645
(-) incidence des reclassements de poste à poste	(8 020)
(-) incidence de la variation du capital appelé non versé (en financement)	40
(-) incidence de la variation des créances sur cession d'actif (en investissement)	1 336
(+) incidence de la variation des autres créances à plus d'un an	709
VARIATION DES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS AU TFT	(40 963)

4.5.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de changement de valeur au regard des critères prévus par la norme IAS 7. Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Sicav	21 922	64 025
Actions	2	2
Autres fonds	117 528	81 919
Intérêts à recevoir	1 484	2 207
Disponibilités	692 716	638 303
TOTAL	833 652	786 456

94 % des valeurs mobilières de placement sont détenus par la société Rubis.

Risque sur actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque sur actions, le portefeuille détenu n'étant pas matériel.

4.5.6 Risque de crédit

Risque clients du Groupe

Chiffre d'affaires réalisé avec le premier client, les 5 et les 10 premiers clients sur les 2 derniers exercices.

	2016	2015
Premier client	11 %	10 %
5 premiers clients	19 %	17 %
10 premiers clients	22 %	21 %

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysée par zone géographique est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable	
	31/12/2016	31/12/2015
Europe	91 490	76 358
Caraïbes	99 790	96 360
Afrique	52 620	46 181
TOTAL	243 900	218 899

L'antériorité des actifs courants à la date de clôture s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dépréciation	Valeur nette comptable	Montants des actifs non échus	Montant des actifs échus non dépréciés		
					Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus d'1 an
Clients et autres débiteurs	414 407	32 812	381 595	283 028	85 647	6 627	6 293
Créances d'impôt	9 870		9 870	8 398	15		1 457
Autres actifs courants	19 243		19 243	18 991	95	87	70
TOTAL	443 520	32 812	410 708	310 417	85 757	6 714	7 820

4.6 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Principes comptables

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, selon la méthode du report variable.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible dans un avenir prévisible, sur lequel ces différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont enregistrés au titre des différences constatées entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs. Les soldes d'impôts différés actifs et passifs peuvent s'analyser comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations et amortissements	(65 950)	(78 067)
Reports déficitaires	4 718	8 443
Différences temporaires	7 171	5 405
Provisions risques	2 830	2 070
Provisions pour coûts environnementaux	3 160	4 105
Instruments financiers	684	1 605
Engagements de retraite	9 854	10 663
Autres	459	1 397
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(37 076)	(44 379)
Impôts différés actifs	12 521	7 011
Impôts différés passifs	(49 597)	(51 390)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(37 076)	(44 379)

Les impôts différés représentatifs de reports déficitaires concernent essentiellement le report en avant des pertes fiscales des entités Frangaz, Rubis Energy Jamaica Ltd et Rubis Terminal BV. Les déficits de Rubis Terminal BV sont principalement liés à la pratique d'amortissements fiscaux accélérés. Les impôts différés constatés sur les reports déficitaires de l'entité Frangaz concernent les pertes reportables réalisées avant l'intégration au périmètre fiscal Rubis. Ces pertes sont imputables sur les bénéfices réalisés par Frangaz. Les prévisions d'activité mises à jour à la clôture justifient le caractère probable de l'imputation à moyen terme des impôts différés actifs. Les impôts différés relatifs aux instruments financiers sont essentiellement constitués

par l'impôt différé relatif à la juste valeur des instruments de couverture pour les sociétés Rubis Terminal et Rubis Énergie.

Les impôts différés portant sur les immobilisations sont constitués principalement :

- de l'annulation des amortissements dérogatoires ;
- de l'homogénéisation des rythmes d'amortissement des installations techniques ;
- de la différence entre la valeur consolidée et la valeur fiscale de certains actifs.

Pour les entités françaises, les impôts différés dont le retournement probable doit survenir en 2019 ou 2020 ont été évalués en intégrant la baisse du taux

d'impôt prévue par la loi de finances 2017. Ce différentiel de taux a généré un produit de 4,8 millions d'euros.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité ou par groupe d'intégration fiscale. Seul figure au bilan le solde actif ou passif d'impôt différé par entité ou par groupe d'intégration fiscale. Il existe un seul périmètre d'intégration fiscale dans le Groupe, celui de la mère Rubis, qui comprend les entités : Rubis Terminal, Vitogaz France, Rubis Énergie, Coparef, ViTO Corse, Frangaz, Starogaz, Sicogaz, Rubis Antilles Guyane, SIGL, Rubis Caraïbes Françaises, Rubis Guyane Française, Société Antillaise des Pétroles Rubis, Rubis Restauration et Services, Société Réunionnaise de Produits Pétroliers.

4.7 STOCKS

Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût d'achat des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré pour l'activité Rubis Énergie et selon la méthode du « premier entré, premier sorti » pour l'activité Rubis Terminal.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Stocks de matières premières et fournitures	76 523	52 024
Stocks de produits finis et intermédiaires	65 533	72 690
Stocks de marchandises	114 325	92 617
TOTAL	256 381	217 331

Dépréciation

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2016
Stocks de matières premières et fournitures	7 213	92	7 849	(6 281)	8 873
Stocks de produits finis et intermédiaires	1 121		279	(1 121)	279
Stocks de marchandises	1 928	(125)	270	(1 459)	614
TOTAL	10 262	(33)	8 398	(8 861)	9 766

Les variations de périmètre correspondent principalement à la correction de la juste valeur des actifs acquis de la SRPP et à la cession de la société Multigas.

Rapprochement avec la variation du BFR au tableau de flux de trésorerie

Valeur nette au bilan 31/12/2016	246 615
Valeur nette au bilan 31/12/2015	207 069
VARIATION DES STOCKS ET EN-COURS AU BILAN	(39 546)
(-) incidence des variations de périmètre	294
(-) incidence des écarts de conversion	(966)
VARIATION DES STOCKS ET EN-COURS AU TFT	(40 218)



4.8 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2016, le capital social est composé de 45 454 888 actions entièrement libérées de 2,50 euros chacune et s'élève à 113 637 milliers d'euros.

Les différentes opérations sur capital, intervenues au cours de la période, sont reprises dans le tableau ci-dessous.

	Nombre d'actions	Capital social (en milliers d'euros)	Primes (en milliers d'euros)
AU 1^{ER} JANVIER 2016	43 216 952	108 042	962 398
Paiement du dividende en actions	1 644 725	4 113	93 189
Levée de stock-options	287 672	719	9 799
Actions gratuites	11 395	28	(28)
Plan d'épargne entreprise	64 644	162	3 396
Ligne de capital (Crédit Agricole CIB)	229 500	574	16 294
Augmentation de capital			
Frais sur augmentations de capital			(238)
Affectation à la réserve légale			(560)
AU 31 DÉCEMBRE 2016	45 454 888	113 637	1 084 251

En juillet 2013, le Groupe a signé une convention de ligne de capital avec BNP Paribas et Crédit Agricole CIB pour une période de 40 mois et dans la limite autorisée de 2 440 000 actions. Le prix de souscription est basé sur le cours de

bourse (moyenne pondérée des 3 jours précédant l'émission) diminué d'une décote de 4 %.

Depuis sa signature, cette convention a donné lieu à l'émission, sur l'année 2016, de 229 500 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2016, Rubis possédait 14 391 actions d'autocontrôle.

Rapprochement avec l'augmentation de capital au tableau de flux de trésorerie

Augmentation du capital social	5 595
Augmentation des primes	121 853
Réintégration de l'affectation à la réserve légale	560
Variation des créances liées au capital appelé, non versé	(41)
AUGMENTATION DE CAPITAL AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	127 967

La Culture de Rubis :
Il me semble que Rubis a compris qu'il est plus important de maintenir une culture efficace que de suivre une stratégie.

Les Associés-Gérants de Rubis :
On a l'impression qu'ils s'amuse toujours beaucoup ! ... Je les entends souvent rire dans les couloirs où ils discutent souvent.

Caroline,
prestataire

4.9 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Principes comptables

La norme IFRS 2 prescrit de constater une charge de personnel correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements fondés sur des actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

L'ensemble des plans octroyés par le Groupe prend la forme d'instruments réglés en actions, la contrepartie de la charge de personnel étant comptabilisée en capitaux propres.

Plans d'options de souscription d'actions

Des plans d'options de souscription d'actions sont accordés à certains membres du personnel du groupe Rubis.

Ces options sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial (Cox Ross Rubinstein). Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice) et des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus).

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres.

Attributions d'actions gratuites

Des plans d'attributions d'actions gratuites sont également accordés à certains membres du personnel du Groupe.

Ces attributions d'actions gratuites sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial. Cette évaluation est effectuée notamment sur la base du cours de bourse de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividendes sur la période d'acquisition des droits.

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres.

Attributions d'actions de préférence

Des plans d'attributions d'actions de préférence sont également accordés à certains membres du personnel du Groupe.

Ces attributions d'actions de préférence sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial. Cette évaluation est effectuée notamment sur la base du cours de bourse de l'action à la date d'attribution, en tenant compte, sur la période d'acquisition des droits, de l'absence de dividendes et des conditions relatives au niveau du taux de rendement global annuel moyen (TRGAM) de l'action Rubis.

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres.

Plans d'épargne entreprise

Le Groupe a mis en place plusieurs plans d'épargne entreprise au profit de ses salariés. Ces plans consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur décotée par rapport au cours de bourse.

Ils remplissent les conditions d'application des plans d'achats d'actions (communiqué du 21 décembre 2004 du Conseil National de la Comptabilité).

La juste valeur de chaque action est alors estimée comme correspondant à l'écart entre le cours de l'action à la date d'attribution du plan et le prix de souscription. Néanmoins, le cours de l'action est corrigé pour tenir compte de l'indisponibilité de l'action pendant 5 ans, à partir de l'écart entre le taux sans risque à la date d'attribution et le taux d'intérêt d'un prêt à la consommation ordinaire sur une durée de 5 ans.

En l'absence de période d'acquisition des droits, la charge de personnel est comptabilisée sans étalement par contrepartie des capitaux propres.

La charge correspondant à l'abondement octroyé aux salariés est également comptabilisée en résultat, en charges de personnel.

La charge constatée en 2016 au titre des options de souscription d'actions, des actions gratuites et des PEE est inscrite pour 4 149 milliers d'euros en « Charges de personnel ».

Options de souscription d'actions au 31 décembre 2016

Date du Collège de la Gérance	En circulation au 01/01/2016	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2016
28 avril 2011	13 095		(13 095)		
9 juillet 2012	460 410		(274 577)		185 833
TOTAL	473 505		(287 672)		185 833

Date du Collège de la Gérance	Options en circulation			Options exerçables
	Nombre d'options	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (en euros)	
28 avril 2011		27/04/2016	38,33	
9 juillet 2012	185 833	08/07/2017	36,48	185 833
TOTAL	185 833			185 833

Actions gratuites

Date du Collège de la Gérance	En circulation au 01/01/2016	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2016
9 juillet 2012	3 093				3 093
9 juillet 2013	11 395		(11 395)		
3 janvier 2014	5 101				5 101
31 mars 2014	751				751
18 août 2014	56 558				56 558
17 avril 2015	8 811				8 811
TOTAL	85 709		(11 395)		74 314

L'attribution définitive des actions aux bénéficiaires ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 années au minimum, qui court à compter de leur attribution par le Collège de la Gérance. L'attribution est soumise à des conditions fixées par le Collège de la Gérance.

Actions de préférence

Date du Collège de la Gérance	En circulation au 01/01/2016	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2016
2 septembre 2015	1 442				1 442
11 juillet 2016		1 932			1 932
TOTAL	1 442	1 932			3 374

Les actions de préférence seront converties en actions ordinaires à l'issue de la période de conservation ou d'acquisition en fonction du degré d'atteinte des conditions de performance.

Valorisation des plans d'options et des actions gratuites

Le taux d'intérêt sans risque utilisé dans les calculs de valorisation de ces plans est le taux d'intérêt des obligations d'État pour la zone euro de duration équivalente à celle des options (source Iboxx).

En ce qui concerne l'exercice anticipé des options, le modèle repose sur une hypothèse d'anticipations rationnelles de la part des détenteurs d'options, qui peuvent exercer continûment leur option sur toute la période d'exercibilité. La volatilité implicite

retenue a été estimée à partir de la volatilité historique observée.

Les taux de dividendes annuels retenus pour les valorisations sont repris dans le tableau ci-dessous.

Date du Collège de la Gérance	Taux de dividende annuel	
	Stock-options	Actions gratuites
28 avril 2011	3,7 %	3,7 %
9 juillet 2012	4,2 %	4,2 %
9 juillet 2013		4 %
3 janvier 2014		4,1 %
31 mars 2014		4,1 %
18 août 2014		4,1 %
17 avril 2015		4,1 %
2 septembre 2015		3,9 %
11 juillet 2016		3,7 %

Plan d'épargne entreprise - Valorisation des PEE

Le taux d'inessibilité est estimé à 1,05 % pour le plan 2016 (0,77 % pour le plan 2015).

Le taux d'intérêt sans risque utilisé dans les calculs de valorisation des PEE est le

taux d'intérêt des obligations d'État pour la zone euro de duration équivalente à celle des instruments évalués (source Iboxx). La décote liée à l'inessibilité a été estimée à partir du taux d'intérêt

sans risque et du taux d'emprunt moyen sur 5 ans, soit respectivement 0,12 % et 1,05 %.



4.10 PASSIFS FINANCIERS

Principes comptables

L'évaluation et la comptabilisation des passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La norme IAS 39 distingue 2 catégories de passifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique :

- les passifs financiers évalués au coût amorti ; ils comprennent principalement les dettes fournisseurs et les emprunts avec utilisation, le cas échéant, de la méthode dite du taux d'intérêt effectif ;
- les passifs financiers évalués à la juste valeur, par résultat, qui ne représentent pour le Groupe que des cas de figure très restreints et n'ont pas d'incidence significative sur les comptes.

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les principes comptables relatifs à l'évaluation et la comptabilisation des instruments dérivés sont exposés en note 4.5.

Répartition des passifs financiers par classes (IFRS 7) et par catégories (IAS 39) (en milliers d'euros)	Valeur au bilan		Juste valeur	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	4 597	3 800	4 597	3 800
Instruments dérivés	4 597	3 800	4 597	3 800
PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	1 508 502	1 609 733	1 508 502	1 609 733
Emprunts et dettes financières	1 020 740	1 038 310	1 020 740	1 038 310
Consignations d'emballages	102 967	95 095	102 967	95 095
Autres passifs long terme	3 847	122 287	3 847	122 287
Fournisseurs et autres créditeurs	355 243	330 497	355 243	330 497
Dettes d'impôt	7 343	7 366	7 343	7 366
Autres passifs courants	18 362	16 178	18 362	16 178
BANQUES	40 598	84 848	40 598	84 848
PASSIFS FINANCIERS	1 553 697	1 698 381	1 553 697	1 698 381

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide de modèles de valorisation basés sur des données observables (niveau 2).

4.10.1 Dettes financières

Les dettes financières sont présentées dans le tableau ci-dessous en distinguant les passifs non courants des passifs courants :

Courants (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts auprès des établissements de crédit	219 704	166 368
Intérêts courus non échus sur emprunts et concours bancaires	1 893	1 949
Concours bancaires	40 189	84 481
Autres emprunts et dettes assimilées	678	227
TOTAL EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES (PART À MOINS D'UN AN)	262 464	253 025

Non courants (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts auprès des établissements de crédit	782 463	850 791
Consignations citernes	19 730	20 062
Consignations bouteilles	83 237	75 033
Autres emprunts et dettes assimilées	16 411	19 342
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	901 841	965 228
TOTAL	1 164 305	1 218 253

Emprunts et dettes financières (en milliers d'euros)	31/12/2016	
	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	744 433	38 030
Autres emprunts et dettes assimilées	6 604	9 807
TOTAL	751 037	47 837

Au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)	Hypothèques	Nantissements de titres	Nantissements d'immobilisations corporelles	Autres garanties	Non garantis	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit		52 520	2 696	87 226	859 725	1 002 167
Concours bancaires				14 624	25 565	40 189
Autres emprunts et dettes assimilées					17 089	17 089
TOTAL		52 520	2 696	101 850	902 379	1 059 445

La variation des emprunts et autres passifs financiers courants et non courants entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Émissions	Remboursements	Écarts de conversion	31/12/2016
Emprunts et dettes financières courantes et non courantes	1 123 158	2 477	231 563	(290 747)	(5 113)	1 061 338

Les variations de périmètre correspondent principalement à l'intégration des activités Reatile en Afrique australe.

Les émissions réalisées au cours de la période s'expliquent essentiellement par le financement des investissements industriels et des variations de périmètre des 3 pôles.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	
	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit	123 790	658 673
Emprunts auprès des établissements de crédit (part à moins d'un an)	17 299	202 405
TOTAL	141 089	861 078

Covenants financiers

L'endettement net consolidé du Groupe atteint 228 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les contrats de crédit intègrent l'engagement par le Groupe et par chacun des secteurs d'activité de respecter, pendant

la durée des emprunts, les ratios financiers suivants :

- endettement net sur fonds propres inférieur à 1 ;
- endettement net sur Ebitda inférieur à 3,5.

Au 31 décembre 2016, les ratios du Groupe faisaient ressortir une position confortable de Rubis par rapport à ces contraintes, de même, la situation générale du Groupe et ses perspectives écartaient toute probabilité d'occurrence des faits générateurs d'exigibilité anticipée. Le non-respect des ratios entraînerait un remboursement anticipé des emprunts.

4.10.2 Instruments financiers dérivés

Couverture/entités	Élément couvert	Nominal couvert	Échéances	Type d'instrument	Valeur de marché au 31/12/2016
Taux					(en milliers d'euros)
Rubis Terminal	Emprunt	50 M€	01/2017	swap	(40)
	Emprunt	30 M€	03/2020	swap	(397)
Rubis Énergie	Emprunt	25 M€	09/2020	swap	(635)
	Emprunt	25 M€	09/2026	cap	255
	Emprunt	15 M€	12/2019	swap	(192)
	Emprunt	12 M€	12/2019	swap	(58)
	Emprunt	3 M€	11/2017	swap	(22)
	Emprunt	19 M€	06/2018	swap	(64)
	Emprunt	50 M€	11/2019	swap	(651)
	Emprunt	50 M€	10/2017	swap	(158)
	Emprunt	43 M€	01/2022	swap	(462)
	Emprunt	100 M€	12/2019	swap	(595)
	Emprunt	40 M€	07/2020	swap	(192)
	Emprunt	66 M€	05/2022	swap	(698)
	Emprunt	56 M€	01/2020	swap	(301)
Vitogaz Switzerland	Emprunt	3 MCHF	12/2017	swap	(18)
Rubis Antilles Guyane	Emprunt	1 M€	07/2018	swap	(24)
	Emprunt	1 M€	07/2018	swap	(8)
	Emprunt	0,2 M€	07/2017	cap	
Propane					
Rubis Énergie	Achat de propane	24 420 t	03/2017 à 10/2019	swap	2 297
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS		589 M€			(1 964)

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque

de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre

2016, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Risque de taux

Caractéristique des emprunts contractés	Taux	Montant global des lignes (en milliers d'euros)	Échéances			Existence ou non de couverture
			À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	
Euro	Fixe	124 154	12 597	103 527	8 030	
	Variable	807 141	197 477	579 664	30 000	OUI
Pula	Fixe					
	Variable	1 420	468	952		
Franc suisse	Fixe	4 093	2 367	1 726		
	Variable	19 089	3 725	15 364		OUI
Rand	Fixe					
	Variable	2 596	735	1 861		
Dollar américain	Fixe					
	Variable	30 832		30 832		
Dollar jamaïcain	Fixe	12 842	2 335	10 507		
	Variable					
TOTAL		1 002 167	219 704	744 433	38 030	

Le risque de taux est limité aux emprunts souscrits par le Groupe.

Aucun emprunt à ce jour n'est susceptible d'être remboursé pour cause de mise en jeu de covenants.

Le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (swap) à hauteur de 589 millions d'euros sur un total de 861,1 millions d'euros d'endettement à taux variable au 31 décembre 2016 représentant 68 % de ce montant (cf. ligne « Hors bilan » du tableau ci-dessous).

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an ⁽⁴⁾	De 1 à 5 ans	Au-delà
Emprunts et dettes financières hors consignations ⁽¹⁾	262 464	751 037	47 837
Actifs financiers ⁽²⁾	833 652		
Position nette avant gestion	(571 188)	751 037	47 837
Hors bilan ⁽³⁾	(106 000)	(349 000)	(134 000)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(677 188)	402 037	(86 163)

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit, concours bancaires, intérêts courus non échus et autres emprunts et dettes assimilées.

(2) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(3) Instruments financiers dérivés.

(4) Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

L'endettement net à taux variable s'élève à 67,6 millions d'euros : emprunts confirmés à taux variables (861,1 millions d'euros) plus concours bancaires courants (40,2 millions d'euros) moins la trésorerie disponible (833,7 millions d'euros).

Compte tenu des couvertures mises en place, une variation de 1 % des taux court terme n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat financier du Groupe, ni sur le coût de l'endettement financier net ou encore sur le résultat net total 2016 (impact inférieur à un million d'euros avant impôt).

Risque de change

Les achats de produits pétroliers sont réalisés en dollars ; c'est donc vis-à-vis de cette seule monnaie que le Groupe reste potentiellement exposé.

Pour l'activité stockage, la société CPA (activité négoce) reste marginalement

exposée (position quasiment nulle) à un risque de change, dans la mesure où les achats de produits en dollars sont financés par des achats quotidiens de dollars contre euros correspondant aux ventes réalisées. Une position positive peut ponctuellement être enregistrée en cas de faible niveau des stocks et correspond alors à la valeur du stock outil à reconstituer.

Delta Rubis Petrol, coentreprise basée en Turquie, a retenu le dollar comme devise fonctionnelle car ses principales transactions sont réalisées dans cette devise.

Les branches Rubis Énergie et Rubis Support et Services affichent, au 31 décembre 2016, une position créditrice nette en dollars de 18 millions, correspondant à des dettes, des créances et, plus marginalement, des disponibilités.

Dans l'hypothèse d'une évolution défavorable de l'euro d'un centime par

rapport au dollar, le risque de change ne serait pas matériel (inférieur à 0,2 million d'euros avant impôt).

(en millions de dollars US)	31/12/2016
Actifs	34,4
Passifs	(52,4)
Position nette avant gestion	(18)
Position hors bilan	
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(18)

Risque de variation des prix des produits pétroliers

Le risque lié aux variations des prix des produits pétroliers doit être analysé à partir des 2 éléments suivants :

- le risque de variation de prix des produits pétroliers est atténué par la courte durée de stockage du produit ;
- les tarifs commerciaux sont régulièrement révisés en fonction des conditions de marché.

4.10.3 Autres passifs

Principes comptables

Un *put* octroyé à un minoritaire entraîne l'obligation pour l'entreprise consolidante d'acheter les titres détenus par le minoritaire à un prix d'exercice spécifié, à une date future, si ce dernier exerce son option de vente. Cette obligation contractuelle donne lieu à la comptabilisation d'une dette dont la contrepartie est constatée en réduction des intérêts minoritaires à hauteur de leur valeur comptable et en déduction des capitaux propres – part du Groupe pour le solde.

Concernant les variations ultérieures de cette dette, le Groupe a opté pour la méthode décrite ci-après pour les acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2015 (voir note 3.2 « Variations de périmètre »). Toutes les variations ultérieures de la dette, y compris celles liées aux changements d'estimation du prix d'exercice du *put*, sont intégralement comptabilisées en intérêts minoritaires à hauteur de leur valeur comptable et pour le solde en capitaux propres – part du Groupe. Les variations liées à la désactualisation suivent ce même traitement.

Courants

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	18 362	16 178
Juste valeur des instruments financiers	4 597	3 800
TOTAL	22 959	19 978

Non courants

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes sur acquisitions d'immobilisations et autres actifs non courants		118 371
Autres dettes (part à plus d'un an)	1 564	1 446
Produits constatés d'avance (part à plus d'un an)	2 283	2 470
TOTAL	3 847	122 287

La variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations et autres actifs non courants est liée au débouclage du *put* détenu sur le minoritaire Eres, voir note 3.2.1 « Acquisition des 25 % complémentaires du groupe Eres ».

4.10.4 Fournisseurs et autres crédateurs (passifs d'exploitation courants)

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes fournisseurs	204 567	165 957
Dettes sur acquisitions d'immobilisations et autres actifs non courants	11 516	35 209
Dettes sociales	34 021	37 941
Dettes fiscales	73 574	64 849
Charges à payer	121	105
Comptes courants (envers minoritaires)	993	75
Dettes diverses d'exploitation	30 451	26 361
TOTAL	355 243	330 497

Rapprochement avec la variation du BFR au tableau de flux de trésorerie

Valeur au bilan 31/12/2016	355 243
Valeur au bilan 31/12/2015	330 497
VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS AU BILAN	24 746
(-) incidence des variations de périmètre	39 607
(-) incidence des écarts de conversion	(5 089)
(-) incidence des reclassements de poste à poste	11 697
(-) incidence de la variation des dettes sur acquisition d'actifs (en investissement)	23 692
(-) incidence de la variation des dividendes à verser (en financement)	(30)
(+) incidence de la variation des autres dettes à plus d'un an	(31 730)
VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS AU TFT	62 893

4.10.5 Risque de liquidité

Risque de dépendance vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants

Achats du Groupe réalisés avec le premier fournisseur, les 5 premiers et les 10 premiers fournisseurs sur les 2 derniers exercices :

	2016	2015
Premier fournisseur	9 %	12 %
5 premiers fournisseurs	34 %	35 %
10 premiers fournisseurs	43 %	47 %

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2016, le Groupe utilise des lignes de crédit confirmées pour un montant global de 805,3 millions d'euros.

Compte tenu du ratio de dette nette sur fonds propres (11 %) du Groupe au 31 décembre 2016, ainsi que du niveau de

la capacité d'autofinancement, le tirage de ces lignes n'est pas susceptible d'être remis en cause du fait des covenants.

Échéance de remboursement (en millions d'euros)	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
	220	744	38

Parallèlement, il est précisé que le Groupe présente à l'actif de son bilan une trésorerie mobilisable immédiatement de 834 millions d'euros.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

Passifs financiers (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières	798 874	820 943				772 623	48 320	820 943
Consignations d'emballages	102 967	102 967	26	52	563	65 368	36 958	102 967
Autres passifs long terme	3 847	3 847				3 824	23	3 847
Emprunts et concours bancaires	262 464	270 833	62 340	24 865	183 628			270 833
Fournisseurs et autres créditeurs	355 243	355 243	232 859	74 168	34 303	13 881	31	355 243
Autres passifs courants	22 959	22 959	3 553	3 668	15 118	620		22 959
TOTAL	1 546 354	1 576 791	298 778	102 753	233 613	856 315	85 332	1 576 791

La différence entre les flux de trésorerie contractuels et les valeurs comptables des passifs financiers est principalement constituée par les intérêts futurs.

L'image de Rubis :
Sérieux, discret,
efficace.

Rubis, en version courte,
est une pépite dans
l'univers de l'énergie.

François,
 prestataire

4.11 AUTRES PROVISIONS (HORS AVANTAGES AU PERSONNEL)

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Démantèlement et dépollution

Les dépenses futures de restitution des sites (démantèlement et dépollution), résultant d'une obligation actuelle, légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable de leur juste valeur, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation. La contrepartie de cette provision est incluse dans la valeur nette comptable de l'actif concerné et amortie sur la durée d'utilité de cet actif. Les ajustements ultérieurs de la provision, consécutifs notamment à une révision du montant de la sortie de ressources ou du taux d'actualisation, sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. L'impact de l'accrétion (passage du temps) sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. L'accrétion est comptabilisée dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Litiges et réclamations

Des provisions pour litiges et réclamations sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation liée à des actions en justice, revues fiscales, procédures contentieuses ou autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de cette sortie de ressources peut être faite. Le Groupe s'appuie sur ses conseils et avocats pour évaluer la probabilité de réalisation des risques et estimer les provisions pour litiges et réclamations en intégrant les probabilités de réalisation des différents scénarios envisagés.

Restructurations

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

Non courants

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour risques et charges	43 027	40 568
Provisions pour dépollution et renouvellement des immobilisations	34 138	34 476
TOTAL	77 165	75 044

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment :

- une provision relative à l'obligation du groupe Rubis de personnaliser les actifs de ses nouvelles acquisitions, inscrite au 31 décembre 2016 pour un montant de 12 millions d'euros (dont 2,5 millions d'euros constitués lors de l'acquisition

de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers et consommés à hauteur de 2 millions d'euros au 31 décembre 2016) ;

- des provisions relatives à des risques ou litiges pouvant conduire à la mise en cause éventuelle du groupe Rubis.

Les provisions pour renouvellement des immobilisations sont conformes à la

norme IAS 16. Le Groupe a procédé à une estimation des coûts de dépollution et de démantèlement reposant notamment sur les conclusions de conseils externes. Conformément à la norme IAS 16, la valeur actuelle de ces dépenses a été incorporée au coût des installations correspondantes.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises*	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2016
Provisions pour risques et charges	40 568	261	11 043	(11 655)	2 693	117	43 027
Provisions pour dépollution et renouvellement des immobilisations	34 476	100	5 805	(6 103)		(140)	34 138
TOTAL	75 044	361	16 848	(17 758)	2 693	(23)	77 165

* Toutes les reprises ont été consommées.

Les variations de périmètre correspondent à la révision de la valeur de certains passifs repris pour la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers.

Les reclassements réalisés sur la période trouvent essentiellement leur contrepartie dans les postes « Dépréciation de créances » et « Autres fournisseurs et créditeurs »

et viennent affiner des classements comptables antérieurs.

Les variations de provisions pour risques et charges correspondent notamment :

- aux dépenses réalisées dans le cadre de la personnalisation des actifs ;
- à la reprise à hauteur de 3,4 millions d'euros des provisions pour dépollution antérieurement constituées et relatives au

site de Petroplus Reichstett (voir note 3.2.3 du Document de Référence 2013) ;

- aux obligations du Groupe en matière de collecte de certificats d'économie d'énergie ;
- aux règlements de litiges opposant le Groupe à des tiers ;

- à l'appréciation par le Groupe des risques pouvant conduire à sa mise en cause.

Les provisions constituées ou reprises au cours de la période sont d'un montant immatériel prises individuellement.

4.12 AVANTAGES AU PERSONNEL

Principes comptables

Les salariés du Groupe bénéficient :

- des régimes de droit commun à cotisations définies en vigueur dans le pays concerné ;
- de suppléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite (sociétés françaises, bermudienne, portugaise et entités situées à la Barbade, au Guyana et aux Bahamas) ;
- d'un régime fermé de complément de retraite (fonds de pension FSCI – îles anglo-normandes) ;
- de régimes de couvertures médicales post emploi (sociétés bermudienne, portugaise et sud-africaine).

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est inscrite au compte de résultat de l'exercice.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode actuarielle des unités de crédits projetées avec salaire de fin de carrière. Les calculs effectués intègrent des hypothèses actuarielles dont les principales portent sur la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux de projection des salaires de fin de carrière et le taux d'actualisation. Ces hypothèses tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou chaque entité du Groupe. Le taux est déterminé par référence aux obligations d'entreprises de première catégorie de la zone concernée.

Ces évaluations sont effectuées 2 fois par an.

Les gains et les pertes actuariels des régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi, résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et les événements effectifs constatés) sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Il en est de même de tout ajustement dû au plafonnement des actifs de couverture en cas de régimes surfinancés. Ces éléments ne sont jamais recyclés en résultat ultérieurement.

Conformément à l'interprétation IFRIC 14, l'actif net résultant du surfinancement du régime de retraite à prestations définies de la société FSCI n'est pas reconnu dans les comptes du Groupe, ce dernier ne disposant pas d'un droit inconditionnel à recevoir ce surplus.

Les salariés des sociétés de Vitogaz France, de Rubis Énergie, de Frangaz, de VITO Corse, de Rubis Antilles Guyane, de la Sara, de la SRPP, de Rubis Energia Portugal, de Rubis Energy Bermuda et de Vitogaz Switzerland bénéficient également de primes d'ancienneté liées à l'attribution d'une médaille du travail qui entrent dans la catégorie des autres avantages à long terme au sens de la norme IAS 19. Le montant des primes qui seront susceptibles d'être attribuées a été évalué selon la même méthode que celle retenue pour l'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, à l'exception des gains et pertes actuariels comptabilisés dans le résultat de la période où ils surviennent.

Les salariés de la société Sara bénéficient des dispositifs de préretraite progressive, préretraite anticipée (« postée ») et de congés de fin de carrière. Le montant des engagements correspondant aux allocations de préretraite et des congés de fin de carrière a été évalué selon la même méthode que décrite précédemment.

Les avantages au personnel accordés par le Groupe sont détaillés par nature dans le tableau ci-dessous.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Provision pour retraite	34 598	34 334
Provision pour couverture assurance maladie et mutuelle	11 084	7 804
Provision pour médailles du travail	2 020	2 089
TOTAL	47 702	44 227

La variation des provisions liées aux avantages au personnel se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	2016	2015
PROVISIONS AU 1^{ER} JANVIER	44 227	33 045
Entrées - sorties de périmètre	4 188	13 520
Charge d'intérêt de la période	2 174	1 733
Coût des services rendus de la période	2 950	2 011
Rendement attendu des actifs de la période	(5 425)	(1 826)
Prestations payées sur la période	(4 675)	(2 602)
Pertes (gains) actuariels et limitation des actifs	3 497	(2 117)
Écarts de conversion	765	463
PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE	47 702	44 227

Avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements postérieurs à l'emploi sont constitués :

- des engagements d'indemnités de départ à la retraite (France, Portugal, Turquie, Afrique du Sud, Caraïbes et Bermudes) ;
- des engagements au titre d'un fonds de pension en Angleterre, ce régime ayant été fermé en novembre 2008 ;
- des primes des dispositifs de préretraite et congés de fin de carrière de la société Sara (située aux Antilles) ;
- des engagements de prise en charge, par les sociétés localisées au Portugal, aux Bermudes et en Afrique du Sud, de la couverture d'assurance maladie lors du départ à la retraite des salariés présents lors de l'acquisition de ces entités par le Groupe.

Aux 31 décembre 2015 et 2016, les avantages postérieurs à l'emploi ont fait l'objet d'évaluations par un actuair indépendant, selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses (comprises dans une fourchette selon structure)	2016	2015
Taux d'actualisation	de 0 à 16,5 %	de 0 à 8,56 %
Taux d'inflation	de 0 % à 3,20 %	de 1 % à 7,34 %
Taux de revalorisation des salaires	de 0 à 25 %	de 0 à 4,50 %
Âge de départ volontaire à la retraite	de 60 à 66 ans	de 61 à 66 ans

Les écarts actuariels sont constatés en contrepartie des capitaux propres.

AA) sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

des éléments de résultats ne seraient pas affectés significativement au regard du total reconnu au titre des avantages au personnel dans les comptes du Groupe.

Les taux d'actualisation ont été utilisés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie (notation minimale

Le calcul de sensibilité de la provision pour engagements à la variation d'1/4 de point de pourcentage du taux d'actualisation, montre que le montant de l'obligation et

Hypothèses de sensibilité

(en milliers d'euros)

	Provision pour engagements
Évaluation de la provision au 31/12/2016	47 702
Évaluation de la provision – hypothèse taux d'actualisation en diminution de 0,25 %	49 183
Évaluation de la provision – hypothèse taux d'actualisation en augmentation de 0,25 %	41 705

Détail des engagements

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle des engagements non couverts par des actifs	41 051	42 109
Dette actuarielle des engagements couverts par des actifs	37 739	31 144
Valeur de marché des actifs de couverture	(37 739)	(33 985)
Déficit	41 051	39 268
Limitation des actifs (régimes surfinancés)	4 631	2 870
PROVISION CONSTITUÉE AU 31 DÉCEMBRE	45 682	42 138

Évolution de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)

	2016	2015
DETTE ACTUARIELLE AU 1^{ER} JANVIER	73 253	62 229
Coût des services rendus de la période	2 617	1 801
Charge d'intérêt de la période	2 034	898
Prestations payées sur la période	(4 416)	(3 321)
Pertes (gains) actuariels et limitation des actifs	3 193	(3 483)
Entrées de périmètre et variation de pourcentage d'intérêt*	4 269	12 753
Écarts de conversion	(2 160)	2 376
DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE	78 790	73 253

* Constitué principalement par la dette actuarielle de la société Bermuda Gas (entrée de périmètre) et du groupe Eres (corrections réalisées durant le délai d'affectation).

Évolution des actifs de couverture

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Actifs de couverture au 1^{er} janvier	33 985	30 410
Entrées de périmètre		
Écart de conversion	(2 945)	1 729
Rendement attendu des fonds	7 160	1 502
Prestations payées	(469)	(613)
Écarts actuariels	8	957
Actifs de couverture au 31 décembre	37 739	33 985
Limitation des actifs	(4 631)	(2 870)
ACTIFS RECONNUS AU 31 DÉCEMBRE	33 107	31 115

Analyse géographique des avantages au personnel

(en milliers d'euros)

	Europe	Caraïbes	Afrique
Hypothèses actuarielles	de 0 % à 2,84 %	de 1,05 % à 4,47 %	de 8,72 % à 16,5 %
Provision pour retraite et couverture assurance maladie	8 668	36 262	752
Provision pour médailles du travail	617	1 403	

Petite...

Mon rêve d'enfance était d'entrer dans les ordres !

Aujourd'hui dans le Groupe...

La détermination et l'engagement, nécessaires à la fonction que j'occupe au sein de Rubis, se sont toujours nourris de compassion et de bienveillance afin de relever et conduire ce défi ambitieux.

Rubis : un parcours, une mission !

Les Associés-Gérants de Rubis :

Un binôme professionnellement complémentaire, humain, visionnaire, qui sait habilement combiner prudence et audace.

En toute objectivité, ou mieux, en toute bonne foi : des demi-dieux !

Evelyne Peloye,
 Directrice Communication
 Rubis



Note 5. **Notes annexes au compte de résultat**

Principes comptables

Le Groupe utilise le résultat brut d'exploitation comme indicateur de performance. Le résultat brut d'exploitation correspond au chiffre d'affaires net déduction faite :

- des achats consommés ;
- des charges externes ;
- des charges de personnel ;
- des impôts et taxes.

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat brut d'exploitation après prise en compte :

- des autres produits de l'activité ;
- des amortissements et provisions nets ;
- des autres produits et charges d'exploitation.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique au sein du résultat opérationnel.

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Principes comptables

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe est reconnu :

- pour les produits issus des activités de stockage (Rubis Terminal), par étalement sur la durée du contrat de prestations ;
- pour les produits issus des activités de négoce et de distribution (Rubis Énergie) à la livraison. Pour l'activité bitume récemment acquise, le chiffre d'affaires est majoritairement reconnu en sortie de bac ;
- pour les produits issus des activités support et services (Rubis Support et Services) à la livraison et selon la durée du contrat de prestations. Les prestations de transport accompagnant la fourniture de bitume sont majoritairement facturées en sortie de bac. Concernant la Sara, le chiffre d'affaires relatif à la vente de produits pétroliers est reconnu en sortie de bac lorsque le produit quitte la raffinerie ou les autres dépôts. Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'électricité est reconnu chaque fin de mois à partir de relevés de compteurs. En cas de marge administrée, le chiffre d'affaires est retraité par le biais de la comptabilisation d'un produit à recevoir, le cas échéant, ou d'un produit constaté d'avance afin de tenir compte de la substance des opérations.

Les opérations réalisées pour compte de tiers sont exclues du chiffre d'affaires et des achats conformément aux pratiques du secteur.

Le chiffre d'affaires est détaillé dans le tableau ci-dessous par secteur d'activité et par zone d'implantation des sociétés consolidées.

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015*	
	Montant	%	Montant	%
VENTES DE MARCHANDISES	1 935 932	100 %	1 902 692	100 %
Rubis Terminal	156 091	8,1 %	164 612	8,7 %
Rubis Énergie Europe	206 439	10,7 %	189 106	9,9 %
Rubis Énergie Caraïbes	1 117 439	57,7 %	1 196 361	62,9 %
Rubis Énergie Afrique	354 733	18,3 %	219 456	11,5 %
Rubis Support et Services	101 230	5,2 %	133 157	7,0 %
Société mère				
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	1 067 948	100 %	1 010 683	100 %
Rubis Terminal	132 125	12,4 %	128 627	12,7 %
Rubis Énergie Europe	308 425	28,9 %	336 261	33,3 %
Rubis Énergie Caraïbes	25 292	2,4 %	19 613	1,9 %
Rubis Énergie Afrique	140 728	13,2 %	108 770	10,8 %
Rubis Support et Services	461 378	43,2 %	417 412	41,3 %
Société mère				
TOTAL	3 003 880		2 913 375	

* L'affectation des activités entre les secteurs Rubis Énergie et Rubis Support et Services a été modifiée sur l'exercice 2016. Les données 2015 ont été retraitées par souci de cohérence.

5.2 ACHATS CONSOMMÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Achat de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	255 279	231 995
Variation de stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	(25 002)	16 128
Production stockée	5 055	9 255
Autres achats	20 952	23 034
Achats de marchandises	1 794 917	1 761 061
Variation de stocks de marchandises	(19 166)	46 463
Dotations nettes de reprises de dépréciations sur stocks de matières premières et marchandises	(366)	(1 491)
TOTAL	2 031 669	2 086 445

5.3 FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel du Groupe se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements	122 275	102 830
Rémunération de la Gérance	3 327	3 346
Charges sociales	54 317	49 911
TOTAL	179 919	156 087

L'effectif moyen du Groupe se ventile comme suit :

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement par catégorie	31/12/2016
Cadres	416
Employés et ouvriers	1 703
Agents de maîtrise et techniciens	590
TOTAL	2 709

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement	31/12/2015	Entrées*	Sorties	31/12/2016
TOTAL	2 608	644	(543)	2 709

* Dont 18 au titre de l'entrée de périmètre de Bermuda Gas.

Quote-part de l'effectif moyen des sociétés intégrées proportionnellement	31/12/2016
TOTAL	13

5.4 CHARGES EXTERNES

Principes comptables

Location simple : les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont des contrats de location simple pour lesquels seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Locations et charges locatives	21 346	18 634
Rémunérations intermédiaires et honoraires	22 355	20 408
Autres services extérieurs	258 322	217 936
TOTAL	302 023	256 978

5.5 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NETS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	1 771	1 249
Immobilisations corporelles	111 804	95 466
Actifs circulants	(2 170)	3 214
Risques et charges d'exploitation	1 810	5 537
TOTAL	113 215	105 466

5.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Subventions d'exploitation	5	9
Produits divers de gestion courante	4 728	3 621
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 733	3 630
Charges diverses de gestion courante	5 196	5 411
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5 196	5 411
TOTAL	(463)	(1 781)

5.7 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Principes comptables

Le Groupe distingue les produits et charges opérationnels qui sont de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente et qui pourraient nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle.

Ces produits et charges comprennent l'impact sur le résultat :

- des acquisitions et cessions d'entreprises (écart d'acquisition négatif, frais d'acquisition stratégiques, plus ou moins-value de cession...);
- des plus ou moins-values de cessions ou mise au rebut d'actifs corporels et incorporels;
- des autres produits et charges de nature inhabituelle et non récurrente;
- des dotations aux provisions et pertes de valeur d'actifs corporels ou incorporels de montant significatif.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(771)	1 497
Frais d'acquisition stratégiques	(344)	(1 815)
Autres charges, produits et provisions	(289)	(37 155)
Impact des regroupements d'entreprises et cession d'entreprises	2 949	42 819
TOTAL	1 545	5 346

En 2015, les autres charges, produits et provisions intégraient notamment la perte de valeur de 30 millions d'euros constatée sur les écarts d'acquisition de l'activité distribution de produits pétroliers en Europe (voir note 4.2 « Écarts d'acquisition » du Document de Référence 2015).

En 2015, l'impact des regroupements d'entreprises enregistrerait essentiellement le profit de 40,9 millions d'euros constaté au titre du rachat de 35,5 % complémentaires dans la raffinerie Sara et du changement de mode de consolidation consécutif (voir note 3.2.2 « Variations de périmètre » du Document de Référence 2015).

En 2016, l'impact des regroupements d'entreprises intègre notamment la plus-value de cession des activités Multigas (voir note 3.2.4 « Variations de périmètre – Cession de Multigas »).

5.8 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des équivalents de trésorerie	3 589	4 727
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	433	115
Intérêts sur emprunts et autres dettes financières	(17 181)	(16 459)
TOTAL	(13 159)	(11 617)

5.9 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Principes comptables

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Pertes de change	(9 911)	(8 874)
Gains de change	6 104	9 775
Autres résultats financiers	644	2 232
TOTAL	(3 162)	3 133

5.10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

5.10.1 Charge d'impôt sur les résultats des sociétés françaises intégrées fiscalement

Impôts courants

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur en France.

Le taux de base de l'impôt en France est de 33,33 %.

La loi sur le financement de la Sécurité Sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égale à 3,3 % de l'impôt de base dû ; pour les sociétés françaises, le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1 %.

La loi de finances rectificative 2011 avait instauré une contribution exceptionnelle

de 5 %, portée à 10,7 % par la loi de finances 2014. Cette contribution, assise sur le montant de l'impôt sur les sociétés, était due par les entreprises qui réalisaient un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. La loi de finances pour 2016 a confirmé la suppression définitive de cette contribution additionnelle pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2016 (dernière application pour l'IS 2015).

En conséquence, le résultat de l'intégration fiscale française est taxé au taux de 34,43 %.

Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode décrite en note 4.6.

La loi de finances 2017 annonce une baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés de 34,43 % pour parvenir à 28,92 % en 2020 pour toutes les entreprises.

Cette baisse se fera par étapes successives en fonction du chiffre d'affaires réalisé. Le Groupe bénéficiera pleinement de cette mesure à compter de 2020.

Les comptes consolidés 2016 intègrent un produit de 4,8 millions d'euros en raison de cette baisse future de taux. En effet, les normes IFRS prévoient que les impôts différés doivent être évalués en utilisant le taux d'impôt en vigueur au moment de leur probable date de retournement. Cette évaluation sera mise à jour à chaque arrêté.

5.10.2 Réconciliation entre l'impôt théorique calculé avec le taux d'impôt en vigueur en France et la charge d'impôt réelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016		
	Résultat	Impôt	Taux
RÉSULTAT AU TAUX NORMAL	284 899	(98 091)	34,43 %
Effet géographique		36 123	- 12,7 %
Impôt de distribution (quote-part F&C, RAS)		(4 031)	1,4 %
Taxe spécifique de 3 % sur les distributions		(1 653)	0,6 %
Différences permanentes		(1 068)	0,4 %
Redressements et risques fiscaux		(806)	0,3 %
Impact des opérations taxées à taux réduit		293	- 0,1 %
Effet des changements de taux		4 768	- 1,7 %
Divers autres		145	- 0,1 %
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES COENTREPRISES	284 899	(64 320)	22,6 %
Quote-part de résultat des coentreprises	6 798		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	291 697	(64 320)	22,1 %

5.11 RÉSULTAT PAR ACTION

Principes comptables

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social au cours de la période, multipliées par un facteur de pondération en fonction du temps, et corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de l'impact maximal de la conversion de tous les instruments dilutifs.

Dans les 2 cas, les actions prises en considération pour le calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice sont celles qui donnent un droit illimité aux bénéficiaires.

Sont présentés ci-dessous les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action.

Résultat par action (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé part du Groupe	208 022	169 880
Effet résultat des stock-options	257	351
Résultat net consolidé après prise en compte de l'effet résultat des stock-options	208 279	170 231
Nombre d'actions à l'ouverture	43 216 952	38 869 079
PEE	39 141	49 777
Ligne de capital	77 897	
Droit préférentiel de souscription	142 843	1 657 990
Dividende en actions	793 073	557 215
Actions gratuites	316 080	230 136
Nombre moyen de stock-options	336 062	555 619
Nombre moyen d'actions (y compris stock-options)	44 922 048	41 919 816
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	4,64	4,06
RÉSULTAT NON DILUÉ PAR ACTION (en euros)	4,70	4,13

5.12 DIVIDENDES

5.12.1 Dividendes votés

Rubis a toujours mené une politique active de distribution de dividendes en faveur de ses actionnaires, tel que le démontre le taux de distribution par rapport au bénéfice qui a représenté, pour les 5 dernières années, en moyenne 64 % des résultats nets part du Groupe.

Date de distribution	Exercice concerné	Nombre d'actions concernées	Dividende net distribué (en euros)	Total des sommes nettes distribuées (en euros)
AGO 13/06/2006	2005	8 450 594	1,90	16 056 129
AGO 14/06/2007	2006	8 727 872	2,14	18 677 646
AGO 12/06/2008	2007	9 931 546	2,45	24 332 287
AGM 10/06/2009	2008	10 295 269	2,65	27 282 463
AGO 10/06/2010	2009	11 042 591	2,85	31 471 384
AGM 09/06/2011	2010	14 534 985	3,05	44 331 704
AGM 07/06/2012	2011	30 431 861	1,67	50 821 208
AGM 07/06/2013	2012	33 326 488	1,84	61 320 738
AGM 05/06/2014	2013	37 516 780	1,95	73 157 721
AGM 05/06/2015	2014	38 889 996	2,05	79 724 492
AGM 09/06/2016	2015	43 324 068	2,42	104 844 245

Pour rappel, la valeur nominale de chaque action a été divisée par 2 en juillet 2011.

5.12.2 Dividende statutaire

Le dividende des associés commandités relève de l'article 56 des statuts. Les associés commandités perçoivent, pour chaque exercice social, un dividende

calculé en fonction de la performance boursière globale des actions de Rubis. Ce dividende est plafonné à un pourcentage du résultat net part du Groupe de l'année.

Pour l'année 2016 ce dividende s'élève à 10 786 milliers d'euros (20 056 milliers

d'euros attribués au titre de l'année 2015). Il sera mis en distribution en même temps que le dividende versé aux actionnaires au titre de l'année 2016 (après l'AGM 2017).

Note 6. Information sectorielle

Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels sont ceux examinés par les principaux décideurs opérationnels du Groupe (les Gérants). Cette analyse des secteurs est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

Outre la holding Rubis, le Groupe est géré en 3 pôles principaux :

- Rubis Terminal, regroupant les activités de stockage de produits liquides ;
- Rubis Énergie, regroupant les activités de distribution de produits pétroliers ;
- Rubis Support et Services, qui comprend l'ensemble des activités d'infrastructure, de transport, d'approvisionnement et de services qui viennent en support au développement des activités aval de distribution et de marketing.

Par ailleurs, le Groupe a déterminé 3 secteurs géographiques :

- l'Europe ;
- l'Afrique ;
- les Caraïbes.

Constitution de la branche Rubis Support et Services

Comme expliqué en note 3.2 « Variations du périmètre de consolidation » du Document de Référence 2015, l'acquisition du groupe Eres début juin 2015 a constitué un investissement majeur dans les métiers

d'approvisionnement, transport, services et infrastructure. Le management du Groupe a souhaité la création d'une troisième branche d'activité – Rubis Support et Services - qui comprend l'ensemble des activités d'infrastructure, de transport, d'approvisionnement et de services qui viennent en support au développement

des activités aval de distribution et de marketing. Ainsi, la Sara et les activités actuelles d'approvisionnement dans les Caraïbes ont rejoint ce nouveau pôle, dans lequel certaines des entités Eres (les navires et les entités support) sont intégrées.

6.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

6.1.1 Éléments du compte de résultat par secteur d'activité

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits des activités ordinaires et les résultats 2016 et 2015. Chacune des

colonnes du tableau ci-dessous reprend les chiffres propres de chaque secteur compris comme une entité indépendante ; la colonne « Éliminations » regroupe la

suppression des opérations et comptes entre les différents secteurs.

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	Rubis Terminal	Rubis Énergie	Rubis Support et Services	Société mère	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires	288 216	2 153 056	562 608			3 003 880
Chiffre d'affaires inter-secteurs				5 504	(5 504)	
CHIFFRE D'AFFAIRES	288 216	2 153 056	562 608	5 504	(5 504)	3 003 880
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	74 766	249 623	102 285	(15 179)		411 495
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	53 587	192 263	69 134	(15 309)		299 675
Quote-part de résultat des coentreprises	6 798					6 798
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES COENTREPRISES	58 180	196 122	69 041	(15 325)		308 018
Coût de l'endettement financier	(3 779)	(12 667)	322	2 485	480	(13 159)
Charge d'impôt	(15 671)	(35 743)	(11 106)	(1 800)		(64 320)
RÉSULTAT NET TOTAL	41 164	141 612	58 755	(14 154)		227 377

(en milliers d'euros)	31/12/2015*					
	Rubis Terminal	Rubis Énergie	Rubis Support et Services	Société mère	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires	293 239	2 069 567	550 569			2 913 375
Chiffre d'affaires inter-secteurs				3 550	(3 550)	
CHIFFRE D'AFFAIRES	293 239	2 069 567	550 569	3 550	(3 550)	2 913 375
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	72 040	217 051	69 991	(14 526)		344 556
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	51 370	154 950	48 459	(14 771)		240 008
Quote-part de résultat des coentreprises	4 976					4 976
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES COENTREPRISES	54 408	121 398	89 369	(14 845)		250 330
Coût de l'endettement financier	(3 941)	(12 541)	(434)	3 960	1 339	(11 617)
Charge d'impôt	(16 036)	(29 400)	(8 678)	(5 503)		(59 617)
RÉSULTAT NET TOTAL	40 950	78 640	77 685	(15 046)		182 229

* L'affectation des activités entre les secteurs Rubis Énergie et Rubis Support et Services a été modifiée sur l'exercice 2016. Les données 2015 ont été retraitées par souci de cohérence.

6.1.2 Éléments du bilan par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	Rubis Terminal	Rubis Énergie	Rubis Support et Services	Société mère	Éliminations	Total
Actifs immobilisés	518 811	1 391 790	166 764	803	(305)	2 077 863
Titres de participation	4	176 376		784 535	(957 600)	3 315
Participations dans les coentreprises	129 922					129 922
Actifs d'impôt différé	80	7 430	5 011			12 521
Actifs sectoriels	144 265	639 075	344 697	700 777	(337 839)	1 490 975
ACTIF TOTAL	793 082	2 214 671	516 472	1 486 115	(1 295 744)	3 714 596
Capitaux propres consolidés	412 910	775 847	313 377	1 446 425	(962 124)	1 986 435
Dettes financières	273 737	737 655	48 743	1 511	(308)	1 061 338
Passifs d'impôt différé	10 881	12 664		26 052		49 597
Passifs sectoriels	95 554	688 505	154 352	12 127	(333 312)	617 226
PASSIF TOTAL	793 082	2 214 671	516 472	1 486 115	(1 295 744)	3 714 596
Emprunts et dettes financières	273 737	737 655	48 743	1 511	(308)	1 061 338
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 833	269 481	141 882	405 456		833 652
DETTE FINANCIÈRE NETTE	256 904	468 174	(93 139)	(403 945)	(308)	227 686
INVESTISSEMENTS	66 715	73 623	22 040	167		162 545

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	Rubis Terminal	Rubis Énergie	Rubis Support et Services	Société mère	Éliminations	Total
Actifs immobilisés	468 876	1 392 866	173 339	1 159		2 036 240
Titres de participation	21	125 125		731 900	(853 722)	3 324
Participations dans les coentreprises	120 006					120 006
Actifs d'impôt différé	200	6 801	10			7 011
Actifs sectoriels	136 731	540 068	277 521	582 516	(177 016)	1 359 820
ACTIF TOTAL	725 834	2 064 860	450 870	1 315 575	(1 030 738)	3 526 401
Capitaux propres consolidés	339 699	585 897	306 979	1 283 117	(858 333)	1 657 359
Dettes financières	247 099	828 845	45 941	1 581	(308)	1 123 158
Passifs d'impôt différé	11 696	18 068	1 412	20 214		51 390
Passifs sectoriels	127 340	632 050	96 538	10 663	(172 097)	694 494
PASSIF TOTAL	725 834	2 064 860	450 870	1 315 575	(1 030 738)	3 526 401
Emprunts et dettes financières	247 099	828 845	45 941	1 581	(308)	1 123 158
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 233	234 009	116 986	409 228		786 456
DETTE FINANCIÈRE NETTE	220 866	594 836	(71 045)	(407 647)	(308)	336 702
INVESTISSEMENTS	57 169	73 014	13 092	30		143 305

6.2 INFORMATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (APRÈS ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS ENTRE SECTEURS)

(en milliers d'euros)	31/12/2016			
	Europe	Caraïbes	Afrique	Total
Chiffre d'affaires	803 080	1 705 339	495 461	3 003 880
Résultat brut d'exploitation	151 275	177 013	83 207	411 495
Résultat opérationnel courant	106 003	126 451	67 221	299 675
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des coentreprises	115 681	124 867	67 470	308 018
Investissements	92 385	53 205	16 955	162 545

(en milliers d'euros)	31/12/2015*			
	Europe	Caraïbes	Afrique	Total
Chiffre d'affaires	818 606	1 766 543	328 226	2 913 375
Résultat brut d'exploitation	149 827	151 903	42 826	344 556
Résultat opérationnel courant	95 735	108 968	35 305	240 008
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des coentreprises	61 491	151 466	37 373	250 330
Investissements	86 418	44 744	12 143	143 305

* L'affectation des activités entre les secteurs Rubis Énergie et Rubis Support et Services a été modifiée sur l'exercice 2016. Les données 2015 ont été retraitées par souci de cohérence.

(en milliers d'euros)	31/12/2016			
	Europe	Caraïbes	Afrique	Total
Actifs immobilisés	1 383 231	603 272	91 360	2 077 863
Titres de participation	385	2 915	15	3 315
Participations dans les coentreprises	129 922			129 922
Actifs d'impôt différé	813	7 385	4 323	12 521
Actifs sectoriels	726 244	623 089	141 642	1 490 975
ACTIF TOTAL	2 240 595	1 236 661	237 340	3 714 596

(en milliers d'euros)	31/12/2015			
	Europe	Caraïbes	Afrique	Total
Actifs immobilisés	1 031 620	623 214	381 406	2 036 240
Titres de participation	379	2 930	15	3 324
Participations dans les coentreprises	120 006			120 006
Actifs d'impôt différé	918	3 883	2 210	7 011
Actifs sectoriels	678 523	497 053	184 244	1 359 820
ACTIF TOTAL	1 831 446	1 127 080	567 875	3 526 401

La Culture de Rubis :
 Simple, accessible et
 terriblement efficace.

Les Associés-Gérants de Rubis :
 Je définirais Gilles et Jacques
 comme 2 grands capitaines d'industrie.
 Leur excellente lecture de l'économie
 mondialisée a permis un développement
 du Groupe au-delà du remarquable tout
 en maintenant à chaque filiale une très
 grande liberté d'entreprendre, dans
 le respect des valeurs du Groupe.

Pierre Gallucci,
 Directeur Général
 Rubis Antilles Guyane



Note 7. Participations ne donnant pas le contrôle

Depuis l'année 2015, les participations ne donnant pas le contrôle ont fortement évolué.

Sara

Depuis le 1^{er} juin 2015, le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale l'entité Sara avec un taux de détention de 71 % ; les intérêts minoritaires à hauteur de 29 % correspondent au groupe Sol Petroleum Antilles SAS (voir note 3.2.2 « Acquisition de 35,5 % de la société Sara » du Document de Référence 2015).

Groupe Eres

Les entités Eres sont consolidées par le Groupe selon la méthode de l'intégration globale avec un taux de détention de :

- 75% depuis la prise de contrôle et jusqu'au 15 avril 2016 ; les intérêts minoritaires à hauteur de 25% correspondent aux entités Sudring SA-SPF et Foca Investments SA (voir note 3.2.3.1 « Acquisition du groupe Eres » du Document de Référence 2015) ;
- 100% depuis le 15 avril 2016 (voir note 3.2.1 « Acquisition des 25 % complémentaires du groupe Eres »).

Entités Easigas

Les entités Easigas sont consolidées par le Groupe selon la méthode de l'intégration globale avec un taux de détention Groupe de 60 % (voir note 3.2.2 « Intégration d'intérêts minoritaires en Afrique australe »).

Rubis Énergie Djibouti

Depuis le 1^{er} octobre 2015, comme expliqué en note 3.2.3.3 du Document de Référence 2015, le Groupe a repris les actifs de Total à Djibouti avec un minoritaire à hauteur de 15 %. Les intérêts minoritaires correspondants ne sont pas matériels.

7.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES – FILIALE AVEC PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE : SARA

Les montants présentés ci-après sont les montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs immobilisés	128 879	132 856
Dette financière nette (trésorerie - dettes)	49 261	28 644
Passifs courants (y compris emprunts à moins d'un an et concours bancaires courants)	102 769	97 439

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015 (7mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	659 654	454 023
RÉSULTAT NET TOTAL (HORS IMPACT DE L'ACQUISITION COMPLÉMENTAIRE EN 2015)	19 072	9 841
Part du Groupe	12 868	6 544
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	6 204	3 297
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(120)	(1 064)
Part du Groupe	(85)	(755)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(35)	(309)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE (HORS IMPACT DE L'ACQUISITION COMPLÉMENTAIRE EN 2015)	18 952	8 777
Part du Groupe	12 783	5 789
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	6 169	2 988
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	4 154	2 393
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	52 242	58 404
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(17 144)	57 369
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(11 679)	(41 188)
Variation de la trésorerie	23 419	74 585

7.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES – FILIALE AVEC PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE : EASIGAS SA ET SES FILIALES

Les montants présentés ci-après sont les montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

(en milliers d'euros)	31/12/2016
Actifs immobilisés	56 130
Dette financière nette (trésorerie - dettes)	1 638
Passifs courants (y compris emprunts à moins d'un an et concours bancaires courants)	12 010

(en milliers d'euros)	31/12/2016
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	112 783
RÉSULTAT NET TOTAL	11 096
Part du Groupe	6 432
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	4 664
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	7
Part du Groupe	4
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	11 103
Part du Groupe	6 436
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	4 667
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	10 619
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 141)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(6 733)
Incidence de la variation des taux de change	2 034
Variation de la trésorerie	779

Petite...
Je rêvais d'être Wonderwoman !

Aujourd'hui, dans le Groupe...
S'occuper du *business development* et conclure un deal dans l'activité de stockage est proche de la mission d'un super héros... sauf qu'on ne sauve pas de vie !

Les Associés-Gérants de Rubis :
Responsabilisants, confiants, à l'écoute, proches du métier, visionnaires, prudents mais ambitieux.

Clarisse Gobin Swiecznik,
 Directrice Études et Développement
 Rubis Terminal

Note 8. Participations dans les entreprises communes

Les participations du Groupe dans des entreprises communes sont toutes rattachées à la branche Rubis Énergie et couvrent l'ensemble de ses métiers.

Ces entités ne sont pas matérielles au 31 décembre 2016.

Note 9. Participations dans des coentreprises

Principes comptables

Ces participations, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, regroupent les coentreprises et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note 4.2. Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Le Groupe a qualifié 2 partenariats (Delta Rubis Petrol et sa holding et ITC Rubis Terminal Antwerp) de coentreprises au sens d'IFRS.

9.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES : COENTREPRISE ITC RUBIS TERMINAL ANTWERP

Les montants présentés ci-après sont les montants préparés selon les IFRS à 100 %.

État de la situation financière de la Société (en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Actifs courants	3 248	3 527
Actifs non courants	202 476	169 815
TOTAL ACTIF	205 724	173 342
Passifs courants	133 955	105 349
Passifs non courants	2 800	2 186
TOTAL PASSIF	136 755	107 535

Les passifs courants incluent essentiellement les financements en comptes courants des 2 co-partenaires.

Les actifs et passifs de la coentreprise incluent en particulier les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	654	1 849
Passifs financiers courants (hors dettes fournisseurs et provisions)	802	2
Passifs financiers non courants (hors dettes fournisseurs et provisions)	2 800	2 186

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires net	18 811	16 333
Résultat net total	3 162	2 818
Autres éléments du résultat global		
Résultat global de la période	3 162	2 818

Le résultat net de la période présenté ci-dessus comprend notamment les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dotation aux amortissements	(4 384)	(4 116)
Produits et charges d'intérêts	(553)	(481)
Impôt sur les bénéfices	(1 434)	(294)

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actif net de la coentreprise	68 969	65 807
Pourcentage de détention de Rubis dans la coentreprise	50 %	50 %
Goodwill		
Autres ajustements		
VALEUR COMPTABLE DES INTÉRÊTS DU GROUPE DANS LA COENTREPRISE	34 485	32 904

Au titre de la période, le Groupe n'a reçu aucun dividende de la coentreprise ITC Rubis Terminal Antwerp.

9.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES : COENTREPRISE DELTA RUBIS PETROL ET SA HOLDING

Les montants présentés ci-après sont les montants préparés selon les IFRS à 100 %.

État de la situation financière de la Société (en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Actifs courants	48 515	28 758
Actifs non courants	209 997	208 690
TOTAL ACTIF	258 512	237 448
Passifs courants	20 405	18 216
Passifs non courants	73 056	70 031
TOTAL PASSIF	93 461	88 247



Les actifs et passifs de la coentreprise incluent en particulier les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45 218	27 199
Passifs financiers courants (hors dettes fournisseurs et provisions)	2 036	2 194
Passifs financiers non courants (hors dettes fournisseurs et provisions)	61 664	59 704

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires net	28 401	26 197
Résultat net total	10 434	7 134
Autres éléments du résultat global	6 223	17 347
Résultat global de la période	16 657	24 481

Le résultat net de la période présenté ci-dessus comprend notamment les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dotation aux amortissements	(8 504)	(7 622)
Produits et charges d'intérêts	(1 780)	(1 473)
Impôt sur les bénéfices	(239)	(934)

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actif net de la coentreprise	165 051	149 201
Pourcentage de détention de Rubis dans la coentreprise	50 %	50 %
Goodwill	12 910	12 499
Autres ajustements		
VALEUR COMPTABLE DES INTÉRÊTS DU GROUPE DANS LA COENTREPRISE	95 436	87 100

Au titre de la période, le Groupe n'a reçu aucun dividende de la coentreprise Delta Rubis Petrol et sa holding.

Note 10. Autres informations

10.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés et engagements reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dettes garanties	157 066	161 694
Engagements donnés	170 360	218 678
Avals et cautions	170 630	218 678
Engagements reçus	368 809	416 167
Lignes de crédit confirmées	331 663	396 165
Avals et cautions	36 720	19 576
Autres	426	426

Les avals et cautions donnés concernent essentiellement :

- des garanties bancaires accordées sur les emprunts souscrits par les filiales du Groupe ;
- des garanties demandées par des fournisseurs de produits pétroliers ;
- des garanties accordées aux autorités douanières ;

- des garanties environnementales.

Les avals et cautions reçus concernent essentiellement des garanties obtenues de clients implantés dans la zone Caraïbes et plus marginalement des clients Vitogaz France.

Le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (*swaps*) à hauteur de 589 millions d'euros sur un total de

861,1 millions d'euros d'endettement à taux variable au 31 décembre 2016 représentant 68 % de ce montant.

Dans le cadre de ses opérations d'acquisitions et de cessions de filiales, le Groupe est amené à accorder ou à recevoir des garanties de passif qui ne présentent aucune spécificité quant à leur durée ou à leur montant.

Nantissements d'actifs au 31 décembre 2016

Sur immobilisations financières (en milliers d'euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Dettes garanties	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste d'actif en valeur brute (b)	% a/b
Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur						
Rubis Antilles Guyane ⁽¹⁾	12/12/11	25/07/18	2 520	6 742		
TOTAL RUBIS ANTILLES GUYANE			2 520	6 742	11 712	58%
Rubis Terminal ⁽²⁾	1/04/15	31/03/21	50 000	45 072		
TOTAL RUBIS TERMINAL			50 000	45 072	190 673	24%
TOTAL DES DETTES GARANTIES			52 520			

Filiales nanties	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti	Bénéficiaire	Condition de levée du nantissement
(1) Société Antillaise des Pétroles Rubis	35 000	100%	Bred Banque Populaire LCL	Remboursement total de l'emprunt
(2) Rubis Terminal BV	328 000	100%	ABN AMRO	Remboursement total de l'emprunt

Les nantissements d'immobilisations corporelles mentionnés en note 4.10.1 correspondant aux biens pris en location-financement ne sont pas repris ci-dessus.

Les actifs nantis représentent moins de 2 % du bilan consolidé de Rubis au 31 décembre 2016.

10.2 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Obligations contractuelles au 31/12/2016 (en milliers d'euros)	Total	Paielements dus par période		
		À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 002 167	219 704	744 433	38 030
Obligations en matière de location-financement	4 825	1 534	3 254	37
Contrats de location simple	173 513	18 074	53 114	102 325
Obligations d'achats irrévocables (hors participations)	1 060	1 060		
Autres obligations à long terme	7 800	729	3 323	3 748
TOTAL	1 189 365	241 101	804 124	144 140

Le recensement des contrats de location simple a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en œuvre de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.

Les engagements commerciaux pris ou reçus par le Groupe ne sont pas significatifs.

10.3 PARTIES LIÉES

Rémunération des dirigeants

La rémunération fixe de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Elle s'élève, pour la période, à 2 572 milliers d'euros et comprend aussi bien la rémunération due au titre de la Gérance de la société mère (2 265 milliers d'euros pour laquelle les charges sociales correspondantes sont entièrement supportées par les Gérants) que celle due au titre des fonctions de

Direction dans les filiales (soit 307 milliers d'euros brut).

La 10^e résolution votée lors des Assemblées des actionnaires et commandités du 5 juin 2015 a instauré une rémunération variable dont les modalités sont décrites au chapitre 6, section 6.4.1.2, du présent Document de Référence.

La rémunération variable enregistrée au cours de l'exercice 2016 s'élève à 1 062 milliers d'euros.

Le montant des jetons de présence revenant aux membres du Conseil de Surveillance de la société mère est de 127 milliers d'euros pour l'exercice 2016.

10.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux comptabilisés au titre des exercices 2015 et 2016 se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)

	Mazars				SCP Monnot & Guibourt				Autres			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Certification des comptes												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :												
• Émetteur	338	336	24 %	26 %	158	154	61 %	59 %				
• Filiales intégrées globalement	995	843	72 %	66 %	94	103	36 %	39 %	769	953	99 %	99 %
SOUS-TOTAL	1 333	1 179	96 %	93 %	252	257	97 %	98 %	769	953	99 %	99 %
Services autres que la certification des comptes												
• Émetteur	24	65	2 %	5 %	7	5	3 %	2 %	6	6	1 %	1 %
• Filiales intégrées globalement	32	29	2 %	2 %								
SOUS-TOTAL	56	94	4 %	7 %	7	5	3 %	2 %	6	6	1 %	1 %
TOTAL	1 389	1 273	100 %	100 %	259	262	100 %	100 %	775	959	100 %	100 %

Note 11. Événements postérieurs à la clôture

11.1 ACQUISITION DU LEADER DE LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PÉTROLIERS EN HAÏTI

Courant février 2017, Rubis a signé un accord pour le rachat de l'intégralité des actions de Dinasa et de sa filiale Sodigaz, premiers distributeurs de produits pétroliers en Haïti.

Avec 600 000 m³ distribués, Dinasa, premier réseau de stations-service du pays (125 stations), opère sous la marque

National et bénéficie d'une présence sur tous les segments de l'offre de produits pétroliers, avec une position de leader en aviation, GPL, fioul commercial et lubrifiants. La société dispose d'un outil logistique d'importation stratégique et autonome (stockage, accès maritimes).

Les volumes de vente de Dinasa représentent un accroissement de plus de 35 % de l'activité de Rubis Énergie dans la zone Caraïbes. Au cours de l'exercice clôturé le 30 septembre 2016, le groupe Dinasa a généré un résultat brut d'exploitation (RBE/Ebitda) de 40,4 millions d'euros. L'acquisition définitive est programmée au cours du second trimestre 2017.

11.2 ACQUISITION DES 50 % COMPLÉMENTAIRES DES TITRES DELTA RUBIS PETROL

Au terme d'un accord signé début janvier 2017, Rubis a racheté 50 % des titres Delta Rubis Petrol à ses partenaires, pour détenir 100 % du capital.

L'acquisition définitive des titres était soumise à l'approbation de l'Autorité de la concurrence locale obtenue en février 2017.

Le contrôle du capital donnera à Rubis la pleine autonomie de gestion nécessaire au redéploiement des installations, comprenant la construction de 120 000 m³ supplémentaires et visant à optimiser l'utilisation des capacités de réception des navires sur la nouvelle jetée.

9.2 Comptes sociaux 2016, annexe et autres informations

Bilan social

ACTIF

(en milliers d'euros)	Référence annexe	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles et corporelles		1 572	843	729	658
Participation et titres relevant du régime des plus-values à long terme	3.1	784 578		784 578	731 942
Autres immobilisations financières	3.2	2 559		2 559	1 592
TOTAL (I)		788 709	843	787 866	734 192
Actif circulant					
Autres créances	3.4	293 816		293 816	173 017
Valeurs mobilières de placement	3.3	132 756	8	132 748	139 785
Disponibilités		272 240		272 240	269 398
Charges constatées d'avance		175		175	304
TOTAL (II)		698 987	8	698 979	582 504
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		1 487 696	851	1 486 845	1 316 696

PASSIF

(en milliers d'euros)	Référence annexe	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres			
Capital social		113 637	108 042
Primes d'émission		1 084 251	962 398
Réserve légale		11 364	10 804
Réserve indisponible		1 763	1 763
Autres réserves		94 626	94 626
Report à nouveau		8 146	11 766
Bénéfice de l'exercice		166 285	121 280
TOTAL (I)	3.5	1 480 072	1 310 679
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		23	
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		176	247
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		453	355
Dettes fiscales et sociales		3 645	1 187
Autres dettes		2 476	4 228
TOTAL (III)	3.6	6 750	6 017
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		1 486 845	1 316 696

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Référence annexe	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation			
Prestations de services		5 134	3 333
Autres produits			
Chiffre d'affaires net		5 134	3 333
Autres achats et charges externes		(4 036)	(4 103)
Impôts, taxes et versements assimilés		(267)	(159)
Frais de personnel		(3 388)	(3 074)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(78)	(118)
Dotations et reprises de dépréciations sur actif circulant			
Dotations et reprises de provisions pour risques et charges		(23)	
Autres charges		(3 454)	(3 482)
Excédent brut d'exploitation		(2 557)	(4 003)
Résultat d'exploitation		(6 112)	(7 603)
Produits financiers de participation		164 828	119 874
Produits financiers d'autres valeurs mobilières		1 479	2 523
Autres intérêts		1 936	3 495
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		236	460
Dotations aux provisions financières		(8)	
Reprises de provisions financières			
Intérêts et charges assimilées		(859)	(828)
Résultat financier		167 612	125 524
Résultat courant avant impôts		161 500	117 921
Résultat exceptionnel		82	8
(Charge)/produit d'impôt sur les bénéfices	4	4 703	3 351
RÉSULTAT NET TOTAL		166 285	121 280

Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Activité opérationnelle		
Résultat de l'exercice	166 285	121 280
Amortissements et provisions	109	118
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	17	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (A)	166 412	121 398
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement d'exploitation (B) :	(119 866)	81 374
• créances d'exploitation	(120 670)	82 353
• dettes d'exploitation	804	(979)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A + B) (I)	46 546	202 772
Activité investissement		
Acquisitions de participations de l'exercice en cours :		
• branche Rubis Terminal*	(52 635)	(353)
• branche Rubis Énergie		(160 000)
Autres	(1 134)	(641)
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS (II)	(53 769)	(160 994)
CASH-FLOW GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (I + II)	(7 223)	41 778
Financement		
Augmentation (diminution) des dettes financières	(71)	143
Augmentation des capitaux propres	128 007	202 822
Dividende mis en paiement	(124 900)	(83 933)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT (III)	3 036	119 032
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE (I + II + III)	(4 187)	160 810
Trésorerie disponible au début de la période	409 183	248 373
Variation globale de la trésorerie	(4 187)	160 810
Trésorerie disponible à la fin de la période	404 996	409 183
Dettes financières	(176)	(247)
Trésorerie nette de dettes financières à la fin de la période	404 820	408 936

* Augmentation du capital de Rubis Terminal.

Annexe des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2016

1. Présentation de la Société	239	4. Notes relatives à certains postes du compte de résultat	244
2. Règles et méthodes comptables	239	5. Autres informations	245
3. Notes relatives à certains postes du bilan	241		

Note 1. Présentation de la Société

Le groupe Rubis exerce 3 activités dans le domaine de l'énergie :

- l'activité **Rubis Terminal**, stockage de produits liquides, à travers sa filiale Rubis Terminal et les sociétés que celle-ci détient, présente en France (y compris Corse), Pays-Bas, Belgique et Turquie, est spécialisée dans le stockage et le négoce de produits

pétroliers, d'engrais, de produits chimiques et agroalimentaires ;

- l'activité **Rubis Énergie**, spécialisée dans le négoce et la distribution de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) et de produits pétroliers ;
- l'activité **Rubis Support et Services**, qui comprend l'ensemble des

activités d'infrastructure, de transport, d'approvisionnement et de services qui viennent en support au développement des activités aval de distribution et de marketing.

Les activités **Rubis Énergie** et **Rubis Support et Services** sont présentes sur 3 continents (Europe, Afrique et Caraïbes).

Note 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes annuels de la société Rubis sont présentés en milliers d'euros.

Cette présentation des comptes appelle, en outre, les précisions suivantes.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire sur le plan suivant :

	Durée
Immobilisations incorporelles	1 à 10 ans
Agencements et installations	4 à 10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Mobilier	4 à 10 ans

2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable.

Il est notamment tenu compte pour la détermination de la valeur d'usage des différents éléments incorporels reconnus au moment de l'acquisition des titres et dont la valeur est suivie chaque année.

2.3 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure :

- pour les titres cotés, ou titres d'OPCVM, à la valeur du marché ;
- pour les titres de créances négociables, à leur valeur probable de réalisation.

2.4 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

L'évaluation du montant des indemnités de fin de carrière acquises par les salariés de Rubis est réalisée selon la méthode des unités de crédit projetées.

2.5 CHIFFRE D'AFFAIRES

Il est constitué par les redevances de gestion perçues des filiales.

2.6 CALCUL DE L'IMPÔT

La ventilation de la charge d'impôt se fait entre impôt sur résultat courant et impôt sur résultat exceptionnel.

La Culture de Rubis :
Confiance est probablement
le maître mot qui qualifie le mieux
la culture Rubis.

Cette confiance s'appuie sur
la compétence recherchée des équipes
en place et ne fonctionne que parce
qu'elle s'accompagne d'une autonomie
certaine d'analyses et d'actions.

Confiance et responsabilisation
permettent, dans un environnement
très évolutif, une vitesse d'action
et une adaptation des
organisations...

... Les Associés-Gérants de Rubis :
Les Associés-Gérants sont
dans une recherche légitime et
permanente d'une compréhension
exhaustive du business de tous les jours,
qui permet le suivi précis et nécessaire
de ses affaires dans un environnement
changeant. La proximité humaine voulue par
les Associés-Gérants favorise fortement ces
échanges.

Une définition des Associés-Gérants serait
donc : accessibles, curieux, constants et
déterminés.

Philippe Sultan,
Directeur Général
Vitogaz France

Note 3. Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2016	Valeur nette au 31/12/2015
Titres de participation	784 578	731 942
Dépréciation des titres		
TOTAL	784 578	731 942

3.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux actions propres, aux dépôts versés et aux prêts aux salariés.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 juin 2007 a autorisé le Collège de la Gérance, avec faculté de délégation,

à faire racheter par la Société ses propres actions, en vue d'assurer la liquidité ou l'animation du marché du titre Rubis dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Au 31 décembre 2016, Rubis possède 14 391 actions Rubis pour un prix d'achat de 1 088 milliers d'euros. Ce montant figure en « Autres immobilisations financières » pour une valeur nette de 1 088 milliers d'euros. Aucune dépréciation n'a été constatée.

3.3 PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2016, le portefeuille des valeurs mobilières de placement s'élève à 132 756 milliers d'euros en valeur brute et 132 748 milliers d'euros en valeur nette.

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2016	Dépréciation	Valeur nette au 31/12/2016	Valeur de marché au 31/12/2016*	Valeur nette au 31/12/2015
Sicav	21 886		21 886	21 909	58 725
Actions	2		2	2	2
Autres fonds	109 389	(8)	109 381	109 795	78 855
Intérêts à recevoir sur autres fonds	1 479		1 479	1 479	2 203
TOTAL	132 756	(8)	132 748	133 185	139 785

* Valeur de marché définitive au 31 décembre 2016.

3.4 CRÉANCES

Les autres créances d'un montant de 293 816 milliers d'euros ont toutes une échéance inférieure à 1 an et se décomposent de la façon suivante :

- 287 479 milliers d'euros de créances intragroupes ;
- 5 831 milliers d'euros de créances sur le Trésor Public français. Ce poste inclut un règlement d'impôt de 5 161 milliers d'euros dont Rubis SCA compte obtenir le remboursement par l'administration fiscale ;
- 506 milliers d'euros de créances diverses.

3.5 CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 310 679	1 070 510
Augmentation de capital	5 595	10 869
Augmentation de la prime d'émission	121 853	190 866
Dotations à la réserve légale imputée sur la prime d'émission	560	1 087
Distribution de dividende	(124 900)	(83 933)
Résultat de l'exercice	166 285	121 280
CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE L'EXERCICE	1 480 072	1 310 679

Au 31 décembre 2016, le capital social est composé de 45 454 888 actions entièrement libérées (43 216 952 au 31 décembre 2015) de 2,50 euros chacune et s'élève à 113 637 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2016, Rubis possédait 14 391 actions d'autocontrôle.

Les différentes opérations sur capital intervenues au cours de la période sont reprises dans le tableau ci-après :

	Nombre d'actions	Capital social (en milliers d'euros)	Primes (en milliers d'euros)
AU 1^{ER} JANVIER 2016	43 216 952	108 042	962 398
Paiement du dividende en actions	1 644 725	4 113	93 189
Levée de stock-options	287 672	719	9 799
Actions gratuites	11 395	28	(28)
Plan d'épargne entreprise	64 644	162	3 396
Ligne de capital (Crédit Agricole CIB)	229 500	574	16 294
Augmentation de capital			
Frais sur augmentations de capital			(238)
Affectation à la réserve légale			(560)
AU 31 DÉCEMBRE 2016	45 454 888	113 637	1 084 251

En juillet 2013, le Groupe a signé une convention de ligne de capital avec BNP Paribas et Crédit Agricole CIB pour une période de 40 mois et dans la limite autorisée de 2 440 000 actions. Le prix de souscription est basé sur le cours de bourse

(moyenne pondérée des 3 jours précédant l'émission) diminué d'une décote de 4 %.

Depuis sa signature, cette convention a donné lieu à l'émission, sur l'année 2016, de 229 500 actions nouvelles.

Les modalités des plans d'option de souscription d'actions et d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2016 sont illustrées dans les tableaux ci-après.

Options de souscription d'actions au 31 décembre 2016

Date du Collège de la Gérance	En circulation au 01/01/2016	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2016
28 avril 2011	13 095		(13 095)		
9 juillet 2012	460 410		(274 577)		185 833
TOTAL	473 505		(287 672)		185 833

Date du Collège de la Gérance	Options en circulation			Options exerçables
	Nombre d'options	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (en euros)	
28 avril 2011		27/04/2016	38,33	
9 juillet 2012	185 833	08/07/2017	36,48	185 833
TOTAL	185 833			185 833

Actions gratuites

Date du Collège de la Gérance	En circulation au 01/01/2016	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2016
9 juillet 2012	3 093				3 093
9 juillet 2013	11 395		(11 395)		
3 janvier 2014	5 101				5 101
31 mars 2014	751				751
18 août 2014	56 558				56 558
17 avril 2015	8 811				8 811
TOTAL	85 709		(11 395)		74 314

Actions de préférence

Date du Collège de la Gérance	En circulation au 01/01/2016	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2016
2 septembre 2015	1 442				1 442
11 juillet 2016		1 932			1 932
TOTAL	1 442	1 932			3 374

Les actions de préférence seront converties en actions ordinaires à l'issue de la période de conservation ou d'acquisition en fonction du degré d'atteinte des conditions de performance.

3.6 CHARGES À PAYER

Les charges à payer s'élèvent à 2 620 milliers d'euros dont 188 milliers d'euros concernent des fournisseurs, 176 milliers d'euros les intérêts courus, 1 136 milliers d'euros les dettes fiscales

et sociales et 1 120 milliers d'euros de provision constatée au titre de la rémunération variable de la Gérance. Ces charges à payer ont le caractère de charges d'exploitation et de charges financières.

Toutes les dettes inscrites au bilan ont des échéances inférieures à un an.

Par ailleurs, comme en 2015, les dettes fournisseurs qui figurent au bilan pour un montant de 266 milliers d'euros ont toutes une échéance inférieure à 3 mois.

3.7 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2016
Créances	287 479
Dettes	1 356
Produits de participations	164 828
Produits financiers et charges financières nets	481

La Culture de Rubis :
La culture de décentralisation de la gestion et de responsabilisation des managers constitue à mes yeux une contribution importante au succès de Rubis. Cela est porteur d'efficacité et de rapidité. Cela conduit également à éviter tout jeu de politique interne bien connu dans les grands groupes et ne contribuant généralement pas au succès du business.

Les Associés-Gérants de Rubis :
Proches du business, *people oriented*, prêts à faire confiance et reconnaissant, je pense, le droit à l'erreur (dans les limites du raisonnable bien sûr...).

Olivier Nechad,
Directeur Général
Eres NV

Note 4. Notes relatives à certains postes du compte de résultat

Impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Assiette	Taux	Impôt brut	Crédit	Impôt net
IS sur résultat courant au taux de droit commun		34,43 %		(246)	(246)
IS calculé sur frais relatifs aux augmentations de capital imputés sur la prime d'émission	363	34,43 %	125		125
Contribution sur les revenus distribués			844		844
Charge / (Produit) d'impôt lié à l'intégration fiscale			(5 426)		(5 426)
TOTAL			(4 457)	(246)	(4 703)

Rubis bénéficie du régime fiscal des sociétés mères et filiales. Jusqu'en 2015, les dividendes versés par les filiales membres de l'intégration fiscale étaient

totalemment exonérés d'impôt sur les bénéfices. À compter de 2016, ces dividendes sont soumis à la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1 %.

Rubis a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2001. L'évolution du périmètre est la suivante :

Date d'entrée des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale à la clôture

1 ^{er} janvier 2001	Rubis Rubis Terminal
1 ^{er} janvier 2006	Rubis Énergie Rubis Antilles Guyane SIGL Sicogaz Starogaz
1 ^{er} janvier 2011	Frangaz ViTO Corse
1 ^{er} janvier 2012	Société Antillaise des Pétroles Rubis (SAPR) Rubis Guyane Française (RGF) Rubis Caraïbes Françaises (RCF)
1 ^{er} janvier 2013	Coparef Vitogaz France
1 ^{er} janvier 2014	Rubis Restauration et Services (RRS)
1 ^{er} janvier 2016	Société Réunionnaise de Produits Pétroliers (SRPP)

Dans le cadre de ces conventions, chaque société calcule son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale, la société mère étant seule redevable de l'IS.

Rubis est la société mère du groupe d'intégration fiscale.

La convention de répartition de l'impôt est la suivante (sauf convention particulière) :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale ;

- les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont constatées en résultat par la société mère ;

- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du Groupe.

Note 5. **Autres informations**

5.1 EFFECTIF

L'effectif au 31 décembre 2016 est de 14 personnes.

5.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2.1 Engagements en matière de retraite

Le montant des indemnités de fin de carrière acquises par les salariés de Rubis est de 165 milliers d'euros, charges sociales comprises. La méthode d'évaluation est décrite en note 2.4.

5.2.2 Engagements donnés et reçus

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Lettre d'intention *	463	463
Contrats de location simple	605	632
TOTAL	1 068	1 095

* en faveur de la filiale Rubis Terminal SA.

Engagements reçus (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Lignes de crédit confirmées et non utilisées	235 250	299 301
TOTAL	235 250	299 301

5.3 RÉMUNÉRATION ALLOUÉE AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération fixe de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Elle s'élève pour l'exercice 2016 à 2 265 milliers d'euros.

La 10^e résolution votée lors des Assemblées des actionnaires et commandités du 5 juin 2015 a instauré une rémunération

variable dont les modalités sont décrites en chapitre 6, section 6.4.1.2 du présent Document de Référence. La rémunération variable enregistrée au cours de l'exercice 2016 s'élève à 1 062 milliers d'euros.

Le montant des jetons de présence versé aux membres du Conseil de Surveillance est de 127 milliers d'euros.

Tableau des filiales et participations

Filiales : 50 % au moins de capital détenu par Rubis.

(en milliers d'euros)	Rubis Énergie SAS	Rubis Terminal SA	Kelsey*	Coparef SA
Capital	300 000	8 578	1	40
Capitaux propres autres que le capital	207 252	259 248	89	(4)
Subventions d'investissement et provisions réglementées	7 411	4 586		
Quote-part du capital détenu	100,00 %	99,44 %	100,00 %	100,00 %
Valeur brute comptable des titres détenus	482 503	302 037	4	34
Valeur nette comptable des titres détenus	482 503	302 037	4	34
Prêts et avances consentis par Rubis et non remboursés	250 000	31 547		2
Montant des cautions et avals donnés par la Société		463		
Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	249 084	65 035	577	
Résultat net du dernier exercice clos	116 795	22 933	17	(5)
Dividendes encaissés par Rubis au cours de l'exercice 2016	145 200	19 628		

* Les comptes de la Société sont tenus en dollars US.

Les taux de conversion suivants ont été retenus :

- capitaux propres : taux de clôture (1 € = 1,054100 \$) ;
- chiffre d'affaires et résultat net : taux moyen (1 € = 1,106598 \$).

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

Le groupe Rubis détient en propriété ses établissements industriels (bâtiments, réservoirs, équipements) exception faite, dans la branche Rubis Terminal, de certains terrains portuaires pris en concession

auprès des autorités portuaires de Rouen, Dunkerque, Strasbourg et Brest.

Dans la branche Rubis Support et Services, les bateaux acquis auprès du groupe Eres en 2015 ne sont pas mentionnés.

Les informations concernant ces propriétés immobilières sont fournies dans le tableau ci-après.

Rubis Terminal

Les propriétés immobilières de cette branche d'activité sont des dépôts situés en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Turquie, ayant tous pour objet le stockage de produits liquides.

Sociétés	Sites	Terrains	Immobilier, bacs et bâtiments
Rubis Terminal	Rouen (76)	Propriété et concession	Propriété
	Dunkerque (59)	Concession	Propriété
	Salaise-sur-Sanne (38)	Concession	Propriété
	Villeneuve-la-Garenne (92)	Propriété	Propriété
	Village Neuf (68)	Propriété et concession	Propriété
	Strasbourg (67)	Concession	Propriété et concession
SES	Strasbourg (67)	Concession	Propriété
SDSP	Saint-Priest (69)	Propriété	Propriété
	Villette-de-Vienne (38)	Propriété	Propriété
Stockbrest	Brest (29)	Propriété et convention d'affermage	Propriété et convention d'affermage
Wagram Terminal	Reichstett/Vendenheim/Strasbourg (67)	Propriété et concession	Propriété
ITC Rubis Terminal Antwerp	Anvers (Belgique)	Concession	Propriété
Rubis Terminal BV	Rotterdam (Pays-Bas)	Concession	Propriété
DPLC	Ajaccio (Corse)	Propriété	Propriété
	Bastia (Corse)	Baux	Propriété
Delta Rubis Petrol	Ceyhan (Turquie)	Propriété	Propriété

Rubis Énergie

Zones géographiques	Sites	Activité
FRANCE	Vitogaz France Sainte-Florence (85) – Gamsheim (67) – Bourgbarre (35) – Montereau (77) – Sorèze (81) – Gemozac (16) – Massiac (15)	Trading et distribution de GPL (bouteilles, vrac et GPL-carburant) • 7 dépôts relais de GPL (terrains en location)
	Frangaz Port-la-Nouvelle (11) – Sillery (51)	Distribution de GPL (bouteilles) • 2 dépôts et 1 centre emplisseur de bouteilles
	Sicogaz Quéven (56) – Brûlon (72)	Dépôts de stockage de GPL • 2 dépôts dont 1 en pleine propriété
	Sigalnor (JV) Le Havre (76) – Hauconcourt (57) – Saint-Marcel (27)	Dépôts de stockage et centre emplisseur de GPL • 1 centre emplisseur de bouteilles sur terrain du Port Autonome • 1 dépôt sur terrain en pleine propriété • 1 dépôt sur terrain en location
	VITO Corse Bastia (20)	Distribution de produits pétroliers • 44 stations-service dont 4 sur terrains en pleine propriété
	Rubis Antilles Guyane Abymes (Guadeloupe) Kourou (Guyane française)	Distribution de produits pétroliers et de GPL • 51 stations-service dont 35 sur terrains en pleine propriété • 2 dépôts de bitumes dont 1 sur terrain en pleine propriété • 2 dépôts de produits blancs dont 1 sur terrain en pleine propriété • 3 dépôts aviation en JV
	Société Antillaise des Pétroles Rubis Fort-de-France (Martinique)	Distribution de produits pétroliers • 18 stations-service dont 17 sur terrains en pleine propriété
	Rubis Guyane Française Cayenne (Guyane française)	Distribution de produits pétroliers • 6 stations-service dont 4 sur terrains en pleine propriété • 1 dépôt aviation en JV
	Stocabu (Guadeloupe)	Dépôt de stockage de GPL (terrain du Port Autonome)
	SIGL (Guadeloupe)	Centre emplisseur de GPL (terrain du Port Autonome)

Zones géographiques	Sites	Activité
EUROPE	Vitogaz España Barcelone – Tarragone – Totana – Sober – Puig Reig	Distribution de GPL (vrac et GPL-carburant) • 4 dépôts de GPL dont 3 sur terrains loués
	Rubis Energia Portugal Lisbonne – Sines – Aveiras – Faro – Viseu – Perafita	Distribution de GPL (bouteilles, vrac et GPL-carburant) • 2 dépôts de GPL dont 1 en pleine propriété • 3 centres emplisseurs de bouteilles dont 1 en pleine propriété
	Vitogaz Switzerland Cornaux – Niederhasli – Wintherthur – Rancate	Distribution de GPL (bouteilles, vrac et GPL-carburant) • 4 dépôts de GPL • 3 centres emplisseurs de bouteilles
	Fuel Supplies C. I. Guernsey – Jersey	Distribution de produits pétroliers • 28 stations-service • 2 dépôts de produits blancs • 1 dépôt aviation
AFRIQUE – OCÉAN INDIEN	Easigas South Africa (Pty) Johannesburg, Durban, Port Elisabeth, Cape Town, Nigel, East-London, Bloemfontein, Kimberley, Nelspruit, Chamdor, Germinston, Hammersdale, Blackheath	Distribution de GPL (bouteilles et vrac) • 7 dépôts de GPL • 12 centres emplisseurs de bouteilles
	Easigas Botswana (Pty) Phakalane, Serule	Distribution de GPL (bouteilles et vrac) • 2 dépôts de GPL • 2 centres emplisseurs de bouteilles
	Vitogaz Maroc Casablanca	Distribution de GPL en vrac
	Lasfargaz Jorf Lasfar (Maroc)	Terminal d'importation de GPL sur terrain en pleine propriété
	Vitogaz Madagascar Antananarivo Mahajanga	Distribution de GPL (bouteilles et vrac) • 1 terminal d'importation de GPL avec centre emplisseur de bouteilles • 1 second dépôt avec centre emplisseur de bouteilles
	Société Réunionnais de Produits Pétroliers (SRPP) Le Port	Distribution de produits pétroliers y compris GPL • 51 stations-service dont 27 sur terrains en pleine propriété • 1 dépôt de stockage de produits blancs et GPL • 1 centre emplisseur de bouteilles
	Rubis Énergie Djibouti Djibouti	Distribution de produits pétroliers • 6 stations-service dont 3 sur terrains en pleine propriété • 1 dépôt aviation sur terrain aéroportuaire
	Eres Senegal Dakar	Distribution de bitumes et émulsions • 1 dépôt de bitumes sur terrain portuaire
	Eres Togo Lomé	Distribution de bitumes et émulsions • 1 dépôt de bitumes sur terrain portuaire
	Ringardas Nigeria Ltd Abuja, Sapéle, Port-Harcourt, Epe, Kaduna, Kano	Distribution de bitumes, bitumes modifiés, émulsions et gazole • 3 dépôts d'importation de bitumes dont 2 sur terrains en pleine propriété et 1 sur terrain portuaire • 3 dépôts secondaires de bitumes
BERMUDES	Rubis Energy Bermuda Saint-Georges	Distribution de produits pétroliers et importation de GPL • 12 stations-service dont 2 sur terrains en pleine propriété • 2 dépôts de produits blancs dont 1 avec dépôt GPL et centre emplisseur de bouteilles
	Bermuda Gas Hamilton, Saint-Georges	Distribution de GPL • 1 centre emplisseur de bouteilles
CARAÏBES	Rubis West Indies Antigua, la Barbade, la Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent	Distribution de produits pétroliers y compris GPL • 62 stations-service dont 23 sur terrains en pleine propriété • 4 dépôts de stockage de produits blancs dont 1 avec dépôt de GPL et 3 avec dépôts de GPL et centre emplisseur de bouteilles • 1 dépôt de GPL avec centre emplisseur de bouteilles • 5 dépôts aviation dont 2 en pleine propriété et 3 en JV
	Rubis Guyana Ramsburg	Distribution de produits pétroliers et importation de GPL • 9 stations-service dont 4 en pleine propriété • 1 dépôt de stockage de produits blancs • 1 dépôt de stockage de GPL • 1 dépôt aviation en pleine propriété
	Rubis Bahamas Nassau, Clifton	Distribution de produits pétroliers • 21 stations-service dont 7 sur terrains en pleine propriété • 2 dépôts de stockage de produits blancs • 1 dépôt aviation en JV
	Rubis Cayman Islands Grand Cayman, Cayman Brac	Distribution de produits pétroliers • 12 stations-service dont 2 en pleine propriété • 2 dépôts de stockage de produits blancs • 2 dépôts aviation en pleine propriété
	Rubis Turks and Caicos Ltd Providenciales, Grand Turks	Distribution de produits pétroliers • 8 stations-service dont 1 en pleine propriété • 2 dépôts de stockage de produits blancs • 1 dépôt aviation en pleine propriété
	Rubis Energy Jamaica Kingston	Distribution de produits pétroliers • 49 stations-service dont 45 sur terrains en pleine propriété • 1 dépôt de stockage de produits blancs

Rubis Support et Services

Zones géographiques	Sites	Activité
FRANCE	Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (Sara) Le Lamentin (Martinique) Jarry (Guadeloupe) Dégrad des Cannes et Kourou (Guyane)	Raffinerie de pétrole et 3 dépôts d'hydrocarbures en pleine propriété

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

	Nombre de parts ou d'actions	Valeur nette au 31/12/2016 (en milliers euros)
I - Actions et parts sociales		
Titres de participations français		
Coparef	2 500	34
Rubis Terminal	559 339	302 037
Rubis Énergie	12 000 000	482 503
Titres de participations étrangers		
Kelsey	1 000	4
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS		784 578
II - OPCVM		
Sicav SG Monétaire Plus	1	24
Sicav BNP SUS BD	196	19 951
Sicav BNP Par Money 3M	82	1 911
Autres		
Fonds CMC-CIC Equival Cash C		3 587
Fonds Agipi		18 278
Fonds Open Capital		27 033
Fonds HR Patrimoine Capitalisation		41 879
Fonds Open Perspectives Capitalisation		20 084
Actions diverses		2
TOTAL OPCVM ET ASSIMILÉS		132 748

RÉSULTATS FINANCIERS DE RUBIS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	81 070	93 228	97 173	108 042	113 637
Nombre d'actions émises	32 427 973	37 291 099	38 869 079	43 216 952	45 454 888
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 156	4 255	4 130	3 333	5 134
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	61 483	65 939	74 951	118 048	161 691
Impôt sur les bénéfices	3 254	5 150	4 161	3 351	4 703
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	64 693	72 366	78 971	121 280	166 285
Montant des bénéfices distribués aux associés	70 871	73 158	83 933	124 900	132 779*
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	2,00	1,91	2,04	2,81	3,66
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1,99	1,94	2,03	2,81	3,66
Dividende attribué à chaque action	1,84	1,95	2,05	2,42	2,68*
Personnel					
Nombre de salariés	12	14	14	15	14
Montant de la masse salariale	1 245	1 468	1 582	1 839	1 916
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	769	750	825	1 081	973

* Montant proposé à l'AGM du 8 juin 2017.

9.3 Rapports des Commissaires aux comptes

9.3.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rubis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Collège de la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué à la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisitions font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Dans le cadre de nos travaux, nous avons procédé à l'analyse de la méthodologie adoptée et de sa mise en œuvre et apprécié le caractère raisonnable des appréciations retenues ;

- nous avons examiné les modalités de constitution des « Autres provisions » et des « Avantages au personnel » ainsi que les hypothèses retenues pour les évaluer. Nous nous sommes assurés que ces provisions sont constituées conformément aux principes décrits dans les notes 4.11 et 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés et nous avons revu leur caractère approprié.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux comptes,

SCP MONNOT & GUIBOURT
Laurent Guibourt

MAZARS
Ariane Mignon

La Culture de Rubis :

J'ai apprécié que les valeurs qui sont miennes soient bien accueillies, grâce à une culture d'entreprise ouverte. J'ai ressenti confiance, respect, et au-delà, le profond engagement de chaque employé pour la réussite de la Société, réussite qui profite à tous en retour.

Les Associés-Gérants de Rubis :

User efficacement des canaux de communication, être enthousiaste, entreprendre tout en portant une stratégie et des objectifs, avec le sens des responsabilités et des prises de décisions fortes axées sur le résultat : un type de personnalité synonyme de succès dans le monde de l'entreprise. Leur approche managériale chaleureuse et encourageante est une des clés de leur réussite. Je conçois comme un privilège le fait de travailler dans un tel environnement.

Semsi Atagan,
Directeur Général
Rubis Terminal Petrol

9.3.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rubis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Collège de la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Collège de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Nous avons par ailleurs vérifié l'application des dispositions de l'article 56 des statuts relatives à la détermination des droits des associés commandités aux résultats de l'exercice.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux comptes,

SCP MONNOT & GUIBOURT

Laurent Guibourt

MAZARS

Ariane Mignon

9.3.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 226-10 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat de mise à disposition gratuite de marques conclu avec Rubis Énergie

Personne concernée

Jacques Riou : Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis, et Président de Rubis Énergie.

Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 14 mars 2012 a autorisé la signature d'un contrat de mise à disposition gratuite de marques par la Société à Rubis Énergie. Ce contrat a pour objet la mise à disposition gratuite à Rubis Énergie de marques comportant la dénomination « Rubis » sur l'ensemble des territoires où celles-ci ont été enregistrées/déposées.

Ce contrat a été signé le 20 juin 2012 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même durée et aux mêmes conditions, à la demande de Rubis Énergie SA.

Cette convention n'a pas d'effet sur les comptes de votre Société au titre de l'exercice 2016.

2. Convention d'assistance conclue entre Rubis, Rubis Énergie et Rubis Terminal en date du 30 septembre 2014

Personne concernée

Jacques Riou : Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis, Président du Conseil d'Administration de Rubis Terminal et Président de Rubis Énergie.

Nature et objet

Pour assurer une meilleure lecture de ces conventions d'assistance et des avenants successifs, le Conseil de Surveillance du 29 août 2014 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance administrative, financière, commerciale et juridique signée le 30 septembre 2014. Cette convention a pour objet de définir la nature des prestations et des services fournis par Rubis à Rubis Terminal et Rubis Énergie, ainsi que le montant et les modalités afférentes à la rémunération versée à Rubis.

La convention a été conclue pour une durée de 12 mois à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Elle se renouvelle par tacite reconduction, par période d'un an, et a été renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

En contrepartie de ces prestations d'assistance, votre Société perçoit des sociétés Rubis Terminal et Rubis Énergie une redevance annuelle.

Dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, votre Société a comptabilisé, en application de ce contrat, un produit de 509 000 euros HT correspondant à la redevance de Rubis Terminal et un produit de 4 622 000 euros HT correspondant à la redevance de Rubis Énergie.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux comptes,

SCP MONNOT & GUIBOURT

Laurent Guibourt

MAZARS


Ariane Mignon



La Culture de Rubis :
C'est rafraîchissant - et assez rare dans ce secteur - de travailler pour une entité mondiale qui valorise vraiment l'expertise et les opinions de ses salariés.

Les Associés-Gérants de Rubis :
Accueillants, compréhensifs, bien informés, ils ont l'esprit d'entreprise, sont d'excellents stratèges et respectent les individus et les cultures.

*Graham Redford,
Directeur Général
Rubis Energy Bermuda*



***Un management
stable et responsable,
gage d'une vision
long terme***

10

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

10.1 Attestation des personnes responsables

Personnes responsables du Document de Référence

Gilles Gobin : Associé-Gérant

Jacques Riou : Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis

Attestation des responsables du Document de Référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion du Rapport Financier Annuel défini à la section 10.5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 figurant au chapitre 9 du présent Document de Référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant au chapitre 9, section 9.3.1 du présent Document de Référence, qui ne contient aucune observation particulière.

Les informations financières historiques relatives aux exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015 et les rapports des contrôleurs légaux sur les états financiers au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015 sont incorporés par référence dans le présent Document de Référence.

Les rapports des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015 émis sans réserve, contiennent des observations techniques.

Fait à Meudon et à Paris, le 27 avril 2017

Jacques Riou
Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis

Gilles Gobin
Associé-Gérant

Information concernant les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

	Date de nomination	Date d'expiration
SCP JL MONNOT & L GUIBOURT 2 bis A, avenue Le Corbeiller 92190 Meudon représenté par Laurent Guibourt	AGO 9 juin 2016	Exercice 2021 - AG 2022
MAZARS Tour Exaltis - 61, rue Henri-Regnault 92400 Courbevoie représenté par Ariane Mignon	AGO 9 juin 2016	Exercice 2021 - AG 2022

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

	Date de nomination	Date d'expiration
Isabelle Arribe 20, promenade du Millénaire 92400 Courbevoie	AGO 9 juin 2016	Exercice 2021 - AG 2022
Manuela Baudoin-Revert Mazars Tour Exaltis - 61, rue Henri-Regnault 92400 Courbevoie	AGO 9 juin 2016	Exercice 2021 - AG 2022



10.2 Incorporation par référence

Conformément à l'article 28 (se rapportant au point 24 de l'annexe 1) du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

Informations relatives à l'exercice 2015

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant sont inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2016, répertorié sous le n° D. 16-0425, aux pages 164 à 214 et aux pages 230 à 231.
- Les comptes annuels, le rapport des Commissaires aux comptes correspondant et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés sont inclus dans le

Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2016, répertorié sous le n° D. 16-0425 aux pages 215 à 229 et aux pages 232 à 234.

Informations relatives à l'exercice 2014

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant sont inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2015, répertorié sous le n° D. 15-0458, aux pages 178 à 227 et aux pages 245 à 246.
- Les comptes annuels, le rapport des Commissaires aux comptes correspondant et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés sont inclus

dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2015, répertorié sous le n° D. 15-0458 aux pages 228 à 244 et aux pages 247 à 249.



10.3 Documents accessibles au public

Les responsables du présent Document de Référence 2016 attestent que pendant la durée de celui-ci, les documents suivants pourront être consultés par toute personne sur le site internet de la Société (www.rubis.fr) sous les rubriques suivantes, ainsi qu'au siège social de la Société :

Publications

- Présentations des résultats :
- résultats annuels (3 dernières années) ;
- résultats semestriels (3 dernières années).
- Communiqués :
- à la suite des modifications apportées à la directive n° 2004/109/CE dite directive « Transparence », l'obligation de publier une information financière trimestrielle pour les sociétés cotées a été supprimée. Toutefois, la Société a décidé de continuer à publier son chiffre d'affaires trimestriel en 2017 ;
- informations mensuelles sur le capital et les droits de vote ;
- contrat de liquidité.

Actionnaires

- Assemblée Générale :
- Assemblée Générale Mixte 2017 ;
- Archives : documents d'Assemblées Générales relatifs aux 3 derniers exercices.
- L'action Rubis :
- dividende.

Groupe

- Gouvernement d'entreprise :
- statuts à jour ;
- composition du Conseil de Surveillance ;
- composition du Comité des Comptes et des Risques ;
- composition du Comité des Rémunérations et des Nominations ;
- code de gouvernement d'entreprise.

Information réglementée

- Information périodique :
- Rapports Financiers Semestriels des 3 derniers exercices ;
- Documents de Référence contenant un Rapport Financier Annuel des 3 derniers exercices.
- Information permanente :
- vie du titre : droits de vote et nombre d'actions ;
- communiqués d'information permanente : résultats et chiffres d'affaires.
- Opérations financières :
- notes d'opérations et prospectus.

10.4 Table de concordance du Document de Référence

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du règlement européen CE n° 809/2004 pris en application de la directive européenne dite « Prospectus » 2003/71/CE.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen CE n° 809/2004		Chapitres	Pages
1	Personnes responsables		
1.1	Nom et fonction des personnes responsables	10.1	256
1.2	Attestation des personnes responsables	10.1	256
2	Contrôleurs légaux des comptes	10.1	257
3	Informations financières sélectionnées	1.3	14 - 15
4	Facteurs de risques	4	49 à 63
5	Informations concernant l'émetteur		
5.1	Histoire et évolution de la Société	8.1.1	170
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	8.1.1	170
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	8.1.1	170
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	8.1.2	170
5.1.4	Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse du siège social	8.1.1	170
5.1.5	Événements importants dans l'exercice des activités	9.1	178
5.2	Investissements	3	37 à 47
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	9.1	182 à 235
5.2.2	Principaux investissements en cours	3.2 - 9.1	47 - 191 - 192
6	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités	2	21 à 35
6.2	Événements exceptionnels	3.1 - 9.1	38 - 39 - 222
7	Organigramme		
7.1	Place de l'émetteur dans le Groupe	1.5 - 9.1	19 - 187 à 191
7.2	Liste des principales filiales	1.5 - 9.1	19 - 187 à 191
8	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1	Immobilisations corporelles les plus significatives	9.2	246 à 248
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	5.2	77 à 90
9	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	3 - 9.1	37 à 47 - 178 à 182
9.2	Résultat brut d'exploitation	1.3 - 3.1 - 9.1	15 - 38 - 180
9.2.1	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3	37 à 47
9.2.2	Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités	3.1 - 4.1	37 à 46 - 51 à 55
10	Trésorerie et capitaux		
10.1	Informations sur les capitaux propres	9.1	178 à 180
10.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	9.1	182 à 205
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement	9.1	209 à 215
10.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	NA	NA
10.5	Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives	3 - 9.1	37 à 47 - 193 à 194
11	Recherche et développement, brevets et licences	9.1	197
12	Information sur les tendances et perspectives	3.2	47
13	Prévisions ou estimation du bénéfice	NA	NA
14	Organes de Direction et de Surveillance		
14.1	Informations concernant les membres des organes de Direction et de Surveillance	6.2	111 à 124
14.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	6.2.5	123 à 124
15	Rémunération et avantages des organes de Direction et de Surveillance		
15.1	Rémunérations versées et avantages en nature	6.4 - 9.1	134 à 145 - 234
15.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	6.4 - 9.1	134 à 145 - 215 à 218

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen CE n° 809/2004		Chapitres	Pages
16	Fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance		
16.1	Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction	6.2	111 à 124
16.2	Contrats de service liant les membres du Conseil de Surveillance	6.2.5.2	123 à 124
16.3	Informations sur les Comités	6.3.2.4	129 à 130
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	6.3.2.1	126
17	Salariés		
17.1	Effectif	1.3 - 5.1.1 - 9.1	15 - 68 - 220
17.2	Participations au capital et stock-options	6.5 - 7.3 - 9.1	146 à 153 - 163 - 206 à 208
17.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	5.1.6 - 9.1	76 - 206 à 208
18	Principaux actionnaires		
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7.3	163
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	NA	NA
19	Opérations avec des apparentés	6.7 - 9.1	156 - 231 à 233
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1	Informations financières historiques	9.2	236 à 238
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	9.2	236
20.3	États financiers annuels consolidés	9.1	178 à 235
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	9.3	249 à 253
20.4.1	Vérification des informations financières historiques	9.3	249 à 253
20.4.2	Autres informations figurant dans le Document de Référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	9.2	233 à 234
20.4.3	Informations financières figurant dans le Document de Référence et non tirées des états financiers certifiés par l'émetteur	NA	NA
20.5	Date des dernières informations financières vérifiées		
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
20.6.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	NA	NA
20.6.2	Informations financières intermédiaires des 6 premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	NA	NA
20.7	Politique de distribution de dividendes	7.2	162
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.1.2	53 à 55
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA	NA
21	Informations complémentaires		
21.1	Capital social	7.1	160 à 161
21.1.1	Capital souscrit et capital autorisé	7.1 - 9.2	160 à 161 - 242 à 243
21.1.2	Actions non représentatives du capital	NA	NA
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	7.3 - 9.1	163 - 205
21.1.4	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	7.1.5	161
21.1.5	Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	7.3 - 7.5 - 9.2	163 - 165 - 248
21.2	Acte constitutif et statuts	8.1	170 à 173
21.2.1	Objet social de l'émetteur	8.1.3	170
21.2.2	Dispositions statutaires et charges concernant les membres des organes de Direction et de Surveillance	8.1.4 à 8.1.6	170 à 171
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	6.5.2 - 6.5.3	146 à 148
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	8.1.7	172
21.2.5	Convocation des Assemblées Générales d'actionnaires et conditions d'admission	8.1.7	172
21.2.6	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	NA	NA
21.2.7	Déclarations de franchissements de seuils statutaires	8.1.9	173
22	Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	NA	NA
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA	NA
24	Documents accessibles au public	10.3	259
25	Informations sur les participations	1.5 - 9.1 - 9.2	19 - 187 à 191 - 245

10.5 Tables de concordance du Rapport Financier Annuel et du rapport de gestion

10.5.1 Table de concordance du Rapport Financier Annuel

Le Rapport Financier Annuel, établi en application de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, comprend les documents, rapports et informations figurant dans le présent Document de Référence aux parties détaillées ci-dessous.

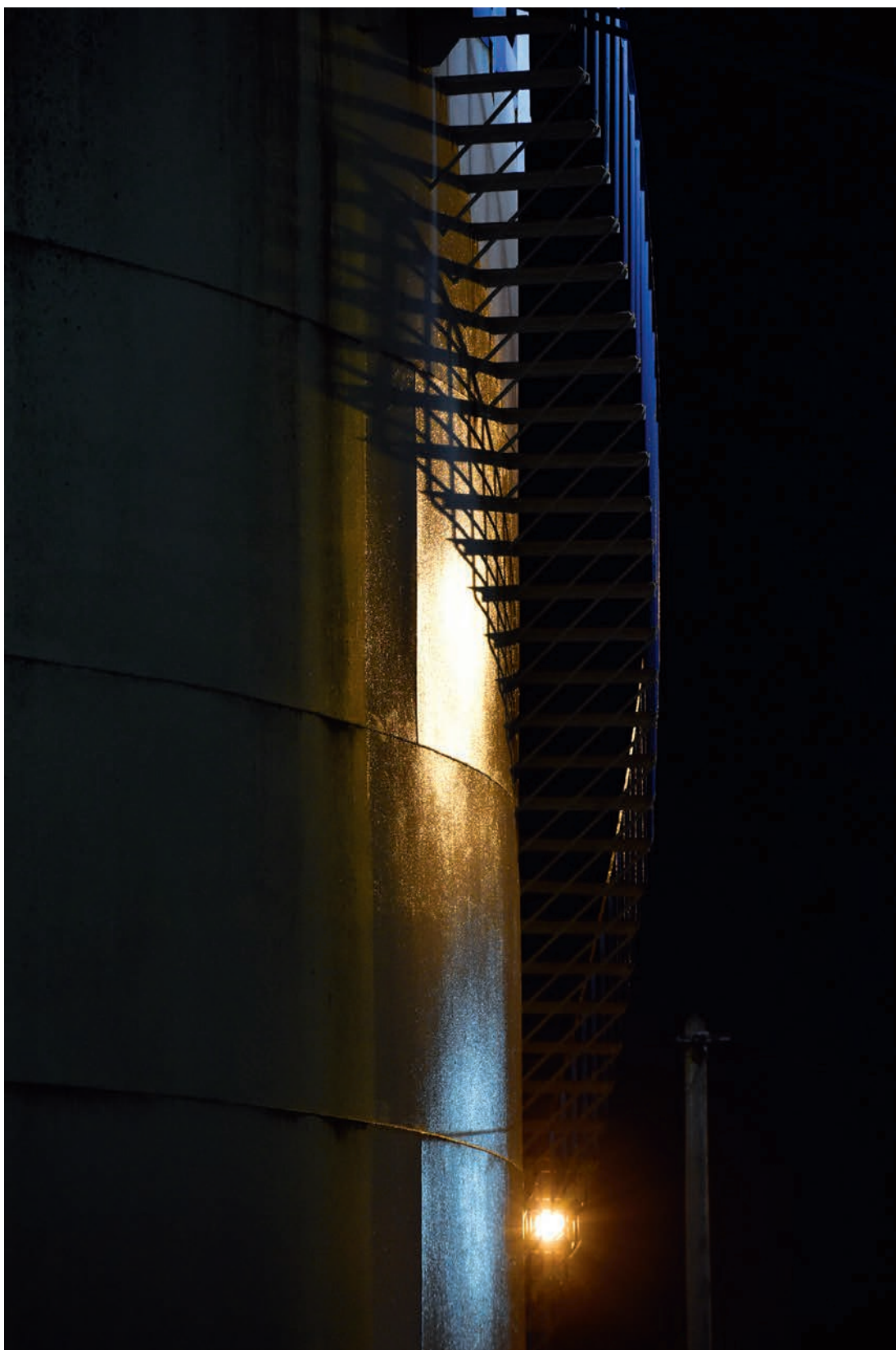
Le Collège de la Gérance expose dans un document séparé (la Brochure de Convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2017) le projet des résolutions soumis au vote des actionnaires, ainsi que leur présentation.

	Chapitres	Pages
• Comptes annuels 2016	9.2	236 à 244
• Comptes consolidés 2016	9.1	178 à 235
• Rapport de gestion	10.5.2	262
• Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	9.3.2	251
• Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	9.3.1	249 à 250
• Attestation des personnes responsables	10.1	256
• Honoraires des Commissaires aux comptes	9.2	235
• Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce	6.3.2	126 à 131
• Rapports des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	6.8	157

10.5.2 Table de concordance du rapport de gestion

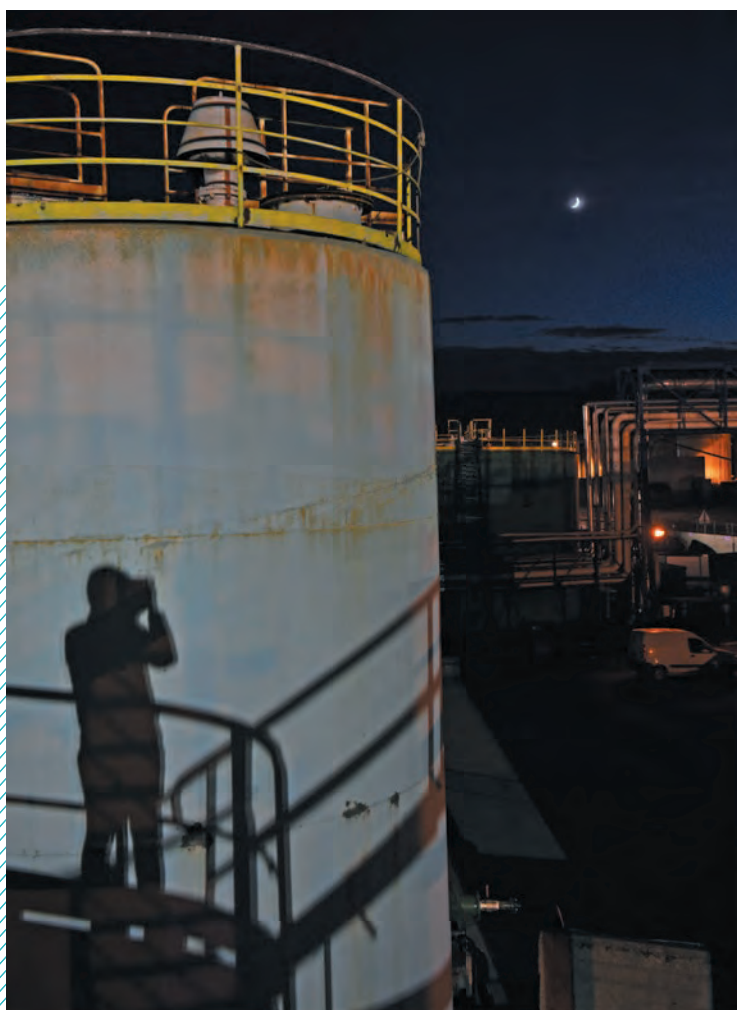
Le rapport de gestion du Groupe est constitué des informations présentées dans le présent Document de Référence contenant le Rapport Financier Annuel sous les chapitres 1 à 8.

	Chapitres	Pages
• Activité et situation financière	1.3 - 2 - 3 - 9.1	14 à 15 - 21 à 35 - 37 à 47 - 178 à 234
• Événements récents, tendances et perspectives	3.2 - 9.1	47 - 191 à 192
• Recherche et développement	NA	NA
• Principaux risques, gestion et couverture (dont utilisation des instruments financiers)	4 - 9.1	49 à 63 - 198 à 202
• Informations sociales et environnementales	5.1 à 5.2	68 à 90
• Mandataires sociaux et dirigeants (mandats, rémunération, transactions sur titres)	6	109 à 157
• Capital social et actionariat salarié	7	159 à 167
• Autocontrôle	7.1.3	160
• Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	6.2.5	123 à 124
• Filiales et participations	1.5 - 9.1	19 - 187 à 191
• Délégations accordées par l'Assemblée Générale	8.2	174 à 175
• Tableau des résultats financiers sur les 5 derniers exercices	9.2	248
• Informations complémentaires	9.1 - 9.2	
- principes comptables		183 à 186 - 239 à 240
- dividendes		181 - 205 - 242
- délais de paiement		213 à 214 - 243



Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont bien voulu nous faire part de leur témoignage pour ce document.

Et parce que ces témoignages ne font finalement ressortir que des compliments, nous nous sentons obligées de préciser qu'ils n'ont été en aucun cas recueillis sous la contrainte, ni en échange de quelconques contreparties... (conformément au chapitre 5, section 5.3.1) !



Siège social

105, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris
784 393 530 RCS Paris
Tél. : +33 (0) 1 44 17 95 95

Relations actionnaires

Tél. : +33 (0) 1 45 01 99 51

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.

Crédits photos : photothèque groupe Rubis - © Gilles Dacquín - © Cyprien Clément-DeImas - © Tjorven Bruyneel - © Ziya Burtaskiray - © Stanford Watson - L'École à l'Hôpital, © ArtPark/Debiés - Surf Insertion, © Y. Le Toquin - Viens lire au Louvre, 15-16 © Florence Brochoire - © Graines de Bitume.



*La volonté d'entreprendre,
le choix de la responsabilité*

